



LA FINANCE EN AFRIQUE

un développement vert, intelligent
et inclusif du secteur privé



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE

LA FINANCE EN AFRIQUE

un développement vert, intelligent
et inclusif du secteur privé

La finance en Afrique : un développement vert, intelligent et inclusif du secteur privé

© Banque européenne d'investissement, 2021

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Publication du Département Analyses économiques (BEI).

À propos du rapport

Le rapport « La finance en Afrique » est une production du Département Analyses économiques proposant une analyse de l'évolution récente des secteurs bancaires en Afrique ainsi que de certaines questions structurelles pertinentes. Il repose sur des travaux internes de recherche conjugués aux contributions de spécialistes de premier plan venant de banques commerciales actives dans la région, d'institutions financières internationales et d'autres institutions.

Le présent rapport se base sur des données disponibles en septembre 2021. Un addendum à la fin de la présente publication expose comment les conclusions et recommandations ont été renforcées par des données plus récentes, telles que les *Bases de données des Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2021*.

À propos du Département Analyses économiques de la BEI

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en oeuvre ses opérations et à définir son positionnement, sa stratégie et ses politiques. Fort de 45 économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

www.eib.org/economics

economics@eib.org

Principaux contributeurs au présent rapport

Directrices du rapport : Barbara Marchitto et Debora Revoltella

Coordinateurs du rapport : Claudio Cali, Nina Fenton, Ricardo Santos

Rédacteur du département Communication : Daniel Berze, sous la direction de Valentina Kalk, chef de la division Publications.

Edition : Services linguistiques de la Banque européenne d'investissement et SciencePod

Traduction: Services linguistiques de la Banque européenne d'investissement

Coordination : Nathalie Gilson, Assistante opérationnelle principale, Banque européenne d'investissement

Résumé analytique : Debora Revoltella

Chapitre 1 : Alfredo Baldini, Frank Betz, Claudio Cali, Emmanouil Davradakis, Nina Fenton, Kevin Koerner, Vincenzo Langella, Ricardo Santos, Andrea Tizzani, Sanne Zwart, Muazu Ibrahim (Making Finance Work for Africa Partnership, MFW4A), Hugues Kamewe Tsafack (MFW4A) et Guy Menan (MFW4A)

Chapitre 2 : Claudio Cali, Nina Fenton, Henry Gonzalez (Consultative Group to Assist the Poor, CGAP)

Chapitre 3 : Colin Bermingham

Chapitre 4 : Claudio Cali, Laura Wollny (Goethe University, Frankfurt), Arthur Minsat (Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE) et Elisa Saint Martin (Centre de développement de l'OCDE)

Chapitre 5 : Andrea Tizzani, Alberto Lemma (Overseas Development Institute, ODI, Royaume-Uni) et Judith Tyson (ODI)

Chapitre 6 : Claudio Cali, Nina Fenton et Giulia Scammacca del Murgio

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

Publié par la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier FSC®.

pdf: QH-01-21-133-FR-N

ISBN 978-92-861-5066-1

DOI 10.2867/984309

eBook: QH-01-21-133-FR-E

ISBN 978-92-861-5065-4

DOI 10.2867/038120

SOMMAIRE

Résumé analytique.....	3
1. Le secteur bancaire en Afrique : au service d'une reprise durable et inclusive	9
2. Microfinance et COVID-19	63
3. Capital-investissement et capital-risque.....	77
4. Services financiers numériques	95
5. Verdir le secteur financier africain durant la reprise post-crise	117
6. Coopérer avec les secteurs financiers africains pour soutenir les entreprises face à la crise du COVID-19	139
Addendum : actualisation de données et évolutions récentes.....	153

Remerciements

La BEI tient à remercier, avant tout, le personnel et la direction des banques africaines qui ont généreusement donné de leur temps pour compléter l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

En plus des principaux auteurs, la BEI remercie tous les collègues de la BEI, du Making Finance Work for Africa Partnership (MFW4A), du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), de Symbiotics, de Microfinanza Rating, de la Global Private Capital Association (GPCA), du Overseas Development Institute (ODI) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les contributions ont soutenu et enrichi le présent rapport. En particulier, nous souhaiterions mentionner :

Roberto Arnò, Abdelkader Benbrahim (MFW4A), Sanja Blatt, Inga Bleiere, Enrico Canu, Marius Chirila, Mariella Ciuffreda, Carmelo Cocuzza, David Crush (CGAP), Pedro de Lima, Miriam Djari, Matthieu Ducorroy, Olivier Edelman, Matteo Ferrazzi, Yolanda Embid-Segura, Marion Hoenicke, Fotios Kalantzis, Sabrina Katz (GPCA), Sabine Kayser, Eleni Kyrou, Christophe Litt, Samuel Miquel, Sonja Mohnen, Faith Njoroge, Nicholas Nzioka, Emma-Jayne Paul, Andreea Popescu, Jean-Luc Révéreault, Carmen Sainz, Anne Schmidt-Sheehan, Anne-Gaëlle Schoeneberger, Markus Schulte, Dragan Soljan, Michael Steidl, Jean-Philippe Stijns, Kiril Stoychev, Annamaria Tueske, Elina Väänänen, Deborah Vouche, Christoph Weiss, Dirk Willem te Velde (ODI) et Peter Zajc.

Avant-propos

L'Europe et l'Afrique sont confrontées à des défis sans précédent, qu'il convient de relever ensemble. La pandémie de COVID-19 et la crise climatique sont la preuve que « personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne le sera pas ». Il est dans l'intérêt de l'Europe de compléter les dispositifs de relance mis en œuvre sur son territoire avec un soutien ambitieux à l'égard de nos partenaires africains, qui comptent parmi nos voisins les plus proches. En travaillant côte à côte pour relever les défis du développement, nous pourrions créer une dynamique de reprise puissante, durable et inclusive dont nous profiterons tous.

Dans le cadre de l'Équipe Europe, la Banque européenne d'investissement (BEI) a intensifié ses efforts pour aider les partenaires africains à faire face à la crise sanitaire et économique liée au COVID-19. En 2020, elle a mis à disposition 5 milliards d'EUR pour de nouveaux investissements privés et publics en Afrique – un engagement annuel record pour la Banque. Elle a ainsi aidé le continent à parer à l'urgence sanitaire immédiate et à atténuer la pandémie, tout en s'attaquant aux effets économiques de la crise. Cette somme permettra d'appuyer plus de 12 milliards d'EUR d'investissements dans 28 pays africains, 71 % des fonds bénéficiant à des pays en situation de fragilité et de conflit et à des économies parmi les moins avancées. Les projets soutenus devraient contribuer à la vaccination de 210 millions de personnes contre le coronavirus, à l'alimentation en électricité de 595 400 ménages grâce à de nouvelles installations énergétiques, à l'amélioration de l'approvisionnement en eau de 778 000 personnes ainsi qu'à l'irrigation de 26 500 nouveaux hectares de terres et à la reforestation de 3 076 hectares que les agriculteurs pourront exploiter. En outre, en juillet 2021, la BEI s'est engagée à soutenir, au Sénégal, la première usine africaine de production de vaccins contre le COVID-19. D'ici la fin de 2022, cette usine devrait produire chaque mois jusqu'à 25 millions de doses d'un vaccin anti-coronavirus agréé. En sus de notre soutien au mécanisme COVAX, il s'agit là d'une étape clé dans les efforts déployés à l'échelle mondiale par la BEI pour relever les défis sanitaires et économiques posés par la pandémie et construire un avenir meilleur, même si ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan compte tenu de l'ampleur de la tâche. Il est urgent que l'Union européenne intensifie encore ses efforts.

La BEI continuera d'aider les partenaires africains à « reconstruire en mieux », notamment en tenant compte des effets des changements climatiques. Mais, à cet égard aussi, le déficit de financement est énorme. Une reprise durable et inclusive post-COVID-19 nécessitera 1 000 milliards d'USD supplémentaires par an, en plus des 2 500 milliards d'USD nécessaires pour le financement des objectifs de développement durable (ODD) qui manquaient déjà chaque année avant la crise¹. Les répercussions de la crise climatique ne font qu'amplifier les besoins. Le Fonds monétaire international (FMI) a estimé que l'Afrique subsaharienne à elle seule aura besoin chaque année de 30 à 50 milliards d'USD de financements supplémentaires pour s'adapter aux effets des changements climatiques².

La reprise en Afrique dépendra du maintien et de la création d'emplois par les entreprises privées, mais même celles qui prospéraient par le passé ont été durement touchées par la crise du COVID-19. Les données issues d'enquêtes menées auprès d'entreprises dans neuf pays africains pendant la pandémie permettent d'établir le constat suivant : l'impact économique est grave³. Environ 88 % des entreprises des pays couverts par les enquêtes connaissaient des difficultés de trésorerie et plus de 55 % d'entre elles ont dû fermer à titre temporaire à un moment donné. Quelque 8 % ont fait faillite et 26 % étaient en retard sur des obligations financières.

La présente publication examine les possibilités qui s'offrent au secteur financier africain pour soutenir la reprise. Le maintien de l'accès au financement a aidé les entreprises à rester à flot pendant la crise et les secteurs financiers africains ont la possibilité d'apporter une contribution encore plus importante au développement durable à l'avenir. Par exemple, les bailleurs de fonds africains commencent à saisir les occasions que recèle la finance verte et les banques sont de plus en plus conscientes de la nécessité de faire face aux risques que représentent les changements climatiques. En outre, la transformation numérique des secteurs financiers s'est accélérée pendant la pandémie. Les services financiers numériques offrent une chance énorme d'élargir l'accès

¹ OCDE, 2020. L'OCDE estime que la crise du coronavirus a provoqué un déficit de revenus de 700 milliards d'USD en 2020.

² FMI, 2020. Chapitre 2 – « S'adapter aux changements climatiques en Afrique subsaharienne ». Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420>.

³ Données disponibles à l'adresse : <https://www.enterprisesurveys.org/en/graphing-tool>.

au financement aux entreprises insuffisamment desservies et l'inclusion financière à des groupes qui étaient auparavant exclus de la finance formelle, contribuant ainsi à améliorer les moyens de subsistance et à lutter contre la pauvreté.

Les répercussions de la crise du COVID-19 pourraient s'inscrire dans la durée. Dès lors, le secteur financier pourrait avoir davantage de difficulté à soutenir une économie intelligente, verte et inclusive. Le soutien des décideurs politiques a contribué au maintien de la stabilité et de la viabilité du secteur financier pendant la crise. Néanmoins, de nombreuses banques se retrouvent maintenant avec des volumes importants de prêts non productifs dans leur bilan, ce qui pourrait les inciter à redémarrer leur activité de prêt avec prudence. Une telle évolution creuserait l'important déficit de financement auquel les entreprises africaines sont confrontées⁴, les petites et moyennes entreprises (PME), les start-ups et les entreprises innovantes étant particulièrement concernées.

Le 15 septembre, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la proposition relative à la création d'une branche de la BEI dédiée au financement du développement. Cette réorganisation lui permettra de recentrer sa contribution sur le soutien des objectifs de l'Union européenne et de ses partenaires à l'extérieur de l'UE avec un impact et une efficacité encore accrus. La Banque de l'UE pourra renforcer son engagement en matière de développement en intensifiant la présence d'experts sur le terrain ; elle deviendra aussi un partenaire plus efficace pour les autres banques de développement multilatérales et nationales. En outre, elle sera mieux en mesure de poursuivre son ambition en termes de lutte contre le changement climatique.

Avec la nouvelle branche consacrée au développement, la BEI continuera de collaborer avec les institutions financières africaines pour les aider à stimuler une reprise tirée par le secteur privé. La BEI octroie des prêts et des fonds propres « patients » pour renforcer la capacité de ces institutions à prêter en faveur d'un redressement durable, en ciblant en particulier les PME et les investissements dans des domaines clés tels que le climat, l'économie numérique, l'innovation et l'entrepreneuriat féminin. Nous soutenons toute une gamme d'acteurs et adaptons notre offre, y compris par le biais de prêts en monnaie locale, pour répondre à tout l'éventail des besoins en matière de développement durable. Afin de maximiser l'impact sur le développement, la BEI complète son offre financière par des missions d'assistance technique, des services de conseil et des productions intellectuelles, telles que le présent rapport.

J'espère que vous trouverez *La finance au service de l'Afrique* utile et que l'analyse contenue dans le présent rapport pourra vous aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à fort impact.

Werner Hoyer
Président de la Banque européenne d'investissement

⁴ Le déficit de financement des PME a été estimé à 17 % du revenu national en 2017, sur la base des données présentées dans Société financière internationale, 2017.

Résumé analytique

L’Afrique s’efforcera de financer la relance économique après la crise liée au COVID-19 tout en abordant les défis sous-jacents en matière de développement et les effets croissants des changements climatiques. La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont freiné la croissance en Afrique en 2020 et pourraient avoir plongé 30 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté (voir le **chapitre 1**). Les pays fortement dépendants du tourisme ont été durement touchés et la chute des prix des matières premières a eu des incidences majeures sur les exportateurs de pétrole et de gaz, en particulier au premier semestre de 2020. Une relance inclusive et durable est essentielle pour éviter de nouveaux revers en matière de développement durable, ainsi que pour atténuer le risque d’une déstabilisation accrue et de nouveaux troubles sociaux. Toutefois, la reprise économique devrait être progressive et les besoins de financement sont importants. Une reprise durable et inclusive post-COVID-19 nécessitera 1 000 milliards d’USD supplémentaires par an, en plus des 2 500 milliards d’USD nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), qui manquaient déjà chaque année avant la crise¹. Les États africains ont intensifié leur soutien aux populations et au secteur privé pendant la pandémie. Toutefois, la chute de la croissance a entraîné un effondrement des recettes budgétaires. L’accroissement de la dette qui en découle, qui a aggravé un endettement déjà élevé dans de nombreux pays, limitera la capacité d’investissement des États africains². Bien que les flux de financements extérieurs privés se redressent après une chute brutale en 2020³ et que la communauté internationale apporte un allègement de la dette et d’autres aides financières, cela ne suffira pas à couvrir tous les besoins.

Les secteurs financiers africains peuvent jouer un rôle important en faveur d’une reprise durable, intelligente et inclusive en aidant à attirer les investissements étrangers et à affecter les ressources nationales de manière efficace. Le présent rapport examine comment les secteurs financiers africains ont été touchés par la crise du COVID-19 et comment ils ont réagi. Il analyse ensuite leurs capacités à porter la reprise. Cette analyse couvre les principaux acteurs financiers, à savoir les banques (**chapitre 1**), les institutions de microfinance (**chapitre 2**) et les fonds de capital-investissement (**chapitre 3**). Le rapport examine également la façon dont les secteurs financiers gèrent le passage au numérique (**chapitre 4**), comment ils font face aux défis posés par les changements climatiques et s’ils profitent des possibilités offertes par la finance verte (**chapitre 5**).

Les secteurs bancaires africains sont la principale source de financement pour les entreprises privées sur le continent, mais les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME) souffrent toujours d’un important déficit de financement. L’analyse au **chapitre 1** s’appuie sur une enquête unique menée début 2021 par la BEI auprès de banques d’Afrique subsaharienne, sur des données issues d’enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la Banque européenne d’investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ainsi que sur diverses sources de données secondaires. L’activité bancaire dans les pays africains est faible par rapport à la taille de leur économie⁴, et les obstacles au financement des MPME sont particulièrement importants. Les banques interrogées ont cité le manque de garanties, d’antécédents de crédit et de projets bancables comme les principales contraintes à l’expansion de leur activité de prêt aux MPME, conformément à d’autres données d’enquête.

¹ OCDE, 2020. L’OCDE estime que la crise du coronavirus a provoqué un déficit de revenus de 700 milliards d’USD en 2020.

² Le déficit budgétaire moyen de l’Afrique subsaharienne est passé de 4,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019 à 6,9 % en 2020, alors que le ratio de dette rapportée au PIB a augmenté de 6 points de pourcentage en 2020 (Fonds monétaire international, Perspectives de l’économie mondiale).

³ Les financements extérieurs privés pour les pays en développement ont chuté de 700 milliards d’USD en 2020, sachant que selon les estimations, les envois de fonds des travailleurs émigrés ont baissé de 20 %, les investissements étrangers directs de 35 % et les entrées nettes au titre des investissements de portefeuille de 80 %. OCDE, 2020.

⁴ Sur les 42 pays qui se situent dans le quartile inférieur en ce qui concerne la taille du secteur bancaire par rapport au PIB, 28 sont en Afrique (données de la Banque mondiale).

Le COVID-19 a rendu cette situation plus difficile et ses effets risquent de durer. Les secteurs bancaires africains sont restés relativement résilients. Une crise de liquidité a été évitée, notamment grâce au fait que la plupart des banques étaient bien capitalisées avant la crise. Le soutien proactif des décideurs politiques a également contribué à maintenir la stabilité et la solidité du secteur financier. Toutefois, les données recueillies dans le cadre des *enquêtes sur les entreprises* donnent à penser que les entreprises de toute l’Afrique ont été durement touchées par la crise. Lorsque les mesures de soutien prendront fin, la qualité des actifs du secteur bancaire est donc susceptible de diminuer, ce qui réduira la capacité des banques à financer le secteur privé tandis que celles-ci chercheront à maintenir et à reconstituer des volants de fonds propres. La plupart des banques interrogées considèrent la détérioration de la qualité des actifs comme l’effet le plus important de la crise sur leurs activités. Nombre d’entre elles se retrouvent à présent avec des volumes importants de prêts non productifs dans leur bilan, ce qui pourrait les inciter à redémarrer leur activité de prêt avec prudence. Une telle situation risque de creuser l’important déficit de financement auquel les entreprises africaines sont confrontées⁵, les petites et moyennes entreprises (PME), les start-ups et les entreprises innovantes étant particulièrement concernées.

La microfinance est souvent la seule source officielle de financement pour certains groupes, tels que les pauvres, les femmes et les plus petites entreprises. C’est pourquoi elle joue un rôle essentiel dans la relance économique inclusive. Le **chapitre 2** examine la situation actuelle des secteurs de la microfinance en Afrique. Au cours de la dernière décennie, l’Afrique a réalisé des progrès notables dans le développement de l’inclusion financière, principalement grâce à l’expansion des services financiers numériques. Toutefois, d’importantes lacunes subsistent dans l’accès au financement, en particulier parmi les plus pauvres, les femmes et les personnes vivant dans des zones rurales difficiles d’accès. Diverses institutions fournissent des services de microfinance. Il peut s’agir de banques commerciales, d’institutions de microfinance commerciales et réglementées, de prestataires informels ou d’organisations non gouvernementales. Les institutions formelles de microfinance constituent une source de financement importante et ont desservi plus de 6,3 millions de personnes en Afrique en 2018, dont 64 % étaient des femmes et 60 % habitaient en milieu rural⁶. Les organismes africains de microfinance ont réagi à la crise liée au COVID-19 en prenant plusieurs mesures de soutien aux emprunteurs, dont un usage extensif des moratoires, ainsi que des mesures opérationnelles, telles qu’un recours accru aux canaux numériques. Les décideurs politiques leur ont apporté leur appui en adoptant des pratiques accommodantes sur le plan réglementaire et d’autres initiatives, bien qu’ils semblent avoir été moins proactifs que les instances réglementaires d’autres régions. Le secteur de la microfinance en Afrique a évité une crise de liquidités pendant la pandémie grâce à la résilience des institutions de microfinance, à leurs démarches volontaristes et à l’appui des décideurs politiques. Toutefois, la qualité des actifs semble avoir diminué plus fortement que dans d’autres régions et pourrait menacer la solvabilité des petits établissements en particulier (à savoir ceux de deuxième et troisième rang). Les plus grandes institutions de microfinance (celles de premier rang) sont mieux placées pour résister à la crise et semblent développer leur activité de prêt plus rapidement que leurs homologues dans d’autres régions. Inversement, la nécessité de reconstituer les volants de fonds propres pourrait freiner l’activité de prêt, même parmi les institutions plus solides.

Le capital-investissement en Afrique est très limité par rapport à d’autres régions⁷, mais il joue un rôle important dans le soutien aux jeunes entreprises innovantes et aux nouvelles industries en fournissant un financement « patient », qui absorbe les risques. Les fonds de capital-investissement et de capital-risque ont donc un rôle majeur à jouer pour appuyer les secteurs des énergies renouvelables et de l’économie numérique, entre autres. Le **chapitre 3** fait le point sur la situation des secteurs du capital-investissement en Afrique. À partir des données de la Global Private Capital Association, l’analyse montre que la pandémie a inversé une tendance à la hausse des levées de fonds de capital-investissement ciblant l’Afrique, qui sont tombées à 2,3 milliards d’USD en 2020, soit une baisse de 34 % par rapport à 2019. L’effet sur la valeur des opérations a été moindre : les sociétés de capital-investissement ont investi plus de 3,7 milliards d’USD en Afrique en 2020. Toutefois, la faiblesse prolongée des levées de fonds rendra probablement difficile le maintien de volumes d’investissement élevés à l’avenir. Au-delà du niveau des levées de fonds, les marchés africains sont confrontés à d’autres défis – le faible degré de développement du secteur financier, la rentabilité habituellement basse des investissements non cotés et la valorisation élevée des actions –, qui font qu’il peut être difficile de repérer des opportunités

⁵ Le déficit de financement des PME a été estimé à 17 % du revenu national en 2017, sur la base des données présentées dans Société financière internationale, 2017.

⁶ D’après les données du MIX Market, disponibles à l’adresse : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/mix-market>.

⁷ Au cours des cinq dernières années, l’Afrique a représenté de 3 à 4 % des levées de fonds dans les marchés émergents, soit environ 10 % de l’ensemble des ressources de capital-investissement levées dans le monde (données extraites de la Global Private Capital Association, décrite au chapitre 3 du présent rapport).

d'investissements rentables sur les marchés privés. Les marchés africains offrent malgré tout des possibilités attrayantes pour les capital-investisseurs, telles que la masse croissante des actifs nationaux sous gestion, la performance relativement élevée des investissements répondant aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou encore le développement de la classe consommatrice. Ainsi, malgré les défis, les secteurs du capital-investissement ont la possibilité de soutenir une reprise intelligente, verte et inclusive en aidant les jeunes entreprises innovantes à conserver l'accès au financement et en fournissant une source de financement pour les investissements verts et numériques. Les institutions de financement du développement jouent un rôle plus important dans le capital-investissement en Afrique que sur d'autres marchés émergents et en développement, une singularité qui s'est encore accentuée pendant la pandémie, alors que les autres bailleurs de fonds agissaient avec prudence. Ces institutions devraient maintenir un rôle notable en assurant que les financements continuent d'être acheminés vers des entreprises à fort potentiel pendant la reprise, à un moment où l'incertitude demeure élevée.

La transformation numérique des secteurs financiers africains présente un énorme potentiel de stimulation du développement et de la croissance, même si les risques qui y sont associés doivent être gérés de manière appropriée. Comme expliqué au **chapitre 4**, le passage au numérique, en particulier l'adoption rapide de l'argent mobile, a été un moteur clé de l'inclusion financière en Afrique. La transformation numérique des services financiers africains a été portée par de nouveaux entrants dans les secteurs financiers africains. Toutefois, *l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique* révèle que les secteurs bancaires de l'Afrique subsaharienne élargissent leur offre numérique et que cette évolution a été accélérée par la pandémie. Parmi les banques interrogées, la plupart ont indiqué que la pandémie les avait amenées à accélérer le rythme de la transformation numérique et que ce changement serait permanent. Des possibilités d'élargir encore l'accès au financement via les canaux numériques existent et la gamme des services disponibles se diversifie. Cependant, les cadres réglementaires africains ne tiennent pas encore suffisamment compte de l'augmentation des risques macrofinanciers liés à la transformation numérique. Selon l'analyse du Centre de développement de l'OCDE, prise en compte dans ce chapitre, la mise en place d'un environnement réglementaire favorable au niveau national et le renforcement de la coopération réglementaire régionale peuvent renforcer l'adoption de services financiers numériques et réduire les risques associés. Pour que la transformation numérique apporte les avantages escomptés sur le plan de la croissance inclusive, des investissements importants seront nécessaires. Les solutions et les prestataires de services financiers numériques en Afrique suscitent déjà un vif intérêt de la part des investisseurs, mais le resserrement des conditions de financement dans le sillage de la pandémie de COVID-19 risque de ralentir leur développement. Les investissements dans les infrastructures numériques, l'assistance technique et les formations destinées aux institutions financières, aux régulateurs et aux utilisateurs de services financiers seront également nécessaires pour permettre à la transformation numérique des secteurs financiers de réaliser son plein potentiel de développement.

L'Afrique et ses secteurs financiers sont fortement exposés aux risques liés au dérèglement climatique. Les secteurs financiers doivent jouer un rôle clé dans le financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. Le **chapitre 5** démontre que le verdissement des secteurs financiers africains est essentiel pour mobiliser des capitaux supplémentaires dans la lutte contre les changements climatiques. L'analyse réalisée par l'Overseas Development Institute du Royaume-Uni et la BEI montre que le nombre et le montant des émissions sur le marché africain des obligations vertes augmentent presque chaque année. Toutefois, ce marché n'a pas encore déployé tout son potentiel, car il reste peu développé par rapport aux marchés équivalents dans d'autres régions. Les changements climatiques et la transition énergétique représentent des risques notables pour l'activité des banques africaines. *L'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique* révèle que les banques africaines sont de plus en plus conscientes de la nécessité de faire face aux risques que représente le dérèglement climatique et commencent à tirer parti des possibilités qu'offre la finance verte. Par exemple, 54 % des banques interrogées considéraient déjà le climat comme un enjeu stratégique⁸, et un peu plus de 40 % d'entre elles avaient du personnel travaillant sur les perspectives liées au climat. D'autres institutions financières, notamment dans la microfinance, les capitaux privés et les assurances, comblent également des lacunes du marché dans le domaine de la finance verte, tandis que les décideurs soutiennent ces développements par des interventions réglementaires, un soutien technique et des financements, avec des initiatives aux niveaux national, régional et international. Toutefois, les secteurs de la finance verte de l'Afrique restent moins développés que ceux d'autres régions, et il est possible de faire

⁸ Elles peuvent agir dans le cadre d'une stratégie climatique spécifique ou dans le cadre de leur approche globale en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

davantage pour que les secteurs financiers du continent prennent en compte les risques climatiques et saisissent les possibilités offertes par le financement de l'action pour le climat. Ces efforts sont devenus particulièrement urgents dans le contexte de la reprise économique post-COVID-19. Les organisations internationales peuvent jouer un rôle important en travaillant avec les institutions financières pour financer la transition climatique et en aidant à combler le déficit de connaissances et de capacités afin que des produits financiers durables puissent être proposés.

La BEI a activement soutenu les partenaires africains pendant la pandémie, comme indiqué au **chapitre 6**. Dans le cadre de l'Équipe Europe, la Banque a intensifié ses efforts pour aider les partenaires africains à faire face à la crise sanitaire et économique liée au COVID-19 et elle continuera à investir en Afrique dans le cadre de la reprise et au-delà. En 2020, la BEI a mis 5 milliards d'EUR à disposition pour de nouveaux investissements publics et privés en Afrique, un engagement annuel record pour la Banque. Ces opérations permettront d'appuyer plus de 12 milliards d'EUR d'investissements dans 28 pays africains, 71 % des fonds bénéficiant à des pays en situation de fragilité et de conflit et à des économies parmi les moins avancées. Le soutien de la BEI a aidé les pays africains à faire face à l'urgence sanitaire et à résister aux conséquences économiques de la crise. À plus long terme, la Banque aidera ces pays à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les projets signés en Afrique en 2020⁹ devraient contribuer à la vaccination de 210 millions de personnes contre le coronavirus, à l'alimentation en électricité de 595 400 ménages grâce à de nouvelles installations énergétiques, à l'amélioration de l'approvisionnement en eau de 778 000 personnes ainsi qu'à l'irrigation de 26 500 nouveaux hectares de terres et à la reforestation de 3 076 hectares que les agriculteurs pourront exploiter.

Une grande partie de l'aide de la BEI repose sur des partenariats avec des institutions financières africaines, ce qui lui permet d'atteindre les PME. La BEI octroie des prêts et des fonds propres « patients » pour renforcer la capacité de ces institutions à prêter en faveur d'un redressement durable, en ciblant en particulier les PME et les investissements dans des domaines clés tels que le climat, l'économie numérique, l'innovation et l'entrepreneuriat féminin. Bon nombre de ces prêts sont accordés en monnaie locale, ce qui évite de répercuter le risque de change aux clients de la BEI et les aide à servir les bénéficiaires finals, tels que les PME, dont les recettes sont principalement en monnaie nationale. La Banque soutient divers acteurs, y compris des banques, des institutions de microfinance et des fonds de capital-investissement, afin de répondre à tout l'éventail des besoins en matière de développement durable.

Afin de maximiser l'impact sur le développement, la BEI complète son offre financière par des missions d'assistance technique, des services de conseil et des productions intellectuelles. Ce soutien peut donner aux institutions financières les compétences nécessaires pour faciliter le développement durable, par exemple en atteignant les groupes mal desservis, ou pour devenir plus actives dans des secteurs à fort impact, tels que les énergies renouvelables. Par exemple, en partenariat avec le Fonds monétaire international, la BEI a lancé un cours en ligne sur l'intermédiation et l'inclusion financières, qui aide les fonctionnaires et les intermédiaires financiers à garantir la stabilité des marchés financiers tout en répondant aux besoins des entreprises du secteur privé, en particulier des MPME¹⁰. La Banque continue également d'investir directement dans des projets de plus grande envergure ayant un fort impact sur le développement durable. À titre d'exemple, le soutien qu'elle apporte à l'Institut Pasteur de Dakar (Sénégal) lui permet d'intensifier la production de vaccins contre le COVID-19, une étape clé dans les efforts déployés à l'échelle mondiale par la BEI pour relever les défis sanitaires et économiques causés par la pandémie et construire un avenir meilleur.

⁹ *Rapport annuel 2020 sur l'activité de la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer.*

¹⁰ Depuis le lancement du cours en 2019, plus de 500 participants se sont inscrits, représentant 33 pays développés et en développement sur cinq continents, de la République dominicaine à la Somalie. Les participants aux cours ont acquis des connaissances plus approfondies des produits et services financiers conçus pour répondre aux besoins des entreprises du secteur privé et des PME, ainsi que des méthodes de gestion des risques employées généralement dans le cadre de prêts aux PME.

La BEI, en tant que banque de développement de l'Union européenne, réorganise ses activités en dehors de l'UE afin d'améliorer la manière dont elle met en œuvre ses initiatives de financement du développement. En septembre 2021, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la proposition relative à la création d'une branche de la BEI consacrée au financement du développement¹¹. L'objectif est de renforcer l'engagement de la Banque en matière de développement à l'extérieur de l'Union européenne afin de favoriser l'impact et l'efficacité. Par l'intermédiaire de cette nouvelle branche, la BEI continuera de soutenir les entreprises du secteur privé en Afrique et d'appuyer une reprise intelligente, verte et inclusive, en ciblant plus particulièrement les entreprises et les groupes mal desservis.



Debora Revoltella
Directrice, Département Analyses économiques
Banque européenne d'investissement

¹¹ <https://www.eib.org/fr/press/all/2021-304-eib-strengthens-global-development-focus-and-backs-eur-4-8-billion-new-financing-for-energy-transport-covid-vaccines-and-business-investment>.

Le secteur bancaire en Afrique : au service d'une reprise durable et inclusive^{1,2}

¹ Ce chapitre a été rédigé conjointement par la Banque européenne d'investissement (BEI) et le partenariat Making Finance Work for Africa (MFW4A). Auteurs : Muazu Ibrahim, Hugues Kamewe Tsafack et Guy Menan (MFW4A) ; Alfredo Baldini, Frank Betz, Claudio Cali, Emmanouil Davradakis, Nina Fenton, Kevin Koerner, Vincenzo Langella, Ricardo Santos, Andrea Tizzani et Sanne Zwart (BEI).

² La BEI et MFW4A tiennent à remercier, avant tout, le personnel des banques africaines qui a généreusement donné de son temps pour remplir le questionnaire en ligne. Nous voulons aussi exprimer notre gratitude aux nombreux collègues pour leurs commentaires au sujet de *l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique*, ainsi que leurs observations et contributions au présent rapport. Nous sommes tout particulièrement redevables à Abdelkader Benbrahim (MFW4A), Colin Bermingham, Sanja Blatt, Martin Burkat, Miriam Djari, Yolanda Embid-Segura, Matteo Ferrazzi, Marion Hoenicke, Eleni Kyrou, Christophe Litt, Inmaculada Martinez, Samuel Miquel, Faith Njoroge, Nicholas Nzioka, Jean-Luc Revéreault, Anne Schmidt-Sheehan, Markus Schulte, Jean-Philippe Stijns, Kiril Stoychev, Annamaria Tueske, Christoph Weiss et Peter Zajc.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

Introduction et contexte

Les économies africaines – sortie de crise, mais perspectives incertaines

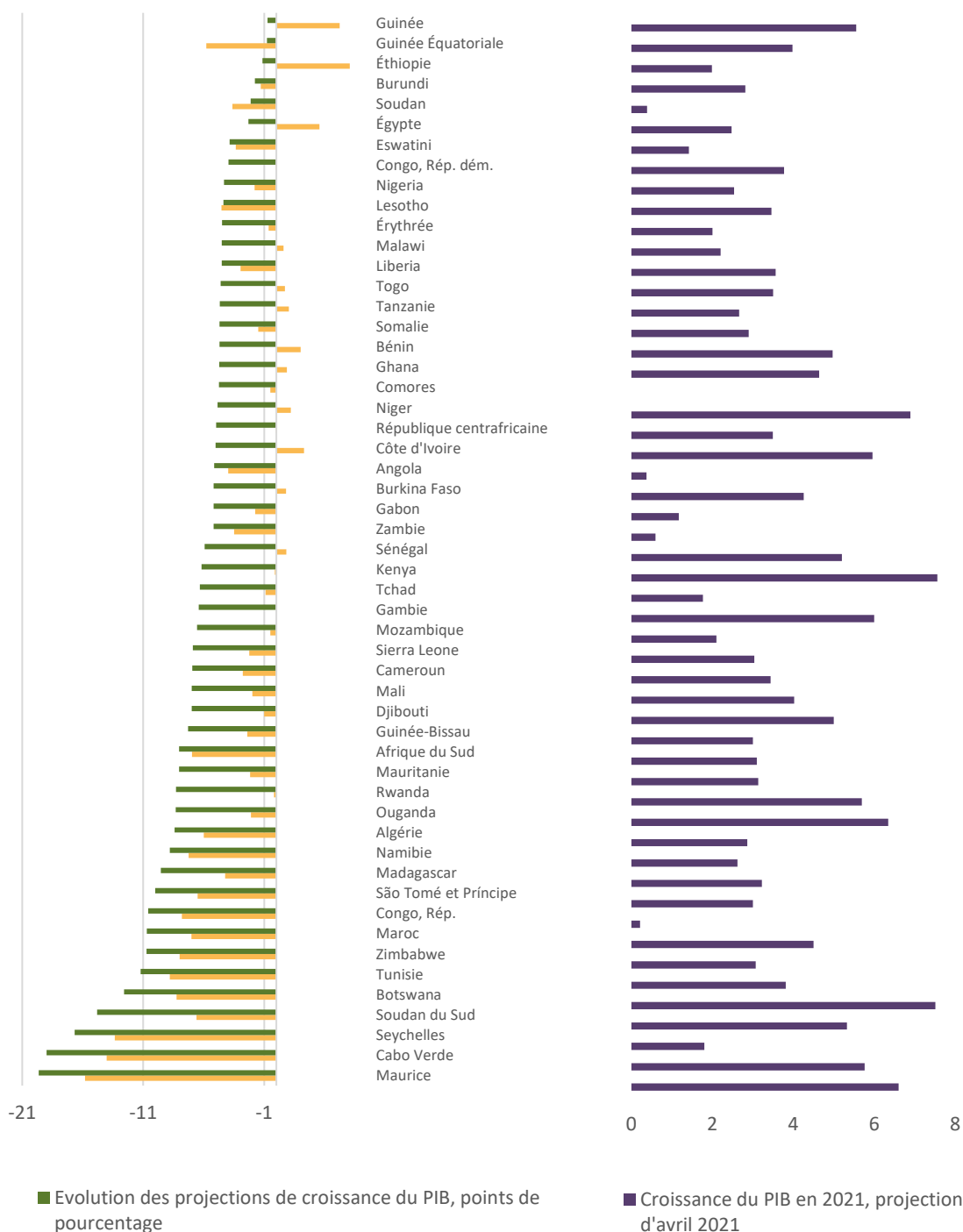
La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences humaines et économiques importantes en Afrique, bien que le nombre de cas signalés soit relativement faible pour le continent. En juillet 2021, l'Afrique avait déclaré moins de cas et de décès par rapport à la population que toute autre région du monde, à l'exception du Pacifique Ouest³. Néanmoins, certains pays (notamment la Tunisie et l'Afrique du Sud) ont été gravement touchés, sept pays africains enregistrant des taux de mortalité supérieurs à la moyenne mondiale⁴. De surcroît, l'ampleur de la crise sanitaire pourrait être sous-estimée, car les taux de dépistage sont extrêmement faibles dans la plupart des pays africains. Pour contenir la pandémie, presque tous les pays africains ont mis en œuvre des mesures, qui ont considérablement réduit l'activité économique. La crise a également touché les marchés financiers internationaux et les marchés des matières premières, ainsi que les partenaires commerciaux de l'Afrique, non sans répercussions sur les économies du continent. Le tourisme, important pour de nombreuses économies africaines (en particulier, mais pas uniquement, les petits États insulaires), s'est presque totalement arrêté en 2020, alors que les prix du pétrole, du gaz et d'autres matières premières se sont effondrés en début d'année. Dans l'ensemble, le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 2,3 % en moyenne dans toute l'Afrique en 2020 (Fonds monétaire international (FMI), 2021a), contraction qui a touché la grande majorité des pays (figure 1). Les pays fortement dépendants du tourisme ou des exportations de produits de base ont connu les ralentissements les plus marqués, ainsi que les États déjà aux prises avec de graves problèmes macroéconomiques avant la crise (ralentissements de la croissance ou crises de la dette naissantes). En outre, à l'instar de nombreux marchés émergents ou en développement, les économies africaines présentaient des fragilités aux niveaux micro et macroéconomiques qui ont exacerbé les effets de la crise, même si, en pourcentage, la contraction de leur croissance a été plus faible que celle des économies avancées.

³ Au 14 juillet 2021, l'Afrique (y compris les pays d'Afrique du Nord dans la région de la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la santé) avait enregistré au total 6 millions de cas de COVID-19 et 150 000 décès, environ, selon les données extraites du site <https://covid19.who.int/>.

⁴ La Tunisie, l'Afrique du Sud, la Namibie, les Seychelles, l'Eswatini, le Botswana et le Cabo Verde ont tous des taux de mortalité supérieurs à 51 pour 100 000 habitants (la moyenne mondiale, calculée à partir des données de l'Université Johns Hopkins disponibles sur <https://coronavirus.jhu.edu/data> et de l'estimation de la population mondiale par les Nations unies, à savoir 7,9 milliards d'habitants).

Figure 1 : La contraction – croissance du PIB en Afrique et évolution des projections de croissance, 2020, %

Figure 2 : La reprise – croissance prévue du PIB en Afrique, 2021, %



Source : FMI. Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, versions d'octobre 2019 et d'avril 2021⁵.

⁵ <https://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/world-economic-outlook-databases#sort=%40imfdate%20descending>.

Bien que la contraction moyenne de la croissance en Afrique ait été plus faible que dans les régions développées, les entreprises et les ménages africains sont très exposés aux risques financiers, qui menacent surtout les groupes déjà vulnérables. Les petites entreprises et les entreprises informelles, ainsi que les travailleurs indépendants, qui constituent l'épine dorsale des économies africaines n'ont souvent que des ressources limitées pour résister aux ralentissements économiques. Beaucoup peuvent éprouver des difficultés à reprendre leurs activités même lorsque les conditions s'améliorent. La plupart des ménages à faible revenu n'ont pas d'économies pour amortir le choc causé par la perte de leurs moyens de subsistance. De plus, peu de travailleurs peuvent compter sur des assurances ou d'autres formes de protection sociale, qui ne couvrent généralement pas les travailleurs du secteur informel et n'offrent d'ailleurs que des prestations limitées dans de nombreux pays africains, même aux travailleurs du secteur formel. Les populations pauvres et vulnérables des différents pays sont particulièrement exposées : les travailleurs migrants, les réfugiés et les autres groupes marginalisés sont les plus susceptibles d'être durement touchés. Le PIB par habitant ne devrait pas retrouver son niveau de 2019 avant 2024 (avec des risques orientés à la baisse), et la crise a annihilé une diminution attendue du nombre de personnes vivant dans la pauvreté (FMI, 2021a). En conséquence, en 2021, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pourrait avoir augmenté de 30 millions en Afrique subsaharienne et de 9 millions dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), par rapport aux projections d'avant la crise (Banque mondiale, 2021a)⁶. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages et l'imposition de mesures de confinement ont exacerbé les tensions existantes et réduit la confiance dans les institutions publiques, déclenchant dans plusieurs cas des troubles sociaux et une déstabilisation. Pangea-Risk, par exemple, rapporte que de nombreux gouvernements africains sont critiqués par les citoyens pour un manque de préparation perçu, des scandales de corruption, et pour avoir imposé trop tard de nouveaux confinements, affaiblissant ainsi la confiance dans l'État (Pangea-Risk, 2021). Sur les 39 pays en situation de fragilité et de conflit recensés par la Banque mondiale dans sa liste harmonisée, 20 se trouvent en Afrique⁷.

Les mesures budgétaires adoptées face à la crise dans les États africains ont été plus modestes que dans les économies avancées, mais le poids accru de la dette a limité la capacité de l'Afrique à soutenir la reprise. Les plans de relance budgétaire des pays africains mis en place à la mi-2020 représentaient environ 1 à 2 % de leur PIB. Ils étaient complétés par des mesures de relance monétaire estimées à 2 % du PIB⁸. Ces chiffres sont proches de la moyenne calculée par le FMI pour les pays en développement à faible revenu dans le monde (environ 2 % du PIB de 2020 sur une période d'un an à compter du début de la crise). Les marchés émergents, quant à eux, ont déployé un ensemble de mesures équivalant à environ 4 % de leur PIB au cours de la même période, tandis que les mesures prises par les économies avancées représentaient au total environ 16 % de leur PIB (FMI, 2021b). Cela dénote la capacité plus faible des États africains à utiliser des mesures de relance budgétaire pour appuyer leurs économies pendant les crises, même par rapport aux marchés émergents. Même sans vaste plan de relance budgétaire, le déficit budgétaire moyen de l'ensemble de l'Afrique est passé de 5 % du PIB en 2019 à plus de 8 % en 2020, car les États africains tentaient de faire face aux effets sanitaires et économiques de la crise tout en subissant des contractions souvent spectaculaires de leurs recettes⁹. Faute de marge de manœuvre budgétaire, le déficit a entraîné une augmentation des emprunts, que les États africains sont moins à même d'absorber, par rapport aux économies avancées. Avant la pandémie, la dette publique moyenne était censée diminuer progressivement à travers toute l'Afrique, mais elle a de nouveau augmenté de 2 points de pourcentage au cours de l'année 2020, pour atteindre 61 % du PIB. La hausse a été encore plus forte en Afrique subsaharienne, dépassant 6 points de pourcentage en moyenne. Du fait de l'alourdissement de la charge de la dette, les pays doivent supporter des coûts plus élevés pour le service de la dette et certains ont perdu tout accès aux marchés internationaux, les rendant dépendants des ressources nationales relativement limitées et des financements concessionnels¹⁰. La note de seize pays africains a été dégradée par au moins une agence de notation depuis le

⁶ En 2017, selon les estimations, 41 % des Africains subsahariens (43 millions de personnes) vivaient dans l'extrême pauvreté (Banque mondiale). La Banque mondiale a eu recours à des techniques de « prévision immédiate » pour générer des estimations ou des projections pour la période 2018-2021. Ces projections ont été réalisées avant la crise, ce qui a permis d'estimer l'incidence de la pandémie. Il n'y a pas de données séparées disponibles pour l'Afrique du Nord, mais dans la mesure où ces pays représentent la majeure partie de la population de la région MENA, les estimations pour cette région devraient donner une bonne indication de l'incidence en Afrique du Nord.

⁷ La liste des pays en situation de fragilité et de conflit de la Banque mondiale peut être consultée à l'adresse suivante : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/bb52765f38156924d682486726f422d4-0090082021/original/FCSList-FY22.pdf>.

⁸ Raga et Housseini, 2020 ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2020.

⁹ À titre de comparaison, le déficit budgétaire des économies avancées est passé de 3 % du PIB en 2019 à 12 % en 2020.

¹⁰ L'augmentation de la dette publique est également susceptible d'exacerber l'éviction du secteur privé, comme on le verra plus en détail par la suite dans ce chapitre, rendant l'accès au financement encore plus difficile pour les entreprises du secteur privé.

début de la pandémie, et un pays (la Zambie) a été classé en défaut¹¹. D'autres défauts de paiement ont pu être évités, en partie grâce aux initiatives d'allègement de la dette prises par la communauté internationale, mais celles-ci sont limitées et tous les pays n'auront pas recours à un allègement de la dette pour préserver l'accès au marché¹². Même les pays qui conservent un accès au marché risquent d'avoir à supporter des coûts de financement plus élevés. Dans l'ensemble, les États africains ne disposent que de capacités limitées pour stimuler l'économie pendant la reprise ou pour appuyer les investissements indispensables à un avenir résilient, durable et inclusif.

La reprise devrait être progressive, et l'incertitude quant aux perspectives économiques reste très élevée. Le FMI s'attend à une reprise de la croissance moyenne en Afrique, qui devrait atteindre 4,5 % en 2021 et 4,0 % en 2022, toutes les économies, à l'exception des Comores, étant en expansion en 2021 (FMI, 2021a). Toutefois, des variations importantes des taux de croissance sont prévues (entre 0,2 % en République du Congo et 7,6 % au Kenya en 2021 ; voir la figure 2). Des estimations plus récentes laissent entrevoir des perspectives de croissance encore moins favorables. Par exemple, dans sa mise à jour économique de juin 2021, la Banque mondiale a ajusté à la baisse, de 0,2 point de pourcentage¹³, la projection de croissance pour l'Afrique subsaharienne. Les taux de croissance relativement modérés prévus à moyen terme sont inférieurs aux projections d'avant la crise, tant en moyenne que pour la majorité des pays¹⁴. Cette morosité est à l'image des perspectives de croissance dans la plupart des grandes économies du continent¹⁵. Bien que la remontée des cours des produits de base ait amélioré les perspectives à moyen terme des pays qui dépendent des exportations de pétrole, de gaz et de produits miniers, le déploiement des vaccins a été très lent par rapport aux pays développés¹⁶, augmentant le risque de nouvelles perturbations des économies nationales et assombrissant les perspectives pour le tourisme. Sans une intensification considérable des efforts de la communauté internationale et des gouvernements africains, il est peu probable que le déploiement des vaccins s'accélère sensiblement. En juin 2021, l'Afrique représentait moins de 1 % des doses de vaccin administrées dans le monde, et l'Organisation mondiale de la santé prévoyait que 47 des 54 pays d'Afrique ne parviendraient pas à atteindre l'objectif de vaccination de 10 % de leur population en septembre 2021. Or, cet objectif lui-même est extrêmement modeste par rapport aux pays développés et ne permettrait de protéger, en théorie, que les plus vulnérables et les travailleurs du secteur de la santé. Les perspectives de reprise économique sont bridées par la lenteur de la vaccination et par la capacité limitée de recourir à des mesures de relance budgétaire.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a entraîné une diminution des investissements privés en Afrique, mettant en péril la croissance durable et inclusive. Pour les pays en développement, une reprise durable et inclusive nécessiterait des investissements supplémentaires de 1 000 milliards d'USD par an, en plus des 2 500 milliards d'USD correspondant au déficit annuel de financement des objectifs de développement durable (ODD) qui existait avant la crise¹⁷. L'Afrique subsaharienne dans son ensemble devrait augmenter ses dépenses d'environ 6 % du PIB (100 milliards d'USD) pour financer la reprise, tandis que la région MENA devrait les accroître de 9 % du PIB. Hormis la crise due à la pandémie, l'Afrique doit de toute urgence faire face à la transition climatique et s'adapter à la révolution numérique, comme on le verra plus en détail dans les chapitres suivants. Par exemple, selon les estimations du FMI, 2020, 30 à 50 milliards d'USD de financement supplémentaire sont nécessaires chaque année pour l'adaptation aux changements climatiques dans la seule Afrique subsaharienne.

¹¹ Selon des données extraites en avril 2021, six pays d'Afrique subsaharienne sont actuellement surendettés (République du Congo, Mozambique, São Tomé-et-Príncipe, Somalie, Soudan et Zimbabwe) et 13 présentent un risque élevé. La plupart des autres sont classés comme présentant un risque modéré. La Tanzanie et l'Ouganda sont les seuls pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu dont le risque de surendettement est jugé faible. En novembre 2020, la Zambie est devenue le premier État africain depuis le début de la pandémie à se trouver en défaut de paiement, dans l'incapacité de rembourser ses obligations extérieures, après le rejet par ses créanciers d'une proposition de restructuration de ses dettes. D'après les données extraites de <https://www.worldbank.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>.

¹² Sur les 38 pays africains pouvant bénéficier de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, six n'en avaient pas fait la demande au 14 juillet 2021, selon les données extraites du site <https://www.worldbank.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>.

¹³ Banque mondiale, 2021b.

¹⁴ D'après une comparaison des projections pour 2021-2024 entre les rapports du FMI sur les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2019 et d'avril 2021 (FMI, 2019 et FMI, 2021a).

¹⁵ L'Éthiopie et l'Égypte devraient connaître des taux de croissance supérieurs à 5,5 % à partir de 2022, mais ceux du Nigeria, du Maroc, de l'Algérie et de l'Afrique du Sud resteront inférieurs à 5 % jusqu'en 2025, avec, dans la plupart des cas, une croissance annuelle de 1 à 3 %.

¹⁶ À l'exception des Seychelles, où 69 % de la population a été entièrement vaccinée, du Maroc (25 %) et de Maurice (17 %), tous les pays africains se situent en dessous de la moyenne mondiale pour le pourcentage de la population vaccinée. L'Algérie, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie n'ont pas encore lancé de campagne de vaccination (Université Johns Hopkins, 2021).

¹⁷ OCDE, 2020.

Or, la crise du coronavirus devrait faire reculer de 700 milliards d'USD les financements privés externes destinés aux pays en développement, soit une baisse dépassant de 60 % celle enregistrée après la crise financière de 2008-2009¹⁸.

Les secteurs financiers africains peuvent jouer un rôle plus important et plus efficace dans le financement des investissements privés afin d'appuyer une reprise solide et un avenir résilient. L'activité bancaire reste faible dans les pays d'Afrique par rapport à la taille de leurs économies, même en comparaison des économies similaires dans d'autres régions en développement. Sur les 42 pays qui se situent dans le quartile inférieur pour ce qui est des actifs des banques de dépôt exprimés en pourcentage du PIB, 28 se trouvent en Afrique¹⁹. Outre la taille réduite du secteur bancaire, l'accès au financement des entreprises du secteur privé est restreint par d'autres problèmes, comme la domination de l'État dans certains secteurs et l'effet d'éviction. L'effet d'éviction est susceptible de s'intensifier suite à la crise et, dans plusieurs pays, les banques ont fortement augmenté leur exposition à la dette publique. Le crédit au secteur privé représente en moyenne 42 % du PIB en Afrique subsaharienne et 44 % en Afrique du Nord, contre 123 % pour les pays à revenu intermédiaire. C'est dire si les entreprises du secteur privé sont très mal desservies. Les effets de la crise liée à la pandémie de COVID-19 pourraient exacerber ce déficit de financement, qui touche particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) et les groupes mal desservis (comme on le verra plus en détail plus loin dans ce chapitre). En outre, la crise a démontré les risques d'une forte dépendance à l'égard des investissements étrangers. Les flux de portefeuille, en particulier, se sont fortement inversés en 2020, comme c'était aussi le cas en 2008²⁰. L'amélioration des services d'intermédiation entre l'épargne intérieure et le secteur privé offerts par les institutions financières pourrait réduire la volatilité à laquelle ces institutions et leurs clients du secteur privé sont confrontés. Il serait dès lors plus facile pour les institutions de proposer des financements en monnaie locale – cruciaux pour les groupes mal desservis comme les PME – sans s'exposer au risque de change. Dans l'ensemble, il est évident que les secteurs financiers africains doivent jouer un rôle plus important pour orienter l'apport de fonds vers les investissements.

Incidence de la crise sur les secteurs bancaires

Dans une enquête récente, les banques d'Afrique subsaharienne ont indiqué qu'elles avaient été durement touchées par la crise liée à la pandémie de COVID-19, au point que leur capacité à desservir les entreprises privées lors de la reprise s'en trouve compromise. Avec le concours du partenariat Making Finance Work for Africa (MFW4A), la Banque européenne d'investissement (BEI) a mené une enquête auprès de 78 banques d'Afrique subsaharienne au début 2021 (*l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique*)^{21,22}. Les banques participantes représentent environ 30 % des actifs du continent. Même s'il est peu probable que les données soient pleinement représentatives, elles fournissent néanmoins des indications précieuses sur la situation des secteurs financiers africains telle que les banques la perçoivent²³. L'analyse fait ressortir les effets de la crise sur les banques d'Afrique subsaharienne (figure 3), la manière dont celles-ci ont réagi (figure 4), ainsi que leur perception des risques qui pèsent sur les secteurs bancaires africains et des opportunités qui s'offrent à eux. Ce chapitre porte sur la façon dont le secteur bancaire s'organise pour appuyer le secteur privé, en particulier les PME, pendant la reprise consécutive à la crise du coronavirus. Les chapitres suivants se serviront également des résultats de l'enquête pour examiner la manière dont les banques réagissent à la révolution numérique (chapitre 4), qui a été accélérée par la pandémie, et comment le secteur financier s'adapte aux défis que posent les changements climatiques et saisit les possibilités offertes par le financement de l'action pour le climat, notamment par le développement du marché des obligations vertes (chapitre 5).

¹⁸ OCDE, 2020.

¹⁹ Estimations de la Banque mondiale, basées sur les données brutes du FMI, disponibles à l'adresse : <https://datacatalog.worldbank.org/deposit-money-banks-assets-gdp>.

²⁰ Voir FMI, 2021, figure 6 à la page 3. Les données sur les flux de portefeuille sont disponibles dans les statistiques financières internationales du FMI à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=4c514d48-b6ba-49ed-8ab9-52b0c1a0179b&sid=1390030341854>, et auprès de l'Institute of International Finance à l'adresse <https://www.iif.com/publications/id/4486>.

²¹ Cette enquête a été menée en ligne et a obtenu un taux de réponse global d'environ 43 %. Les taux de réponse ne différaient pas de manière significative selon les sous-régions, mais la prudence est de mise pour l'interprétation des données relatives à l'Afrique centrale, compte tenu du nombre plus faible de banques de cette sous-région ayant répondu (sept).

²² L'enquête pour les banques d'Afrique du Nord a été perturbée par la pandémie.

²³ La couverture du total des actifs a été calculée sur la base des données de *BankFocus* pour la dernière année disponible. Pour les banques panafricaines, les actifs consolidés ont été pris en compte.

Figure 3 : Effets de la crise du coronavirus sur les activités, tels que les banques d'Afrique subsaharienne les perçoivent (% de répondants)

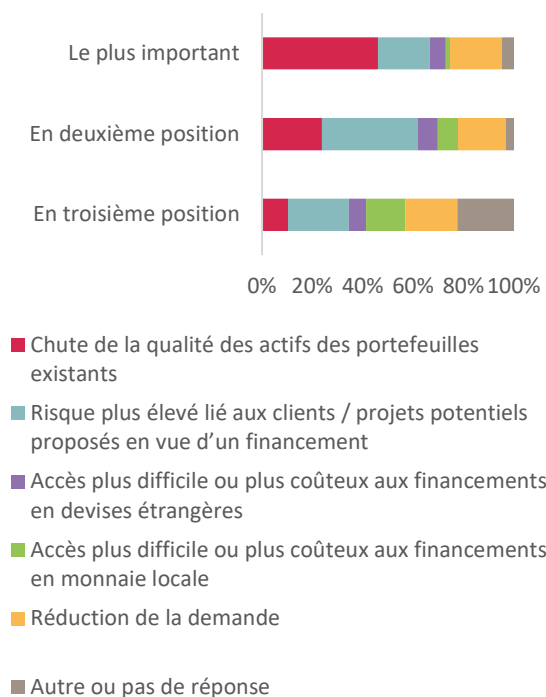
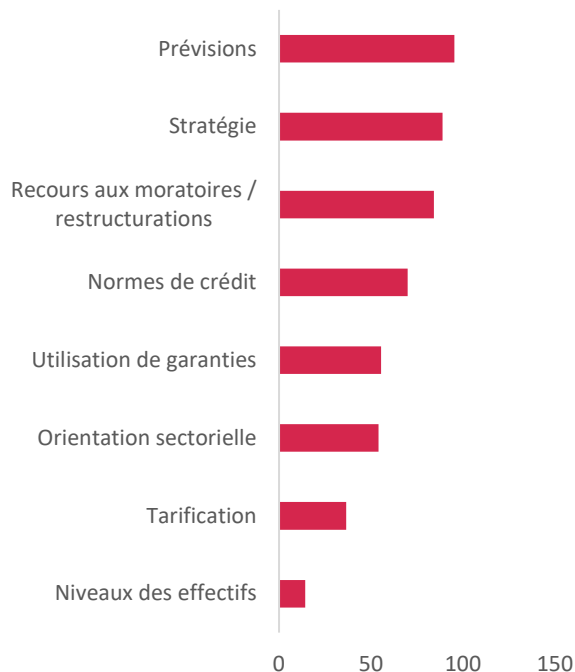


Figure 4 : Ajustements effectués par les banques d'Afrique subsaharienne en réponse à la crise du coronavirus au cours de l'année 2020 (% de répondants)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les banques ont adapté leurs opérations pendant la période de crise : parmi les mécanismes mis en place à cet effet, les plus souvent cités sont le recours accru aux restructurations et aux moratoires, et les mesures prises afin d'augmenter l'utilisation des canaux numériques. Près des deux tiers des banques ont durci leurs normes de crédit, mais plus de 80 % ont eu davantage recours aux restructurations ou aux moratoires sur les prêts (figure 4). À l'inverse, peu de banques ont été contraintes d'ajuster leurs effectifs, tandis qu'un peu moins d'un tiers ont revu leurs tarifs. Environ la moitié des banques ayant répondu ont utilisé des garanties, émanant principalement de la banque centrale, de l'État ou d'une institution financière internationale (figure 6). La quasi-totalité (89 %) des banques interrogées ont déclaré que la pandémie avait accéléré la transformation numérique de leurs processus internes ; la même proportion estime que les clients qui se sont tournés vers les canaux numériques continueront de s'en servir après la fin de la pandémie (données disponibles sur demande).

Figure 5 : Comment les critères d'octroi de crédit ont changé / vont changer (% de banques interrogées)

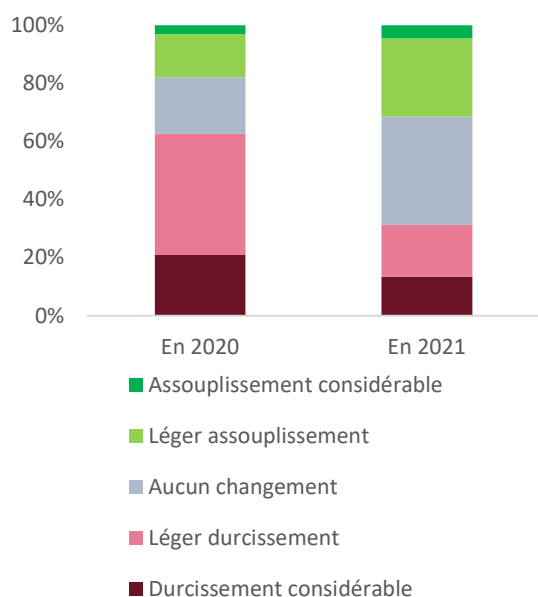
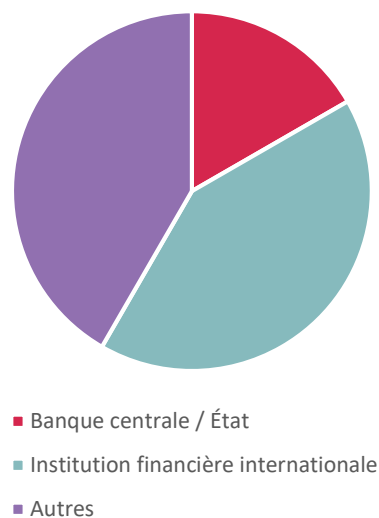


Figure 6 : Source des garanties de crédit (% de répondants utilisant un système de garantie)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La détérioration de la qualité des actifs est la préoccupation la plus pressante dans l'immédiat pour les banques et peut compromettre leur capacité à desservir les entreprises du secteur privé lors de la reprise. Dès lors que celle-ci s'annonce progressive et que l'incertitude reste élevée, la qualité des actifs risque de continuer à se détériorer au cours des prochains mois. En outre, diverses mesures (détaillées dans la section suivante) étaient en place dans de nombreux pays jusqu'en fin 2020, voire au-delà. Il est donc probable que les données de 2020 (les plus récentes disponibles pour la plupart des institutions) ne reflètent pas pleinement la gravité des problèmes de qualité des actifs. Avec la levée de ces mesures, la qualité des actifs risque de se détériorer davantage, même si l'on observe une reprise de la croissance économique. L'incidence des problèmes de qualité des actifs sur les portefeuilles de prêts bancaires conduira probablement les banques à se montrer plus frileuses, car elles devront constituer des provisions pour les prêts non productifs (PNP) et reconstituer leurs volants de fonds propres pour compenser d'éventuelles annulations de créances.

L'accès au financement et son coût n'ont pas posé de problèmes majeurs aux banques pendant la crise, mais celles-ci devront avoir accès à des financements appropriés pour soutenir la reprise. Le coût du financement international a augmenté de manière significative au cours du premier semestre de 2020. La grande majorité des banques africaines ont pu résister aux pressions sur les liquidités parce qu'elles sont entrées dans la crise étant relativement bien capitalisées et qu'elles ont bénéficié de mesures de soutien (voir la section suivante). À l'avenir, le risque est néanmoins grand de voir l'effet d'éviction par le secteur public compromettre la contribution des banques à la reprise en poussant encore à la hausse les coûts de financement. Une analyse antérieure a montré que l'éviction a augmenté au cours de la période 2014-2018 et a atteint des niveaux élevés dans un certain nombre de pays, en particulier au Ghana, au Niger, en Tanzanie et en Zambie (BEI, 2018). L'accumulation de la dette en Afrique entre 2008 et 2017, dans le sillage de la crise financière mondiale, a fait croître la part de la dette publique dans les bilans des banques, grimper les taux d'intérêt sur les titres souverains dans de nombreux pays africains et tomber en faillite certaines banques. Compte tenu de l'augmentation rapide de l'endettement à travers l'Afrique en 2020, il existe un risque évident que ce schéma se répète, ce qui entraverait la reprise.

Mesures prises par les autorités

De nombreuses banques centrales africaines ont abaissé leurs taux directeurs pour encourager les prêts, et un certain nombre de régulateurs ont adopté d'autres mesures visant à sécuriser l'accès au financement et à maintenir la stabilité des secteurs financiers. Comme l'indiquent Alonso Gispert et al., 2020, les mesures prises par les autorités en appui aux secteurs financiers sont répertoriées dans une base de données de la Banque mondiale. Ces données offrent un aperçu utile des mesures mais ne contiennent aucune information sur la manière dont elles ont été mises en œuvre dans la pratique. Les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe ont mis en œuvre le plus grand nombre de mesures pour faire face à la crise du secteur financier, avec une moyenne de 14 mesures par pays (figure 7). Cela s'explique en partie par le fait que ces sous-régions ont été les premières en Afrique à être sérieusement touchées par la crise sanitaire, à laquelle elles ont réagi en mettant en œuvre des mesures de confinement relativement strictes, entraînant des perturbations économiques. Le degré de sophistication plus élevé des secteurs financiers et des cadres réglementaires dans ces sous-régions y est aussi pour quelque chose. Les pays d'Afrique orientale, occidentale et centrale ont adopté en moyenne moins de mesures. Au total, 34 pays africains ont mis en place des mesures pour stimuler les liquidités et réduire le coût des emprunts, principalement en abaissant le taux directeur. Certains pays, dont l'Afrique du Sud, ont abaissé leurs taux directeurs de 200 points de base ou plus. Un grand nombre de régulateurs ont aussi adopté des mesures visant directement le secteur bancaire (examinées plus en détail ci-après), tandis que certains gouvernements ont privilégié des interventions ciblant d'autres institutions financières, notamment les institutions de microfinance, et les systèmes de paiement, tout en mettant en œuvre des mesures destinées directement aux entreprises (comme la modification des règles en matière d'insolvabilité).

Figure 7 : Nombre moyen de mesures liées au secteur financier prises en réponse à la crise du coronavirus, par sous-région

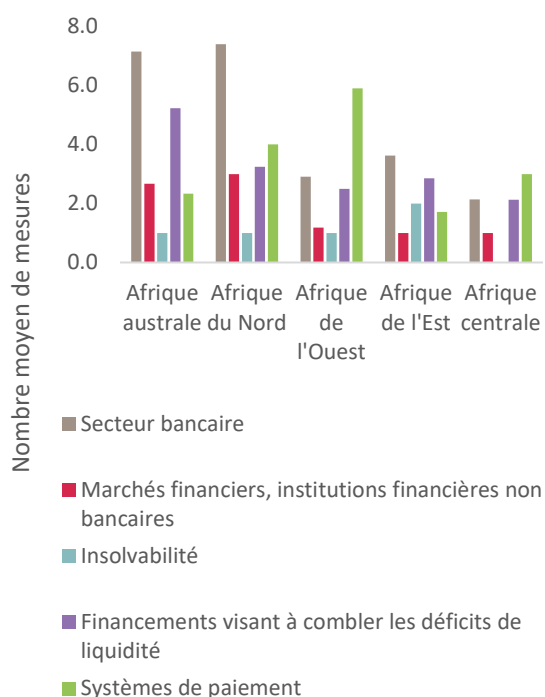
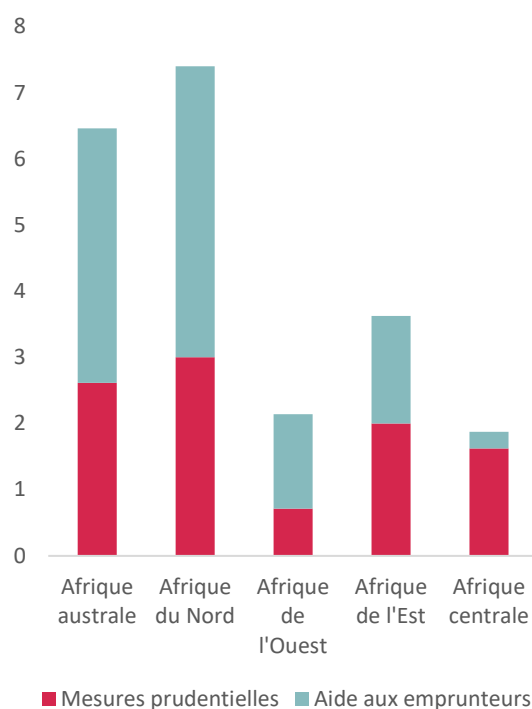


Figure 8 : Nombre moyen de mesures liées au secteur bancaire prises en réponse à la crise du coronavirus, par sous-région



Source : Base de données de la Banque mondiale sur les mesures concernant le secteur financier prises en réponse à la crise du coronavirus²⁴. Les données pour le Cabo Verde, la Guinée, le Burundi et la Somalie sont manquantes.

²⁴ Les données sont disponibles à l'adresse : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/covid-19-finance-sector-related-policy-responses> et la base de données est décrite dans Alonso Gispert et al., 2020.

Les mesures prises en appui aux secteurs bancaires consistaient en une combinaison d'ajustements ou de tolérances par rapport aux directives prudentielles et d'aide directe ou indirecte aux emprunteurs (figure 8). La mesure prudentielle la plus courante tenait à l'assouplissement du traitement des PNP, par exemple en réduisant les exigences de provisionnement (tableau 1). Pour aider les banques pendant la période de crise, les régulateurs ont également restreint la distribution de dividendes ou d'autres utilisations des bénéfices, autorisé le déblocage temporaire des volants de fonds propres, assoupli les exigences en matière de capital ou de liquidité, ou apporté d'autres modifications provisoires aux exigences prudentielles. Les mesures prises pour aider les emprunteurs consistaient à transférer directement ou indirectement des fonds publics aux entreprises (subventions, garanties publiques, prêts directs accordés par l'État ou par la banque centrale, et incitations fiscales). Dans plusieurs pays, les autorités ont encouragé, voire contraint les banques à accorder des moratoires sur le remboursement des emprunts et à restructurer les dettes de certaines catégories d'emprunteurs. De plus amples détails sur les mesures adoptées dans les différents pays sont fournis dans les aperçus sous-régionaux présentés plus loin dans ce chapitre.

Tableau 1 : Mesures appliquées pour soutenir les banques africaines

Mesures prudentielles	Nombre moyen d'applications en Afrique	Aide aux emprunteurs	Nombre moyen d'applications en Afrique
Assouplissement du traitement des expositions non productives	0,4	Subventions et prêts directs	0,7
Restrictions de l'utilisation des bénéfices	0,3	Garanties d'État	0,3
Déblocage ou report des volants de fonds propres	0,2	Moratoires et autres restructurations – facilités ou encouragés	0,7
Assouplissement des exigences de fonds propres	0,1	Moratoires – obligatoires pour certains prêts	0,2
Assouplissement temporaire des exigences en matière de liquidité	0,1	Plus grande souplesse dans les exigences en matière d'information sur le crédit	0,1
Contrôles des frais bancaires	0,1	Plafonnement des taux d'intérêt ou des frais similaires	0,0
Autre assouplissement prudentiel	0,6	Autre	0,1

Source : Base de données de la Banque mondiale sur les mesures concernant le secteur financier prises en réponse à la crise du coronavirus²⁵. Les données pour le Cabo Verde, la Guinée, le Burundi et la Somalie sont manquantes.

Dans leurs mesures, nombre de gouvernements africains ont accordé une attention particulière au numérique et aux besoins particuliers des PME. Les pays dans toutes les sous-régions ont introduit des mesures ciblant les systèmes de paiement (figure 7), afin d'encourager ou de faciliter le recours au numérique et de réduire ainsi l'utilisation de l'argent liquide. Un ensemble de données distinct mis à disposition par le FMI²⁶ (tableau 2, en annexe) indique que neuf pays africains ont relevé les limites applicables aux encours ou aux opérations en argent mobile, et 11 sont intervenus pour réduire les frais de transaction. Ces données fournissent également des précisions supplémentaires quant au soutien des pouvoirs publics aux PME, montrant que 14 pays africains leur ont accordé une assistance financière directe pendant la crise, tandis que six ont encouragé ou imposé l'utilisation de moratoires visant spécialement les PME emprunteuses. L'aide aux PME traduit la reconnaissance du rôle important de ces entreprises dans les économies africaines et de leur vulnérabilité particulière face aux conséquences économiques de la crise du coronavirus.

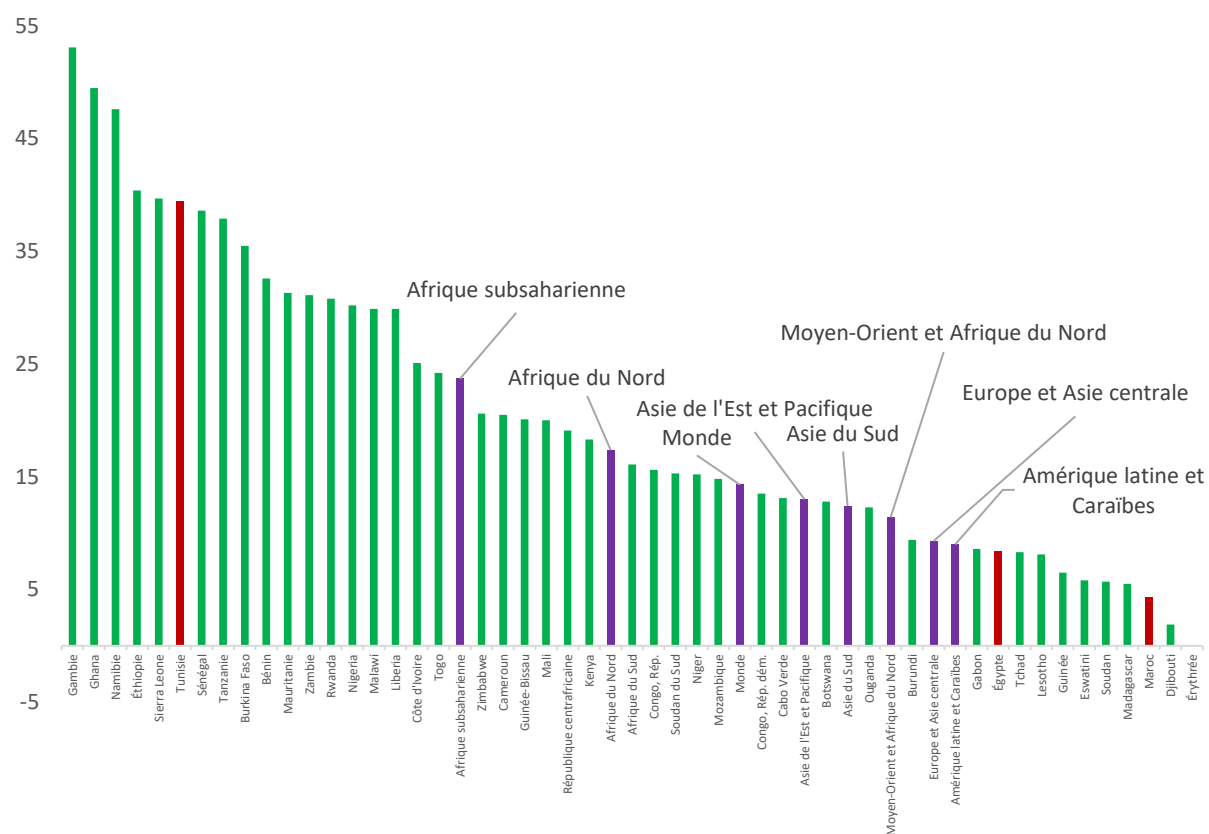
²⁵ Les données sont disponibles à l'adresse : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/covid-19-finance-sector-related-policy-responses> et la base de données est décrite dans Alonso Gispert et al., 2020.

²⁶ Suivi par le FMI des mesures prises pour faciliter l'accès au financement face à la pandémie de COVID-19, sur la base de l'enquête du FMI sur l'accès au financement, disponible au format Excel à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>.

Financement du secteur privé : prêts bancaires aux PME et aux autres entreprises

L'accès insuffisant au financement demeure un obstacle majeur à la survie, à la croissance et au développement des entreprises africaines, notamment des PME. La figure 9 montre la part des entreprises de chaque pays citant l'accès au financement comme une entrave majeure dans leurs réponses aux enquêtes les plus récentes menées par la Banque mondiale, la BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. L'Afrique se signale comme la région où les problèmes d'accès au financement sont les plus aigus. Selon les données communiquées par les entreprises, environ 62 % des PME d'Afrique subsaharienne ayant besoin d'un prêt n'y ont pas accès, que ce soit pour cause de rejet de leur demande (3,2 % des cas) ou, plus souvent, parce qu'elles n'essaient même pas d'en introduire. Il en va de même pour environ 59 % des PME qui déclarent avoir besoin d'un prêt en Afrique du Nord²⁷. La situation est beaucoup plus difficile que dans d'autres régions, en Amérique latine et dans les Caraïbes, 31 % seulement des entreprises ayant besoin d'un prêt déclarent avoir renoncé à le demander ou avoir essuyé un refus. Les PME africaines ont souvent du mal à trouver les capitaux dont elles ont besoin pour se développer, pour un certain nombre de raisons détaillées ci-après. Selon le SME Finance Forum, le déficit de financement formel des PME en Afrique représentait en moyenne 17 % du PIB dans les 43 pays étudiés en 2017²⁸.

Figure 9 : Pourcentage d'entreprises citant l'accès au financement comme une entrave majeure



Source : Enquêtes de la BERD, de la BEI et de la Banque mondiale sur les entreprises, données les plus récentes. Les pays en Afrique subsaharienne sont représentés en vert, les pays en Afrique du Nord, en rouge et les régions en mauve.

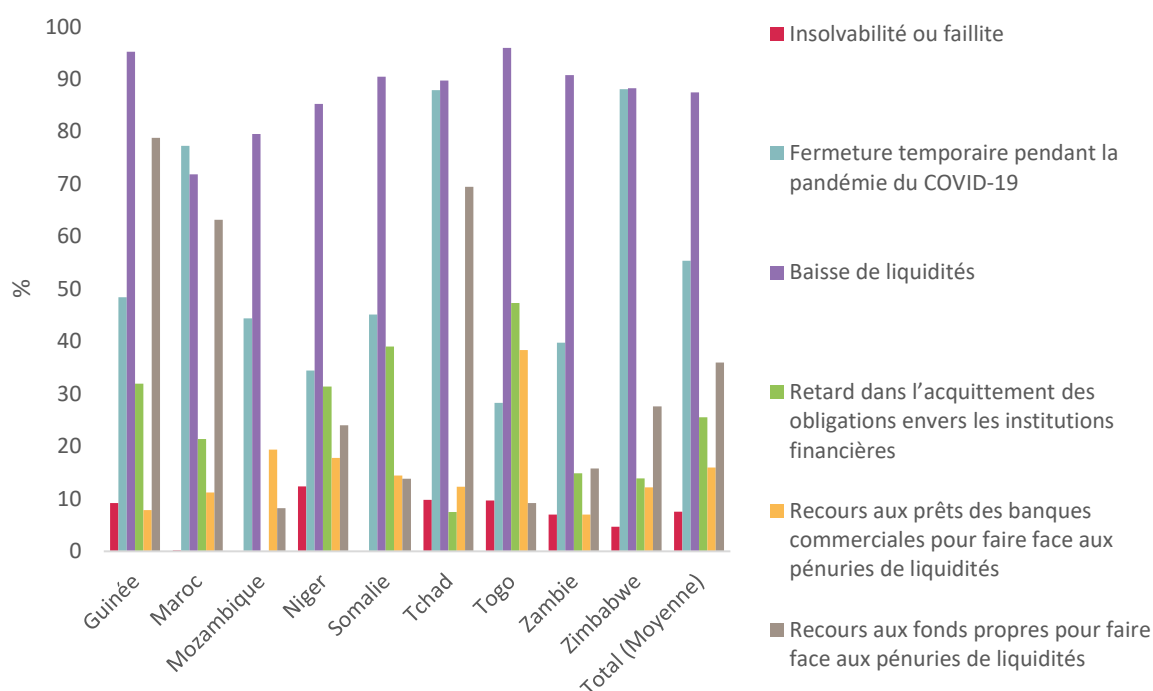
La pandémie pourrait encore aggraver le déficit de financement en Afrique, sans doute principalement au détriment des PME. La chute soudaine des revenus pendant la crise a eu des effets négatifs sur les flux de trésorerie des entreprises, compromettant leur capacité à rembourser les crédits existants, créant souvent de graves pénuries de liquidités et menaçant la survie d'entreprises viables. Les données produites par les modules

²⁷ Enquêtes sur les entreprises, données les plus récentes, disponibles à l'adresse : www.entreprisesurveys.org.

²⁸ Calculé par MFW4A sur la base des données communiquées par la Société financière internationale, 2017.

de suivi « COVID-19 » des *enquêtes sur les entreprises*²⁹, déployés dans neuf pays africains au cours des années 2020 et 2021, confirment l'existence de graves répercussions économiques. Comme le montre la figure 10, environ 88 % des entreprises des pays où des enquêtes de suivi « COVID-19 » ont été réalisées (trois en Afrique australe, une en Afrique de l'Est, quatre en Afrique de l'Ouest et une en Afrique du Nord) ont connu une baisse de liquidités, plus de 55 % ayant fermé temporairement pendant la pandémie. Au total, environ 8 % d'entre elles ont fait faillite. En outre, 26 % des entreprises sont en retard dans l'acquittement de leurs obligations envers les institutions financières. Pour faire face aux pénuries de liquidités, les entreprises ont plus souvent recours aux fonds propres (36 %) qu'aux prêts des banques commerciales (16 %). Les mesures évoquées plus haut ont apporté un peu de répit aux emprunteurs et aux banques, mais la situation pourrait empirer lorsque ces mesures prendront fin et que la détérioration de la qualité des actifs amènera les banques à adopter une attitude plus frileuse en matière de prêts.

Figure 10 : Incidence la pandémie de COVID-19 sur les entreprises des pays africains où des enquêtes de suivi ont été réalisées, 2020



Source : *Enquêtes sur les entreprises, enquêtes de suivi « COVID-19 », 2020*³⁰.

Il ne ressort pas de l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique que les banques ont une propension plus forte à prêter aux grandes entreprises plutôt qu'aux PME (figure 11), mais les prêts bancaires aux grandes entreprises ont tendance à avoir des maturités nettement plus longues. La grande majorité des banques ayant répondu ont déclaré desservir les deux segments de marché. Toutefois, alors que près des deux tiers des banques (61 %) ont fait état d'une échéance moyenne relativement lointaine (plus de deux ans) pour les prêts aux grandes entreprises, seules 45 % environ ont mentionné de telles maturités moyennes pour les PME clientes (figure 12). Bien que ces données ne permettent pas de savoir si les PME demandent effectivement des prêts de plus longue maturité, elles laissent supposer que l'accès à des échéances plus longues pourrait être limité pour les PME.

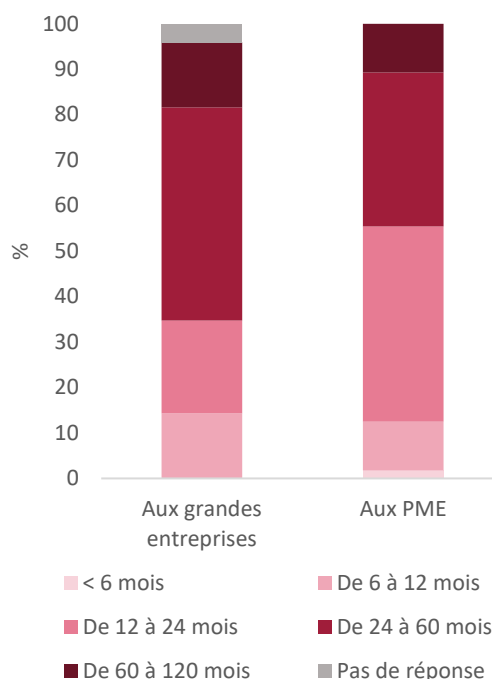
²⁹ Données disponibles à l'adresse : <https://www.enterprisesurveys.org/en/graphing-tool>.

³⁰ Données disponibles à l'adresse : <https://www.enterprisesurveys.org/en/enterprisesurveys>.

Figure 11 : Pourcentage de banques prêtant aux grandes entreprises et aux PME en 2020 (% de répondants)



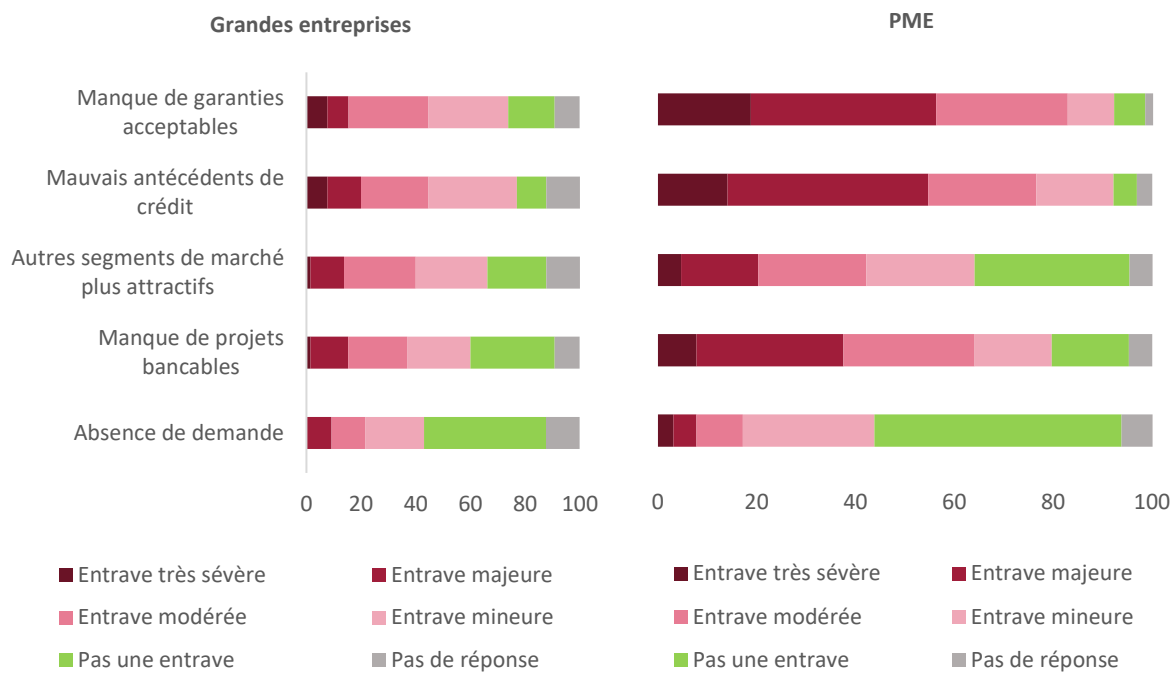
Figure 12 : Échéance moyenne des prêts, 2020 (% de répondants)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Des facteurs structurels continuent de freiner l'activité de prêt au secteur privé, notamment aux PME. Ces entraves existaient avant la crise mais ont pu être exacerbées par la pandémie. Les principaux facteurs limitant l'offre de crédit aux entreprises et aux PME sont le manque de garanties acceptables et les mauvais historiques de crédit, ainsi que le manque de projets bancables dans le cas des PME (figure 13). Bien qu'il s'agisse de facteurs structurels, liés à la demande, une intervention est nécessaire pour éviter que les effets cumulés de la crise du coronavirus ne conduisent à des restrictions persistantes de l'accès au financement. Par exemple, les entreprises contraintes de vendre des biens susceptibles de servir de garantie auront du mal à accéder de nouveau à un financement, même après l'amélioration des conditions économiques. Les obstacles structurels touchent également les prêts aux grandes entreprises. Toutefois, le manque de garanties, les mauvais antécédents de crédit et le manque de projets bancables sont mentionnés beaucoup plus souvent pour les PME que pour les grandes entreprises. Il sera nécessaire, à plus long terme, d'aplanir ces obstacles structurels pour remédier au déficit de financement des PME. Même pendant la période de reprise immédiate, des politiques visant à supprimer ces obstacles pourraient favoriser une relance des prêts aux PME susceptible de promouvoir la reprise économique.

Figure 13 : Entraves perçues à l'activité de prêt (% de banques ayant répondu)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le prêt avec garantie reste la forme la plus populaire de financement bancaire en Afrique et l'absence de garanties est un obstacle particulier pour les PME. Les PME ne disposent souvent pas d'actifs immobilisés de valeur suffisante pour garantir les prêts. Comme le montre la figure 14, les résultats de l'enquête font aussi apparaître que, dans leur majorité, les banques indiquent que plus de 80 % de leurs prêts sont garantis par des sûretés, tandis que seule une minorité d'entre elles déclarent que moins de 20 % de leurs prêts le sont (figure 15). Cela rejoint les résultats de l'analyse des données de l'*Enquête sur les entreprises*, qui montrent également que les banques exigent des garanties pour la plupart de leurs prêts aux PME, et que la croissance de l'emploi peut s'en trouver freinée (voir, par exemple, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement et Banque mondiale, 2016). Les banques rapportent qu'à la suite de la pandémie, elles ont restreint leur offre de crédit et renforcé leurs exigences en matière de garanties (voir la section consacrée aux effets de la crise sur le secteur bancaire, ci-dessus). En temps normal, le manque de garanties était déjà un handicap plus important pour les PME, qui risquent donc d'être particulièrement touchées par les refus des demandes de prêt dans le sillage de la crise, compte tenu de la tendance générale des banques à préférer les clients et les entreprises de plus grande envergure dans les périodes difficiles.

Figure 14 : Pourcentage de banques qui considèrent le manque de garanties acceptables comme une entrave à l'activité de prêt (% des banques ayant répondu)

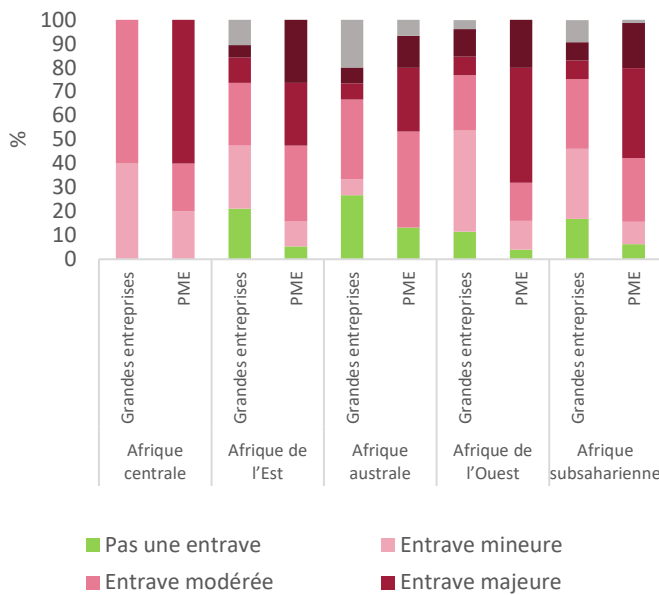
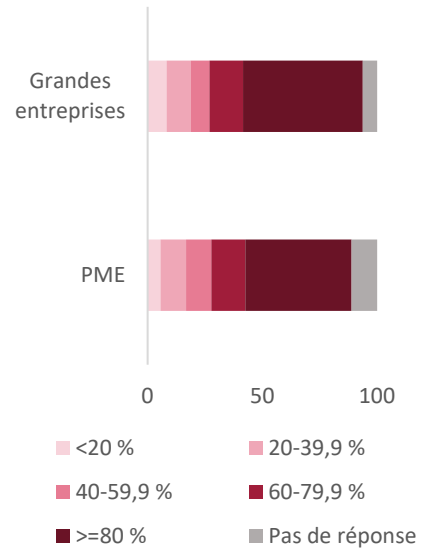


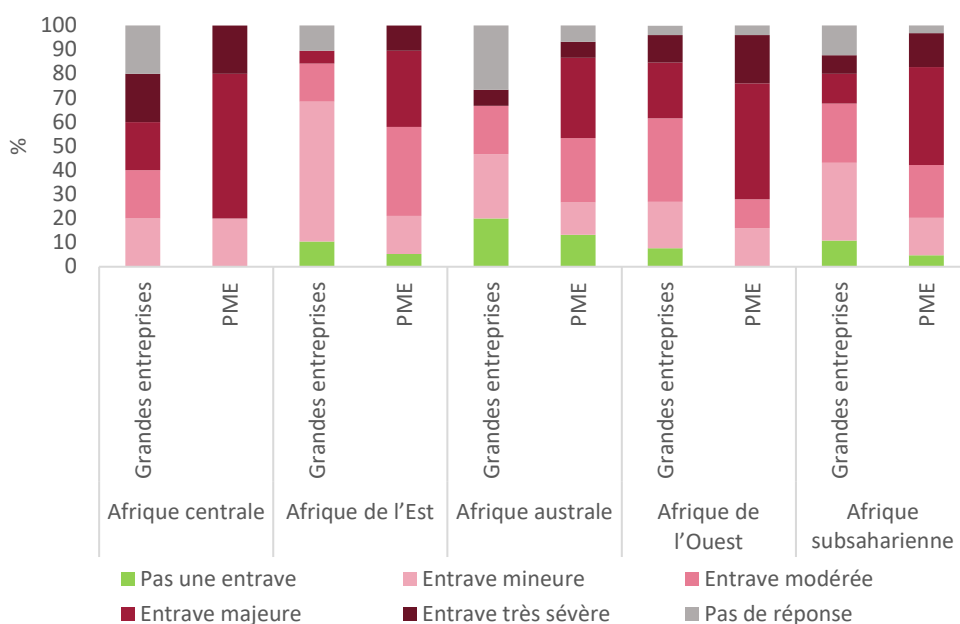
Figure 15 : Proportion de prêts garantis par des sûretés (% des banques ayant répondu)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

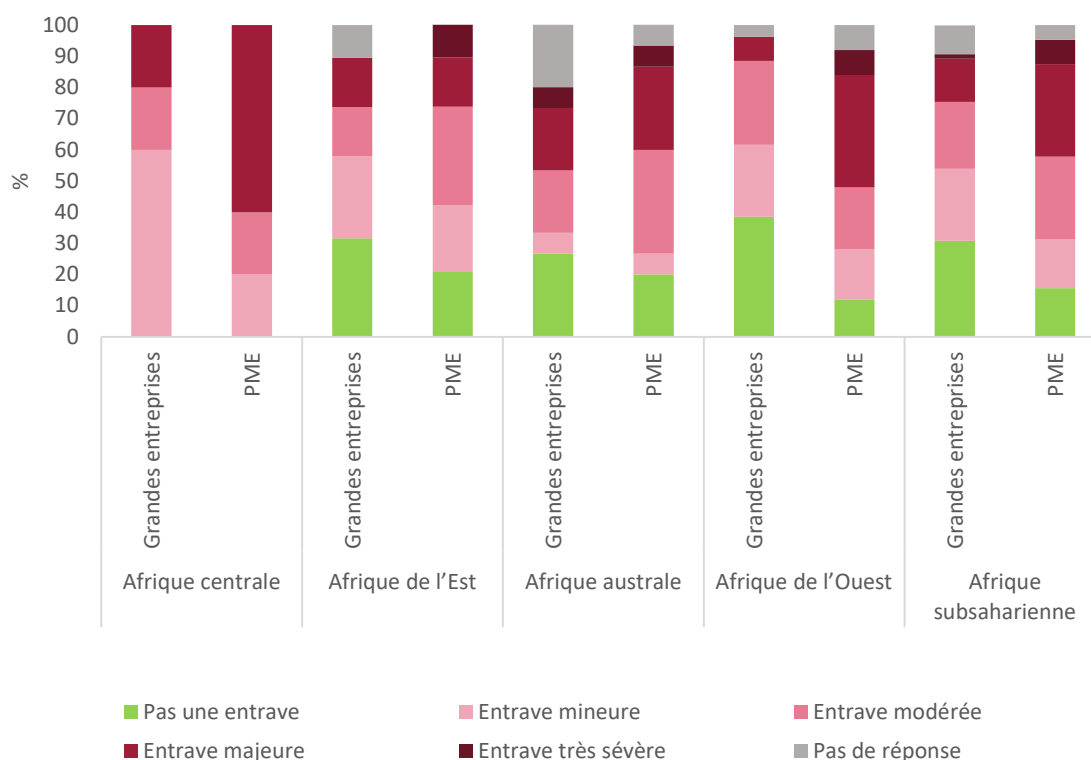
Afin de combler le déficit de financement des PME, il est aussi crucial de disposer d'informations détaillées sur le crédit, avec une large couverture. Environ 41 % des banques ayant répondu ont souligné que les mauvais historiques de crédit constituaient une entrave majeure pour l'accès au financement des PME, alors que 12,3 % seulement ont indiqué que c'était le cas pour les grandes entreprises (figure 16).

Figure 16 : Pourcentage de banques ayant répondu qui considèrent les mauvais historiques de crédit comme une entrave à l'activité de prêt



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 17 : Pourcentage de banques ayant répondu qui considèrent le manque de projets bancables comme une entrave à l'activité de prêt



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Il existe une perception répandue parmi les banques selon laquelle les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) manquent de projets bancables. Cela peut s'expliquer par le manque de connaissances techniques, d'états financiers et autres documents officiels des MPME. Pour beaucoup de banques, les états financiers formels et les documents officiels sont des éléments essentiels des demandes de prêt. Toutefois, la qualité et la fiabilité de ces pièces comptables varient selon les pays et les entreprises. Les MPME n'ont souvent pas les connaissances techniques nécessaires pour préparer le type d'états financiers solides nécessaires au succès des demandes de prêt. La figure 17 montre que le manque de projets bancables entrave plus gravement les prêts bancaires aux PME (37,5 %) qu'aux grandes entreprises (15,3 %). Des structures d'encadrement des entreprises pourraient contribuer à l'acquisition d'une plus grande expertise dans ce domaine. Un certain nombre de banques ont commencé à proposer de tels services par l'intermédiaire d'« académies » des PME, souvent avec l'appui d'organisations internationales ou régionales. Par exemple, l'Agence de développement de l'Union africaine a lancé l'Académie des MPME en partenariat avec le groupe Ecobank³¹, tandis que l'initiative Invest in Africa, dont les membres comprennent des entreprises privées et des banques commerciales panafricaines et nationales, a mis en place une académie d'apprentissage en ligne à l'usage des PME en partenariat avec l'African Management Initiative³².

Les questions plus générales relatives à un environnement favorable sont aussi des déterminants essentiels de l'accès aux financements, bien qu'elles ne soient pas couvertes en détail par l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique. Ces questions couvrent les conditions macroéconomiques, notamment la stabilité politique, les politiques macroéconomiques et le cadre juridique et administratif, comme les politiques fiscales, les règles commerciales, les infrastructures physiques et les structures de gouvernance. Des réformes réglementaires qui encouragent les entreprises informelles à s'enregistrer officiellement peuvent les aider à disposer d'informations et de documents de meilleure qualité [Bruhn, 2013 ; Campos et al., 2015].

³¹ <https://www.nepad.org/news/auda-nepad-launches-msme-academy-all-africas-micro-small-and-medium-enterprises>.

³² <https://investinafrica.com/ourpartners>.

L'inégalité entre les sexes est un problème crucial en Afrique, et les données de l'Enquête 2021 sur le secteur bancaire en Afrique confirment que les banques d'Afrique subsaharienne prennent des mesures pour tenir compte des questions de genre dans leurs approches en matière de prêts. Afin de réaliser les ODD et de construire des économies inclusives et résilientes en Afrique, il est essentiel de favoriser les perspectives économiques des femmes et des jeunes. Selon la Banque mondiale, 58 % de l'ensemble des MPME d'Afrique appartiennent à des femmes³³. Or, le manque de financement est un obstacle qui est particulièrement difficile à surmonter pour les entreprises dirigées par des femmes. Il est donc important de mettre en place un environnement favorable pour encourager les établissements de crédit à financer les entreprises détenues par des femmes et par des jeunes, leur donnant ainsi les moyens d'investir dans des activités productives. Les banques africaines sont de plus en plus conscientes de la nécessité de lutter contre les inégalités entre les sexes et des possibilités offertes par la finance liée au genre. Parmi les banques ayant répondu, 60 % ont déclaré avoir mis en place une forme de stratégie en matière d'égalité hommes-femmes. Les obstacles structurels doivent également être traités. Par exemple, dans plusieurs pays, les garanties ne peuvent être données ou, de facto, possédées que par les hommes, ce qui rend l'accès au financement quasi impossible aux femmes entrepreneurs.

L'élargissement de l'éventail des possibilités et solutions de financement et leur adaptation aux besoins des MPME sont des étapes importantes pour stimuler l'accès aux capitaux des entreprises privées en Afrique. De récentes études font ressortir une corrélation entre la diversification du secteur financier et l'amélioration de l'accès au financement. La possibilité donnée à des institutions financières variées d'exercer leurs activités améliore la concurrence au sein du système financier, augmentant potentiellement l'accès des entreprises à diverses formes d'instruments pour répondre à leurs besoins de financement à moyen et long terme (Love et Martínez Pería, 2015). Hormis les banques, il existe d'autres options de financement par emprunt ou apport de fonds propres, mais bien souvent encore au stade embryonnaire en Afrique. Les services de crédit-bail et d'affacturage, le capital-investissement et le capital-risque peuvent présenter un intérêt pour les PME, et la microfinance est une source importante de financement pour les plus petites entreprises. Les chapitres 2 et 3 du présent rapport font le point sur la situation dans les secteurs de la microfinance et du capital-investissement.

Plusieurs mesures politiques pourraient être envisagées pour combler le déficit de financement du secteur privé, en particulier pour les MPME. En regroupant et en traitant les données pertinentes, les registres de crédit publics et les bureaux de crédit privés ont réduit les asymétries d'information, diminuant ainsi le recours aux garanties. Il existe de nombreux éléments indiquant que les bureaux de crédit et les registres de garanties favorisent l'accès des entreprises au financement (Martínez Pería et Singh, 2014 ; Love et al., 2013). Rares sont les pays qui ont adopté des lignes directrices ou des réglementations en matière de notation du risque de crédit, même si certains bureaux de crédit ont commencé à proposer des services de notation et d'évaluation de la solvabilité qui fournissent des informations supplémentaires sur les MPME. Les prêts aux PME pourraient aussi être stimulés par des mesures visant à améliorer l'efficacité dans la résolution des problèmes d'insolvabilité et à permettre aux banques d'accepter des biens mobiliers comme garantie de prêts. L'accès des PME africaines au financement a également été amélioré par la réforme des cadres de garantie et l'élaboration de lois sur la propriété, des registres fonciers et des registres électroniques de nantissement d'actifs (y compris des actifs mobiliers) et de créances (registres de garantie).

Le potentiel des secteurs bancaires africains en appui à la reprise

La taille relativement modeste des secteurs bancaires en Afrique laisse supposer qu'un nombre important d'entreprises pourraient être sous-bancarisées, tandis que les niveaux élevés de concentration sur certains marchés dénotent une faible concurrence. Les principaux indicateurs descriptifs du secteur bancaire africain sont présentés dans le tableau 3 de l'annexe, sur la base des données du FMI³⁴, de la Banque mondiale³⁵ et de Moody's Analytics BankFocus³⁶. Le continent compte 558 banques susceptibles de prêter au secteur privé (y

³³ Darko et Ahiagbede, 2021.

³⁴ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

³⁵ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

³⁶ Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAYASAAEgLw9_D_BwE.

compris les banques commerciales, coopératives ou islamiques)³⁷. Le total des actifs détenu par ces banques dépasse les 860 milliards d'USD (Orbis Bank Focus, données les plus récentes en date de juin 2021)³⁸. L'Afrique de l'Ouest abrite près de 240 banques, suivie de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, avec près de 200 banques chacune. En moyenne, les trois premières banques de chaque sous-région détiennent 71 % du total des actifs, ce qui est supérieur à la moyenne de 60 % pour l'ensemble des économies émergentes et en développement. Cette proportion va de 90 % en Afrique centrale à 58 % en Afrique du Nord – le marché bancaire le plus concurrentiel du continent.

Figure 18 : Crédit en % du PIB et croissance annuelle du crédit (2020, non pondéré)

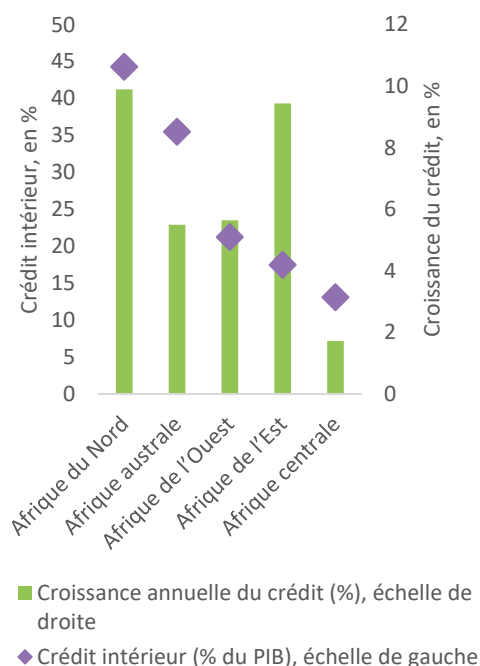
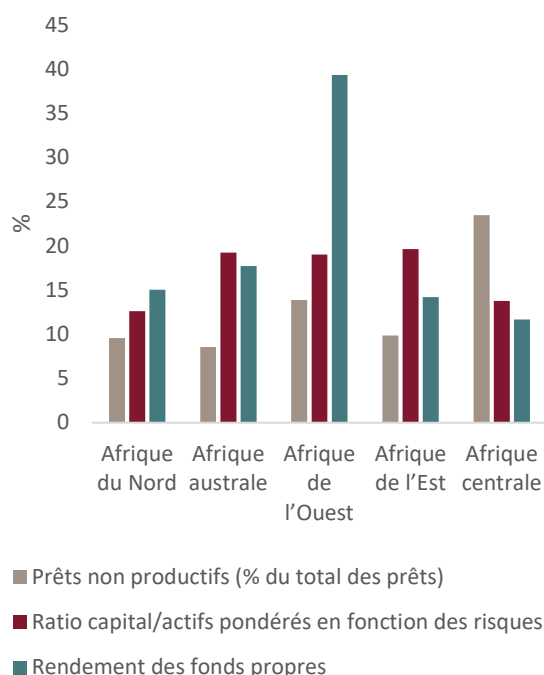


Figure 19 : Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs (2019 ou données les plus récentes, non pondérées)



Sources : Orbis Bank Focus, FMI et Banque mondiale, pour plus de détails, voir l'annexe.

Comme le montre la figure 18, les marchés du crédit restent sous-développés, notamment en Afrique occidentale, orientale et centrale. C'est en Afrique du Nord que le ratio du crédit rapporté au PIB (généralement utilisé comme indicateur du développement du marché du crédit) est le plus élevé, à 44 %, devant l'Afrique australe. Les marchés financiers sont nettement moins développés dans les autres sous-régions, avec un ratio de 13 % seulement en Afrique centrale. La croissance du crédit dans l'ensemble de l'Afrique a été faible au cours de l'année 2020, atteignant en moyenne 6,4 % en termes nominaux, contre une inflation moyenne d'environ 15 %. À la fin de 2019, le ratio prêts/dépôts était nettement inférieur au seuil indicatif de surchauffe de 100 % dans toutes les sous-régions (78 % en moyenne), l'Afrique centrale se signalant par un ratio de 90 % imputable

³⁷ Comme l'analyse porte sur les prêts des banques aux entreprises du secteur privé, les types d'institutions suivants ont été exclus : banques centrales, institutions de développement, institutions de microfinance, banques hypothécaires, banques d'épargne, banques d'investissement, banques/sociétés de gestion d'actifs privées, sociétés financières, institutions de crédit non bancaires, sociétés de valeurs mobilières, organismes de compensation, et sociétés d'investissement et de fiducie.

³⁸ Orbis Bank Focus est une base de données des banques du monde entier. Les données sont obtenues par le Bureau van Dijk à partir d'une combinaison de rapports annuels, d'informations émanant de divers fournisseurs et de sources réglementaires. Toutes les banques africaines n'y figurent pas et les données manquent parfois pour certains indicateurs. Cependant, les données des plus grandes banques africaines sont prises en compte puisqu'elles sont publiées. Il s'ensuit que l'écart entre les actifs communiqués et le total des actifs ne devrait pas être considérable. Les actifs des banques ne sont pas consolidés. Lorsqu'elles étaient disponibles, les données de Bank Focus ont servi à calculer les chiffres se rapportant aux banques couvertes par l'enquête (total des actifs). Pour calculer le nombre de banques dans Bank Focus, seules les banques commerciales, coopératives, islamiques et holdings ont été comptabilisées. Par conséquent, le total régional des actifs dans Bank Focus se rapporte uniquement à ces entités (pour éviter un double comptage, le total des actifs des sociétés mères consolidées n'a pas été comptabilisé).

à la baisse des dépôts. En conséquence, il sera probablement difficile de relancer les prêts et d'élargir l'accès au financement, compte tenu de l'aversion au risque des banques, probablement en hausse.

Les secteurs bancaires africains sont bien capitalisés et rentables, mais des problèmes de qualité des actifs menacent la solidité et la stabilité futures, au risque de limiter la croissance du crédit (figure 19). D'après les données les plus récentes, le ratio moyen d'adéquation des fonds propres s'établissait à 17,4 % en 2019, confortablement au-dessus du minimum recommandé par Bâle III, un ensemble de mesures convenues au niveau international et conçues par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en réponse à la crise financière de 2007-2009. Même le ratio moyen d'adéquation des fonds propres pour l'Afrique de l'Ouest, le plus faible des cinq sous-régions, est supérieur à ce seuil. La rentabilité reste également solide, avec un rendement moyen des fonds propres de 16,2 %. La qualité des actifs est cependant préoccupante. Le ratio des PNP par rapport au total des actifs est en moyenne de 12 % sur le continent et atteint 24 % en Afrique centrale ; même en Afrique australe, environ 8 % des prêts sont classés comme non productifs. De surcroît, ces ratios de PNP sous-estiment peut-être l'ampleur des problèmes de qualité des actifs dès lors que les moratoires obligatoires et autres mesures de tolérance réglementaire étaient encore en place dans de nombreux pays au moment où ces données ont été publiées. Les données de l'*Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique* (figures 20 et 21) indiquent que la majorité des banques ayant répondu avaient un ratio de PNP d'au moins 5 %, la part de ces PNP dans le portefeuille de PME atteignant au moins 10 % pour un tiers des banques environ. En outre, la moitié des banques avaient au moins 5 % de leur portefeuille de PME sous moratoire, et 40 % avaient au moins 5 % de leurs prêts aux PME soumis à une forme ou une autre de restructuration. Le tableau est le même en ce qui concerne les prêts aux grandes entreprises. Si la reprise économique est faible, il est fort probable que certains des prêts faisant l'objet d'un moratoire ou d'une restructuration finiront par être en défaut, entraînant une nouvelle détérioration des PNP. L'adéquation des fonds propres et la rentabilité pourraient s'en ressentir à l'avenir, étant donné qu'une partie de ces prêts sont annulés. À son tour, la croissance future du crédit pourrait être affaiblie par ces actifs non productifs, qui entravent la croissance du bilan des banques sur le continent. L'ampleur de la détérioration potentielle dépendra de la rapidité de la reprise économique.

Figure 20 : Prêts problématiques aux PME (% des banques interrogées)

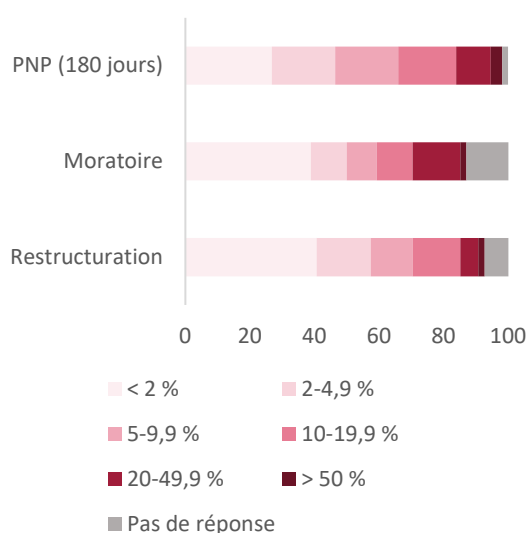
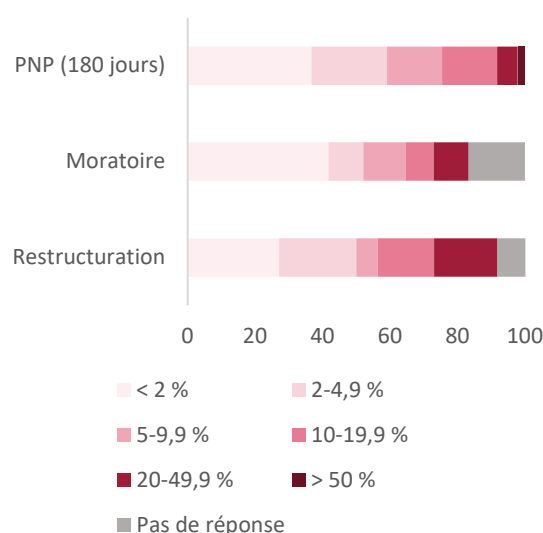
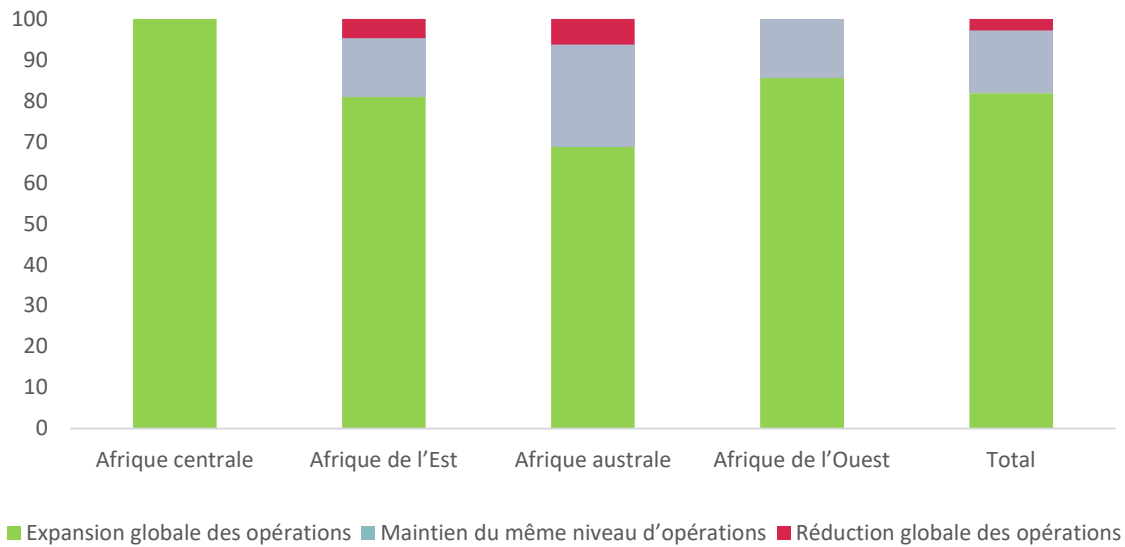


Figure 21 : Prêts problématiques aux grandes entreprises (% des banques interrogées)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

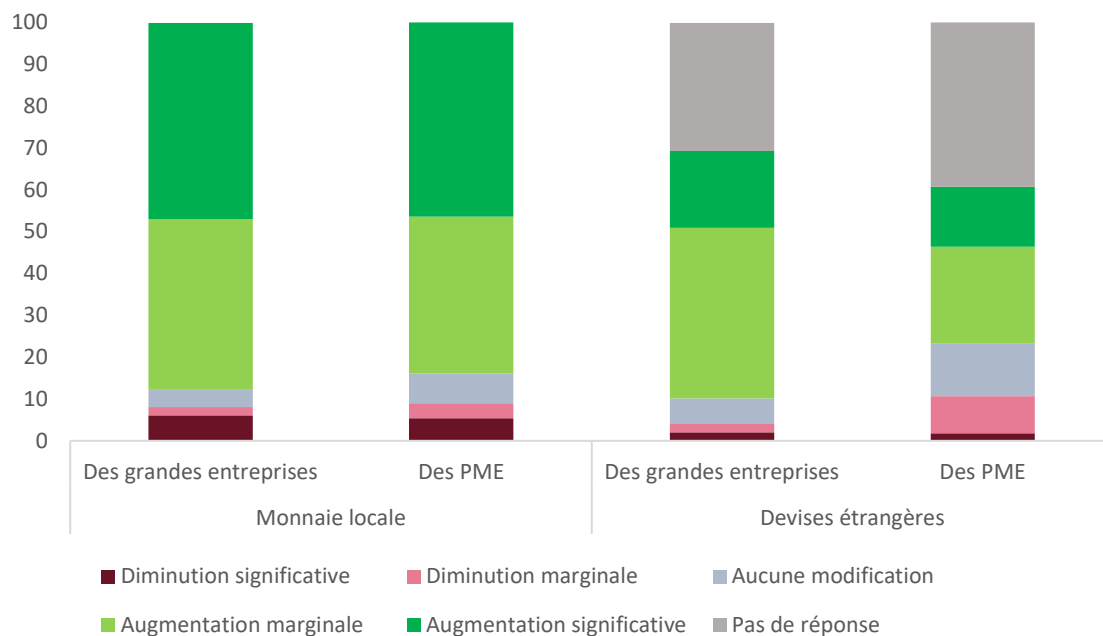
Figure 22 : Prévisions des banques pour les 12 prochains mois (% de répondants)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Pour l'avenir, 80 % des banques interrogées en Afrique subsaharienne prévoient d'étendre leurs activités au cours des 12 prochains mois (figure 22). Cette expansion devrait entraîner une augmentation des financements qui sera plus prononcée en monnaie locale (90 % des banques interrogées) qu'en devises étrangères (75 %). Les banques d'Afrique australe se montrent un peu moins ambitieuses, 70 % des répondants s'attendant à une expansion de leurs activités, tandis qu'en Afrique centrale, toutes les banques interrogées (le nombre le plus faible du continent) prévoient de s'étendre.

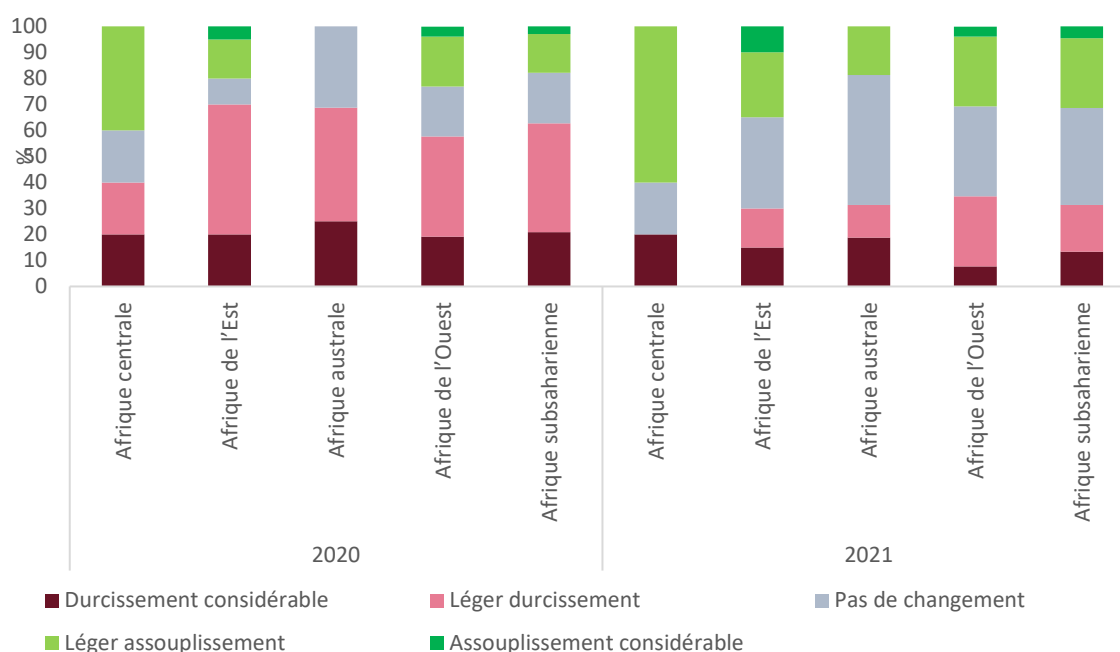
Figure 23 : Évolution attendue de la demande de crédit (% de répondants)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La demande de crédit, notamment de la part des PME, devrait également augmenter, mais les banques resteront relativement prudentes dans toutes les sous-régions d’Afrique subsaharienne (figure 23). Les banques s’attendent à une augmentation de la demande de prêts de la part des grandes entreprises et des PME, tant en devises qu’en monnaie locale. Toutefois, il est peu probable que les normes de crédit permettent de satisfaire pleinement cette augmentation de la demande. Seulement 31 % environ des banques ayant répondu prévoient d’assouplir leurs normes de crédit en 2021, alors que plus de 60 % les ont durcies en 2020 et que moins de 20 % ont déclaré les avoir assouplies (figure 24). Un nouveau durcissement au cours de l’année 2021 est envisagé par 31 % des banques ayant répondu. Dans l’ensemble, bien que les banques expriment certains espoirs concernant l’activité de prêt en 2021, il semble qu’elles prévoient aussi d’opter pour une approche prudente, au point que les répercussions de la crise du coronavirus pourraient être relativement persistantes.

Figure 24 : Évolution des normes de crédit en 2020 et changement attendu en 2021 (% de répondants)



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Instantanés sous-régionaux

Le secteur bancaire en Afrique du Nord

Le secteur bancaire de l’Afrique du Nord est l’un des plus développés du continent, les banques offrant une large gamme de produits financiers tant au niveau national qu’entre les marchés africains. Les principaux indicateurs sont présentés dans le tableau 4 de l’annexe. Les secteurs bancaires égyptien, marocain et algérien sont modérément concentrés, avec 62 à 67 % des actifs détenus par les trois plus grandes banques. Les banques d’État jouent un rôle important sur les marchés égyptien et algérien, où elles représentent respectivement environ 50 % et 80 % du total des actifs. Le Maroc, en revanche, possède l’un des systèmes financiers les plus développés d’Afrique, et la part des banques publiques dans le total des actifs est tombée à environ 18 %, alors qu’elle était de 40 % en 2002. Plusieurs grandes banques marocaines se sont développées à l’international, notamment dans quelque 35 pays d’Afrique. Les encours internationaux représentent environ 20 % des actifs des banques marocaines. Le secteur bancaire tunisien est plus fragmenté et la participation de l’État est importante : les trois plus grandes banques, toutes contrôlées par l’État, détiennent 35 % des actifs.

L’offre de crédit au secteur privé est supérieure à la moyenne de l’Afrique subsaharienne, mais varie dans la sous-région (figure 25). Le crédit au secteur privé rapporté au PIB est particulièrement faible en Égypte et en

Algérie par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire. En Égypte, le total des actifs représente environ 85 % du PIB, mais le crédit au secteur privé n'est que de 24 %, conséquence de l'effet d'éviction par la dette souveraine, un problème qui se renforcera probablement dans le sillage de la crise. En Tunisie et au Maroc, en revanche, le crédit intérieur représente plus de 60 % du PIB, excédant largement la moyenne des pays à revenu intermédiaire. D'après les données d'Orbis Bank Focus, l'Égypte a affiché la plus forte expansion du crédit en Afrique du Nord en 2020, à 25 %, en partie grâce à l'assouplissement monétaire décidé par la banque centrale en réponse à la pandémie³⁹. La croissance du crédit dans les autres pays d'Afrique du Nord a été plus modérée, de 3 à 7 %.

Les indicateurs de solidité financière ont bien résisté (figure 26), mais les effets de la pandémie ne se sont peut-être pas encore pleinement concrétisés. Avant la crise, l'adéquation des fonds propres se situait confortablement au-dessus des valeurs minimales recommandées dans les quatre pays de la sous-région. Les données récentes indiquent que l'adéquation des fonds propres et la liquidité se sont largement maintenues, bénéficiant des politiques de soutien des banques centrales. Par exemple, selon les données de la Banque centrale d'Égypte, le capital total représentait 17 % des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre 2021. La rentabilité ne suscitait pas non plus d'inquiétude avant la crise, avec un rendement des fonds propres allant de 9 % au Maroc à 22 % en Algérie. Selon les données du FMI, la rentabilité des banques au Maroc a été mise sous pression en 2020, car les coûts de provisionnement ont augmenté en prévision d'une hausse des pertes de crédit et d'une baisse des volumes de transactions. En Égypte, le rendement des fonds propres est passé de 23 % en 2019 à 15 % au premier trimestre 2021. Pour les autres pays, les données 2020 ne sont pas encore disponibles concernant cet indicateur. La qualité des actifs semble être restée relativement bonne en Égypte, avec un ratio de PNP de 4 % seulement. En Algérie, cependant, 13 % des prêts bruts n'étaient pas productifs, même avant la crise, et les PNP atteignaient des niveaux tout aussi élevés en Tunisie. Au Maroc, les PNP ont augmenté marginalement, passant de 7,5 % en 2019 à 7,9 % à la fin du deuxième trimestre 2020. Une nouvelle augmentation des PNP pourrait se produire dans la sous-région avec le retrait des mesures de soutien. En moyenne, les ratios prêts/dépôts sont supérieurs à ceux d'Afrique subsaharienne, poussés par le ratio élevé de la Tunisie (137 %) et celui, modéré, du Maroc (70 %). Le faible ratio de l'Égypte (53 %) reflète le lien étroit entre la dette souveraine et le système bancaire, qui constitue une vulnérabilité essentielle pour les banques égyptiennes.

Les banques centrales d'Afrique du Nord ont réagi à la crise du coronavirus par un large éventail de mesures stratégiques, notamment des taux directeurs plus bas, l'assouplissement des exigences prudentielles et un certain appui direct à l'activité de prêt. L'Égypte a réagi à la pandémie en abaissant fortement son taux directeur, qui est toutefois resté relativement élevé⁴⁰. En outre, la banque centrale a imposé un report de six mois des remboursements, tandis que la croissance du crédit a bénéficié de subventions sur les prêts destinés aux secteurs du tourisme, de l'industrie, de la construction et de l'agriculture. Au Maroc, la Bank Al-Maghrib a abaissé son taux directeur à un niveau très bas⁴¹ et a répondu à la demande croissante de liquidités par plusieurs mesures : élargissement de la gamme des sûretés admissibles pour les pensions et les garanties de crédit ; augmentation et allongement des opérations de refinancement à l'appui du crédit bancaire aux PME ; fourniture de swaps de devises aux banques nationales ; et assouplissement des exigences en matière de fonds propres réglementaires et de réserves. Ces mesures étaient complétées par un mécanisme de financement permettant des prêts aux PME à des taux d'intérêt subventionnés. Les perturbations économiques causées par la pandémie de COVID-19 et la volatilité des prix des hydrocarbures au fil des ans ont mis sous pression les liquidités des banques de la sous-région. La Banque d'Algérie a réagi en réduisant fortement les réserves obligatoires, en abaissant le taux directeur et en assouplissant les exigences prudentielles liées aux ratios de solvabilité, de liquidité et de PNP⁴². De son côté, la Banque centrale de Tunisie a combiné des réductions du taux directeur⁴³ avec des moratoires sur les prêts pour amortir les répercussions économiques de la pandémie. En outre, la date limite de distribution des

³⁹ Un rapport récent de l'agence de notation Fitch fait état d'une croissance du crédit de 16 % en 2020, un chiffre inférieur à l'estimation de Bank Focus mais qui reste élevé (Fitch Solutions, 2021).

⁴⁰ Depuis mars 2020, la banque centrale a abaissé de 400 points de base les taux de dépôt et de prêt au jour le jour, respectivement à 8,25 % et 9,25 %.

⁴¹ De 25 points de base pour atteindre 2 % en mars 2020 et de 50 points de base pour atteindre 1,5 % en juin 2020.

⁴² La Banque d'Algérie a progressivement abaissé le taux de réserves obligatoires de 10 % à 2 % (8 % en mars 2020, 6 % en avril, 3 % en septembre et 2 % en février 2021). Elle a également revu à la baisse son principal taux directeur, qui est passé de 3,5 % à 3 %, d'abord de 25 points de base pour le ramener à 3,25 % en mars 2020, puis à 3 % en avril.

⁴³ Qui reste supérieur à 6 %, soit nettement plus qu'au Maroc mais moins qu'en Égypte.

dividendes pour les banques a été prorogée, et les banques ne respectant pas le ratio prêts/dépôts maximum se sont vu accorder plus de temps pour l'atteindre⁴⁴.

Parallèlement, l'Égypte a poursuivi sa mise en conformité avec les normes internationales en introduisant une nouvelle loi bancaire. La nouvelle loi prévoit une augmentation significative du capital minimum requis, ce qui entraînera probablement une nouvelle consolidation du secteur. Elle renforce aussi la surveillance réglementaire et crée un comité de stabilité financière.

Figure 25 : Crédit en % du PIB et croissance annuelle du crédit, Afrique du Nord

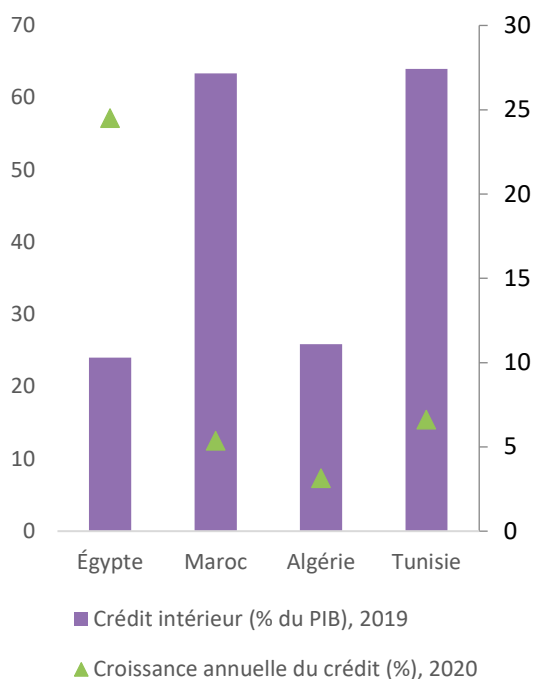
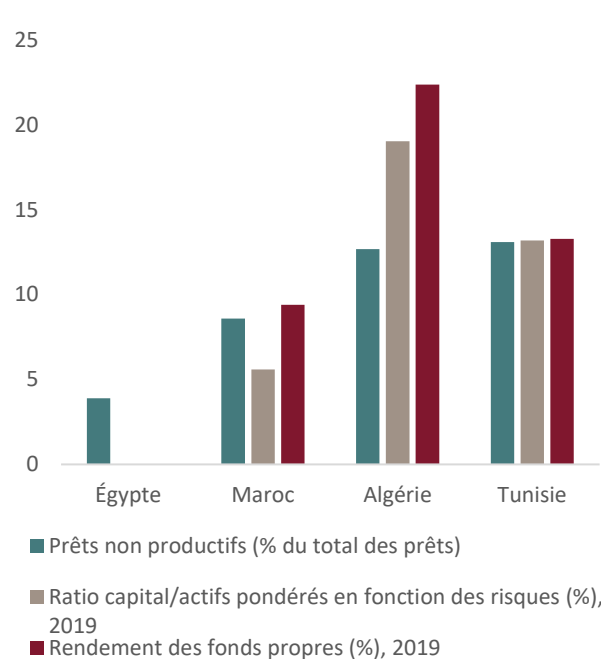


Figure 26 : Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique du Nord



Sources : FMI⁴⁵, Banque mondiale⁴⁶ et BankFocus⁴⁷.

Selon les données recueillies, les entreprises sont confrontées à d'importantes difficultés d'accès au financement en Afrique du Nord : une grande partie des entreprises ayant besoin d'un prêt ne peuvent pas l'obtenir. En collaboration avec la BERD et la Banque mondiale, la BEI a récemment mené des enquêtes auprès des entreprises dans 41 pays d'Europe, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Ces enquêtes ont permis de recueillir des données auprès d'échantillons représentatifs du secteur privé formel de chaque économie. En Afrique du Nord, elles portaient sur l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. La figure 27 montre la prévalence des entraves au crédit dans la sous-région. Selon l'enquête, 80 % des entreprises égyptiennes qui ont besoin d'un prêt sont confrontées à des restrictions de crédit – que ce soit parce que leur demande est refusée ou parce qu'elles n'essaient même pas d'introduire une demande –, ce qui dépasse largement la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (59 %). La part des entreprises confrontées à des restrictions de crédit au Maroc (50 %) et en Tunisie (53 %) se situe au-dessous de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, mais reste néanmoins significative. La grande majorité d'entre elles sont découragées : très peu ont effectivement demandé des prêts qui leur ont été refusés. Une comparaison avec le cycle d'enquête

⁴⁴ En particulier, la Banque centrale de Tunisie a réduit le taux directeur en mars et en octobre 2020, respectivement de 100 et 50 points de base. Elle a également demandé aux banques de reporter temporairement les paiements sur les prêts (y compris pour le secteur du tourisme), ainsi que de suspendre les frais pour les paiements électroniques et les retraits.

⁴⁵ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

⁴⁶ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indikator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁴⁷ Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlalQobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAAYASAAEgLw9_D_BwE.

précédent, réalisé en 2013, indique que la part des entreprises confrontées à des restrictions de crédit a augmenté dans toute la sous-région, principalement au Maroc, puis en Tunisie.

Les exigences strictes en matière de garanties, les procédures complexes et les taux d'intérêt élevés sont les principaux facteurs qui découragent les entreprises nord-africaines de demander un prêt. Comme le montre la figure 28, l'importance relative de ces facteurs diffère selon les pays. Les entreprises égyptiennes citent le plus souvent les exigences en matière de garanties ; les entreprises marocaines ont tendance à être rebutées par la complexité des procédures ; et les entreprises tunisiennes invoquent fréquemment les taux d'intérêt élevés.

Les entreprises marocaines ont été sévèrement touchées par les confinements, qui ont eu des répercussions négatives sur les flux de trésorerie et les liquidités. Une enquête de suivi « COVID-19 » a été menée au Maroc. Les données font apparaître que 78 % des entreprises marocaines ont dû fermer au moins une fois pendant la pandémie. Les mesures de confinement ont aussi eu une incidence sur les positions de liquidité des entreprises, 72 % d'entre elles faisant état d'une baisse des liquidités et des flux de trésorerie. Le manque de liquidités a conduit les entreprises à rechercher des capitaux frais : 63 % de celles qui connaissent une baisse des flux de trésorerie ont eu recours aux financements en fonds propres. Cela confirme un besoin de capacité d'absorption des pertes.

Figure 27 : Entreprises confrontées à des restrictions de crédit en Afrique du Nord

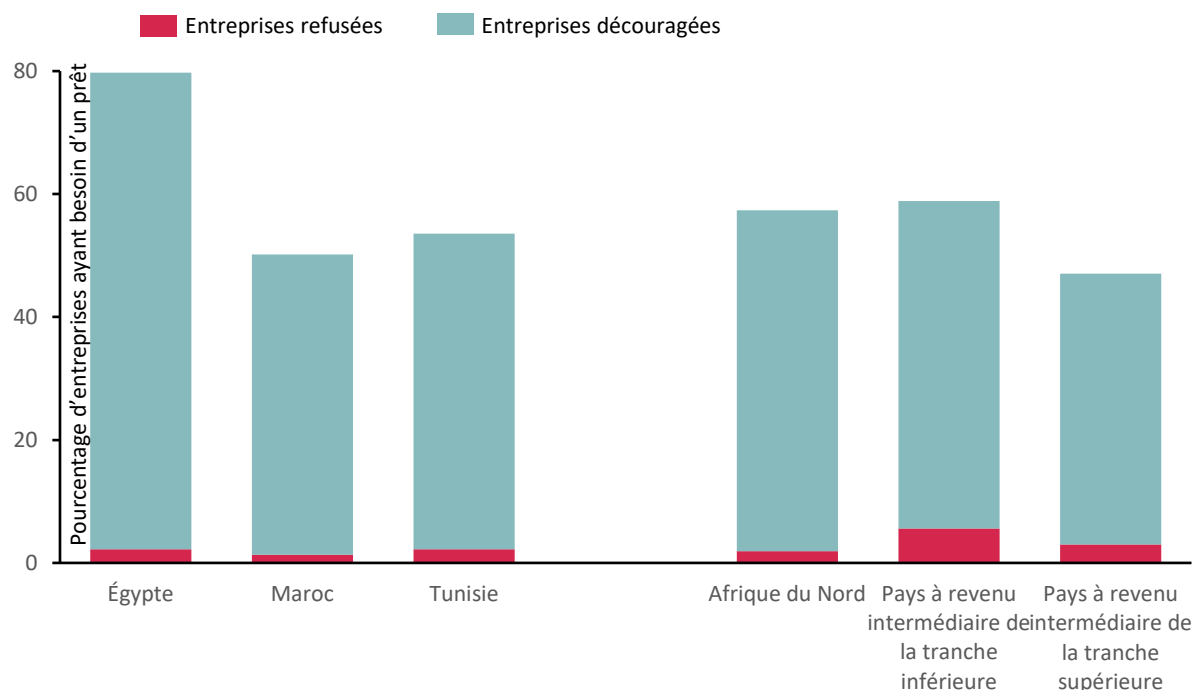
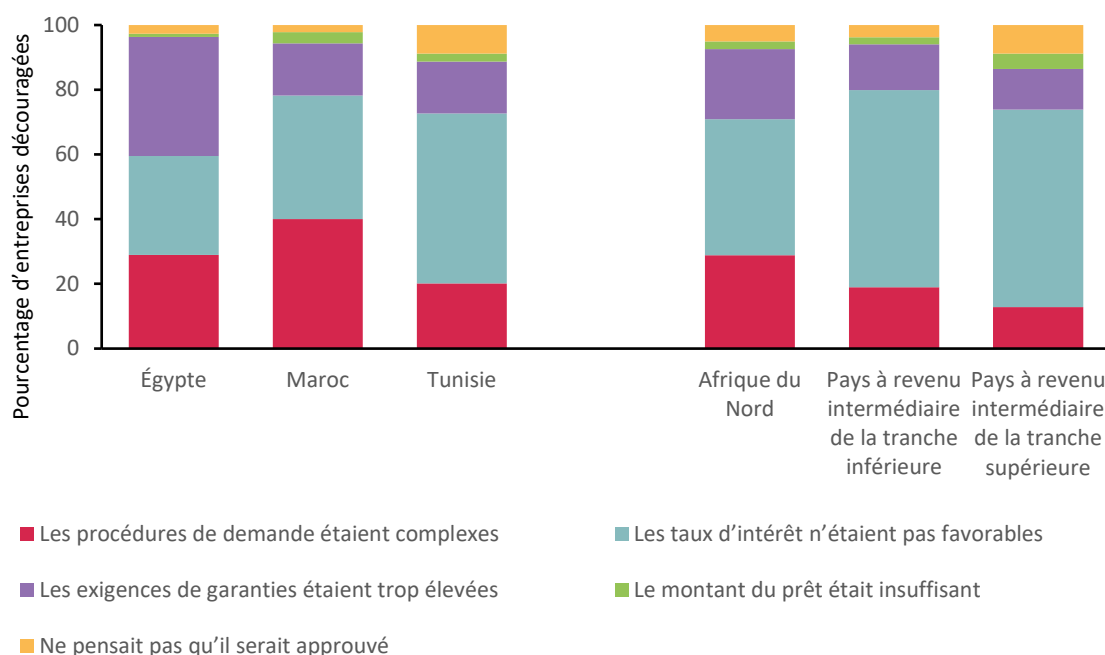


Figure 28 : Facteurs dissuadant les entreprises à demander un prêt



Source : enquêtes sur les entreprises menées par la Banque mondiale, la BEI et la BERD.

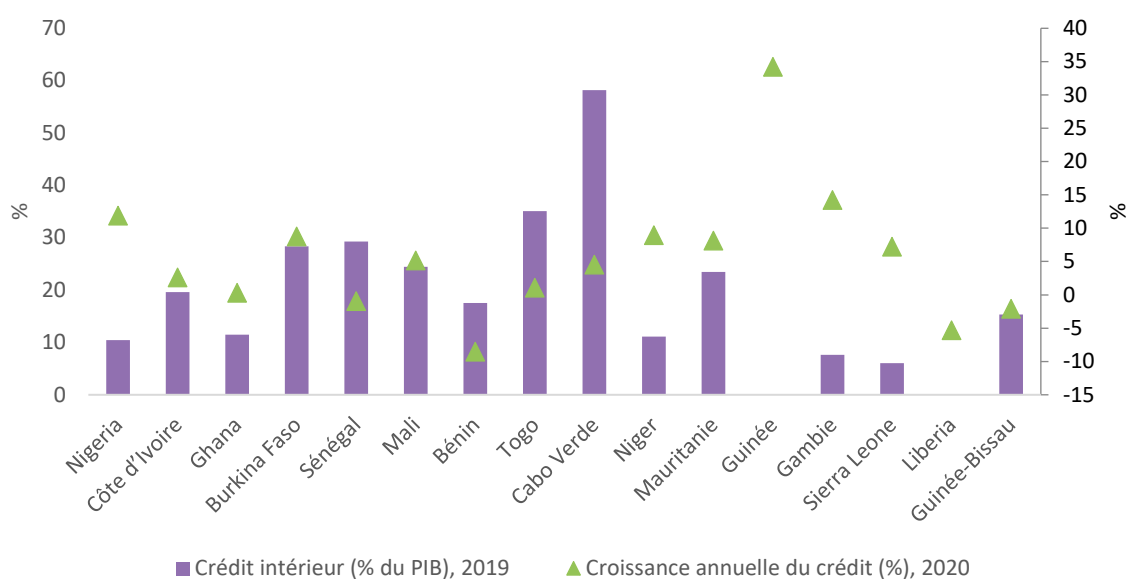
Le secteur bancaire en Afrique de l'Ouest

Grâce au nombre relativement important de banques commerciales sur ses principaux marchés, l'Afrique de l'Ouest possède le deuxième secteur bancaire le plus concurrentiel parmi les sous-régions d'Afrique (voir le tableau 5 pour les principaux indicateurs des secteurs bancaires en Afrique de l'Ouest). Elle compte un total de 230 banques. Le Nigeria, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Ghana sont des marchés de taille importante avec un nombre relativement élevé de banques commerciales, même après la récente consolidation du secteur bancaire au Ghana. Les petites économies, quant à elles, sont plus concentrées. Le système bancaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est de taille comparable à celui de ses homologues d'Afrique subsaharienne. En 2019, il comptait 4,5 agences pour 100 000 adultes (contre 4,7 en Afrique subsaharienne) et 148 banques dont le capital total représentait 2,4 % du PIB. En moyenne, la concentration bancaire de l'UEMOA, exprimée par la moyenne pondérée de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques, atteignait 52 %, les niveaux les plus élevés étant observés en Guinée-Bissau et au Togo. Toujours en 2019, les participations étrangères s'élevaient à 61 %, tandis que la part de l'État dans le capital des banques représentait 15 % du capital total.

Dans l'ensemble, la profondeur financière reste faible dans la sous-région. À l'exception du Cabo Verde, le crédit au secteur privé y est inférieur à la moyenne de 42 % du PIB pour l'Afrique subsaharienne, la Sierra Leone se situant dans les quatre derniers rangs mondiaux. Les grands pays de l'UEMOA ont des marchés du crédit relativement développés, mais, dans les économies plus petites, le crédit représente un faible pourcentage du PIB (figure 29). Le Nigeria et le Ghana affichent également une faible part de crédit au secteur privé par rapport au PIB, qui s'explique en partie : par la tendance des banques à investir dans des titres souverains à haut rendement, plutôt que de prêter au secteur privé ; par la taille importante des économies pétrolières ; et par les niveaux élevés d'informalité dans l'économie, alors que le crédit est difficilement accessible aux entreprises informelles. La rareté des financements à la disposition des entreprises du secteur privé est perceptible dans les données recueillies au niveau des entreprises (voir la figure 9 et la question de l'accès des PME au financement examinée ci-dessus). Avant la crise, les autorités ghanéennes et nigérianes cherchaient à stimuler les prêts au secteur privé : par exemple, la Banque centrale du Nigeria imposait un ratio minimum de prêts/dépôts.

La pandémie de COVID-19 a fait obstacle à la croissance du crédit au secteur privé dans la plupart des pays d’Afrique de l’Ouest. Au Ghana et au Nigeria, la croissance positive du crédit observée en 2019 a été freinée⁴⁸. Le ralentissement de l’activité de prêt au Ghana a fait chuter le ratio prêts/dépôts, qui est passé de plus de 56 % en janvier 2020 à 48 % à la fin de l’année 2020⁴⁹. Au Liberia, les prêts accordés par les banques commerciales se sont contractés de 13,4 % en 2020⁵⁰. Les données relatives aux autres pays d’Afrique de l’Ouest ne sont pas encore disponibles, mais il est probable qu’elles fassent apparaître une évolution similaire. La plus grande part du crédit dans l’UEMOA à la mi-2020 visait le commerce, les restaurants et les hôtels (26,7 % du crédit total), suivis des autres services (18,6 %) et de l’industrie manufacturière (14,1 %). La crise du coronavirus a frappé durement ces secteurs, provoquant un tassement des prêts dans la sous-région à 84,7 % des dépôts en moyenne à la mi-2020, contre 90,2 % en 2019 et 92,2 % en 2018.

Figure 29 : Crédit en % du PIB et croissance annuelle du crédit, Afrique de l’Ouest



Sources : Banque mondiale⁵¹ et BankFocus⁵².

Les secteurs bancaires des grands pays d’Afrique de l’Ouest semblent bien placés pour résister au choc économique déclenché par la pandémie de COVID-19, mais des risques peuvent apparaître avec l’abandon des mesures de soutien (figure 30). Au Nigeria, les indicateurs de solidité financière semblent sains, mais l’agence de notation Fitch estime que les banques ont placé environ 40 % des prêts sous moratoire (principal et intérêts), en application des politiques de tolérance réglementaire introduites par la banque centrale pour soutenir les secteurs touchés par la pandémie (Fitch Ratings, 2021a)⁵³. Les banques ne sont pas autorisées à classer les prêts sous moratoire comme présentant un risque plus élevé et ne sont pas tenues de constituer des provisions pour ces prêts. Aucune information n’est disponible concernant la situation actuelle des emprunteurs concernés, mais la reprise économique devrait être lente, de sorte qu’on pourrait s’attendre à ce qu’une proportion importante d’entre eux se retrouvent en défaut de paiement une fois les moratoires levés en mars 2022. Fitch prévoit que les PNP atteindront 11 % au Nigeria d’ici la fin 2021 (Fitch Ratings, 2021a), contre environ 6 % en 2019 (figure 30). Le système bancaire ghanéen est bien capitalisé après un assainissement sectoriel en 2015-2019, et l’adéquation

⁴⁸ Au Nigeria, le crédit a augmenté de 12 % en termes nominaux, mais sa croissance réelle n’a été que d’environ 2 % au cours de l’année précédant janvier 2021 (données de la Banque centrale du Nigeria) La croissance nominale nulle du crédit au Ghana correspond en réalité à une contraction de l’activité de prêt.

⁴⁹ La ventilation sectorielle des prêts en mars 2021 montre que le secteur des services a continué de recevoir la plus grande part du crédit, devant les secteurs du commerce et de la finance et l’industrie manufacturière.

⁵⁰ FMI, 2021d.

⁵¹ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l’adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁵² Moody’s Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody’s Investors Service, avec l’expertise de Moody’s Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l’adresse : https://www.bvdfinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlalQobChM18Ja5xY6a8glV0eF3Ch0CdA4uEAAAYASAAEgLw9_D_BwE.

⁵³ Les mesures pertinentes sont décrites dans la publication de la Banque centrale du Nigeria, 2020.

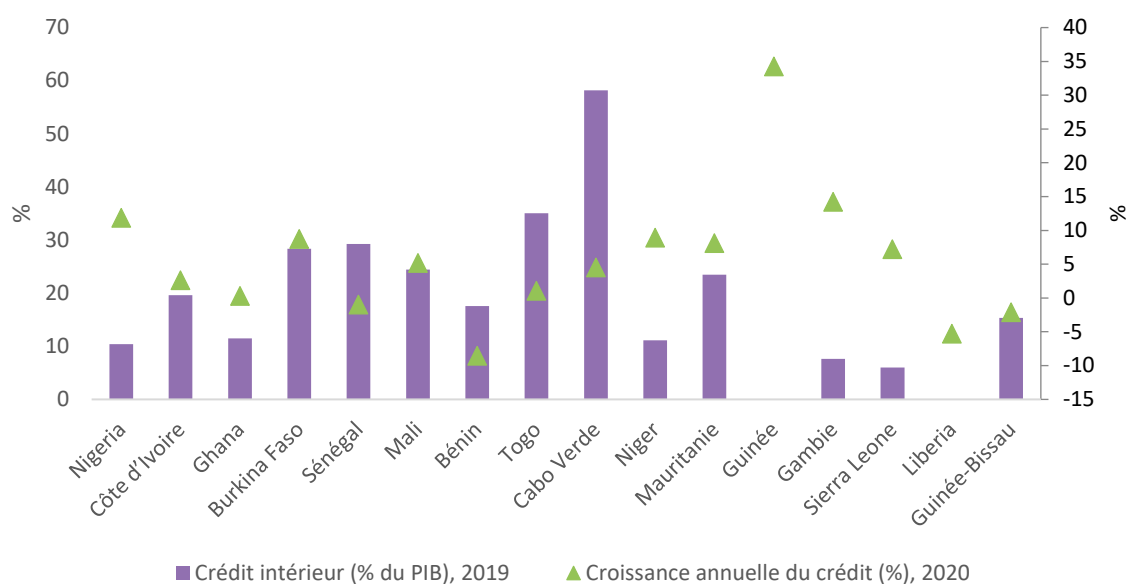
des fonds propres a augmenté au cours de l'année 2020 du fait du ralentissement des prêts au secteur privé. Au Ghana, la proportion de PNP était déjà élevée au début de la crise (14 % en février 2020) en raison de problèmes hérités du passé, notamment concernant les prêts aux entreprises publiques. Elle a atteint 15 % du total des prêts à la fin de l'année 2020 (données de la Banque du Ghana, 2020), puis 15,5 % en mars 2021 (Fitch Ratings, 2021b). Les sous-secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau ont continué d'alimenter l'accumulation de PNP au début de l'année 2021, ce qui signifie que ces problèmes hérités du passé restent d'actualité. Toutefois, la part des prêts sous moratoire est plus faible que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, représentant environ 10 % du portefeuille total de prêts, selon une déclaration de la Banque du Ghana en mai 2021. L'exposition des banques ghanéennes et nigérianes au risque souverain est forte et pourrait devenir préoccupante si la situation économique se dégrade par rapport aux hypothèses de base du FMI. La qualité des actifs s'est détériorée dans des économies plus fragiles comme la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone, à cause des perturbations des activités économiques liées à la pandémie. Les banques de ces pays restent bien capitalisées, avec des ratios d'adéquation des fonds propres supérieurs à 30 %, mais la part des PNP dans le total des prêts a augmenté de 3 % en moyenne de 2019 à 2020. Au Liberia, près d'un quart des prêts étaient non productifs en septembre 2020, en raison de l'arrêt des secteurs du tourisme et des services. La recommandation émise par la Banque centrale de Gambie de limiter les paiements de dividendes pendant la pandémie a peut-être contribué à préserver les volants de fonds propres.

Dans la sous-région de l'UEMOA, le secteur bancaire a fait preuve de résilience, mais les données prudentielles disponibles doivent être interprétées avec précaution (figure 30). Le secteur reste suffisamment capitalisé avec un ratio d'adéquation des fonds propres de 12,1 % des actifs pondérés en fonction des risques à la mi-2020, contre 11,5 % en 2019 et 10,5 % en 2018. En 2019, le rendement moyen des fonds propres après impôt était solide, à 15,3 % (contre 14,6 % en 2018), mais la rentabilité devrait avoir diminué en 2020, avec l'augmentation du taux de provisionnement par rapport à 2019. D'après les données de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la qualité du portefeuille de prêts n'a pas diminué entre la fin de l'année 2019 et le milieu de l'année 2020, les PNP représentant 11,4 % du total des prêts. Néanmoins, les effets de la crise ne peuvent pas encore être quantifiés de manière fiable. Le FMI s'attend à une augmentation des PNP après que la situation économique se sera stabilisée et que les mesures d'aide exceptionnelles prises par la banque centrale auront été progressivement abandonnées. Selon ses calculs, les besoins de recapitalisation des banques de l'UEMOA (pour respecter le ratio de fonds propres réglementaires et satisfaire aux exigences de provisionnement) passeront de l'équivalent de 1,4 % du PIB avant la crise à 1,9 % du PIB⁵⁴. Les taux de PNP sont particulièrement élevés en Guinée-Bissau, au Bénin et au Togo, à cause des fonds propres négatifs d'une banque présentant une importance systémique (Guinée-Bissau) et des conséquences de la fermeture de la frontière avec le Nigeria sur le portefeuille de prêts liés au commerce international (Togo et Bénin). Il s'ensuit que les besoins de capitaux supplémentaires les plus élevés sont ceux des banques du Togo, estimés à 6,5 % du PIB, tandis que les banques de Guinée-Bissau requièrent des injections à hauteur de 4,7 % du PIB. La couverture du provisionnement est passée à 67,1 % des PNP à la mi-2020, contre 63,3 % en 2019 et 65,3 % en 2018, en prévision de nouveaux PNP imputables à la pandémie.

Les banques centrales ouest-africaines ont mis en œuvre un certain nombre de mesures pour aider les banques et les emprunteurs pendant la crise. Par exemple, en mars 2020, la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest a adopté une stratégie d'injection de liquidités à un taux fixe de 2,5 % (le taux directeur minimal de la politique monétaire) en servant la totalité des soumissions et a étendu la liste des garanties acceptées dans les opérations de refinancement de la banque centrale. Elle a aussi approuvé des moratoires renouvelables d'une durée maximale de trois mois sur le service de la dette arrivant à échéance, sans qu'il soit nécessaire de classer ces prêts restructurés comme non productifs, et a mis en place un guichet spécial de refinancement de trois mois, tout en prolongeant d'un an la transition vers les exigences prudentielles de Bâle II/III. Il s'ensuit que le ratio d'adéquation des fonds propres réglementaires restera inchangé à 9,5 %, avant de passer progressivement à 11,5 % en 2023. Ailleurs dans la sous-région, les banques centrales ont réduit les taux directeurs, imposé des moratoires ou encouragé les banques à en proposer, et procédé à d'autres ajustements des exigences prudentielles pour aider les banques à traverser la période de crise.

⁵⁴ FMI, 2021c.

Figure 30 : Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique de l’Ouest, données les plus récentes



Sources : FMI⁵⁵, Banque mondiale⁵⁶ et BankFocus⁵⁷, à l'exception du Ghana (PNP, rendement des fonds propres et ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques tirés des indicateurs mensuels de solidité financière (décembre 2020) disponibles sur le site web de la Banque du Ghana) et du Nigeria (PNP et ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques remplacés par les valeurs de décembre 2020 de la Banque centrale du Nigeria, 2021).

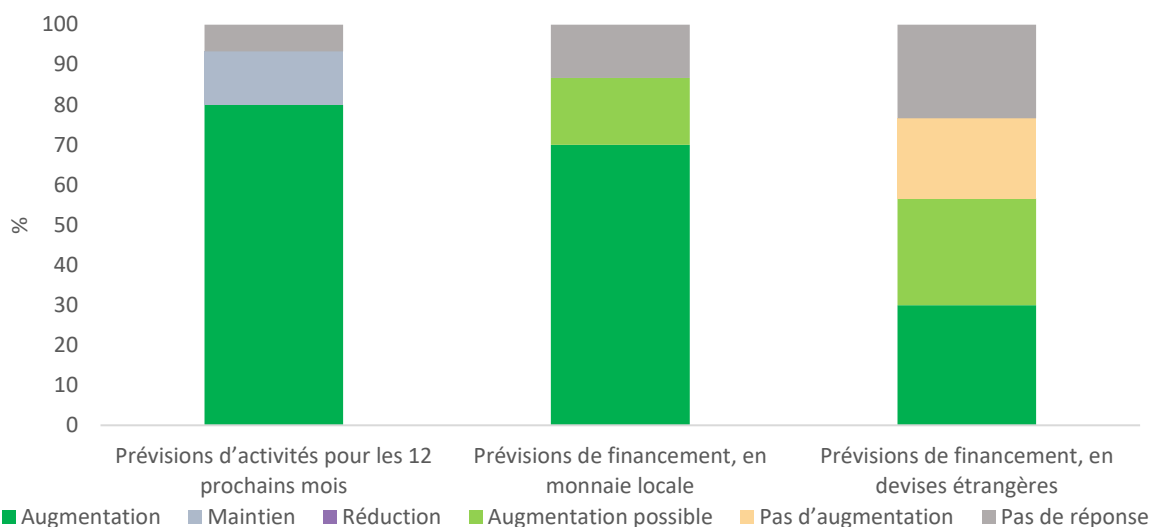
Pour l'avenir, sur les 30 banques ouest-africaines qui ont répondu à l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 80 % prévoient d'étendre leurs activités au cours des 12 prochains mois (figure 31). Cette expansion devrait entraîner une augmentation des financements, bien que celle-ci soit plus prononcée en monnaie locale (87 % des répondants prévoyant ou envisageant une augmentation) qu'en devises étrangères (57 % prévoyant ou envisageant une augmentation). L'incertitude concernant les financements en devises étrangères qui règne parmi les banques d'Afrique de l'Ouest reflète la situation au Nigeria, où la disponibilité des devises restait limitée au début de 2021, au moment de l'enquête, ainsi que les efforts de « dédollarisation » du Liberia et la baisse plus générale des activités d'importation et d'exportation imputable aux perturbations liées à la pandémie.

⁵⁵ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

⁵⁶ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁵⁷ Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAAYASAAEgLw9_D_BwE.

Figure 31 : Prévisions en matière de financement dans les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique de l’Ouest



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La plupart des banques ouest-africaines s’attendent à une augmentation de la demande de crédit en monnaie locale, en particulier de la part des PME, mais elles resteront relativement prudentes en matière de prêts ; les problèmes structurels doivent être résolus avant que le crédit puisse être étendu de manière significative. Environ 10 % des banques seulement s’attendent à une augmentation de la demande de prêts en devises (figure 32). Là encore, la situation difficile du Nigeria en matière de devises peut entrer en ligne de compte. Il n’est toutefois pas certain que les banques d’Afrique de l’Ouest parviennent à satisfaire pleinement cette demande accrue. En 2020, la plupart des banques (58 %) ont durci leurs normes de crédit, mais seulement 40 % environ prévoient de les assouplir en 2021 (figure 33).

Figure 32 : Évolution attendue de la demande de crédit des PME en 2021 (% de répondants), Afrique de l’Ouest

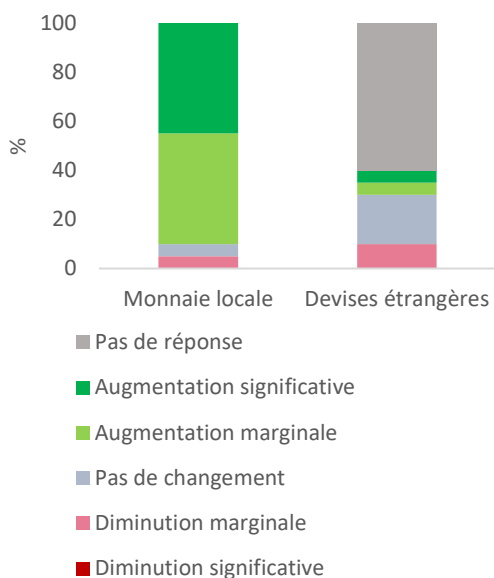
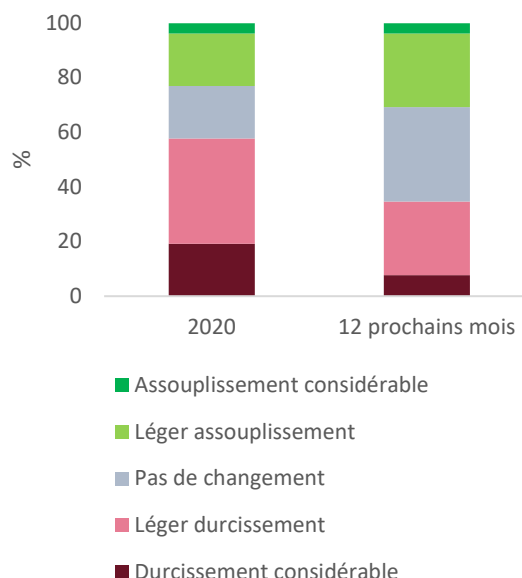


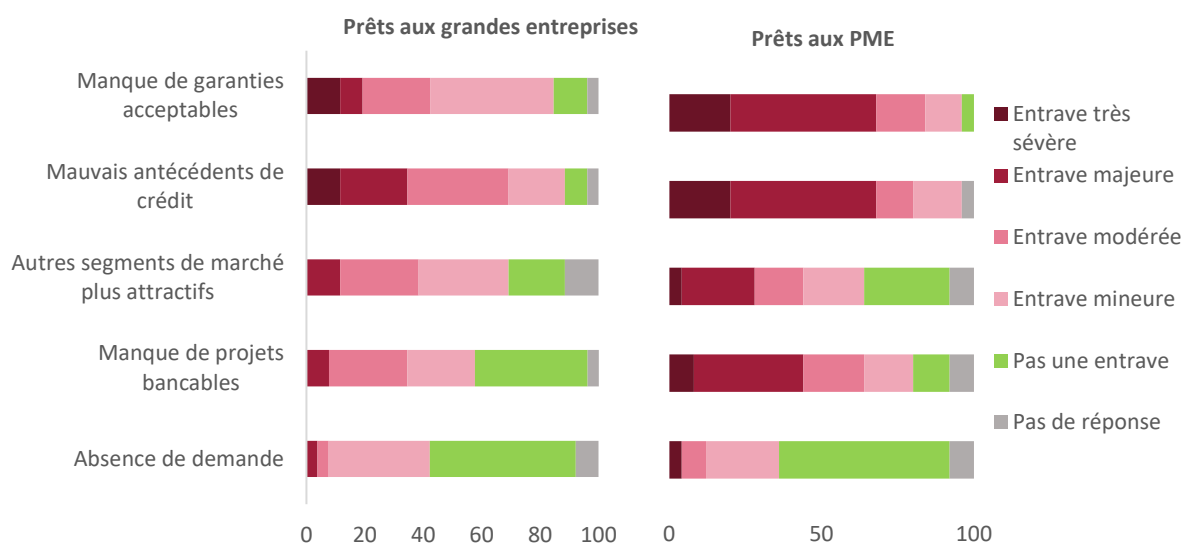
Figure 33 : Évolution des normes de crédit en 2020 et changement prévu en 2021 (% de répondants), Afrique de l’Ouest



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les principaux facteurs limitant l'offre de crédit aux entreprises et aux PME sont le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit (figure 34). Selon les banques interrogées, le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit sont les principaux obstacles à l'activité de prêt aux grandes entreprises, devant l'attractivité plus forte d'autres segments de marché et le manque de projets bancables. Cette tendance est encore plus prononcée pour les prêts aux PME, d'où la nécessité de soutenir cette activité de crédit afin d'aider les PME à surmonter les répercussions de la pandémie.

Figure 34 : Facteurs limitant l'offre de crédit, Afrique de l'Ouest



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le secteur bancaire en Afrique centrale⁵⁸

L'Afrique centrale a le plus petit nombre de banques et la plus forte concentration bancaire d'Afrique, avec seulement 58 banques communiquant publiquement leurs données (tableau 6 en annexe). Cela s'explique par la taille relativement modeste des économies de la sous-région – qui représente à peine un peu plus de 8 % du PIB de l'Afrique subsaharienne (FMI, 2021a) – et par la concentration des activités dans les plus grandes économies de la sous-région : le Cameroun, la RDC et le Gabon, qui produisent ensemble 76 % du PIB de la sous-région (FMI, 2021a). Ces trois marchés représentent 88 % du total des actifs bancaires de la sous-région⁵⁹. Le petit nombre de banques se traduit par une concurrence relativement faible, mesurée par la moyenne pondérée de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques. La concentration bancaire est la plus faible au Cameroun (52 %) et en RDC (66 %), mais peu de banques communiquent publiquement leurs actifs dans les plus petites économies, raison pour laquelle les données de *BankFocus* font apparaître une concentration de 100 % (tableau 6 en annexe).

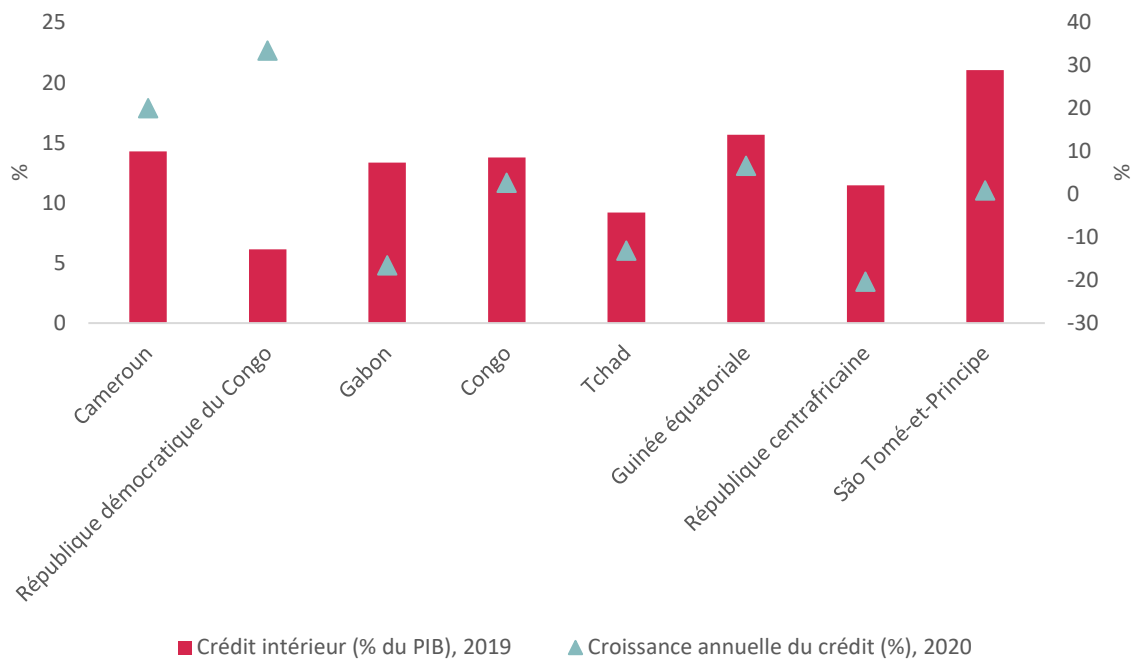
Le marché du crédit en Afrique centrale est, dans l'ensemble, peu profond, bien que le niveau de développement varie selon les pays (figure 35). Le crédit au secteur privé représente en moyenne 11 % du PIB dans la sous-région. São Tomé-et-Príncipe a la part de crédit rapporté au PIB la plus élevée de la sous-région

⁵⁸ Sur les huit pays d'Afrique centrale couverts dans cette section, six (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Tchad, Guinée équatoriale et Gabon) forment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ; les autres sont la République démocratique du Congo (RDC) et São Tomé-et-Príncipe. En 2019, la CEMAC hébergeait 39 % des 143 millions d'habitants de l'Afrique centrale et produisait 64 % de son PIB de 143 milliards d'USD ; la RDC représentait la quasi-totalité de la population et du PIB restants. La politique monétaire de la CEMAC est menée par la Banque des États de l'Afrique centrale et la supervision bancaire conjointe est assurée par la Commission bancaire de l'Afrique centrale.

⁵⁹ Les chiffres relatifs aux actifs se fondent sur 36 des 58 banques d'Afrique centrale pour lesquelles des données sur les actifs totaux sont disponibles dans *BankFocus*.

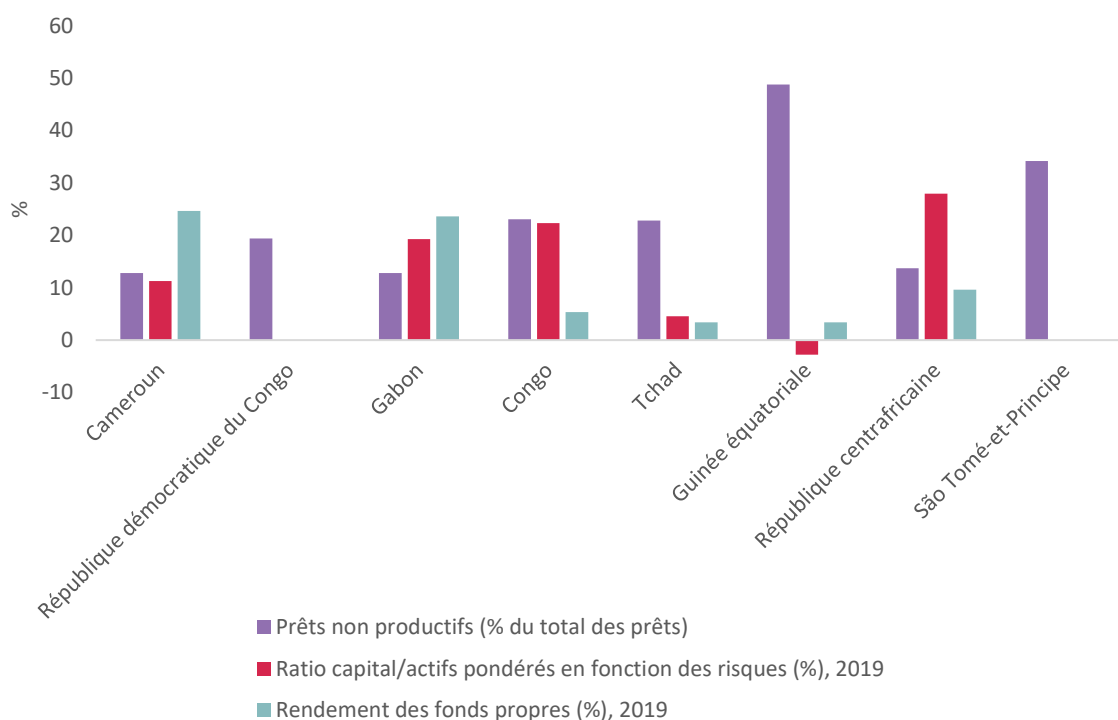
(21 %), mais même celle-ci est inférieure à la moyenne de l’Afrique (25 %). Le crédit représente moins de 10 % du PIB en RDC (6 %) et au Tchad (9 %). La croissance du crédit au niveau sous-régional est restée solide en 2020, à 15 %, malgré la crise du coronavirus, mais sa dynamique a varié considérablement selon les pays pendant la pandémie. Une baisse à deux chiffres du crédit a été enregistrée en République centrafricaine, au Gabon et au Tchad, tandis que la RDC et le Cameroun ont connu une expansion significative (figure 35). Les approches prudentes adoptées par les banques en matière de crédit se traduisent par un ratio prêts/dépôts inférieur à 100 % dans la plupart des pays de sous-région et descendant même jusqu’à 64 % (RDC).

Figure 35 : Crédit en % du PIB et croissance annuelle du crédit, Afrique centrale



La solidité et les résultats des secteurs bancaires varient selon les pays, mais la qualité des actifs est très préoccupante dans la sous-région. En 2019, la rentabilité des banques, mesurée par le rendement des fonds propres, allait de 3 % au Tchad et en Guinée équatoriale à 24 % au Gabon et 25 % au Cameroun (figure 36). L’adéquation des fonds propres est aussi très variable dans la sous-région. Au sein de la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC), les fonds propres réglementaires s’élèvent à 13 %, une valeur supérieure au minimum prudentiel de 9,5 %, mais, d’après le FMI, moins de la moitié des banques respectent les exigences en la matière. À la fin de l’année 2019, le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques était négatif (-3 %) en Guinée équatoriale, où les niveaux élevés d’arriérés du secteur public s’étaient traduits par une proportion très élevée de PNP. Ce ratio était le plus élevé en République centrafricaine (28 %) et en République du Congo (22 %). La santé des systèmes bancaires d’Afrique centrale est en outre minée par des niveaux élevés de PNP, allant de 13 % du total des prêts bruts au Cameroun et au Gabon à 34 % à São Tomé-et-Príncipe et près de 50 % en Guinée équatoriale en 2019. La part des PNP devrait avoir encore augmenté en 2020, car la pandémie et la récession mondiale ont durement frappé les économies d’Afrique centrale, qui dépendent fortement de l’exportation de pétrole et d’autres ressources naturelles (ainsi que du tourisme dans le cas de São Tomé-et-Príncipe). Les prêts au secteur pétrolier et minier pourraient s’améliorer en 2021, dès lors que les prix des produits de base se sont redressés. Toutefois, les perspectives pour le secteur du tourisme restent peu encourageantes.

Figure 36 : Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique centrale



Sources : FMI⁶⁰, Banque mondiale⁶¹ et BankFocus⁶².

Les pays de la CEMAC sont confrontés à des risques de concentration et à des niveaux élevés d'arriérés. Dans cette sous-région, les risques pour la stabilité financière sont accrus par la forte concentration de l'exposition des banques aux grandes entreprises (souvent pétrolières) et au secteur public, et notamment par les niveaux élevés de dette souveraine dans les bilans des banques (près de 18 % du total des actifs en 2020, selon le FMI). Les arriérés intérieurs pèsent lourdement sur la qualité des actifs et sur la rentabilité, et freinent l'activité de prêt. La situation a probablement été exacerbée par les effets négatifs de la crise du coronavirus.

Les banques centrales et les autorités de surveillance d'Afrique centrale ont réagi à la crise provoquée par la pandémie en tentant d'en atténuer les retombées sur leurs économies et leurs systèmes bancaires. Les mesures prises consistaient à soutenir la liquidité par des abaissements du taux directeur dans la CEMAC et en RDC, et à réduire le taux d'escompte à São Tomé-et-Príncipe. Pour alléger la pression sur les bilans des banques de la CEMAC, la Commission bancaire de l'Afrique centrale a autorisé les banques à réduire leurs volants de conservation des fonds propres, abaissant ainsi l'exigence globale de capital minimum de 10,5 % à 9,5 %. Les réserves obligatoires ont aussi été diminuées par la Banque centrale de São Tomé-et-Príncipe, tandis que la Banque centrale du Congo a reporté à 2022 la date limite pour se conformer aux nouvelles exigences en matière de fonds propres. Ces mesures s'accompagnaient de politiques plus restrictives en matière de distribution de dividendes dans la CEMAC et à São Tomé-et-Príncipe, afin de protéger le capital des banques.

Les sept banques de la sous-région qui ont répondu à l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique ont toutes indiqué qu'elles prévoient d'étendre leurs activités au cours des 12 prochains mois (figure 37). Cinq d'entre elles ont précisé qu'elles envisageaient certainement d'augmenter les financements en monnaie locale. Les prévisions en matière de financement en devises étrangères étaient plus variées : une seule banque

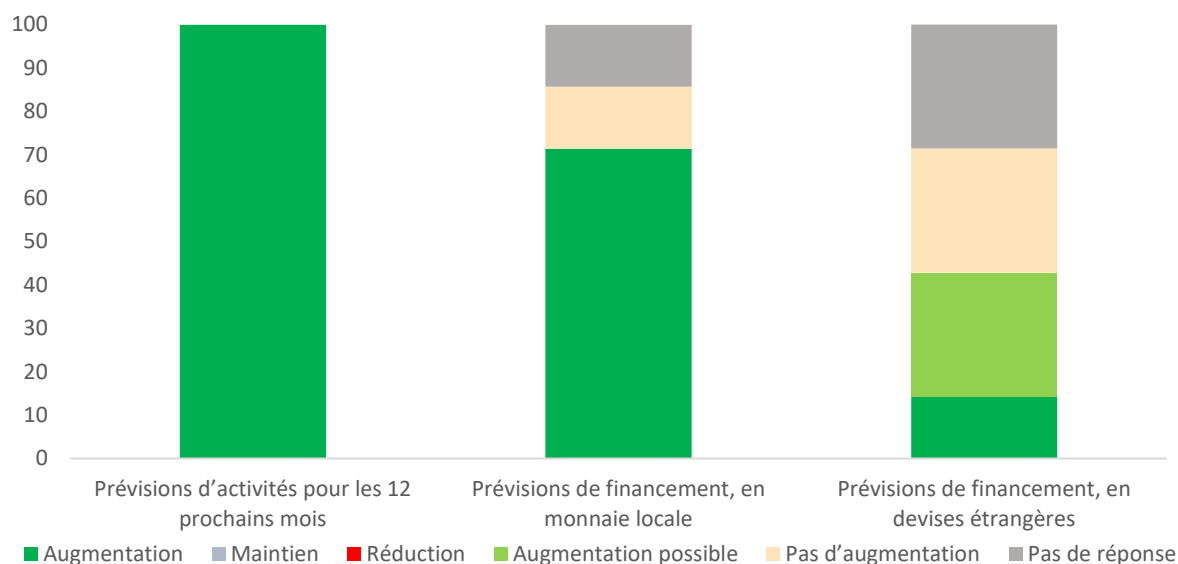
⁶⁰ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

⁶¹ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁶² Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAYASAAEgLw9_D_BwE.

a déclaré être sûr de vouloir les augmenter, tandis que deux banques l'envisageaient seulement et deux autres ne le prévoyaient pas. Le système bancaire de la RDC est presque entièrement dollarisé, avec près de 90 % des prêts libellés en devises étrangères au cours du premier trimestre 2021. D'autre part, la monnaie de la région CEMAC, le franc CFA, est indexée sur l'euro, et les prêts en devises étrangères sont quasiment absents sur ces marchés.

Figure 37 : Prévisions pour les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique centrale



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La demande de crédit des PME devrait augmenter modérément au cours de l'année prochaine, tandis que les banques prévoient d'assouplir progressivement leurs normes de crédit. Parmi les cinq banques d'Afrique centrale qui ont déclaré prêter aux PME, quatre s'attendent à une augmentation de la demande de prêts en monnaie locale de la part des PME au cours des 12 prochains mois, tandis qu'une ne prévoit aucun changement (figure 38). Il est à noter qu'aucune des banques interrogées ne prévoit une diminution de la demande de crédit des PME. En ce qui concerne les normes de crédit, trois banques d'Afrique centrale prévoyaient de les assouplir au cours de l'année 2021, tandis que deux rapportaient les avoir durcies en 2020 (figure 39). Malgré la petite taille de l'échantillon, les résultats donnent à penser que les banques d'Afrique centrale pourraient espérer s'adapter à une augmentation des prêts.

Figure 38 : Évolution attendue de la demande de crédit des PME dans les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique centrale

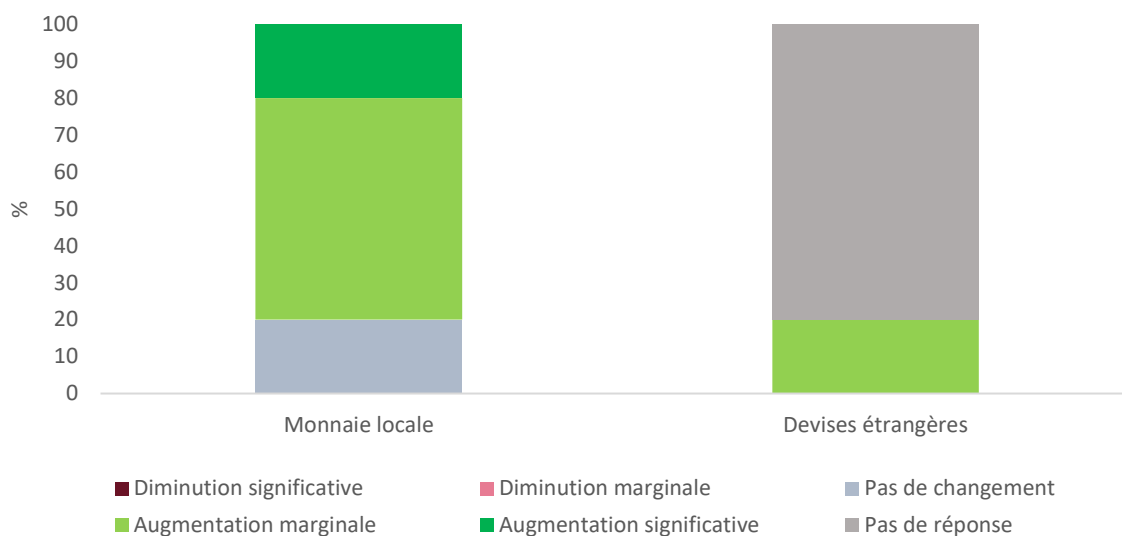
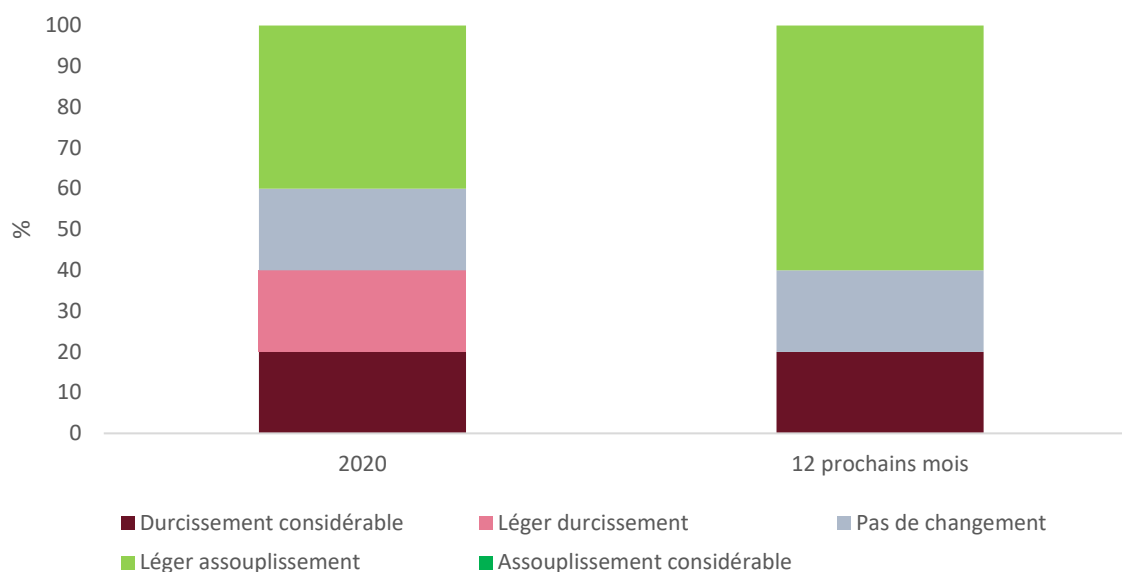


Figure 39 : Évolution attendue des normes de crédit dans les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique centrale

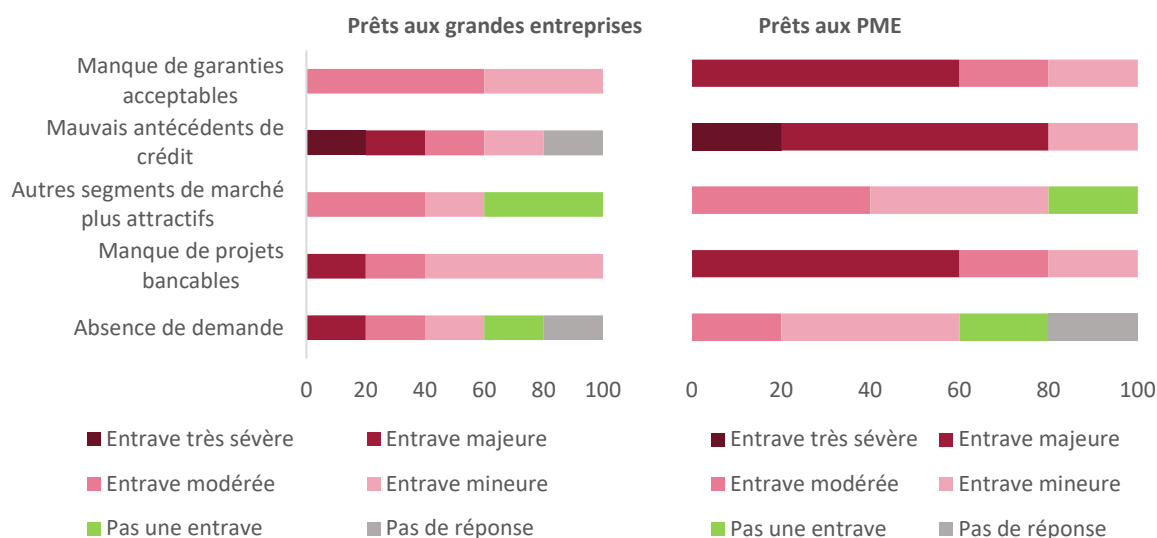


Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit sont les facteurs qui entravent le plus l'offre de crédit aux grandes entreprises et aux PME d'Afrique centrale. L'insuffisance des garanties est considérée comme une entrave mineure pour les prêts aux grandes entreprises par trois des cinq banques qui ont répondu à cette partie de l'enquête, et comme un problème plus important par les deux autres. Dans le cas des PME, la situation est inversée : quatre banques sur les cinq considèrent le manque de garanties comme une entrave majeure ou modérée (figure 40). Les mauvais antécédents de crédit pèsent également de manière importante sur l'offre de crédit : ce facteur est cité par trois banques comme une entrave très sévère ou majeure pour les prêts aux grandes entreprises et par quatre banques pour les prêts aux PME. Pour les PME, le manque de projets bancables semble aussi être un obstacle important, à l'image de la faible diversification de l'économie et du sous-développement des secteurs non pétroliers dans de nombreux pays de cette sous-région. La levée des entraves à l'activité de prêt en Afrique centrale dépend de la reprise économique après la crise du

coronavirus, de l'apurement des arriérés de paiement, de la réduction des PNP et du succès de l'application des mesures visant à renforcer l'inclusion financière et à accroître la diversification.

Figure 40 : Facteurs limitant l'offre de crédit (% de répondants), Afrique centrale



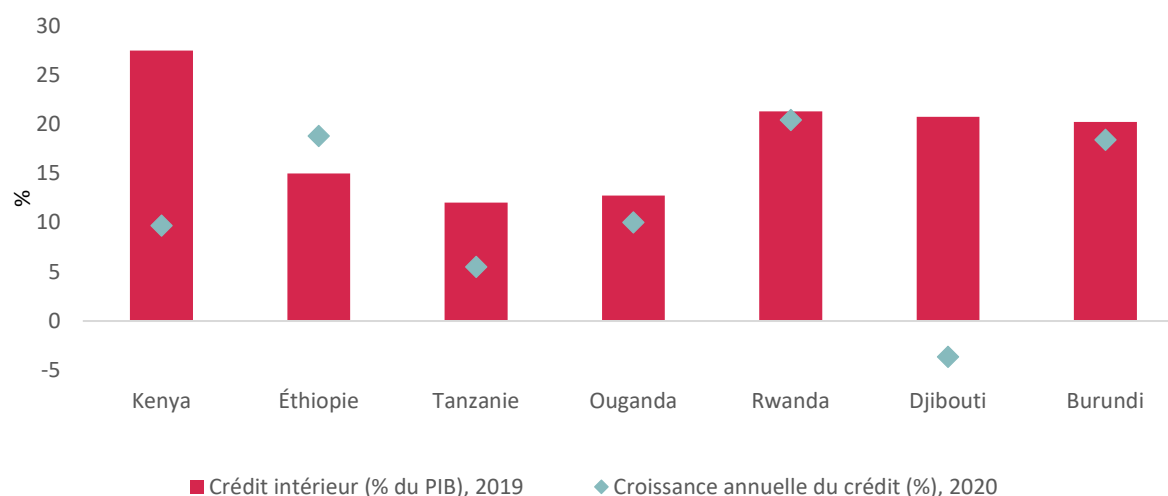
Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le secteur bancaire en Afrique de l'Est

Du point de vue de la concentration moyenne dans les sept pays de la sous-région, l'Afrique de l'Est est plus concurrentielle que l'Afrique australe et centrale, mais moins que les sous-régions du Nord et de l'Ouest. Elle compte un total de 199 banques (tableau 7 en annexe) et la troisième plus faible concentration du secteur bancaire des sous-régions d'Afrique, mesurée par la moyenne pondérée de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques. Ce niveau de concurrence relativement élevé est le fait du Kenya et de la Tanzanie, qui se signalent par une concentration du marché relativement faible et un grand nombre de banques. À l'inverse, le Burundi, Djibouti et l'Éthiopie sont des marchés concentrés, chacun comptant un petit nombre de banques.

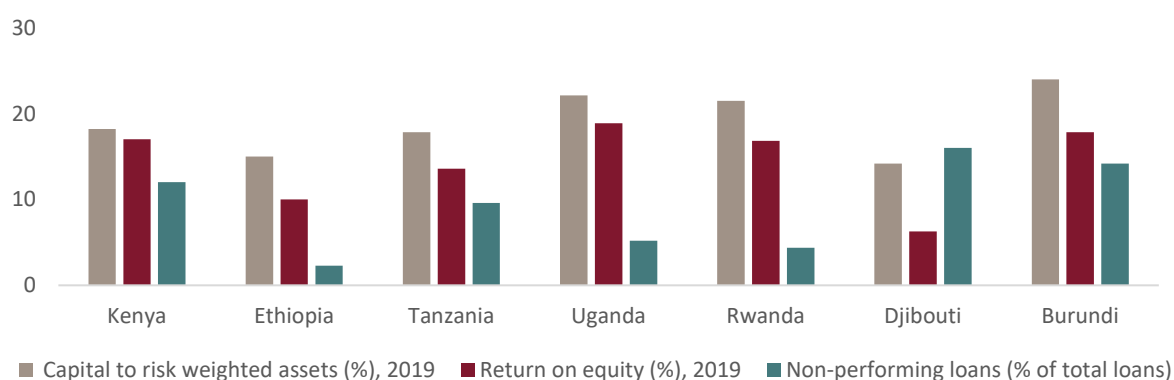
Le niveau de développement des marchés du crédit varie dans la sous-région (figure 41). Le Kenya a la part la plus élevée de crédit rapporté au PIB, à 27 %, soit plus que la moyenne africaine (25 %). À l'inverse, l'Éthiopie, la Tanzanie et l'Ouganda ont des ratios crédit/PIB inférieurs à 15 %. En outre, si la croissance nominale moyenne du crédit est proche de 12 % au niveau sous-régional, les chiffres les plus récents (2020) font aussi apparaître des tendances divergentes. Plus précisément, le Burundi, l'Éthiopie et le Rwanda ont affiché une croissance annuelle proche de 20 %, tandis que le crédit n'a augmenté que de 10 % ou moins au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, et a même diminué à Djibouti. Malgré cette solide croissance récente du crédit, les ratios prêts/dépôts restent inférieurs à 100 % dans tous les pays, sauf au Rwanda. Les risques de surchauffe sont donc limités et un élargissement éventuel de l'accès au financement après la crise pourrait se révéler difficile.

Figure 41 : Crédit en % du PIB et croissance annuelle du crédit, Afrique de l'Est



Les indicateurs de stabilité et de solidité donnent à penser que les secteurs bancaires des pays d'Afrique de l'Est sont relativement bien placés pour résister au choc économique déclenché par la pandémie de COVID-19 (figure 42). Le ratio de fonds propres de la sous-région est proche de 19 %, seul Djibouti faisant état d'un ratio global inférieur à 15 %. Dans certains pays (comme le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda), le capital total représente plus de 20 % des actifs pondérés en fonction des risques. La rentabilité reste solide – en particulier pour une sous-région à l'inflation contrôlée – avec un rendement moyen des fonds propres de 15,4 % au niveau sous-régional. Les chiffres les plus faibles sont ceux de Djibouti (6,3 %) et de l'Éthiopie (10 %). La qualité des actifs varie d'un pays à l'autre, reflétant des différences dans les mesures mises en œuvre pendant la pandémie, ainsi que dans les situations qui prévalaient avant la crise. À la mi-2020, le ratio des PNP par rapport au crédit total était supérieur à 10 % à Djibouti, au Burundi et au Kenya, mais égal ou inférieur à 5 % en Éthiopie, au Rwanda et en Ouganda. La construction et l'agriculture, notamment dans les pays les plus touchés par les sécheresses et les invasions de criquets, sont les secteurs où la part des PNP est la plus élevée.

Figure 42 : Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique de l'Est



Sources : FMI⁶³, Banque mondiale⁶⁴ et BankFocus⁶⁵.

⁶³ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

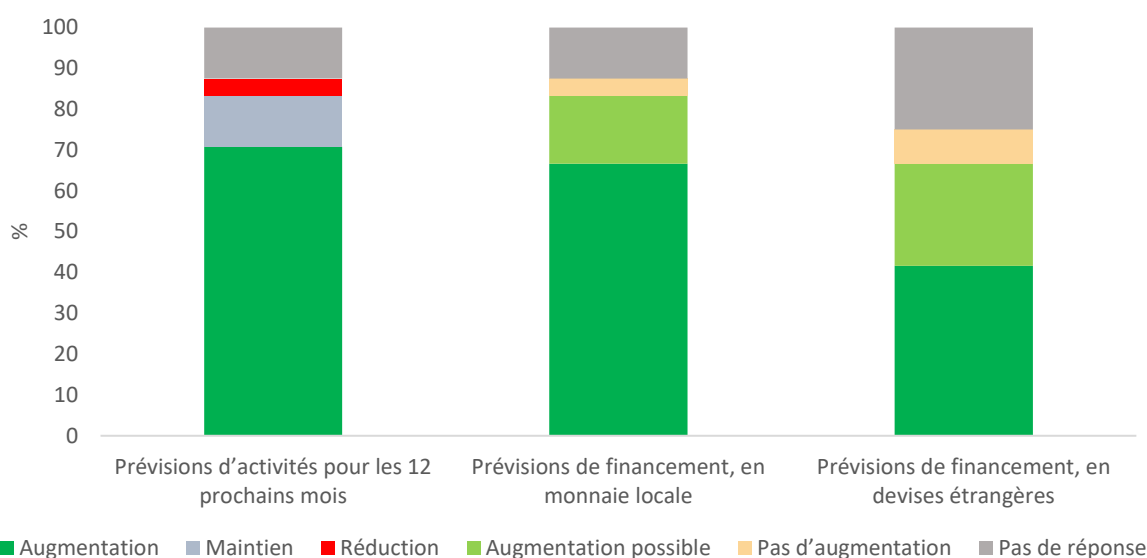
⁶⁴ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁶⁵ Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAAYASAAEgLw9_D_BwE.

Les banques centrales, les gouvernements et les autorités de surveillance d’Afrique de l’Est ont réagi de manière proactive à la crise du coronavirus afin d’en limiter les effets sur leurs systèmes bancaires. L’augmentation du provisionnement en liquidités, canalisées vers les secteurs les plus gravement touchés par la pandémie, et la réduction des taux directeurs par la plupart des banques centrales (la principale exception étant le Banque nationale d’Éthiopie, qui a maintenu son taux directeur inchangé pendant la crise) comptent parmi les mesures prises. Bien que les gouvernements d’Afrique de l’Est aient eu recours à des mesures budgétaires, l’ampleur des efforts de relance a été limitée (comme ailleurs en Afrique) par le poids croissant de la dette publique. Les autorités ougandaises et rwandaises ont aussi fourni des garanties publiques pour les prêts aux grandes entreprises et aux PME dans les secteurs les plus touchés, comme le tourisme. En outre, en Ouganda et en Tanzanie, les régulateurs nationaux ont approuvé des moratoires sur les prêts, qui ont été prolongés jusqu’à la fin de l’été 2021.

Pour l’avenir, sur les 24 banques est-africaines qui ont répondu à l’Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 71 % prévoient d’étendre leurs activités au cours des 12 prochains mois (figure 43). Cette expansion devrait entraîner une augmentation des financements, bien que celle-ci soit plus prononcée en monnaie locale (83 % des répondants prévoyant ou envisageant une augmentation) qu’en devises étrangères (66 %).

Figure 43 : Prévisions pour les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique de l’Est



Sources : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La demande de crédit, notamment de la part des PME, devrait également augmenter, mais les banques resteront relativement prudentes (figures 44 et 45). Les banques s’attendent à une augmentation de la demande de prêts, tant en devises qu’en monnaie locale. Toutefois, lorsqu’elles sont interrogées sur les changements qu’elles envisagent en matière de normes de crédit, leurs réponses laissent supposer qu’elles ne sont peut-être pas prêtes à gérer pleinement cette augmentation. Bien que les banques est-africaines prévoient de rendre leurs normes de crédit moins strictes par rapport à 2020 (année durant laquelle plus de 60 % des répondants avaient durci leurs normes et moins de 20 % les avaient assouplies), elles n’envisagent pas de relâchement majeur. Proportionnellement, celles qui comptent assouplir leurs normes de crédit au cours des 12 prochains mois (35 %) ne sont qu’un peu plus nombreuses que celles qui prévoient de les durcir (28 %). On peut en conclure que le choc de la pandémie de COVID-19 aura des répercussions relativement prolongées sur les conditions de prêt.

Figure 44 : Évolution attendue de la demande de crédit des PME au cours de l'année prochaine (% de répondants), Afrique de l'Est

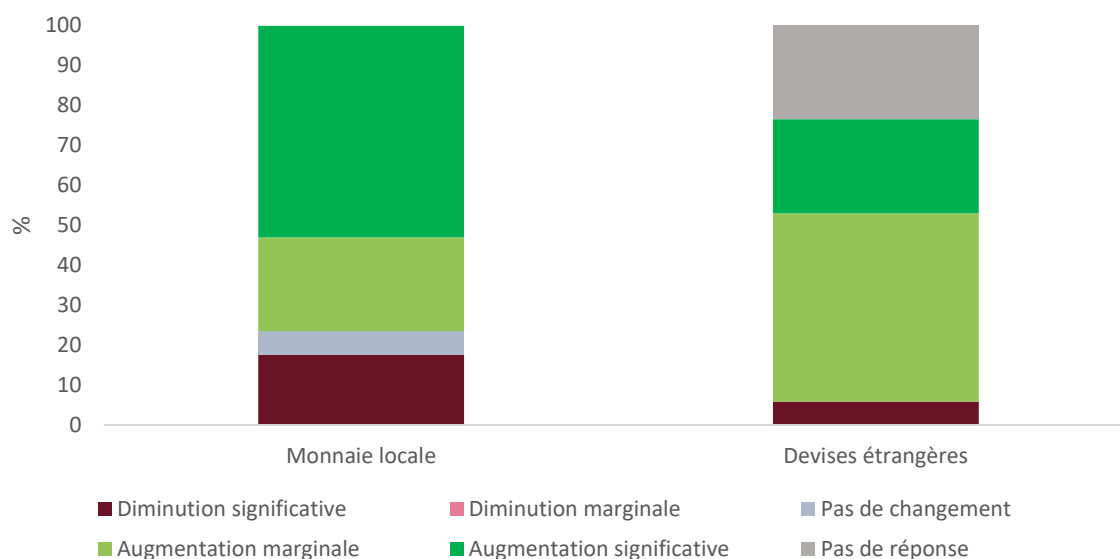
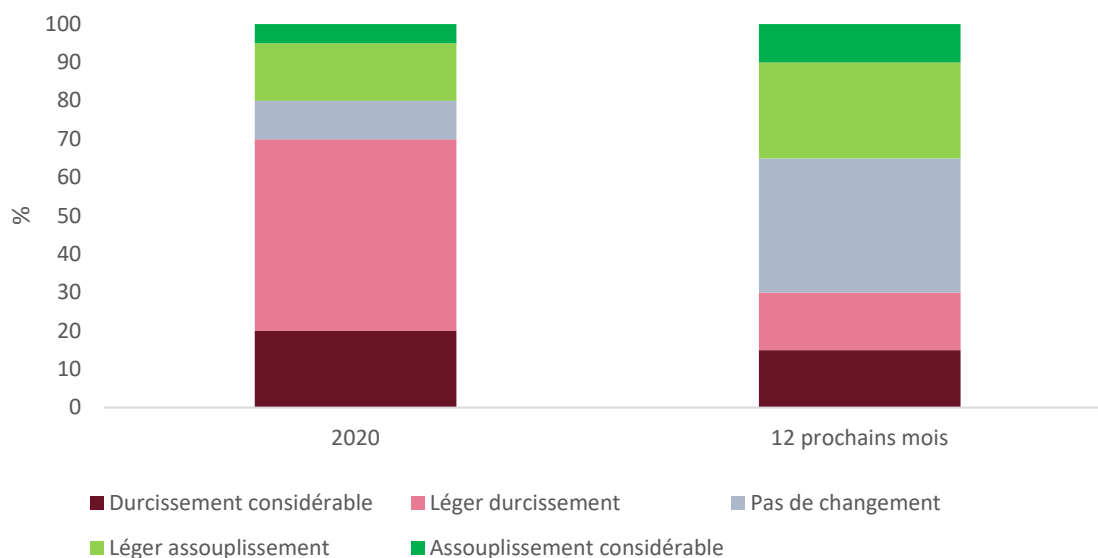


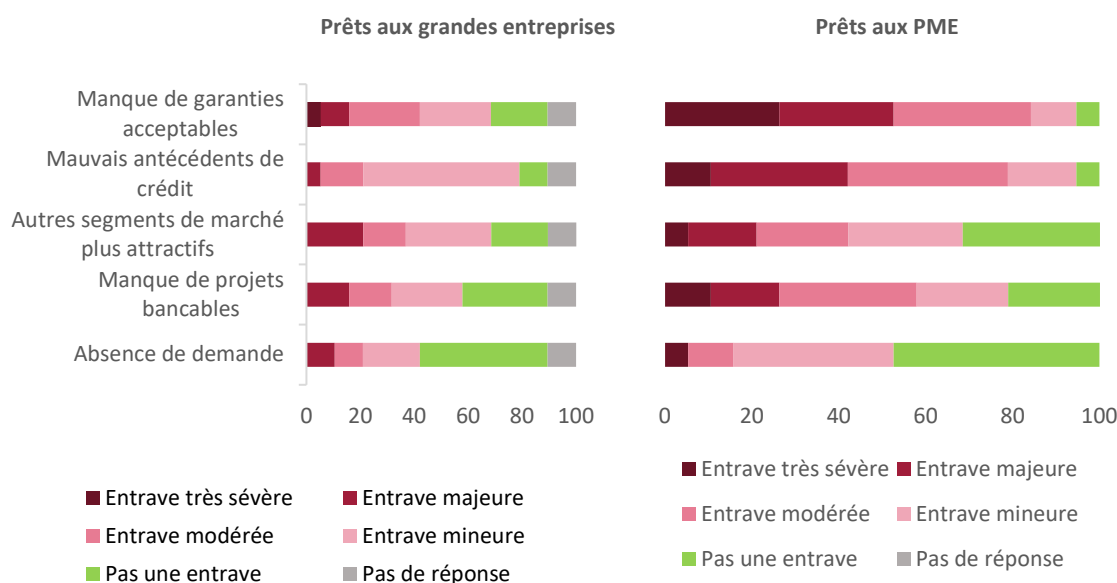
Figure 45 : Évolution attendue des normes de crédit dans les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique de l'Est



Sources : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les principaux facteurs limitant l'offre de crédit aux entreprises et aux PME sont le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit (figure 46). Il s'agit dans les deux cas de causes structurelles, liées à la demande, qui laissent penser que la croissance normale du crédit pourrait reprendre une fois que les effets économiques de la pandémie se seront estompés. Cependant, ces conclusions impliquent aussi que des mesures plus structurelles pourraient être nécessaires pour améliorer l'offre de crédit aux entreprises, en particulier aux PME, surtout si la crise a des répercussions qui viennent exacerber ces entraves au niveau des entreprises.

Figure 46 : Facteurs limitant l'offre de crédit (% de répondants), Afrique de l'Est



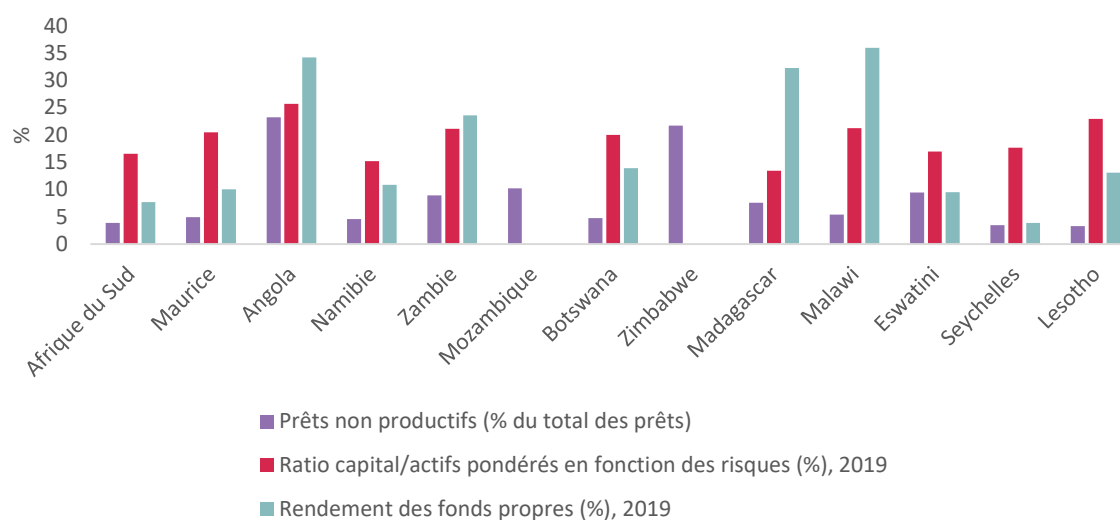
Sources : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le secteur bancaire en Afrique australe

Le secteur bancaire en Afrique australe est bien développé, mais les différences entre les pays sont importantes (voir les principaux indicateurs dans le tableau 8 de l'annexe). Les secteurs financiers de Maurice et de l'Afrique du Sud sont sophistiqués et intégrés à l'architecture financière internationale. Les banques sud-africaines sont actives dans toute l'Afrique australe et au-delà. De son côté, Maurice s'emploie activement à changer son image de paradis fiscal pour s'affirmer comme un pôle financier, desservant l'Afrique en particulier. Toutefois, dans plusieurs pays d'Afrique australe, les secteurs bancaires manquent encore d'envergure et la part du crédit intérieur dans le PIB reste faible. De surcroît, le nombre de banques est plutôt limité dans de nombreux pays, et les trois premières banques ont tendance à détenir une part de marché importante – à cet égard, l'Afrique australe est la sous-région la moins concurrentielle du continent.

La situation financière des banques d'Afrique australe est restée assez bonne, notamment en raison de leur forte capitalisation avant la pandémie. Les banques sont entrées dans la crise relativement bien capitalisées et avec une rentabilité et une qualité des actifs plutôt bonnes, au regard des indicateurs standard (figure 47). Elles étaient donc mieux armées pour résister à une baisse de rentabilité en 2020. Plusieurs évolutions et mesures propres à chaque pays ont encore permis d'atténuer l'incidence de la crise sur les ratios de fonds propres. Par exemple, les marges nettes d'intérêt se sont maintenues mieux que prévu en Afrique du Sud, où des ajustements réglementaires concernant le traitement des prêts restructurés en raison de la pandémie de COVID-19 ont réduit le montant des fonds propres requis à titre de provisionnement. En Zambie, le déclassement de la dette souveraine en défaut a entraîné des pertes comptables, tandis que la détérioration de la situation économique pèse sur la capacité du secteur privé à s'acquitter de ses dettes. Toutefois, les conséquences ont été atténuées par le fait que les titres souverains détenus par les banques ont été exclus du défaut de paiement.

Figure 47 : Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique australe



Sources : FMI⁶⁶, Banque mondiale⁶⁷ et BankFocus⁶⁸.

Les banques centrales ont mis en œuvre diverses mesures pour renforcer la stabilité financière dans la sous-région. Plusieurs d'entre elles ont abaissé leurs taux directeurs et la plupart ont augmenté leurs apports de liquidités au secteur bancaire. Certaines ont temporairement assoupli leurs exigences prudentielles. Par exemple, la Banque de réserve sud-africaine a diminué d'un point de pourcentage les exigences en matière de fonds propres pour toutes les banques, et a également réduit les exigences en matière de ratio de liquidité. En outre, diverses banques centrales ont autorisé un traitement réglementaire différent des prêts restructurés (tolérance) à la suite de la crise du coronavirus. Grâce à la souplesse du classement de ces prêts, les banques n'ont pas eu à constituer les provisions qui auraient normalement été exigées. Fitch estime que les moratoires couvraient environ 20 % des prêts en Afrique du Sud (Fitch Ratings, 2021a). Ces moratoires pourraient aider les banques à faire face aux retombées directes de la pandémie sur leurs bilans, mais le risque est qu'ils ne fassent que retarder, plutôt que d'éviter, une forte augmentation des PNP, surtout si la reprise est lente. Au Lesotho, l'application de Bâle II.5 a été retardée afin d'éviter un désendettement des banques en réponse à des exigences de fonds propres plus élevées.

Dans le même temps, les banques centrales ont continué de renforcer le cadre de réglementation et de surveillance et à améliorer l'efficacité de la politique monétaire. Des réformes visant à renforcer le cadre de résolution des institutions financières et à introduire un système d'assurance des dépôts sont actuellement débattues par le parlement sud-africain, mais leur mise en œuvre ne sera pas immédiate. En Zambie, les règles relatives au marché interbancaire des devises étrangères ont été modifiées dans le but de réduire la dépréciation, tandis que le Zimbabwe a pris diverses mesures pour aligner les taux de change officiels et ceux du marché noir. Plusieurs mesures ont été déployées en Eswatini pour moderniser la stratégie de gestion des liquidités, notamment la réintroduction d'adjudications hebdomadaires de bons à court terme et une réduction du coût des mécanismes de prêt au jour le jour.

Dans le sillage de la pandémie, plusieurs risques sont apparus ou se sont intensifiés. Avant la crise du coronavirus, les niveaux de la dette souveraine étaient en augmentation dans toute la sous-région. Une grande partie des emprunts émis a fini dans les bilans des banques (surtout en Zambie), bien que principalement en monnaie locale. Aujourd'hui, alors que les États s'exposent à des déficits budgétaires plus importants pour soutenir l'économie nationale, le lien entre les titres souverains et les banques est devenu encore plus important

⁶⁶ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

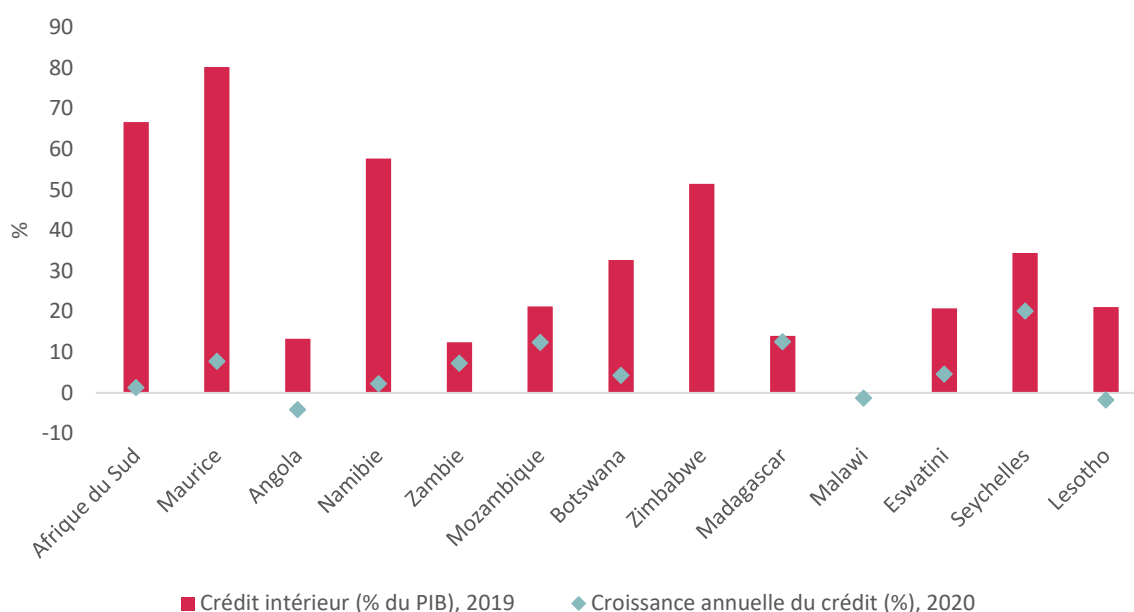
⁶⁷ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁶⁸ Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAYASAAEgLw9_D_BwE.

(Attout et al., 2021, à paraître). Les risques sont exacerbés par la détérioration de la solvabilité des États, comme en témoignent la dégradation de nombreuses notes souveraines dans la sous-région. La dette du secteur privé présente également des risques, car elle a augmenté dans de nombreux pays. Dans certains pays (par exemple l’Afrique du Sud), la dette du secteur des entreprises non financières atteint des niveaux historiquement élevés, tandis que dans d’autres pays (comme le Botswana), la dette des ménages est inquiétante. Plus la reprise économique se fera attendre, plus ces risques s’accroîtront. Certains risques préexistants propres aux différents pays, comme la forte concentration des prêts aux entreprises en Eswatini, au Lesotho et au Malawi, pourraient également amplifier tout effet négatif de la crise.

Pendant la pandémie, les volumes de prêts des banques ont évolué différemment dans la sous-région. L’activité de prêt a continué de progresser dans plusieurs pays, dont l’Afrique du Sud, bien qu’à un rythme lent (figure 48). Toutefois, dans certains autres pays, la détérioration des conditions économiques a freiné la croissance, au moins en termes réels. En Zambie, par exemple, les prêts au secteur privé ont augmenté de 8,5 %, contre une inflation annuelle de 16 %, tandis que l’inflation a également dépassé la croissance du crédit au Zimbabwe. Les perspectives économiques, très incertaines, compromettent les capacités de remboursement et freinent l’activité de prêt. Toutefois, si la reprise se confirme, les banques peuvent assouplir leurs normes de crédit et intensifier leurs activités dans ce domaine pour éviter de manquer des affaires lucratives futures. Comme le montre la figure 49, le scénario de base des banques consiste dans une augmentation de la demande de crédit. Parmi les banques d’Afrique australe qui ont répondu à l’*Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique*, la moitié environ s’attend à pouvoir assouplir les normes de crédit pour répondre à cette demande accrue, mais une proportion similaire envisage un nouveau durcissement (figure 50).

Figure 48 : Crédit en % du PIB et croissance annuelle du crédit, Afrique australe



Sources : FMI⁶⁹, Banque mondiale⁷⁰ et BankFocus⁷¹.

⁶⁹ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponibles à l’adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

⁷⁰ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l’adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁷¹ Moody’s Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody’s Investors Service, avec l’expertise de Moody’s Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l’adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChMI8Ja5xY6a8gIV0eF3Ch0CdA4uEAAAYASAAEgLw9_D_BwE.

Figure 49 : Évolution attendue de la demande de crédit des PME en 2021 (% de répondants), Afrique australe

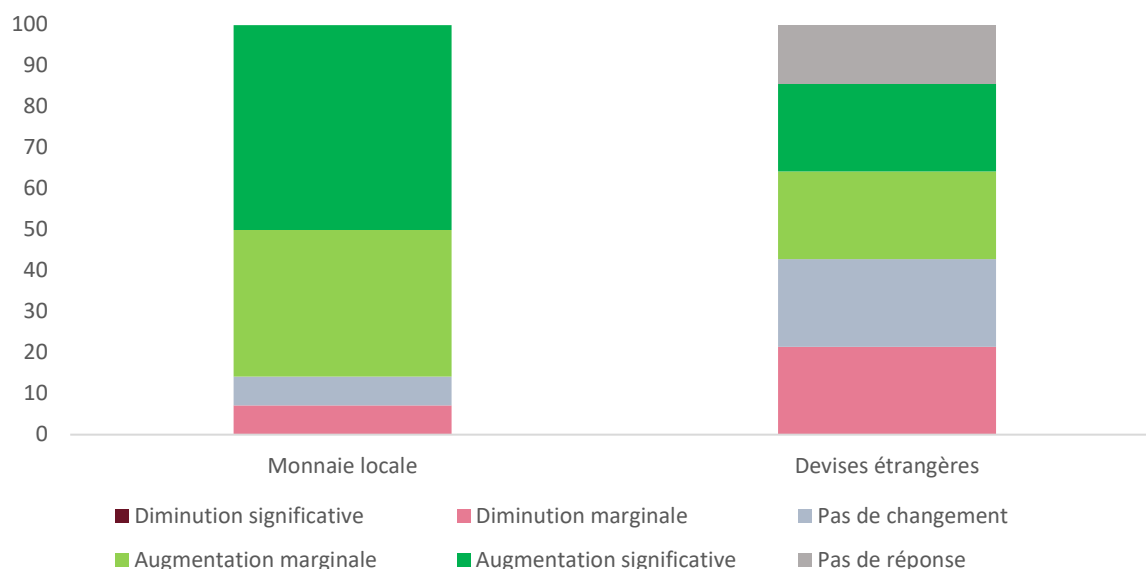
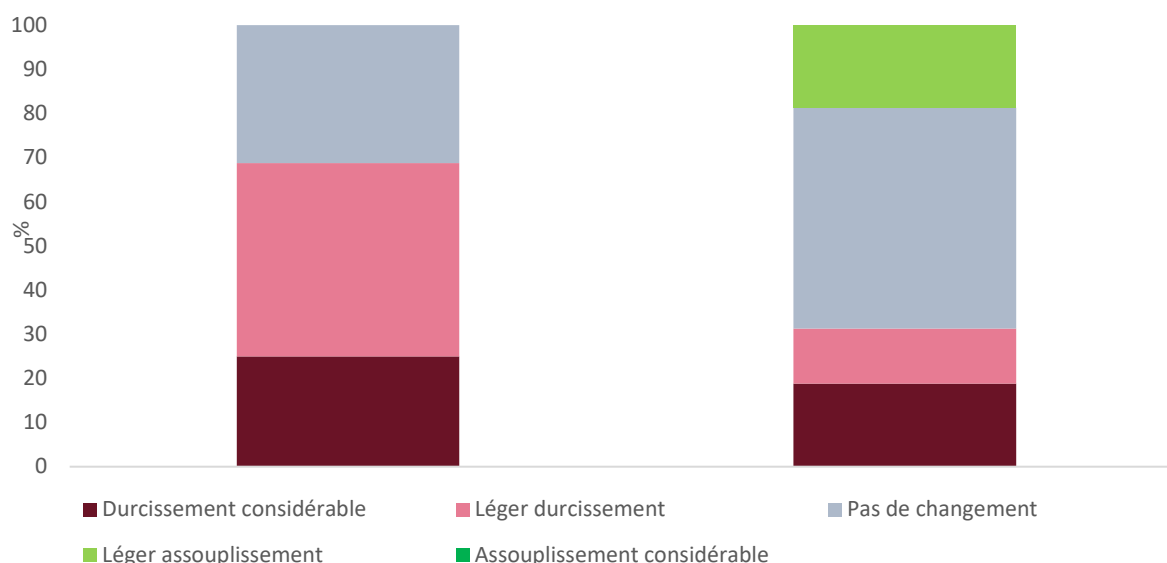


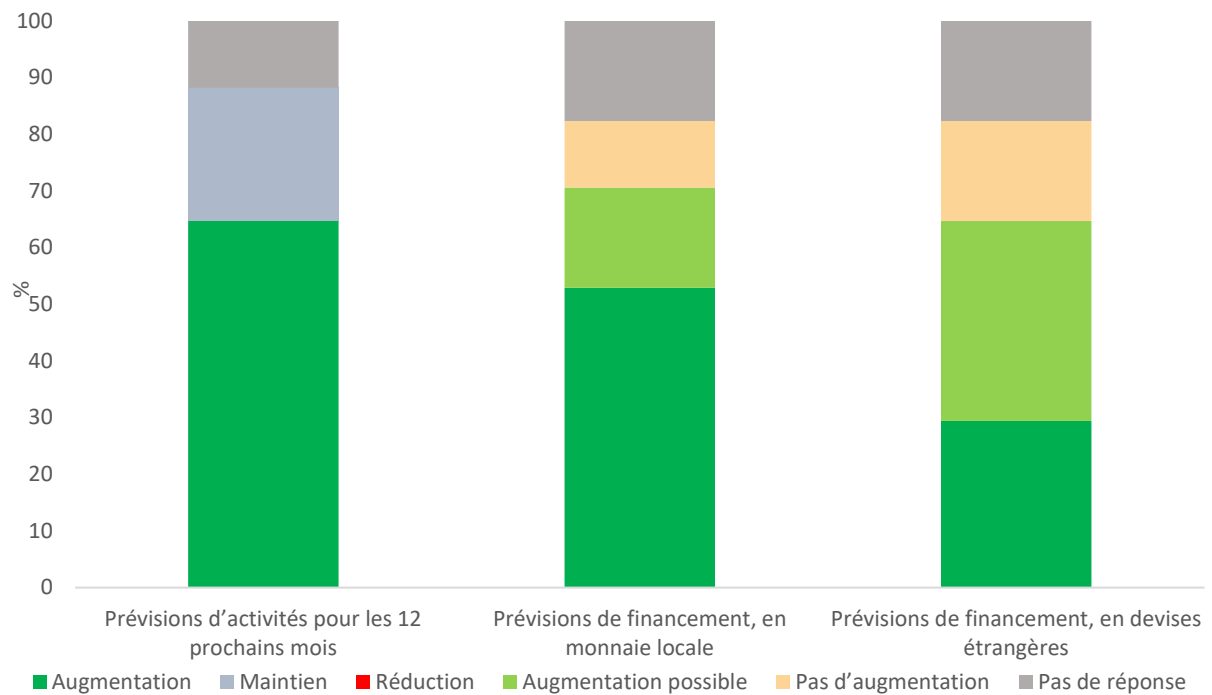
Figure 50 : Évolution attendue des normes de crédit en 2021 (% de répondants), Afrique australe



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

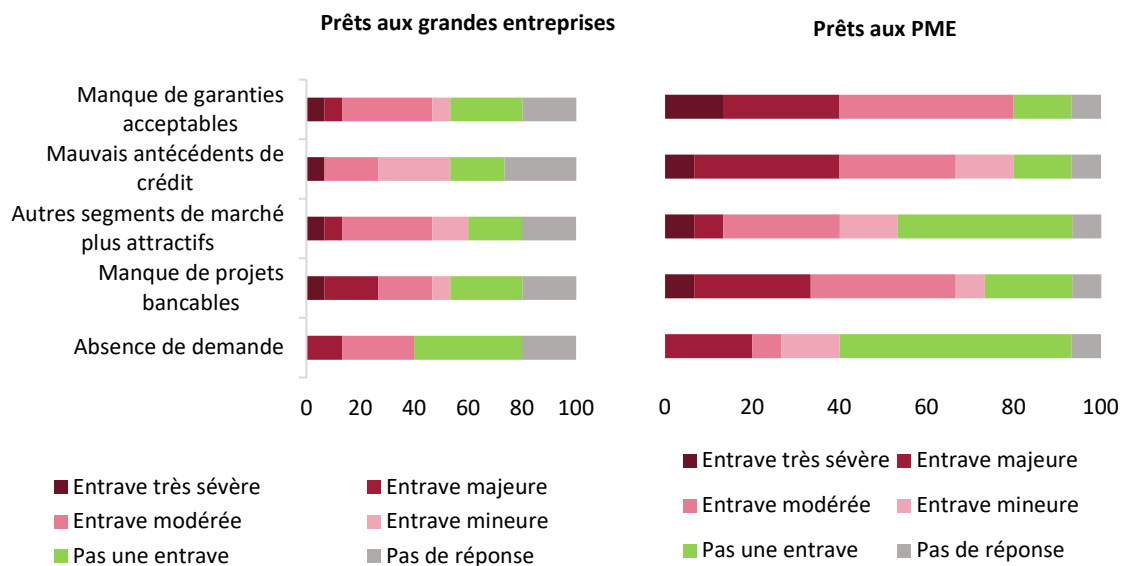
Dans ce contexte, les banques commencent à se projeter vers l'avenir. Parmi les banques qui ont répondu à l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, 65 % prévoient ou envisagent d'augmenter leurs financements, notamment en monnaie locale (figure 51). On peut y voir une préparation à une intensification des activités d'intermédiation : environ deux tiers des banques prévoient d'augmenter leurs opérations au cours de l'année prochaine. La figure 52 montre que les banques ayant répondu à l'enquête n'ont pas cité l'absence de demande comme un goulet d'étranglement, bien que le manque de projets bancables soit un facteur limitant les prêts. Comme les années précédentes (BEI, 2020), le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit freinent l'activité de prêt et sont considérés comme des entraves plus importantes pour les prêts aux PME que pour les prêts aux grandes entreprises, ce qui laisse penser que les PME pourraient avoir plus de difficultés à accéder aux financements en Afrique australe.

Figure 51 : Prévisions pour les 12 prochains mois (% de répondants), Afrique australe



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 52 : Facteurs limitant l'offre de crédit (% de répondants), Afrique australe



Source : Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Conclusions

Les banques africaines ont été gravement touchées par la crise du coronavirus⁷². Les effets de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en œuvre pour la contenir ont dégradé les perspectives des économies et des entreprises africaines et, par conséquent, du secteur financier. En 2019, la plupart des groupes bancaires africains interrogés par la BEI faisaient montre d'un optimisme prudent quant aux perspectives de développement des marchés financiers africains. Ils s'attendaient à une amélioration progressive des perspectives de croissance et de la stabilité, après une période de croissance relativement faible entre 2015 et 2019 (les taux de croissance ont été en moyenne inférieurs à 4 % pour l'Afrique continentale et à 3 % pour l'Afrique subsaharienne tout au long de cette période)⁷³. La crise a changé la donne. Au début de l'année 2021, près des deux tiers des banques interrogées en Afrique subsaharienne avaient durci leurs normes de crédit en réponse à la situation économique difficile. Plus de 80 % d'entre elles avaient davantage eu recours à la restructuration ou aux moratoires sur les prêts pour faire face à la détérioration de la qualité des actifs.

Les secteurs bancaires africains restent, dans la plupart des cas, bien capitalisés et rentables. Toutefois, la détérioration de la qualité des actifs présente des risques et pourrait freiner l'activité de prêt pendant la reprise. En 2019, l'enquête de la BEI sur les banques montrait que les prêts non productifs étaient en passe d'être maîtrisés dans la plupart des groupes bancaires. Au début de l'année 2021, à l'inverse, la majorité des banques comptaient dans leurs portefeuilles au moins 5 % de PNP, et la moitié rapportaient qu'au moins 5 % de leur portefeuille de PME était sous moratoire. Dans 40 % des cas, au moins 5 % des prêts aux PME étaient placés sous une forme ou une autre de restructuration. Le tableau est le même en ce qui concerne les prêts aux grandes entreprises. Comme la reprise économique devrait être progressive, certains de ces prêts finiront en défaut, et l'adéquation des fonds propres et la rentabilité s'en ressentiront. Les banques devront absorber les pertes tout en préservant leurs volants de fonds propres, ce qui réduira leur capacité et leur volonté de soutenir la reprise en prêtant au secteur privé. Les répercussions macroéconomiques de la crise, en particulier l'accumulation de la dette publique, pourraient aussi pousser à la hausse les coûts de financement, rendant les prêts au secteur privé difficiles pour les banques.

Les effets de la crise pourraient mettre en péril les progrès accomplis en matière d'inclusion financière et d'accès au financement. Les données des enquêtes sur les entreprises de la Banque mondiale indiquent qu'environ 62 % des PME d'Afrique subsaharienne ayant besoin d'un prêt n'y ont pas accès, que ce soit parce que leur demande est refusée (3,2 % des cas) ou, plus souvent, parce qu'elles n'essaient même pas d'introduire une demande. Il en va de même pour environ 59 % des PME qui déclarent avoir besoin d'un prêt en Afrique du Nord⁷⁴. Selon le SME Finance Forum, le déficit de financement formel des PME représentait en moyenne 17 % du PIB dans les 43 pays étudiés en 2017⁷⁵. Le manque de garanties, les mauvais antécédents de crédit et l'insuffisance de projets bancables sont des problèmes mentionnés beaucoup plus souvent à propos des prêts aux PME que dans le cas des grandes entreprises. Par exemple, dans *l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique*, environ 41 % des banques ont souligné que les mauvais antécédents de crédit des PME constituaient une entrave majeure à l'accès au financement, contre 12,3 % concernant les grandes entreprises. Le même ensemble de facteurs avait été cité par les groupes bancaires interrogés par la BEI en 2019 comme des entraves à l'activité de prêt aux PME. L'importance de ces obstacles structurels risque de s'accroître au lendemain de la crise, car l'aversion accrue des banques pour le risque aura des répercussions plus graves sur les prêts accordés aux entreprises et aux personnes perçues comme présentant un risque plus élevé, telles que les PME.

Les autorités devront mettre fin progressivement et précautionneusement aux mesures qui ont aidé les entreprises et les banques à traverser la période de crise, tout en continuant à s'attaquer aux obstacles structurels pour favoriser la relance de l'activité de prêt aux PME. Malgré les risques à la baisse considérables qui continuent de peser sur les perspectives, les banques interrogées par la BEI se montraient optimistes quant aux possibilités offertes par la reprise. Interrogées dans le cadre de *l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur*

⁷² Les banques interrogées représentaient environ 30 % du total des actifs bancaires en Afrique subsaharienne.

⁷³ BEI, 2020.

⁷⁴ Enquêtes de la BERD, de la BEI et de la Banque mondiale sur les entreprises, données les plus récentes, disponibles à l'adresse : www.enterprisesurveys.org.

⁷⁵ Calculé par MFW4A sur la base des données figurant dans le document de la Société financière internationale, 2017.

bancaire en Afrique, 80 % des banques d'Afrique subsaharienne ont déclaré qu'elles prévoyaient de développer leur activité au cours des 12 prochains mois. Cette expansion devrait s'appuyer sur une augmentation des financements, principalement en monnaie locale (90 % des banques). Des efforts pour aplanir les obstacles structurels pourraient contribuer à garantir qu'une relance éventuelle des prêts profite également aux petites entreprises. Certaines mesures se sont révélées propices à l'accès au financement dans d'autres contextes, notamment la création de bureaux de crédit et de registres de garanties, une réforme des cadres de garanties permettant aux entreprises d'utiliser des actifs mobiliers comme sûretés, l'amélioration des lois sur la propriété et la mise en place de registres fonciers et de registres électroniques pour le nantissement d'actifs.

L'élargissement de la gamme de produits et de services destinés aux PME a aussi son importance pour le développement du secteur privé. Hormis les banques, il existe d'autres options de financement par l'emprunt ou l'apport de fonds propres, souvent encore au stade embryonnaire en Afrique. Les services de crédit-bail et d'affacturage, le capital-investissement et le capital-risque peuvent présenter un intérêt pour les PME, et la microfinance est une source importante de financement pour les plus petites entreprises. Les chapitres 2 et 3 examinent comment les institutions de microfinance et les fonds de capital-investissement et de capital-risque ont traversé la crise du coronavirus et les rôles qu'ils peuvent jouer pendant la reprise.

Alors qu'il doit faire face aux répercussions de la crise, le secteur financier s'adapte à la révolution numérique, prend de plus en plus conscience des risques liés aux changements climatiques et commence à saisir les opportunités qu'offre la finance climatique. Les groupes bancaires africains interrogés en 2019 investissaient déjà dans la banque en ligne et les services bancaires mobiles, notamment dans les technologies d'analyse de données et de la chaîne de blocs. En 2021, la quasi-totalité (89 %) des banques interrogées ont déclaré que la pandémie avait accéléré la transformation numérique de leurs processus internes, et la majorité d'entre elles pensent que le passage aux services numériques sera permanent. La transition numérique en cours du secteur bancaire, et ses implications, sont examinées plus en détail au chapitre 4. Le chapitre 5 montre que les changements climatiques modifient déjà les conditions auxquelles sont confrontées les institutions financières, entraînant des risques considérables. D'un autre côté, il semble que les institutions financières, dont les banques, saisissent de plus en plus les opportunités offertes par le domaine en pleine expansion de la finance verte.

Les institutions financières internationales comme la BEI sont des partenaires importants pour les institutions financières africaines, et ces partenariats peuvent contribuer à favoriser une reprise intelligente, verte et inclusive. Le chapitre 6 décrit la coopération de la BEI avec les institutions du secteur financier en Afrique à l'appui des entreprises africaines, dans le souci de combiner viabilité financière et effets positifs sur le développement et l'environnement. Ce chapitre expose la manière dont la BEI a renforcé son soutien pendant la période de crise, dans le cadre de l'Équipe Europe, pour aider les partenaires africains à faire face à l'urgence sanitaire immédiate et aux retombées économiques. La BEI a conscience de l'importance du secteur privé pour la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le développement en Afrique. Comme l'a souligné ce chapitre, le secteur privé africain a été confronté à des défis importants pendant la période de crise. Les petites entreprises ont souvent été les plus durement touchées par les mesures de confinement et autres répercussions économiques de la pandémie. Les banques qui les desservent en ont aussi subi les conséquences et pourraient avoir du mal à relancer l'activité de prêt. La BEI continue donc de soutenir les entreprises locales du secteur privé, en ciblant plus particulièrement les MPME, en collaborant avec les banques et d'autres institutions financières.

Annexe : Tableaux

Tableau 2 : Mesures mises en œuvre pour appuyer les PME et promouvoir ou faciliter l'utilisation de l'argent mobile

Pays africains	Argent mobile			Politiques en faveur des PME				
	Réduction des frais de transaction	Relèvement des limites applicables au solde ou aux opérations	Procédure souple de connaissance des clients lors de l'ouverture de nouveaux comptes	Moratoires sur les dettes	Garanties de prêts	Aide financière	Abaissement des taux d'intérêt	Allègement fiscal
Botswana		Oui		Oui	Oui	Oui		
Cabo Verde				Oui				
Cameroun	Oui							
Tchad								Oui
Côte d'Ivoire						Oui		
Égypte				Oui		Oui	Oui	
Guinée équatoriale								Oui
Eswatini								Oui
Gabon						Oui		
Ghana	Oui	Oui	Oui			Oui		
Guinée					Oui			
Kenya	Oui	Oui						
Lesotho	Oui	Oui			Oui	Oui		
Liberia	Oui	Oui				Oui		
Malawi	Oui			Oui				
Mali					Oui			Oui
Mauritanie						Oui		
Maurice				Oui	Oui	Oui	Oui	
Maroc				Oui	Oui		Oui	
Mozambique	Oui	Oui						
Nigeria						Oui		
Rwanda	Oui	Oui						
Sierra Leone						Oui		
Afrique du Sud						Oui		
Tanzanie		Oui						
Ouganda	Oui					Oui		Oui
Union économique et monétaire ouest-africaine	Oui							
Zambie	Oui	Oui						
Zimbabwe						Oui		

Source : Enquête du FMI sur l'accès au financement, Pays africains uniquement, disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19>.

Tableau 3 : Principaux indicateurs du secteur bancaire, sous-régions africaines

Région	Nombre de banques (2019)*	Concentration bancaire (trois premières banques)*	Crédit au secteur privé (en % du PIB) 2019 [†]	Croissance annuelle du crédit (%) 2020*	Ratio prêts/dépôts (%) 2019 [†]	Prêts non productifs (% du total des prêts) 2019 [‡]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) 2019 [‡]	Rendement des fonds propres (%) 2019 [‡]
Afrique	806	71	26,3	6,4	78,1	12,1	17,4	16,2
Afrique du Nord	114	58	44,3	9,9	77,6	9,6	17	13
Afrique australe	197	75	35,5	5,5	70,5	8,6	18,6	16,1
Afrique de l'Ouest	238	64	21,3	5,6	77,5	13,9	14,9	23,0
Afrique de l'Est	199	70	17,5	9,4	74,3	9,9	18,8	14,5
Afrique centrale	58	90	13,1	1,71	90,1	23,5	13,8	11,7

Sources : *BankFocus⁷⁶, [†]Banque mondiale⁷⁷, [‡]FMI⁷⁸

Tableau 4 : Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique du Nord

Pays	Nombre de banques (2019)*	Concentration bancaire (trois premières banques)*	Crédit intérieur (% du PIB) 2019 [†]	Croissance annuelle du crédit (%) 2020*	Ratio prêts/dépôts (%) 2019 [†]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) ^{a,b,c,d}	Rendement des fonds propres (%) ^{a,b,c,d}	Prêts non productifs (%) ^{a,b,c,d}
Afrique du Nord	114	62	34	15	61	17	13	16
Égypte ^a	39	62	24	25	53	19	15	4
Maroc ^b	19	63	63	5	70	16	9	8
Algérie ^c	21	67	26	3	50	19	22	13
Tunisie ^d	22	35	64	7	137	13	13	13

Moyenne pondérée par le PIB, le cas échéant. Sources : *BankFocus, [†]Banque mondiale, ^a Banque centrale d'Égypte, T1 2021 ; ^b Bank Al-Maghrib, T4 2019 ou T2 2020 si disponible ; ^c FMI, les dernières données disponibles pour l'Algérie se rapportent à 2018 ; ^d Banque centrale de Tunisie, T4 2019 ou T3 2020 si disponible.

⁷⁶ Moody's Analytics BankFocus combine le contenu provenant du Bureau van Dijk et de Moody's Investors Service, avec l'expertise de Moody's Analytics. Les données peuvent être consultées par les abonnés à l'adresse : https://www.bvdinfo.com/en-us/our-products/data/international/bankfocus?gclid=EAlaIqobChM18Ja5xY6a8glV0eF3Ch0CdA4uEAAYASAAEgLw9_D_BwE.

⁷⁷ Base de données de la Banque mondiale, disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/FS.AST.PRVT.GD.ZS>.

⁷⁸ Indicateurs de solidité financière du FMI, disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>.

Tableau 5 : Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique de l'Ouest

Pays	Nombre de banques (2019)*	Concentration bancaire (trois premières banques)*	Crédit intérieur (% du PIB) 2019†	Croissance annuelle du crédit (%) 2020†	Ratio prêts/dépôts (%) 2019†	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%), données les plus récentes‡	Rendement des fonds propres (%), données les plus récentes ‡	Prêts non productifs (% du total des prêts), données les plus récentes ‡
Nigeria	27	43	10	12	88	15	25	6
Côte d'Ivoire	24	45	20	3	92			8
Ghana	23	36	11	0	49	22	21	16
Burkina Faso	14	59	28	9	83			8
Sénégal	24	37	29	-1	98			13
Mali	12	51	24	5	122			11
Bénin	15	62	18	-9	78			19
Togo	8	100	35	1	90			18
Cap-Vert	8	72	58	5	64			11
Niger	13	60	11	9	113			16
Mauritanie	18	49	23	8	101			26
Guinée	14	62	7	34	54	9	90	10
Gambie	9	70	8	14	18	31	21	5
Sierra Leone	11	83	6	7	27			13
Liberia	7	91	?	-5	82			24
Guinée-Bissau	3	100	15	-2	64			20
Union économique et monétaire ouest-africaine	148**	52,3	22,5	2,3	95,4	12,1**	15,3††	11,4**

Sources : *BankFocus, †Banque mondiale, ‡FMI, ** FMI, données de mi-2020 ; ††FMI, données pour 2019, sauf : Ghana : le nombre de banques correspond au nombre enregistré par la Banque du Ghana. Les PNP et le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques se rapportent à avril 2021, d'après la déclaration de mai 2021 du Comité de la politique monétaire du Ghana. Le rendement des fonds propres (décembre 2020) et le ratio crédit/dépôts (juillet 2020) proviennent tous deux des indicateurs de solidité financière publiés sur le site web de la Banque du Ghana.

Nigeria : Le nombre de banques correspond au nombre enregistré par la Banque centrale du Nigeria. Les PNP et le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques proviennent du rapport économique mensuel de la Banque centrale du Nigeria, 2021.

Tableau 6 : Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique centrale

Pays	Nombre de banques (2019)*	Concentration bancaire (trois premières banques)*	Crédit intérieur (% du PIB) 2019 [†]	Croissance annuelle du crédit (%) 2020*	Ratio prêts/dépôts (%) 2019 [†]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) 2019 [†]	Rendement des fonds propres (%) 2019 [†]	Prêts non productifs (%) [‡]
Afrique centrale	58	74	11	15	83	19	13	15
Cameroun	14	52	14	20	95	11	25	13
République démocratique du Congo	16	66	6	34	64			19
Gabon	8	100	13	-17	70	19	24	13
Congo, République du	6	100	14	3	86	22	5	23
Tchad	6	100	9	-13	112	5	3	23
Guinée équatoriale	3	100	16	7	116	-3	3	49
République centrafricaine	2	100	11	-20	95	28	10	14
Sao Tomé-et-Principe	3	100	21	1	82			34

Sources : *BankFocus, [†]Banque mondiale, [‡]FMI (indicateurs de solidité financière)
Moyennes pondérée en fonction du PIB.

Tableau 7 : Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique de l'Est

Pays	Nombre de banques (2019)*	Concentration bancaire (trois premières banques)*	Crédit intérieur (% du PIB) 2019 [†]	Croissance annuelle du crédit (%) 2020 [†]	Ratio prêts/dépôts (%) 2019 [†]	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) 2019 [†]	Rendement des fonds propres (%) 2019 [†]	Prêts non productifs (%) [‡]
Afrique de l'Est	199	58	18,2	11,7	75,0	19,2	15,4	7,2
Kenya	43	40	27,5	9,7	90,5	18,2	17,0	12,0
Éthiopie	15	70	15,0	18,8	58,7	17,0	10,0	2,3
Tanzanie	39	50	12,0	5,5	79,2	17,8	13,6	9,6
Ouganda	19	50	12,8	10,0	77,4	22,2	18,9	5,2
Rwanda	12	60	21,3	20,5	114,1	21,5	16,8	4,4
Djibouti	10	90	20,8	-3,7	32,2	14,2	6,3	16,0
Burundi	8	80	20,3	18,4	79,0	24,0	17,9	14,2

Sources : *BankFocus, [†]Banque mondiale, [‡]FMI (indicateurs de solidité financière).

Tableau 8 : Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique australe

Pays	Nombre de banques (2019)*	Concentration bancaire (trois premières banques)*	Crédit intérieur (% du PIB) 2019†	Croissance annuelle du crédit (%) 2020*	Ratio prêts/dépôts (%) 2019†	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (%) 2019†	Rendement des fonds propres (%) 2019†	Prêts non productifs (%)‡
Afrique australe	197	78	52	2	93	8	18	14
Afrique du Sud	43	85	67	1	111	17	8	4
Maurice	22	82	80	8	96	20	10	5
Angola	20	55	13	-4	53	26	34	23
Namibie	16	50	58	2	101	15	11	5
Zambie	18	66	12	7	61	21	24	9
Mozambique	15	72	21	12	65			10
Botswana	13	62	33	4	79	20	14	5
Zimbabwe	23	77	51		56			22
Madagascar	7	73	14	13	70	13	32	8
Malawi	8	79		-1	50	21	36	5
Eswatini	4	86	21	5	75	17	10	9
Seychelles	4	97	34	20	41	18	4	3
Lesotho	4	91	21	-2	59	23	13	3

Sources : *BankFocus, †Banque mondiale, ‡FMI (indicateurs de solidité financière).
Moyenne pondérée en fonction du PIB.

Bibliographie pour le chapitre 1, l'avant-propos et le résumé analytique

Alonso Gispert, T., Feyen, E., Kliatskova, T., Salvatore Mare, D. et Poser, M. (2020). « COVID-19 pandemic: A database of policy responses related to the financial sector. » *World Bank Finance, Competitiveness, & Innovation Global Practice*. Disponible à l'adresse : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/covid-19-finance-sector-related-policy-responses>.

Attout, A.R., Baldini, A., de O. Schmidt, V.F., Guihy, J. et Zwart, S. (2021, à paraître). « Crowding out of credit to the private sector in Africa. »

Banque centrale du Nigeria (2021). « Monthly Economic Report (January 2021). » Disponible à l'adresse : <https://www.cbn.gov.ng/Documents/monthlyecoreports.asp>.

Banque du Ghana (2020). « Monthly financial soundness indicators (Banking Sector). » Disponible à l'adresse : <https://www.bog.gov.gh/economic-data/financial-soundness/>. Consulté en mai 2021, données jusqu'en décembre 2020.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement et Banque mondiale (2016). « Qu'est-ce qui retient le secteur privé dans la région MENA ? Enseignements tirés de l'enquête sur les entreprises. » Banque mondiale, Washington DC. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

Banque mondiale (2021a). « Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: Turning the corner on the pandemic in 2021? » Blog. Disponible à l'adresse : <https://blogs.worldbank.org/opendata/updated-estimates-impact-covid-19-global-poverty-turning-corner-pandemic-2021>.

Banque mondiale (2021b). « La reprise économique mondiale est vigoureuse mais inégale, alors que de nombreux pays en développement doivent faire face aux effets durables de la pandémie. » Mise à jour économique. Disponible à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/06/08/world-bank-global-economic-prospects-2021>.

BEI (2018). « Le secteur bancaire en Afrique : de l'inclusion financière à la stabilité financière. » Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/efs/economic_report_banking_africa_2018_fr.pdf.

BEI (2020). « Le secteur bancaire en Afrique : financer la transformation sur fond d'incertitude. » © Banque européenne d'investissement. Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/efs/economic_report_banking_africa_2020_fr.pdf.

Bruhn, M. (2013). « Entry Regulation and Formalization of Microenterprises in Developing Countries. » *Policy Research Working Paper*, n° 6507. Banque mondiale, Washington DC. © Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15866>. Licence : CC BY 3.0 IGO.

Campos, F.; Goldstein, M. et McKenzie, D. (2015). « Short-Term Impacts of Formalization Assistance and a Bank Information Session on Business Registration and Access to Finance in Malawi. » *Policy Research Working Paper*, n° 7183. Banque mondiale, Washington DC. © Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23653>. Licence : CC BY 3.0 IGO.

Darko, S. K. et Ahiagbede, J. (2021). « Supporting women-led micro-enterprises in Africa: Smart economics for SDGs, 1, 2, 5 & 8. » Forum sur le financement des PME. Disponible à l'adresse : <https://www.smefinanceforum.org/post/supporting-women-led-micro-enterprises-in-africa-smart-economics-for-sdgs-1-2-5-8>.

Fitch Ratings (2021a). « What investors want to know: Loan moratoria in EMEA emerging markets. » Disponible à l'adresse : https://app.fitchconnect.com/search/research/article/RPT_10155104.

Fitch Ratings (2021b). « Fitch revises Ghana's outlook to negative; affirms at 'B'. » Disponible à l'adresse : https://app.fitchconnect.com/search/research/article/PR_10167275.

Fitch Solutions (2021). « Egypt banking and financial services report. » Disponible à l'adresse : <https://store.fitchsolutions.com/all-products/egypt-banking-financial-services-report>.

FMI (2019). « Perspectives de l'économie mondiale : octobre 2019 Ralentissement de l'activité manufacturière et augmentation des obstacles au commerce. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2019/10/01/world-economic-outlook-october-2019>.

FMI (2020). « Perspectives économiques régionales, avril 2020, Afrique subsaharienne. COVID-19: une menace sans précédent pour le développement. Chapitre 2. S'adapter aux changements climatiques en Afrique subsaharienne. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2020/April/French/ch2.ashx>.

FMI (2021a). « Perspectives de l'économie mondiale : avril 2021 Reprise : des situations divergentes à gérer. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO>.

FMI (2021b). « Moniteur des finances publiques. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2021/03/29/fiscal-monitor-april-2021>.

FMI (2021c). « Union économique et monétaire ouest-africaine : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres. » Rapport du FMI n° 21/49.

FMI (2021d). « Liberia – First and second review under the extended credit facility- arrangement, request for waivers of nonobservance of performance criteria and modification of performance criteria – Press release; Staff report; Staff statement; and Statement by the Executive Director for Liberia. » Rapport du FMI n° 21/9. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/01/07/Liberia-First-and-Second-Reviews-Under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-Request-for-49995>.

Johns Hopkins University (2021), « Vaccination progress across the world. » Disponible à l'adresse : <https://coronavirus.jhu.edu/vaccines/international>.

Love, I. et Martínez Pería, M.S. (2015). « How Bank Competition Affects Firms' Access to Finance. » Publié par Oxford University Press pour le compte de la Banque mondiale. © Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27683>. Licence : CC BY-NC-ND 3.0 IGO.

Love, I., Martínez Pería, M. S. et Singh, S. (2013). « Collateral registries for movable assets: Does their introduction spur firms' access to bank finance? » *Policy Research Working Paper*, n° 6477. Banque mondiale, Washington DC.

Martínez Pería, M. S. et Singh, S. (2014). « The impact of credit information sharing reforms on firm financing? » *Policy Research Working Paper*, n° 7013. Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Orbis Bank Focus (données les plus récentes en date de juin 2021).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). « Global outlook on financing for sustainable development 2021: A new way to invest for people and planet. » Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e3c30a9a-en>.

Pangea-Risk (2021). « Special Report: Africa's Third Covid-19 Wave. » Disponible à l'adresse : <https://www.pangea-risk.com/special-report-africas-third-covid-19-wave/>.

Raga, S. et Housseini, B. (2020). « Supporting economic transformation – The evolving fiscal and liquidity stimulus packages in response to COVID-19 in Sub-Saharan Africa. » *Supporting Economic Transformation*, Overseas Development Institute. Disponible à l'adresse : <https://set.odi.org/wp-content/uploads/2020/10/The-evolving-fiscal-and-liquidity-stimulus-packages-in-response-to-COVID-19-in-Sub-Saharan-Africa.pdf>.

Société financière internationale (2017). « MSME Finance Gap. » Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Microfinance et COVID-19

Claudio Cali¹
Nina Fenton¹
Henry Gonzalez²

¹ Banque européenne d'investissement.

² Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP).

Ce chapitre est le fruit d'un travail conjoint de la BEI et du CGAP. Le CGAP, hébergé à la Banque mondiale, est un partenariat mondial regroupant une trentaine d'organisations de développement de premier plan. Il œuvre à améliorer la vie des personnes démunies par le biais de l'inclusion financière. Sur la base de recherche appliquée, le CGAP teste, apprend et partage les connaissances visant à construire des systèmes financiers inclusifs et responsables qui sortent les gens de la pauvreté, protègent leurs gains économiques et promeuvent des objectifs de développement plus larges.

Les auteurs tiennent à remercier Olivier Edelman et Colin Bermingham (BEI) pour leurs précieux commentaires, David Crush pour sa contribution, ainsi que les collègues chez Symbiotics et Microfinanza Ratings pour leur excellente coopération lors de la collection et l'analyse des données.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

Introduction

La crise du coronavirus a fragilisé la situation financière de millions d'individus, de ménages et d'entreprises dans le monde, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que les plus petites entreprises étant souvent ses principales victimes. Comme évoqué au chapitre 1 de ce rapport, plus de 30 millions d'Africains pourraient être tombés dans l'extrême pauvreté en 2020 (Gerszon Mahler et al., 2021) et, parmi eux, une grande partie de la population à faibles revenus qui accède aux financements par les institutions de microfinance (IMF). Dans une enquête sur la santé financière des ménages menée fin mai 2020 par BFA Global (BFA Global, 2020) dans huit pays à revenus faibles et à revenus moyens de la tranche inférieure, parmi lesquels le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Ghana, les répondants ont indiqué qu'ils étaient en train d'épuiser leur réserve financière et avaient déjà utilisé plus de la moitié de leur épargne de précaution. Environ deux répondants sur trois en Afrique ont puisé dans des économies réservées à une utilisation future, planifiée ou non, et ont, en moyenne, utilisé plus de la moitié de cette réserve. Les revenus ont diminué et les dépenses ont augmenté pour la moitié des personnes interrogées. La situation créée par la pandémie de COVID-19 pousse également certains emprunteurs à vendre des actifs productifs, ce qui réduit leur potentiel de redressement après la crise. En juin 2020, VisionFund International³, un réseau d'IMF, notait que, dans huit pays africains⁴, entre 3 % et 17 % des clients sondés avaient dû liquider des actifs productifs pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

L'Afrique a fait des progrès considérables en matière d'inclusion financière au cours de la dernière décennie, mais des lacunes importantes subsistent. Les données de la base Global Findex de la Banque mondiale (Groupe de la Banque mondiale, 2018)⁵ montrent qu'entre 2011 et 2017 (année de l'observation la plus récente), le pourcentage de la population adulte subsaharienne détenant un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services de paiement mobile est passé de 23 % à 43 %. Les résultats de l'enquête pour l'Afrique du Nord montrent des progrès plus mitigés sur la même période, avec d'importantes variations d'un pays à l'autre. L'Égypte est en tête pour la détention de compte, qui est passée de 10 % en 2011 à 33 % en 2017. Cependant, près de 57 % des adultes africains n'étaient toujours pas bancarisés avant même la crise du COVID-19. Même si la détention de comptes continue de croître, les inégalités persistent : les femmes, les ménages pauvres en zone rurale et les personnes travaillant en dehors de l'économie formelle sont les plus susceptibles de ne pas être bancarisés.

La capacité des IMF d'aider les pauvres à traverser et à surmonter la crise dépendra de la résilience des institutions, de la nature de leur réponse et du soutien qu'elles-mêmes reçoivent. La pandémie de COVID-19 est la dernière d'une série de crises qui ont frappé les acteurs de la microfinance au cours des dernières décennies, à l'échelle mondiale ou régionale – crise financière internationale de 2007-2008, épidémies d'Ebola en Afrique de l'Ouest –, ou nationale – instabilités politique et économique dans plusieurs pays. Selon une analyse récente de 16 études de cas menée par Rozas, 2021 avec le soutien du Center for Financial Inclusion et de la Plateforme européenne de la microfinance, les IMF ont fait preuve d'une grande résilience face aux crises. L'analyse n'a identifié que quatre institutions qui ont déposé le bilan alors qu'elles auraient probablement survécu en l'absence de crise⁶. Néanmoins, les crises majeures peuvent avoir de graves conséquences à long terme. L'analyse de plusieurs indicateurs de performance tels que le pourcentage de prêts non performants (pour lesquels le retard de paiement est supérieur à 90 jours) ou encore les provisions et dépréciations en cumul révèle que la majorité des huit institutions qui ont survécu ont mis au moins cinq ans pour retrouver les niveaux d'avant la crise. Les études de cas soulignent l'importance de la préparation à la crise pour les IMF, notamment la mise en place d'une réserve de fonds propres suffisante, supérieure au minimum requis par les normes prudentielles. L'analyse dégage également plusieurs enseignements sur les meilleures pratiques à observer pour réagir à une crise, en particulier l'importance de donner la priorité à une gestion intelligente des liquidités afin

³ <https://www.visionfund.org/>.

⁴ Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Zambie.

⁵ L'enquête Global Findex de la Banque mondiale fournit des informations sur l'accès aux services financiers et leur utilisation par quelque 150 000 ménages dans 140 pays. L'enquête couvre la détention de comptes, les activités de crédit et d'épargne, et note si les salaires ou les transferts sociaux sont versés directement sur un compte. Le premier cycle de l'enquête Findex a eu lieu en 2011, et des cycles ont été menés tous les trois ans depuis (excepté en 2020 en raison de la pandémie). Les données et de plus amples informations sur l'enquête sont disponibles sur <https://globalfindex.worldbank.org/>.

⁶ Les autres institutions qui ont disparu ont soit été reprises pour des raisons politiques (selon l'auteur) soit fait faillite à la suite de fraudes massives.

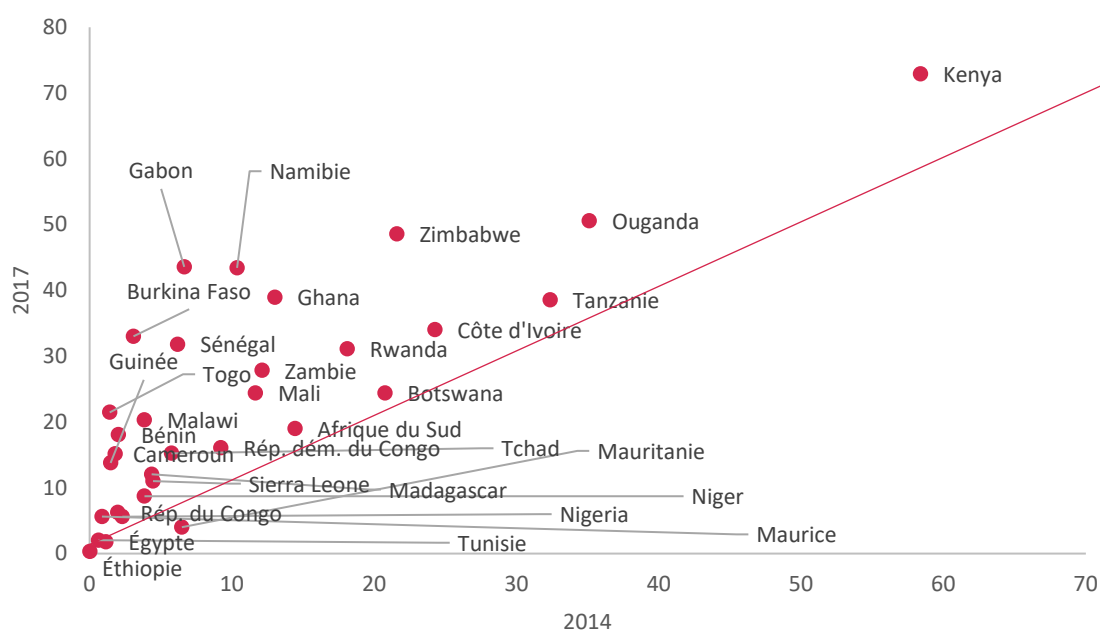
de conserver la confiance des principales parties prenantes, dont les déposants, et de faire preuve de pondération et d'anticipation dans la gestion du portefeuille.

Ce chapitre examine la réaction des organismes de microfinance d'Afrique à la pandémie de COVID-19 et la disposition du secteur à soutenir la reprise. Le coronavirus a engendré une crise d'une ampleur sans précédent dont souffrent particulièrement les petites et moyennes IMF en Afrique⁷. Les organismes de microfinance ont fait preuve d'une grande résilience, et la crise de liquidité redoutée dans le secteur de la microfinance ne s'est apparemment pas encore produite. Cependant, la pandémie a soumis à forte pression nombre d'IMF et leurs emprunteurs, entraînant une importante détérioration de la qualité des actifs. En septembre 2021, l'Afrique affronte une troisième vague d'infections, alors que le déploiement de la vaccination ne semble pas devoir s'accélérer, à moins que l'aide internationale ne s'intensifie considérablement. Les perspectives de reprise économique sont moroses et incertaines. En conséquence, les effets sur le secteur de la microfinance ne se sont pas encore pleinement matérialisés et seront probablement de longue durée.

L'inclusion financière en Afrique

Les adultes en Afrique utilisent une gamme d'outils pour épargner, emprunter et gérer les risques financiers, mais relativement peu d'entre eux font appel à des institutions financières ayant pignon sur rue comme les banques. Selon la Banque mondiale, l'Afrique subsaharienne est la seule région où la part des adultes possédant un compte de paiement mobile dépasse 10 % (Groupe de la Banque mondiale, 2018). C'était déjà le cas en 2014. À cette époque, l'Afrique de l'Est était l'épicentre de l'« argent mobile » dans la région, mais depuis, d'autres parties de l'Afrique subsaharienne ont vu fleurir les services de paiement sur téléphone mobile. La figure 1 montre la part des adultes disposant d'un compte de paiement mobile en 2017, et son évolution par rapport à 2014. Tous les pays, à l'exception de la Mauritanie, se situent à gauche de la ligne de 45 degrés, ce qui indique que la part des adultes possédant un compte a augmenté dans toute l'Afrique au cours de cette période. La part des adultes titulaires d'un compte de paiement mobile dépasse désormais 30 % en Côte d'Ivoire et au Sénégal, et 40 % au Gabon.

Figure 1 : Adultes possédant un compte de paiement mobile (%)



Source : Groupe de la Banque mondiale, 2018.

⁷ Communément appelées institutions de deuxième et troisième rangs.

Encadré 1 : Définitions de l'inclusion financière et de l'accès aux services financiers

L'inclusion financière est définie comme « la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins, proposés par des prestataires fiables et responsables »⁸. L'accès à des produits financiers tels que les paiements et les virements, l'épargne, le crédit et l'assurance, à un prix abordable pour les pauvres, est essentiel pour la croissance et le développement de l'Afrique. L'accès à un compte d'opérations courantes constitue une première étape particulièrement importante vers une inclusion financière entière, en ouvrant la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et la réception de paiements. Disposer d'un compte facilite le quotidien et aide les ménages et les entreprises à anticiper le financement d'objectifs de long terme ou faire face à des imprévus, et, en fin de compte, à surmonter les chocs financiers et non financiers et à améliorer leurs conditions de vie. En effet, un individu détenteur d'un compte courant sera plus enclin à recourir à d'autres services financiers, comme le crédit ou l'assurance, à créer une entreprise ou développer son activité et à investir dans l'éducation ou la santé. Pour des pays comme le Kenya, où l'accès aux comptes a déjà pénétré largement et profondément la société, la prochaine étape est l'accroissement de l'utilisation de ces comptes. Cette évolution peut être facilitée par des réformes, par des innovations dans le secteur privé et par le développement des offres à prix modique incluant des applications de paiement numériques et mobiles.

Comme mentionné ci-dessus, l'Afrique a été pionnière dans l'élargissement de l'accès aux services financiers numériques, ce qui a favorisé l'expansion de l'inclusion financière. Le chapitre 4 de ce rapport expose un examen détaillé du rôle des services financiers numériques dans l'expansion de l'inclusion financière en Afrique, dont une conclusion est que l'adoption rapide du compte de paiement mobile constitue un véritable tremplin pour l'inclusion financière. Les canaux numériques accroissent l'accès aux services financiers et leur usage en réduisant leur coût pour les institutions financières (moindre nécessité de succursales physiques) et pour les clients (frais de transaction plus bas), en accélérant les opérations, en améliorant la qualité des services et en permettant de couvrir une plus grande zone géographique⁹. Le paiement mobile, ou « argent mobile », est un moyen numérique d'échange et de conservation de valeur, sans abonnement, proposé par un opérateur de réseau mobile ou par un fournisseur de services financiers en partenariat avec un opérateur, et qui est indépendant du réseau bancaire classique. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire pour utiliser les services de paiement mobile – la seule condition préalable est un téléphone mobile de base¹⁰. D'après la base de données Global Findex 2017 (Groupe de la Banque mondiale, 2018), dans dix pays d'Afrique subsaharienne, les adultes disposant d'un compte de paiement mobile sont plus nombreux que ceux ayant un compte dans une institution financière¹¹. Selon GSMA, 2021, les comptes de paiement mobile enregistrés en Afrique dépassent largement le demi-milliard. L'Afrique subsaharienne représentait la plus grande proportion (43 %) des nouveaux comptes dans le monde en 2020. L'Afrique du Nord représente une proportion plus faible des nouveaux comptes à l'échelle mondiale (3 % pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), mais l'utilisation s'y développe également. Les données compilées dans un récent document de travail du FMI (FMI, 2020) montrent qu'il n'y a pas nécessairement une forte corrélation négative entre l'adoption des systèmes de paiement mobile et l'utilisation des comptes bancaires classiques. Dans de nombreux cas, les acteurs traditionnels comme les institutions de microfinance s'associent à des sociétés de technologie financière pour recruter des clients et réduire les frais de transaction dans des endroits où les banques classiques peinent à s'implanter, et peuvent ainsi dégager des taux de croissance plus élevés. Autrement dit, les services financiers numériques sont souvent voués à compléter, plutôt qu'à remplacer, les services d'autres prestataires tels que les établissements bancaires.

⁸ Définition de la Banque mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview>).

⁹ Les services financiers numériques sont acheminés par des canaux tels que l'internet, le téléphone mobile, les distributeurs automatiques et les terminaux de paiement.

¹⁰ Cette description des comptes bancaires mobiles provient de l'explication accompagnant l'enquête du FMI sur l'accès aux services financiers (FMI, 2021).

¹¹ Les dix pays sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, le Mali, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, le Tchad et le Zimbabwe. Pour identifier les titulaires de comptes de paiement mobile, la méthode a consisté à interroger les répondants sur leur usage des services de paiement mobile disponibles dans leur pays, tels que M-PESA, MTN Mobile Money, Airtel Money et Orange Money. La question sur l'argent mobile n'a été posée que dans les pays qui, au moment de l'enquête, étaient inclus dans la base de données Mobile Money for the Unbanked (MMU) de la GSMA.

Le secteur de la microfinance en Afrique

La microfinance en Afrique est assurée par un groupe diversifié d'acteurs tels que des banques commerciales, des IMF et, depuis peu, des prestataires de services financiers numériques. L'analyse de la Société financière internationale (IFI) et du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) en 2014 montre que si les banques commerciales en Afrique offrent généralement une gamme complète de produits et services bancaires, y compris des microprêts, elles ont tendance à se concentrer sur les grandes entreprises et les particuliers aisés, laissant 57 % de la population africaine non bancarisée – comme le constate l'enquête Global Findex (Groupe de la Banque mondiale, 2018). Les institutions financières non bancaires, formelles et informelles, se sont engouffrées dans cette brèche pour servir les individus, les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME) exclus. Ces institutions non bancaires comprennent les institutions de microfinance traditionnelles et divers autres acteurs, tels que les fournisseurs de services financiers numériques. Les réseaux d'agents jouent également un rôle important en permettant aux personnes mal desservies, notamment dans les zones isolées, d'accéder aux services financiers¹². Ils favorisent l'adoption et l'utilisation des services financiers numériques (CGAP, 2019), en particulier dans les sociétés où l'argent liquide prévaut.

Le secteur africain de la microfinance s'est professionnalisé et « commercialisé » au cours des deux dernières décennies. Au début des années 2000, peu d'organismes de microfinancement africains, quel que soit leur type, étaient financièrement viables. Le secteur pouvait donc difficilement atteindre la taille nécessaire pour répondre aux besoins d'une vaste population de ménages et d'entreprises non bancarisés. La réaction est venue de plusieurs sociétés de portefeuille et investisseurs mondiaux – soutenus par des institutions de financement du développement, dont la Banque européenne d'investissement – qui ont appuyé le lancement d'institutions de microfinance créées ex nihilo. Ces institutions financières formelles à but lucratif, bien gérées et viables, proposent une gamme de produits financiers selon un modèle d'exploitation évolutif. Ce travail de création de ces nouvelles institutions s'est concentré en Afrique subsaharienne et a permis d'étendre l'offre commerciale par le biais d'institutions réglementées, principalement des établissements de dépôt ciblant les personnes à faibles revenus, les microentreprises et les petites entreprises. Aujourd'hui, divers acteurs fournissent des services de microfinance en Afrique. Il s'agit d'institutions de microfinance à but lucratif (dont la plupart sont réglementées), d'ONG, de fournisseurs de microfinance informels et non réglementés et d'une série d'autres institutions financières non bancaires, de coopératives et d'institutions gouvernementales (telles que les banques postales).

Pour les micro-emprunteurs africains, l'importance de chaque type d'acteur du marché financier n'est pas la même selon la région, le pays et l'endroit, une variation qui reflète leur diversité économique et sociale. Selon le CGAP et le MIX, 2011¹³, avant le boom des services bancaires numériques, les acteurs dominants en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale étaient les coopératives financières. Ces coopératives ont une forte pénétration auprès des clients non bancaires, mais ont généralement de faibles capacités de gestion des risques, comme en témoignent leurs résultats médiocres sur des indicateurs tels que le portefeuille à risque et les abandons de créances. Les IMF et autres institutions financières non bancaires dominent en Afrique de l'Est, où elles sont de plus en plus nombreuses à atteindre une grande échelle. Cette sous-région est également le berceau historique des services financiers numériques en Afrique, de sorte que divers fournisseurs de services de paiement mobile jouent désormais un rôle important aux côtés de ces institutions. L'importance relative des IMF est plus faible en Afrique australe et en Afrique du Nord que dans les autres sous-régions, car, sur ces marchés, les banques commerciales revendent la majorité des déposants et des emprunteurs.

¹² Les agents sont des personnes physiques ou morales engagées par des prestataires de services financiers pour servir d'interface avec les clients. Les agents peuvent offrir une gamme de services, tels que l'ouverture de comptes de monnaie électronique et l'aide aux clients pour le dépôt et le retrait d'argent sur ces comptes (« cash-in cash-out »).

¹³ Le Microfinance Information Exchange (MIX) est la principale ressource mondiale pour les données sur la finance inclusive. L'organisation fondée en 2002 et actuellement hébergée par le Center for Financial Inclusion est un partenaire de confiance pour le secteur de la microfinance.

Les institutions de microfinance desservent aujourd’hui près de 8 millions d’emprunteurs à travers l’Afrique. Selon l’analyse des dernières données disponibles du MIX Market¹⁴, les IMF communiquant des informations au MIX comptaient, en 2018, 6,3 millions d’emprunteurs en Afrique subsaharienne et près de 1,5 million en Afrique du Nord. Les IMF déclarantes en Afrique subsaharienne totalisaient un portefeuille de prêts bruts de 9,4 milliards d’USD en 2018, soit environ 8 % du portefeuille total de prêts en cours des IMF déclarantes dans le monde, et des dépôts de 13 milliards d’USD. Les institutions déclarantes pour l’Afrique du Nord représentaient un portefeuille total de prêts brut de 0,7 milliard d’USD (aucune donnée sur les dépôts n’était disponible). En Afrique subsaharienne comme en Afrique du Nord, 64 % des emprunteurs actifs étaient des femmes, tandis que la proportion des emprunteurs vivant en zone rurale était de 60 % et 51 % respectivement, ce qui tend à prouver que la microfinance comble les lacunes du marché pour soutenir l’autonomisation économique des femmes et l’inclusion des populations isolées.

Au cours de la dernière décennie, les bailleurs de fonds internationaux ont donné la priorité à l’Afrique subsaharienne pour les investissements dans l’inclusion financière, y compris les services financiers numériques. D’après les données du CGAP¹⁵, en 2019, l’Afrique subsaharienne a reçu pour la première fois plus de financements pour l’inclusion financière que toute autre région, avec 7,6 milliards d’USD d’engagements actifs. Cela représente une croissance de 18 % en données annualisées depuis 2015. En Afrique du Nord, l’Égypte et la Tunisie enregistrent les flux d’investissement les plus importants, soit 2 milliards d’USD au total. La forte pénétration des paiements mobiles en Afrique subsaharienne offre des occasions nouvelles d’étendre, d’améliorer ou de valoriser les fondements numériques et de faire progresser l’inclusion financière à l’appui d’autres objectifs de développement. Sur l’ensemble des engagements consacrés aux services financiers numériques en 2019, 35 % visaient l’Afrique subsaharienne, soit plus que n’importe quelle autre région cette année-là.

La crise du COVID-19 et le secteur de la microfinance en Afrique

Pendant la crise du COVID-19, les IMF africaines ont été confrontées à des problèmes de liquidités et des menaces sur leur solvabilité à long terme, ce qui a entravé leur capacité de prêt aux agents économiques dans le besoin. L’enquête Global Pulse du CGAP sur les institutions de microfinance (CGAP, 2020a) a fourni à la communauté de l’inclusion financière ses premiers éléments d’appréciation de l’impact initial de la pandémie dans le secteur de la microfinance aux niveaux mondial et régional. Plus de 150 IMF africaines ont participé à sept cycles de collecte de données entre juin et décembre 2020. La taille réduite et variable de l’échantillon signifie que les données – et, en particulier, les évolutions dans le temps – doivent être interprétées avec prudence ; néanmoins, les réponses enregistrées entre le début et le milieu de l’année 2020 démontrent clairement les préoccupations des institutions participantes concernant la liquidité et la solvabilité face aux difficultés de remboursement de leurs emprunteurs et à la contraction des nouveaux prêts. Les répondants ont indiqué que les prêts collectifs avaient particulièrement pâti des restrictions aux déplacements des personnes, qui rendaient difficile l’organisation de réunions de groupe. Les prêts aux micro-entrepreneurs en milieu urbain ont également été durement touchés, tandis que les prêts agricoles sont ceux qui ont le moins souffert.

Les IMF africaines ont adopté une série de mesures pour faire face à la crise du COVID-19. Les répondants à l’enquête du CGAP ont indiqué qu’ils avaient durci leurs critères d’octroi de crédit, ne prêtant plus, essentiellement, qu’à des clients connus, ce qui a pu nuire aux emprunteurs les plus vulnérables (CGAP, 2020a). Les données collectées par Symbiotics en 2020 et au premier trimestre de 2021 – décrites dans une série de rapports du CGAP et de Symbiotics (voir CGAP et Symbiotics, 2021a, 2021b et 2021c) – indiquent qu’il y a eu peu d’intervention officielle des autorités de réglementation dans les pays couverts. Les institutions de microfinance ont toutefois proposé un large éventail de solutions à leurs clients, telles que des moratoires et des exonérations générales de remboursement, avec le soutien de leurs bailleurs de fonds. La majorité des moratoires avaient une

¹⁴ MIX Market est une plateforme d’information en ligne sur la microfinance créée par le MIX, largement consultée pour ses contenus exhaustifs (données financières et de pénétration normalisées des IMF) conformes aux normes d’information du secteur. MIX Market a cessé la collecte de données en septembre 2019 ; ses ensembles de données sont conservés à la Banque mondiale : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/mix-market>. Les données utilisées dans ce paragraphe pour l’Afrique subsaharienne sont celles du Baromètre de la microfinance 2019 (Convergences, 2019). Cette publication ne contenant pas de données distinctes pour l’Afrique du Nord (indépendamment du Moyen-Orient), celles-ci ont été calculées par les auteurs à partir de données extraites des ensembles du MIX qu’a repris la Banque mondiale, pour l’Égypte, la Tunisie et le Maroc.

¹⁵ Voir <https://www.cgap.org/research/data/funding-explorer-interactive-data-2019-cgap-funder-survey>.

durée limitée, conforme à la durée prévue des mesures de confinement et proportionnée à la durée courte des prêts sous-jacents. L'encadré 2 présente un exemple de réaction des IMF à la crise en Afrique du Sud.

Les institutions de microfinance ont également procédé à des adaptations d'ordre opérationnel pour faire face aux restrictions et limiter leurs frais, en permettant le télétravail, en mettant du personnel en congé sans solde et en réduisant les effectifs. Le travail d'étude du CGAP consacré à l'Ouganda ainsi qu'à certains pays hors Afrique (CGAP, 2020c) révèle que certaines IMF ont pris des mesures innovantes, comme acheter des crédits d'appel pour les clients afin de maintenir le contact par SMS ou louer des moyens de transport privés ; la plupart ont fourni des équipements de protection individuelle à leur personnel resté physiquement présent dans les agences pendant la crise. Dans d'autres pays africains, les grandes IMF ont maintenu une communication régulière avec leurs clients, par téléphone et par SMS, pour évaluer leur situation financière ; cela devrait leur assurer des taux de remboursement élevés lorsque l'économie redémarrera. En outre, certaines IMF ont pu saisir l'occasion qui leur était donnée d'aider l'État à distribuer les transferts sociaux pendant la crise, en s'appuyant sur leur vaste réseau au sein de la population pauvre et sur leur souplesse opérationnelle.

Encadré 2 : Soutenir la résilience des très petites entreprises d'Afrique du Sud pendant la crise

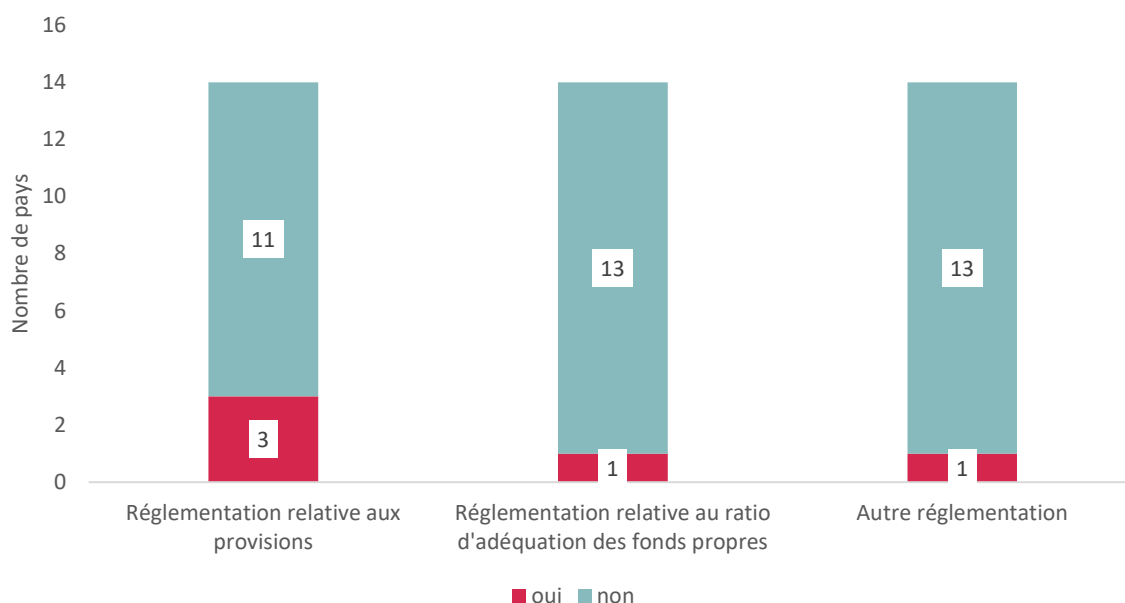
L'Afrique du Sud a subi le plus grand nombre de cas de COVID-19 (plus de 2,5 millions) de toute l'Afrique subsaharienne, outre des conséquences économiques majeures. Malgré les lourdes restrictions liées à la pandémie, l'activité des PME a montré une forte résilience grâce aux moyens numériques et à un certain soutien des politiques publiques. Les micro-entrepreneurs ont fait preuve d'agilité en réduisant leurs frais généraux et en mettant en œuvre des modèles commerciaux flexibles, s'adaptant ainsi plus rapidement à l'évolution de l'environnement. Mais la crise a malgré tout eu des effets néfastes sur les très petites entreprises. Les IMF sud-africaines qui composent le portefeuille de Symbiotics ont réagi en modifiant leur processus de souscription de crédit, en exploitant la technologie et en se concentrant sur les secteurs les plus résilients de l'économie. En conséquence, la qualité du portefeuille reste acceptable en moyenne, même si la croissance des portefeuilles de prêts a déçu les attentes. L'Afrique du Sud a récemment mis en place des restrictions plus strictes sur les déplacements et les activités économiques afin de contenir la pandémie, mais le portefeuille de Symbiotics devrait résister, car les IMF ont pris soin d'éviter les secteurs les plus vulnérables au cours des douze derniers mois.

Les services financiers numériques ont aidé les institutions de microfinance et leurs clients à traverser la tempête. Selon le rapport sur l'état du secteur des paiements mobiles (GSMA, 2021), la pandémie de COVID-19 a déclenché un basculement généralisé dans l'adoption des outils numériques. Les restrictions aux déplacements et les risques éventuels liés à la manipulation d'espèces ont conduit les consommateurs à se tourner rapidement vers les paiements numériques, qui constituent une option plus sûre et plus accessible. En 2020, le nombre de comptes de paiements mobiles enregistrés a augmenté de 12,7 % à l'échelle mondiale, avec plus de 136 millions de nouveaux comptes en une seule année. Comme mentionné ci-dessus, l'Afrique subsaharienne a représenté la plus grande partie de la croissance (43 % de tous les nouveaux comptes), le nombre total de comptes dépassant le demi-milliard. Selon l'enquête Global Pulse du CGAP sur les institutions de microfinance (CGAP, 2020a), les IMF qui avaient adopté les canaux numériques avant la pandémie étaient mieux armées que les autres pour affronter la crise. L'utilisation de ces canaux leur a permis de continuer à collecter les remboursements, de percevoir des commissions sur les paiements numériques et de donner à leurs clients un accès à l'épargne et aux retraits durant toute la crise. En revanche, les institutions dépourvues de canaux numériques ont vu leurs frais de fonctionnement augmenter. Ailleurs, la faible pénétration du numérique et la médiocrité des liaisons avec les plateformes de paiement mobile dans certains pays ont privé de nombreux clients d'un accès aux services de microfinance pendant les épisodes de confinement.

Les décideurs politiques et les autorités de réglementation ont mis en œuvre diverses mesures pour soutenir les IMF et leurs clients. D'après les réponses des institutions de microfinance de 14 pays d'Afrique à une enquête menée par Symbiotics en décembre 2020 (CGAP et Symbiotics, 2021b), l'étendue des mesures réglementaires prises pour protéger le secteur pendant la pandémie a été moindre que sur les autres continents. Les interventions des autorités de réglementation semblent avoir surtout concerné les grands pays au secteur financier plus mature et s'être concentrées essentiellement sur les entités réglementées. L'ensemble précis des dispositions mises en œuvre varie selon les sous-régions et les marchés, mais comprend des moratoires, des mesures de restructuration de la dette et l'assouplissement des ratios d'adéquation des fonds propres requis

pour éviter les contraintes de liquidité (figure 2)¹⁶. Par exemple, la Banque d'Ouganda a donné aux institutions de microfinance la possibilité de proposer des moratoires ou des restructurations au cas par cas à tout moment entre le 1^{er} avril 2020 et le 30 mars 2021, avec un maximum de deux rééchelonnements autorisés par prêt. Le cumul des intérêts a été autorisé, y compris la capitalisation des intérêts (conversion des intérêts en capital ou intérêts sur les intérêts), tandis que les frais prélevés devaient être « raisonnables ». Seuls les prêts dont les remboursements étaient à jour étaient initialement concernés, mais la Banque d'Ouganda a ensuite autorisé les moratoires, même pour les prêts présentant des arriérés.

Figure 2 : IMF africaines faisant état de mesures réglementaires spéciales, au 31 mars 2021 ; nombre de pays concernés



Source : enquête Symbiotics MFI Africa, avril 2021. Échantillon : 14 pays.

Si les mesures de politique publique ont aidé le secteur de la microfinance à faire face à la crise, la plupart des programmes de moratoire ont, en fin de compte, fait grimper le coût total pour les emprunteurs par le biais des intérêts courus (et parfois des frais). Les emprunteurs peuvent finir par payer plus d'intérêts et perdre l'accès à de nouveaux prêts (CGAP, 2020b). L'expérience de la pandémie fournit aussi des enseignements importants pour mieux se préparer à la prochaine crise en adaptant les mesures de réponse telles que les moratoires aux besoins spécifiques des IMF et de leurs clients. Le CGAP propose cinq principes pour guider les autorités de réglementation dans l'élaboration de mesures centrées sur le client aux fins d'atténuer l'impact du COVID-19 sur le secteur de la microfinance (encadré 3).

Encadré 3 : Principes directeurs du CGAP pour les réponses des instances de réglementation aux conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de la microfinance

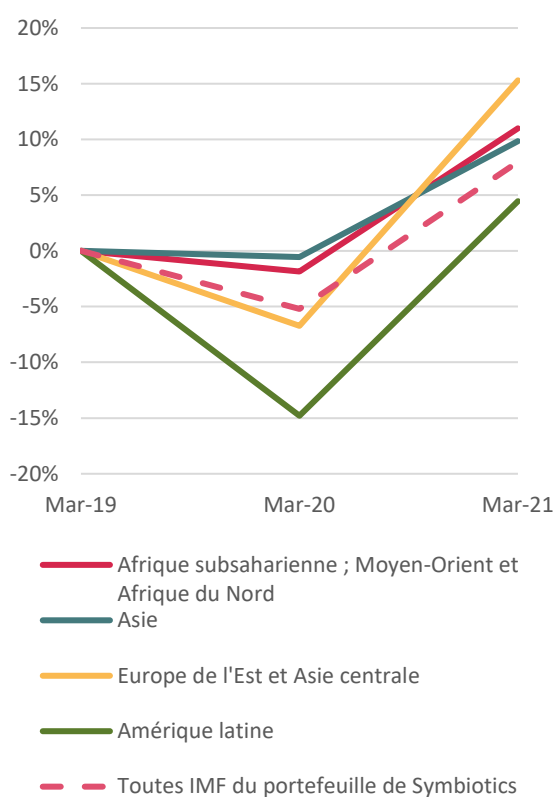
1. **Être pro-pauvres.** Les clients pauvres doivent bénéficier d'une aide efficace et d'un accès continu aux services, et être protégés.
2. **Être claires et prévisibles.** Les mesures de réponse doivent avoir un calendrier, un champ d'application et une stratégie de sortie clairs.
3. **Avoir une large couverture.** Les mesures de réponse doivent couvrir tous les prestataires de services de microfinance réglementés.
4. **Préserver la sécurité et la solidité des fournisseurs de microfinance.** Les mesures de réponse doivent équilibrer les avantages et les risques des changements réglementaires.
5. **Ajuster la supervision.** Les mesures de réponse doivent réduire la charge de la supervision tout en renforçant le contrôle fondé sur les risques.

¹⁶ Les ONG non réglementées ont pu bénéficier, dans certains cas, de mesures de politique publique plus larges telles que le soutien fiscal.

Sur la voie de la reprise ?

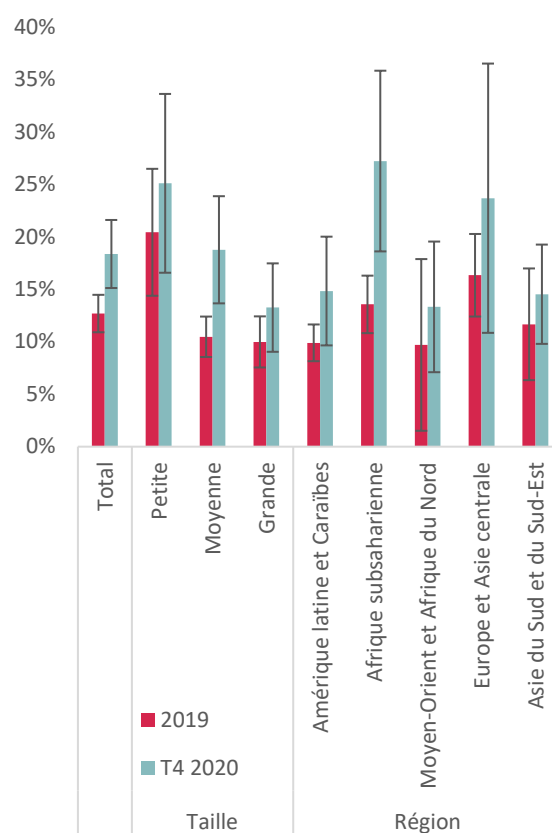
Les portefeuilles de microfinance africains se sont contractés et le risque de crédit a fortement augmenté, de sorte que la reprise sera probablement difficile. Les enquêtes du CGAP et de Symbiotics (CGAP, 2021) indiquent que les volumes de prêts se sont considérablement contractés au début de la crise (figure 3). La figure 3 présente la trajectoire de croissance des décaissements en microfinance pour le portefeuille de Symbiotics, en confrontant les données d'avant la crise pour 2019 et les données au début de la pandémie en mars 2020 et en mars 2021. Les volumes décaissés ont entamé une remontée en 2020, mais ils n'ont pas encore retrouvé, en valeur réelle, leur niveau de 2019.

Figure 3 : Croissance nominale des décaissements moyens mensuels par rapport à mars 2019



Source : Symbiotics

Figure 4 : Ratio moyen de risque de crédit



Source : analyse par le CGAP et MicroFinanza Rating (MFR) (CGAP, 2021d).

Remarque : défini comme la valeur moyenne de (portefeuille à risque 39 jours ou plus + prêts échus depuis moins de 30 jours mais restructurés + abandons de créances) / encours brut moyen du portefeuille).

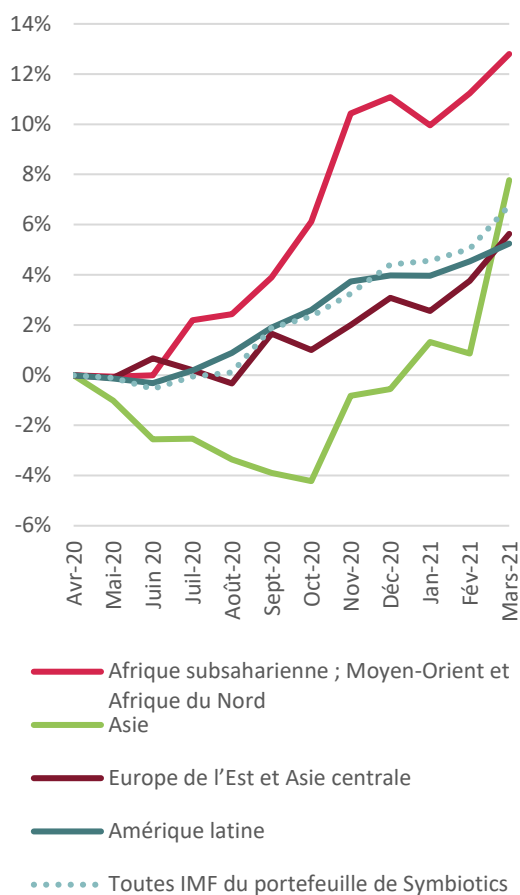
Le recouvrement relativement graduel dans les décaissements s'explique en partie par la méfiance des institutions face à l'augmentation des risques de portefeuille. La figure 4 compare le ratio moyen de risque de crédit observé en 2019 avec la situation au quatrième trimestre 2020 sur la base de données de CGAP et MicroFinanza Rating (MFR). La détérioration de la qualité des portefeuilles a été plus marquée en Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde. Compte tenu des perspectives macroéconomiques moroses et incertaines de la région, une nouvelle détérioration est probable. Si une proportion importante d'emprunteurs fait défaut, cela finira par peser sur l'adéquation des fonds propres. La nécessité de préserver et de restaurer les volants de fonds propres rendra difficile la relance des prêts par les IMF, ce qui pourrait avoir de profondes incidences sur les perspectives de reprise, notamment pour les plus vulnérables. Les ménages à faibles

revenus et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Afrique, y compris les populations très pauvres et difficiles à atteindre, comptent généralement sur les IMF comme unique source de financement externe.

Les perspectives varient entre les différents types de prestataires de microfinance, les plus petites institutions (également appelées institutions de deuxième et troisième rangs) étant les plus vulnérables. La figure 4 indique que, bien que le risque ait augmenté dans toutes les catégories examinées, l'augmentation a été la plus marquée parmi les prestataires de microfinance de petite et moyenne taille. L'analyse du CGAP révèle que les risques les plus importants se situent au niveau des IMF de deuxième et troisième rangs, comprenant principalement des institutions de petite à moyenne taille, qui sont généralement un peu moins matures et moins rentables, ainsi que des institutions de microfinance en phase de démarrage et des petites ONG. Au service des populations les plus pauvres qui ont été gravement touchées par la pandémie, ce groupe vulnérable d'institutions financières aura sans doute besoin d'un soutien accru pour se remettre de la crise. Des regroupements s'imposeront probablement au sein de ce segment, certaines institutions n'ayant pas la capitalisation suffisante pour encaisser l'impact de la pandémie. En revanche, les grandes institutions avaient généralement de meilleurs plans de gestion des risques et de continuité des activités en place avant la crise ; beaucoup d'entre elles disposaient de solides réserves de fonds propres qui leur ont permis de traverser la tempête. Ces institutions seront mieux placées pour se rétablir et pour stimuler la reprise en continuant à accorder des prêts. En revanche, les établissements présentant des faiblesses structurelles préexistantes auront du mal à se remettre de la crise et à relancer leur activité de prêt.

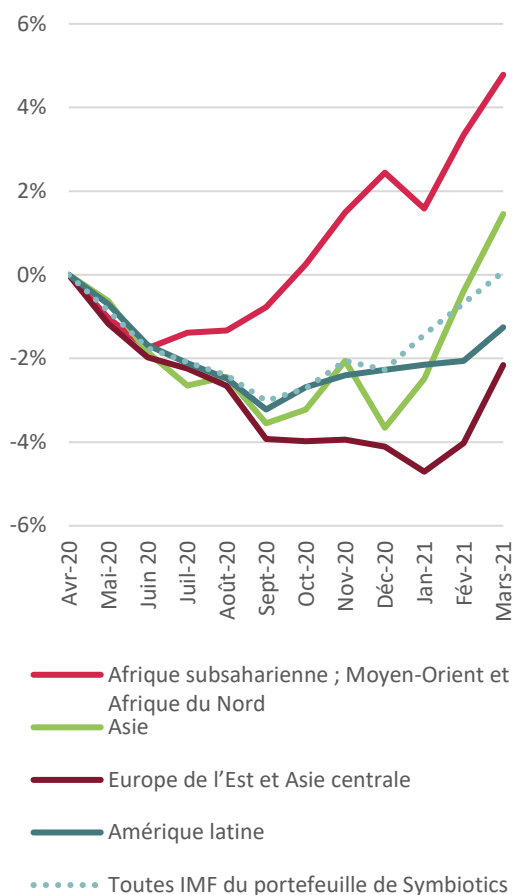
Les institutions de microfinance de premier rang semblent se rétablir plus rapidement en Afrique que dans les autres régions, mais il faudra du temps pour que tous les effets de la pandémie aient été constatés. Symbiotics a récemment mené une enquête auprès d'une quarantaine d'IMF en Afrique ; les données recueillies en date de mars 2021 sont résumées dans le dernier rapport du CGAP et de Symbiotics (CGAP et Symbiotics, 2021c). L'évolution de la taille du portefeuille et du nombre d'emprunteurs est illustrée par les figures 5 et 6, respectivement. Dans l'ensemble, les grandes IMF (de premier rang) semblent se redresser plus franchement que leurs homologues des autres régions pour ce qui est du nombre d'emprunteurs, des décaissements et de la rentabilité. Cependant, du point de vue de la qualité des actifs, le niveau du portefeuille à risque et le ratio de moratoires sont plus élevés que dans certaines autres régions, ce qui pourrait freiner la reprise. D'autre part, ce portefeuille présentait un risque plus élevé avant la crise que le portefeuille correspondant dans les autres régions en raison de la taille et de la nature des institutions de microfinance.

Figure 5 : Évolution du portefeuille, jusqu'au 31 mars 2021



Source : Symbiotics.

Figure 6 : Évolution du nombre d'emprunteurs, jusqu'au 31 mars 2021



Source : Symbiotics.

Il est possible de tirer des enseignements de l'expérience de la pandémie pour mieux se préparer aux crises futures et améliorer les services aux clients. Une fois la situation stabilisée, on peut espérer que les IMF utiliseront les enseignements de la pandémie pour renforcer leur souscription, améliorer leurs canaux de distribution, en particulier les services numériques, et se concentrer davantage sur le client afin de contribuer à étendre et intensifier l'inclusion financière. L'accroissement de l'utilisation des produits d'épargne formels pourrait améliorer les résultats en matière de développement et aider les populations à mieux gérer les urgences économiques. Le défi pour les prestataires de services financiers formels est de proposer des produits équitables, abordables et transparents qui répondent aux besoins des clients.

Bibliographie

BFA Global (2020). « Snapshot of financial health during peak COVID-19. » Par Ashirul, A. Disponible à l'adresse : <https://bfa-global.com/covid-19/insights/snapshot-of-financial-health-during-peak-covid-19/>.

CGAP (2019). « The Role of Cash In/Cash Out in Digital Financial Inclusion. » Disponible à l'adresse : <https://www.cgap.org/blog/role-cash-incash-out-digital-financial-inclusion>.

CGAP (2020a). « CGAP Global Pulse Survey of Microfinance Institutions. » Disponible à l'adresse : <https://www.cgap.org/pulse>.

CGAP (2020b). COVID-19 Briefing: Insights for Inclusive Finance, « Consumer Protection and COVID-19 Borrower Risks as Economies Reopen. » Disponible à l'adresse : <https://www.cgap.org/research/covid-19-briefing/consumer-protection-and-covid-19-borrower-risks-economies-reopen>.

CGAP (2020c). COVID-19 Briefing: Insights for Inclusive Finance, « Debt relief in the pandemic: lessons from India, Peru and Uganda. » Disponible à l'adresse : <https://www.cgap.org/research/covid-19-briefing/debt-relief-pandemic-lessons-india-peru-and-uganda>.

CGAP (2021, à paraître). COVID-19 Briefing: « Microfinance Solvency and COVID-19: A Call for Coordination. » Sur la base de données d'analyses de 225 prestataires de services financiers extraites de la plateforme ATLAS de MFR (<https://www.atlasdata.com/>) et l'enquête Pulse 2020 du CGAP (<https://www.cgap.org/pulse>).

CGAP et MIX (2011). « Sub-Saharan Africa Microfinance Analysis and Benchmarking Report 2010. » Disponible à l'adresse : <https://www.cgap.org/sites/default/files/researches/documents/CGAP-MIX-Sub-Saharan-Africa-Microfinance-Analysis-and-Benchmarking-Report-2010-Apr-2011.pdf>.

CGAP et Symbiotics (2021a). « Snapshots: MFIs During the COVID-19 Crisis. » Disponible à l'adresse : <https://www.cgap.org/research/data/snapshots-mfis-during-covid-19-crisis>.

CGAP et Symbiotics (2021b). COVID-19 Briefing « Snapshot: MFIs During the Crisis – Resilient microfinance industry signals path toward cautious, gradual recovery. » Disponible à l'adresse : https://www.cgap.org/sites/default/files/datasets/2021_4_CGAP_Symbiotics_COVID_Briefing.pdf.

CGAP et Symbiotics (2021c). COVID-19 Briefing « Snapshot: MFIs During the Crisis – Global microfinance recovery continues, especially in Africa, but pandemic's long-term impact remains uncertain. » Disponible à l'adresse : https://www.cgap.org/sites/default/files/datasets/2021_07_COVID_MFI_Symbiotics.pdf.

Convergences (2019). « Baromètre de la microfinance 2019. » En partenariat avec Advans, BNP Paribas, la Plateforme européenne de la microfinance (e-MFP) et la Fondation Grameen Crédit Agricole. Disponible à l'adresse : https://www.convergences.org/wp-content/uploads/2019/09/Barom%C3%A8tre-de-la-microfinance-2019_web_FR-1.pdf.

FMI (2020). « Financial Inclusion: What Have We Learned So Far? What Do We Have to Learn? » Document de travail du FMI. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2020/08/07/Financial-Inclusion-What-Have-We-Learned-So-Far-What-Do-We-Have-to-Learn-49660>.

FMI (2021). « Financial Access Survey (FAS). » Disponible à l'adresse : <https://datahelp.imf.org/knowledgebase/articles/1906552-fas-what-is-mobile-money-how-is-it-different-fro>.

Gerszon Mahler, D., Yonzan, N., Lakner, Ch., Castaneda Aguilar, R.A., Wu, H. (2021). Banque mondiale Blogs, « Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: Turning the corner of the pandemic in 2021? ». Disponible à l'adresse : <https://blogs.worldbank.org/opendata/updated-estimates-impact-covid-19-global-poverty-turning-corner-pandemic-2021>.

Groupe de la Banque mondiale (2018). « Base de données Global Findex 2017 – Mesurer l'inclusion financière et la révolution technico-financière. » Disponible à l'adresse : <https://globalfindex.worldbank.org/>.

GSMA (2021). « State of the Industry Report on Mobile Money. » Disponible à l'adresse : https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2021/03/GSMA_State-of-the-Industry-Report-on-Mobile-Money-2021_Full-report.pdf.

Rozas, D. (2021). « Weathering the Storm II – Tales of Survival from Microfinance Crises Past. » Disponible à l'adresse : https://content.centerforfinancialinclusion.org/wp-content/uploads/sites/2/2021/05/CFI71-weather_storm_II_FINAL.pdf.

Société financière internationale (IFC) et Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) (2014). « Greenfield MFIs in Sub-Saharan Africa – A Business Model for Advancing Access to Finance. » Disponible à l'adresse : <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/edb4250a-ff78-445c-8ca0-74c5fd5961c1/CGAP-IFC+Forum%238+GF+Study.pdf?MOD=AJPERES&CVID=kgwl2Ll>.

Capital-investissement et capital-risque

Colin Bermingham¹

¹ Banque européenne d'investissement.

L'auteur tient à remercier Sabrina Katz de la Global Private Capital Association pour ses précieux commentaires et pour les données qu'elle a fournies, ainsi que Claudio Cali, Enrico Canu, Marius Chirila, Matthieu Ducorroy et Nina Fenton qui ont donné leur avis sur les premières ébauches de l'article.

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité de l'auteur.

Introduction

L’Afrique ne connaîtra une reprise durable, intelligente et inclusive après la pandémie de COVID-19 qu’avec une implication résolue et efficace de son secteur financier. Le secteur financier peut soutenir la durabilité et l’inclusion en canalisant les financements vers des entreprises du secteur privé dont l’activité crée ou préserve des emplois et l’offre de produits et services concourt à lever les obstacles au développement. Ont besoin d’un tel soutien, par exemple, les entreprises qui travaillent sur les énergies renouvelables et, par-là, contribuent de manière notable à la lutte contre les changements climatiques. Or, comme expliqué au chapitre 1 du présent rapport, nombre d’entreprises africaines ont du mal à accéder aux financements et, parmi elles, ce sont souvent les plus petites, les plus jeunes et celles qui possèdent des produits et des modèles économiques innovants qui rencontrent le plus d’obstacles. Dans bien des cas, il s’agit justement des entreprises qui ont le plus grand potentiel de solutions pour relever les défis du climat et du développement.

Le capital-investissement et le capital-risque jouent là un rôle important, celui d’un financement « patient », qui absorbe les risques, qui est crucial pour les start-ups et les entreprises innovantes. Ils offrent également un recours précieux aux entreprises dont les possibilités de financement par les voies classiques telles que l’emprunt bancaire et l’emprunt obligataire sont limitées. Les apporteurs de capital-investissement et de capital-risque deviennent généralement actionnaires de l’entreprise ; en cela, ces options de financement s’apparentent à l’émission d’actions offertes au public sur un marché boursier, excepté que l’opération n’est pas ouverte au public et que l’action de l’entreprise n’est pas cotée en Bourse ou a été retirée de la cote aux fins de l’opération. Les petites et les jeunes entreprises n’ont généralement pas la taille requise pour être cotées en Bourse et peuvent représenter un risque de crédit trop élevé pour les banques commerciales. En outre, si les capital-investisseurs en Amérique du Nord et en Europe ont coutume de financer leurs acquisitions par endettement bancaire, dans le reste du monde, beaucoup d’opérations de capital-investissement et de capital-risque sont réalisées sans effet de levier. En Afrique a fortiori, ce type d’investissement se fait sans recours au système bancaire.

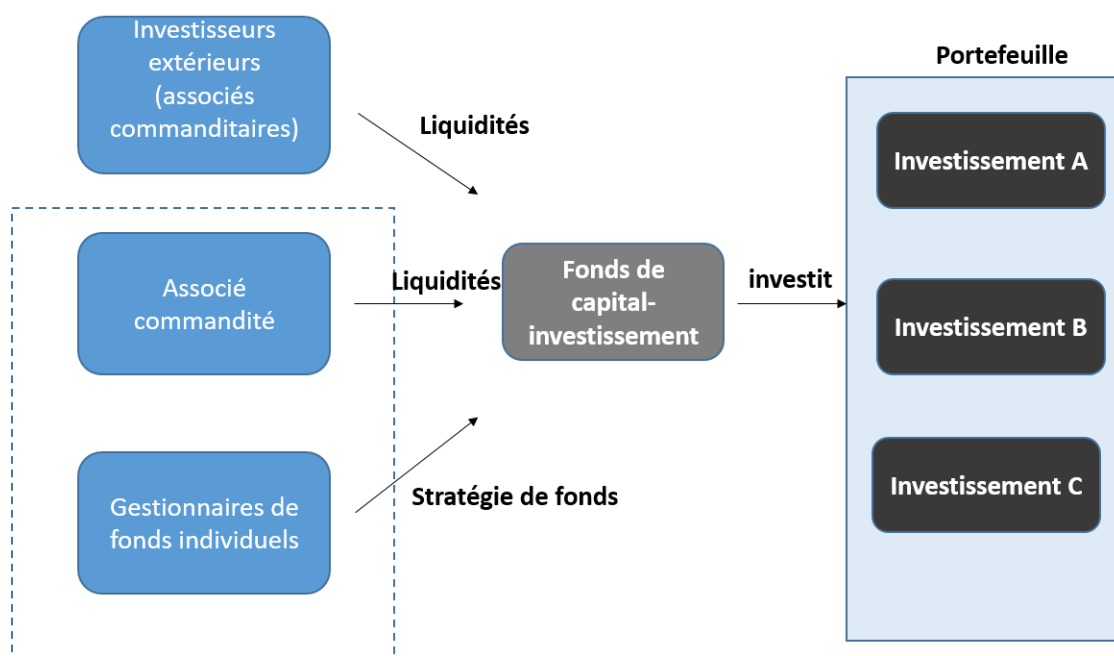
Les interventions en capital-investissement et en capital-risque sont généralement effectuées dans des entreprises ayant un potentiel de croissance : les fonds propres sont fournis pour être investis dans l’activité afin d’augmenter la valeur de l’entreprise au fil du temps. Cette approche du financement est donc obligatoirement celle d’un investisseur patient. Le capital-risque est une forme du capital-investissement qui cible des start-ups et des entreprises jeunes présentant souvent un fort contenu technologique. Les investisseurs prennent normalement une participation minoritaire dans l’entreprise cible, et l’investissement est assez risqué, car le modèle économique n’a, la plupart du temps, pas encore fait ses preuves, de sorte que la croissance attendue peut ne pas être au rendez-vous.

Les interventions en capital-investissement et en capital-risque sont le plus souvent de nature stratégique et l’investisseur demandera à siéger au conseil d’administration de l’entreprise et à participer aux décisions importantes. Les fonds de capital-investissement visent souvent une participation minoritaire importante lorsqu’ils investissent dans une entreprise. Par rapport au financement bancaire classique, ce type de financement en fonds propres amène l’entreprise qui le reçoit à céder davantage de contrôle ; en contrepartie, elle bénéficie du savoir-faire et des conseils du fonds en matière de gestion. Une entreprise familiale, par exemple, peut rechercher plus qu’une simple solution de financement : elle peut avoir besoin d’un partenaire qui lui apporte des conseils stratégiques et une expérience internationale pour faciliter son expansion hors de son marché d’origine. C’est le véritable plus qu’offre le capital-investissement par rapport au financement bancaire.

Une société de capital-investissement est formée par plusieurs gestionnaires de fonds qui s’associent dans une société en nom collectif. Les associés commandités apportent un petit montant de capital, et la société doit entreprendre de lever des fonds auprès de ses investisseurs (appelés associés commanditaires) afin de constituer une réserve de capitaux à investir. Le fonds ainsi constitué est investi dans des entreprises non cotées et la société facture généralement à ses associés commanditaires des commissions de gestion et de performance. Les sociétés de capital-investissement ont normalement un horizon d’investissement à moyen terme de trois à huit ans, ce qui en fait une source de financement stable qui permet aux entreprises bénéficiaires de se développer. La société réalise un bénéfice en cédant, le moment venu, sa participation dans l’entreprise bénéficiaire, selon

l'une des différentes stratégies de sortie. Les bénéfices sont distribués aux associés commanditaires, nets de toute commission de performance.

Figure 1 : Structure du financement en capital-investissement



Source : JobSearchDigest.com.

Les données sur l'efficacité des interventions en capital-investissement sont essentiellement limitées aux marchés avancés. Davis et al., 2019 constatent que le financement en capital investissement aux États-Unis est associé à une augmentation de 7,5 % de la productivité des entreprises cibles par rapport aux entreprises témoins. En outre, plus de 80 % de l'augmentation de la productivité est imputable à la croissance du chiffre d'affaires, plutôt qu'à des réductions d'effectif. Biesinger et al., 2020 étudient 1 580 rachats entre 1992 et 2017 dans différents pays à travers l'Europe et remarquent d'importantes augmentations à long terme de la productivité de la main-d'œuvre (20 %), de l'intensité capitaliste (27 %) et de la productivité totale des facteurs (4 %). En ce qui concerne spécifiquement le capital-risque, Pavlova et Signore, 2019 observent que les entreprises accompagnées atteignent des niveaux de chiffre d'affaires supérieurs de 19 % à 97 % à ceux du groupe témoin, respectivement un an et cinq ans après l'intervention. Pavlova et Signore, 2021 concluent également à un lien positif entre ce soutien et un accroissement de l'innovation mesuré par un doublement de la probabilité de dépôt de brevets. Ces études soulignent la valeur ajoutée apportée par les fonds de capital-investissement, mais il est probable que l'ampleur des améliorations diffère quelque peu en Afrique.

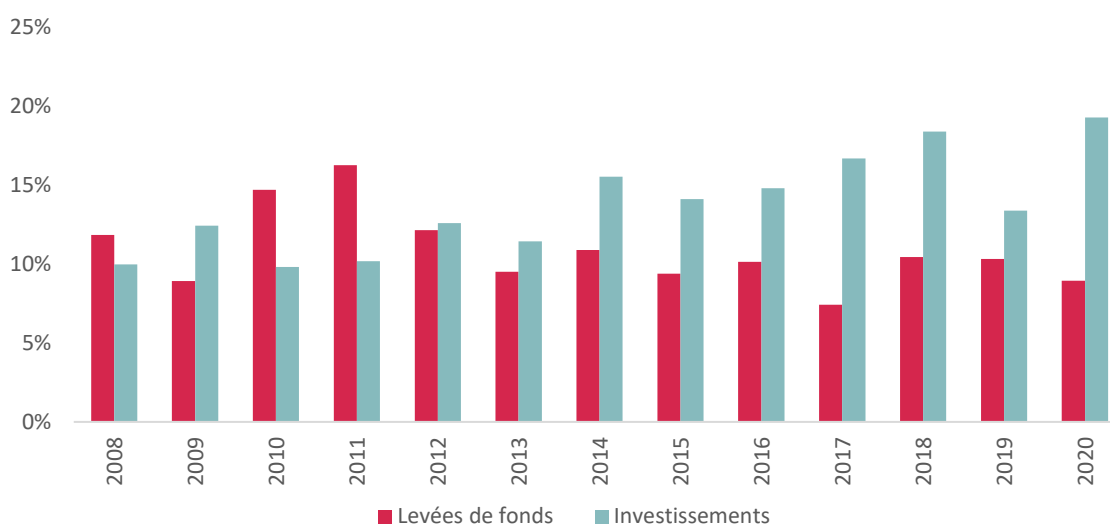
Panorama du secteur du capital-investissement et du capital-risque en Afrique

Pour suivre l'activité des levées de fonds et des investissements en Afrique, nous utilisons des données fournies par la Global Private Capital Association (GPCA, ex-EMPEA), une association professionnelle internationale à but non lucratif qui s'est donné pour mission de promouvoir le capital-investissement dans

cinq régions du monde : Asie, Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient et Europe centrale et orientale². Les données portent sur l'activité du financement non coté – capital-investissement, capital-risque, crédit privé, stratégies en matière d'infrastructures et de ressources naturelles – par région, pays et secteur économique. Dans la terminologie de la GPCA, le rattachement géographique d'une levée de fonds à une région fait référence à la destination des fonds aux termes du mandat du fonds d'investissement. Ainsi, la levée de fonds pour l'Afrique désigne des capitaux destinés à être investis en Afrique, et non les capitaux levés par des gestionnaires de fonds ou apportés par des investisseurs domiciliés en Afrique³. Les données de la GPCA sur l'investissement (activité relative aux opérations) font référence au lieu du siège social ou de la principale aire d'activité de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement. Puisque la levée de fonds précède l'investissement, le volume de fonds levés influencera, avec un certain décalage dans le temps, les volumes d'opérations et d'investissements dans un pays donné.

La majeure partie des interventions en capital-investissement ciblent les économies avancées, notamment en Amérique du Nord et en Europe. Généralement, un peu plus de 10 % des capitaux levés dans le monde ciblent les marchés émergents et les économies en développement (MEED) – c'est ce qu'illustrent les barres rouges dans la figure 2. Mais l'activité connaît une croissance robuste dans les deux segments ; ainsi, la levée de fonds ciblant le groupe des MEED est passée de 49 milliards d'USD en 2012 à 85 milliards d'USD en 2019 (soit une hausse de 77 %). La pandémie a fait reculer ce chiffre à 79 milliards d'USD en 2020, sous l'effet combiné de l'inquiétude des investisseurs concernant la liquidité, de la dépréciation des monnaies des MEED et de la difficulté d'instruire les dossiers à distance. Ce chiffre de la levée de fonds ciblant le groupe MEED reste néanmoins supérieur à celui de n'importe laquelle des années avant 2018.

Figure 2 : Part des marchés émergents et en développement dans les affectations de levées de fonds et les investissements non cotés mondiaux



Sources : GPCA ; calculs de l'auteur.

Au cours des cinq dernières années, l'Afrique n'a généralement représenté que 3 à 4 % des levées de fonds pour les marchés émergents et les économies en développement (figure 3), où l'Asie domine, avec plus de 80 % des fonds levés pour ces marchés sur la période. La diminution de la part des levées de fonds pour l'Afrique depuis 2015 coïncide avec une forte augmentation de celle pour l'Asie, qui n'était « que » de 65 % entre 2008 et

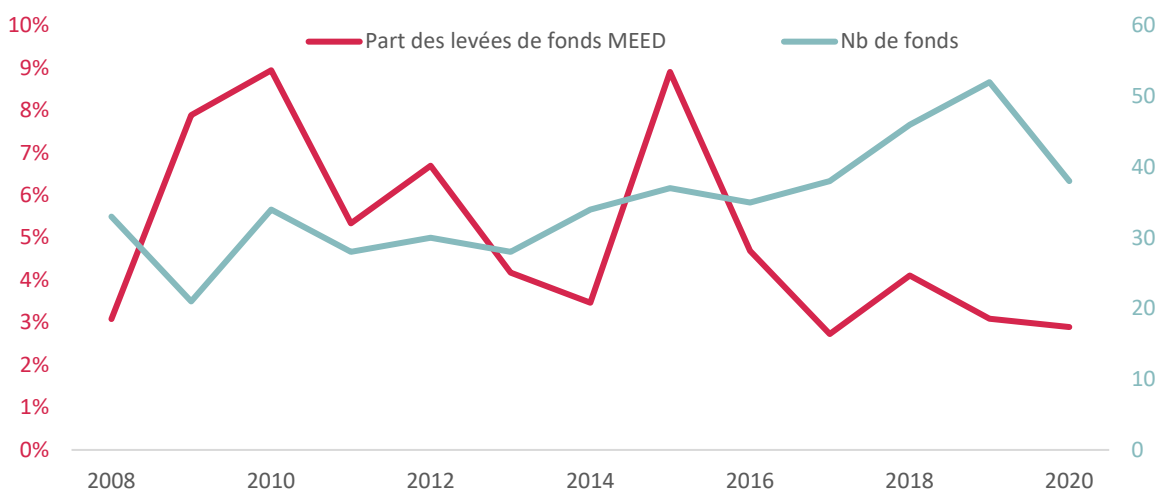
² L'Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) est devenue, en juin 2021, la Global Private Capital Association (GPCA). Pour de plus amples informations, consulter le site de la GPCA, www.GlobalPrivateCapital.org.

³ Le mandat géographique d'un fonds est précisé dans les clauses appropriées de l'accord entre les commanditaires et le gestionnaire du Fonds.

2015. Malgré sa part relativement faible dans la levée de fonds des MEED, l’Afrique reçoit plus que le Moyen-Orient et l’Europe centrale et orientale/Russie, mais moins que l’Amérique latine.

En valeur absolue, les fonds axés sur l’Afrique ont levé 2,6 milliards d’USD lors de clôtures finales et intermédiaires en 2016, un chiffre qui a augmenté progressivement pour atteindre 3,6 milliards d’USD en 2019. Cette hausse est due à l’augmentation du nombre de fonds (représentée par la ligne verte dans la figure 3) – la taille des fonds ayant, elle, diminué. La taille moyenne des fonds au cours d’une année donnée dépend en partie de la répartition des levées de fonds entre les différents types de véhicules : les fonds de capital-risque sont généralement plus petits que les fonds de capital-investissement. Le nombre plus élevé de fonds traduit donc l’importance croissante du secteur du capital-risque. La pandémie a inversé la tendance, les levées de fonds africaines s’effondrant de 34 % entre 2019 et 2020, à 2,3 milliards d’USD.

Figure 3 : Part de l’Afrique dans les affectations de levées de fonds aux économies émergentes et en développement, et nombre de fonds



Sources : GPCA ; calculs de l’auteur.

Katz, 2021 rapporte que la chute des levées de fonds africaines en 2020 a été plus marquée pour les gestionnaires de fonds en place depuis peu, alors que ceux ayant une longue expérience ont été plus résilients. Les restrictions de déplacement compliquent l’instruction des dossiers sur le terrain, en particulier auprès des gestionnaires de fonds nouveaux. Par conséquent, l’accent a été mis sur l’achèvement des opérations existantes et sur les opérations avec des gestionnaires de fonds connus. L’arriéré des opérations existantes est probablement en train de se résorber, alors que les restrictions de déplacement en Afrique ne sont peut-être pas près d’être levées, compte tenu de la lenteur de la vaccination. Ainsi, même si l’on ne dispose pas encore des données pour 2021, il y a fort à parier que l’activité de levée de fonds restera faible cette année.

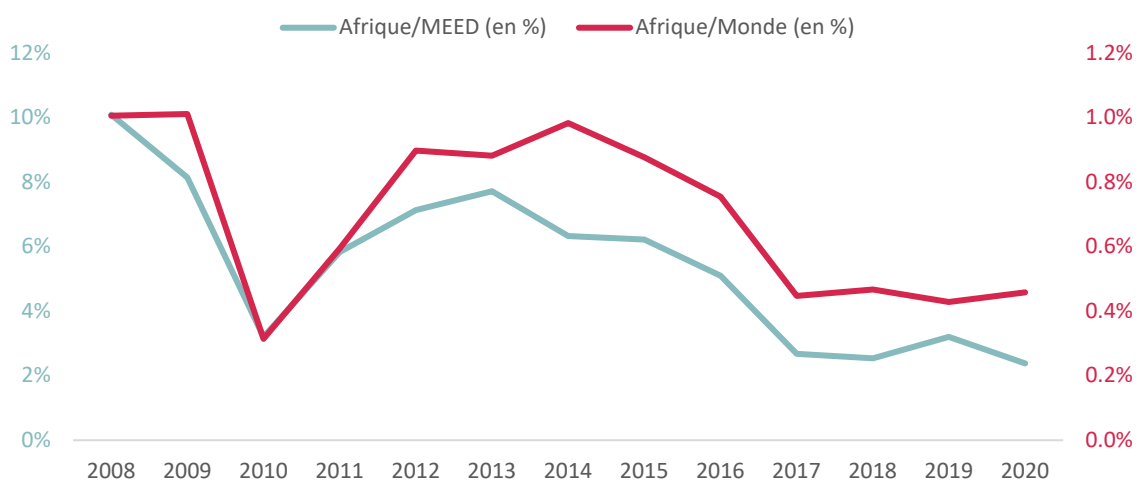
Une autre facette clé du financement en Afrique est le rôle essentiel joué par les institutions de financement du développement (IFD) – même si les gestionnaires de fonds parviennent à attirer davantage d’investisseurs locaux, fonds de pension notamment, depuis quelques années. L’importance de ce rôle des IFD est plus grande en Afrique qu’ailleurs dans l’univers des MEED, une singularité qui s’est encore accentuée pendant la pandémie. En plus d’être une source de financement clé en Afrique, ces institutions sont souvent les investisseurs de référence. Par leur participation, elles font savoir aux autres investisseurs que l’instruction des dossiers a donné satisfaction et qu’il leur est loisible de se joindre à une prochaine levée de fonds, déclenchant ainsi la mobilisation du secteur privé. Alors que les financements des IFD sont traditionnellement contracycliques, cette fois, la pandémie a eu raison de certains flux institutionnels – ce qui explique en partie la modicité des levées de fonds en 2020.

Une autre caractéristique du marché africain de la levée de fonds est la domination des fonds « régionaux », c’est-à-dire des fonds qui prévoient d’investir des capitaux sur l’ensemble du continent et non dans un pays spécifique. Environ trois quarts des fonds destinés à l’Afrique sont levés par de tels véhicules. Cette approche

régionale peut être une nécessité pour les fonds, que la taille relativement petite de beaucoup de marchés africains risque de priver d'occasions d'investissement. Pour les investisseurs, elle ouvre la possibilité de répartir le risque sur différents marchés. Si un fonds se présente comme investissant dans un seul pays, il reste cantonné à ce marché, même en cas de récession. Il est donc clair que l'approche régionale offre des avantages d'échelle, de souplesse et de gestion des risques.

La part des investissements mondiaux dévolue aux marchés émergents et économies en développement est passée de 10 % en 2008 à 18,4 % en 2018 (figure 2, barres vertes), puis, après un recul en 2019 principalement dû à la baisse des investissements dans la région Asie (la plus grande au sein du groupe des MEED), elle est remontée à 19,3 % en 2020 avec la reprise de l'activité d'investissement en Asie. La part de l'Afrique dans les investissements non cotés destinés aux marchés émergents et économies en développement (figure 4) est petite, mais sa place sur ces marchés fait écho à la dimension de sa part relative dans les levées de fonds. À l'échelle mondiale, la petite taille du marché africain est encore plus frappante, puisqu'il représente environ 0,5 % des investissements mondiaux non cotés depuis 2017.

Figure 4 : Investissements non cotés en Afrique (en % du total des MEED et en % du total mondial)

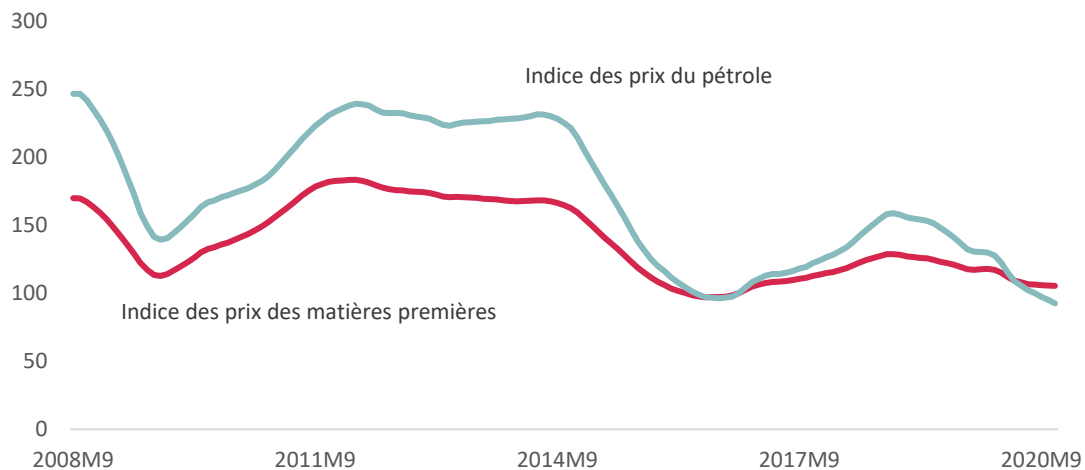


Sources : GPCA.

Si l'on regarde un peu plus loin dans le passé, on remarque que la part de l'Afrique dans les investissements non cotés mondiaux a chuté après la crise financière planétaire, du fait d'une diminution de la propension au risque et d'un repli des investissements hors des marchés émergents et des économies en développement. Après la crise financière planétaire, à partir de 2012, l'Afrique a enregistré une croissance plus forte de son produit intérieur brut (PIB) relatif, soutenue par un rebond des prix des produits de base, et cette tendance s'est maintenue jusqu'à la fin de 2014 (figure 5). Dans le sillage de ces bons indicateurs qui valaient au continent d'être qualifié d'« Afrique qui monte » (« Africa rising »), entre 2012 et 2014, l'investissement non coté africain regagnait en grande partie sa part du marché mondial d'avant la crise. À partir de 2015, toutefois, les prix des matières premières se sont tassés, et la croissance africaine a peu à peu ralenti⁴. Le rétrécissement de la part de l'investissement non coté en Afrique durant la période 2015-2018 marque un découplage par rapport à l'augmentation globale de la part de l'investissement mondial dévolue aux MEED (figure 2). Quelques-unes des raisons de ce phénomène sont examinées dans la dernière partie, consacrée aux défis que doit relever le marché du non-coté en Afrique.

⁴ Voir Diop, 2018 pour un développement sur ce sujet.

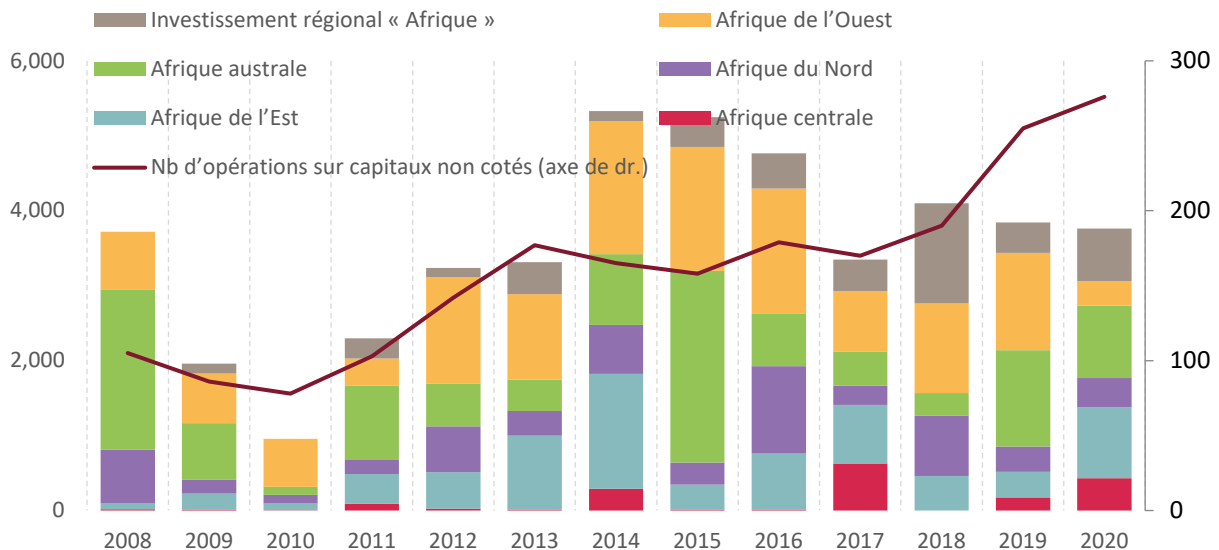
Figure 5 : Indices des prix des produits de base établis par le FMI



Sources : FMI.

À la réduction de la part de l’Afrique dans les investissements non cotés mondiaux à partir de 2015 correspond une baisse de la valeur absolue des investissements, illustrée par les barres de la figure 6. D’un sommet à 5,3 milliards d’USD en prix courants en 2014, la valeur des opérations est tombée à 3,8 milliards d’USD en 2019, soit une régression de 30 %. En revanche, le nombre d’opérations sur des capitaux non cotés (le trait rouge dans la figure 6) a continué de croître entre 2015 et 2019. Cette hausse est due à l’augmentation du nombre d’opérations de capital-risque, celui des interventions en capital-investissement classique restant, pour sa part, à peu près stable.

Figure 6 : Total des investissements non cotés en Afrique par région (millions d’US D)



Source : GPCA.

La pandémie n’a eu qu’un effet modeste sur la valeur des opérations en 2020, avec une légère baisse qui s’est accompagnée d’une augmentation du nombre des opérations, selon un schéma déjà constaté précédemment. Cependant, étant donné qu’il y a généralement un décalage entre la levée de fonds et l’investissement, une faiblesse prolongée des levées de fonds finira par peser sur les investissements. Ces dernières années ont vu une augmentation du co-investissement avec des gestionnaires de fonds classiques, par lequel des grandes entreprises, des IFD et des investisseurs institutionnels fournissent directement des capitaux pour une opération

spécifique au lieu de participer au tour de table d'un fonds de capital-investissement. Cette activité ne transparaît pas dans les données sur les levées de fonds ; elle pourrait soutenir l'investissement, mais son ampleur n'est pas facilement quantifiable et elle ne suffira peut-être pas à compenser un déclin des levées de fonds classiques.

Tendances régionales et sectorielles

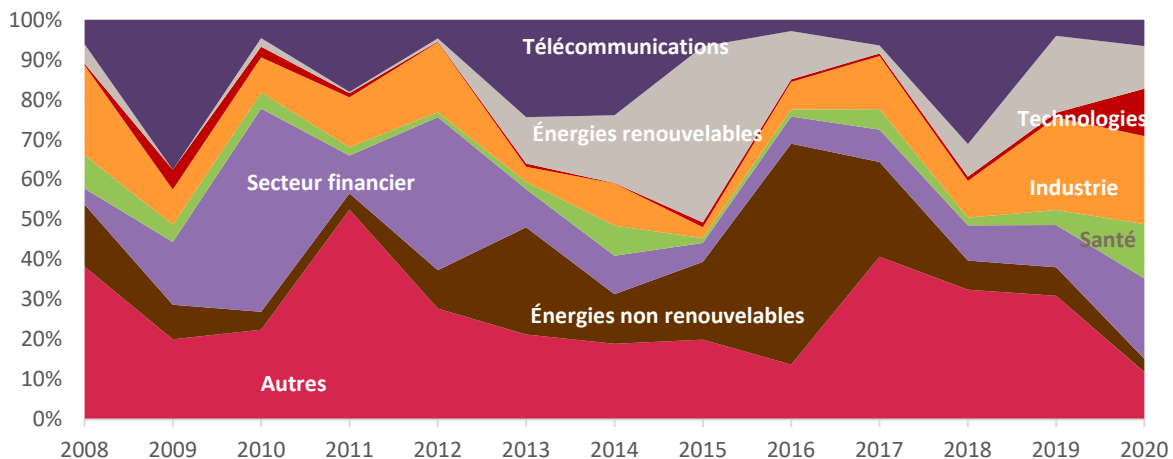
Concernant l'évolution de l'activité de capital-investissement en Afrique, une mise en garde importante s'impose : comme il y a relativement peu d'opérations chaque année, les parts de marché régionales peuvent être dominées par quelques valeurs extrêmes, et elles se caractérisent par d'amples fluctuations d'une année sur l'autre. Pour autant, certaines tendances se détachent visiblement dans les données. La prépondérance de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest dans les destinations du capital-investissement s'est quelque peu estompée au fil du temps (figure 6). L'Afrique du Sud accueille à elle seule la quasi-totalité des investissements en Afrique australe, excepté pour l'année 2019, où le Botswana, étonnamment, a attiré la moitié des opérations en valeur. Malgré un léger tassement au fil des ans, l'Afrique de l'Ouest détient toujours la plus grande part de marché agrégée sur les trois dernières années. Le Nigeria est le plus grand marché de la région et capte régulièrement au moins la moitié des investissements non cotés ; le Ghana se classe en deuxième position.

L'Afrique du Nord représente généralement moins de 15 % des investissements non cotés du continent, malgré la présence en son sein de quelques économies à revenu intermédiaire comme le Maroc et l'Égypte, et son poids dans le PIB africain (28 % en 2019). La part de marché de l'Afrique de l'Est a augmenté à la suite de la crise financière mondiale, mais a fluctué depuis, en dépit d'une croissance assez régulière dans la plupart des grandes économies de la région. Ce marché régional est plus fragmenté que celui des autres régions, mais il compte aussi le plus grand nombre de pays qui contribuent de manière constante à l'activité d'investissement. Le premier d'entre eux est le Kenya, qui a attiré la moitié des investissements non cotés de la région depuis 2008. Derrière viennent Maurice, avec une part de marché de 12 %, puis le Zimbabwe avec 6 % – là encore, en valeur agrégée depuis 2008. L'Éthiopie, pourtant l'une des plus grandes économies de la région, ne reçoit que 5 % des investissements non cotés en Afrique de l'Est. La part de marché de l'Afrique centrale est bien plus modeste, à moins de 1 % pour la plupart des années antérieures à 2017, mais avec un sursaut à plus de 10 % en 2017 puis, de nouveau, en 2020.

L'importance de l'investissement régional « Afrique » a augmenté au fil du temps, mais, à l'exception de 2018, sa part du marché de l'investissement non coté est restée en deçà de 20 %. Par « investissement régional », on entend les investissements réalisés par des fonds de capital-investissement dans des sociétés qui sont généralement établies hors de la région, mais qui ciblent exclusivement ou principalement les marchés africains. En ce sens, l'intérêt des investisseurs étrangers pour les marchés africains croît depuis quelques années. Une dernière remarque à propos des parts de marché commentées ici : il faut préciser que l'ensemble de données ayant servi au calcul n'est pas exhaustif, toutes les opérations concernant un marché n'étant pas forcément divulguées.

En ce qui concerne les principaux secteurs cibles des investissements, la taille relativement petite du marché africain signifie, là encore, que leur part relative varie d'une année sur l'autre. Les investissements dans le secteur des énergies, renouvelables et non renouvelables, représentent fréquemment une part importante des investissements non cotés (figure 7). Les deux segments ont vu leur part augmenter autour de 2014-2015 grâce à quelques grandes opérations, mais depuis, celui des énergies non renouvelables attire moins d'investissements, peut-être parce que les institutions de financement du développement mettent de plus en plus en avant la problématique environnementale. Même si sa part de marché a également diminué, en partie du fait de résultats médiocres en 2017, le segment des énergies renouvelables semble plus résilient que celui des énergies traditionnelles, les investisseurs continuant à se ranger derrière le programme environnemental.

Figure 7 : Affectations sectorielles des investissements non cotés en Afrique



Sources : GPCA ; calculs de l'auteur.

Le secteur des services financiers a reçu un volume substantiel d'investissements au début de la période étudiée, avec quelques grandes opérations en 2010 et 2012. Par la suite, sa part de marché n'a pas dépassé 11 %, jusqu'en 2020, année où elle a bondi à 20 %. Les montants absolus investis dans les entreprises financières ont, en réalité, légèrement augmenté, mais le marché dans son ensemble a progressé plus vite. Par ailleurs, un report s'est opéré vers les sociétés de technologie financière, entraînant une forte augmentation du nombre des opérations, mais une baisse de leur valeur ; il semble en effet que ce nouveau segment se caractérise par des opérations de moindre envergure que les investissements classiques dans la banque, l'assurance et la gestion d'actifs. La valeur des opérations a connu un pic en 2014, à 25 millions d'USD en moyenne sur trois ans, mais était redescendue à 10 millions d'USD en 2019. Dans une analyse du marché africain des technologies financières, Katz, 2020 note que deux types d'acteurs des technologies financières s'arrogent la part du lion des investissements dans ce secteur : les prestataires de services de paiement et les prêteurs numériques.

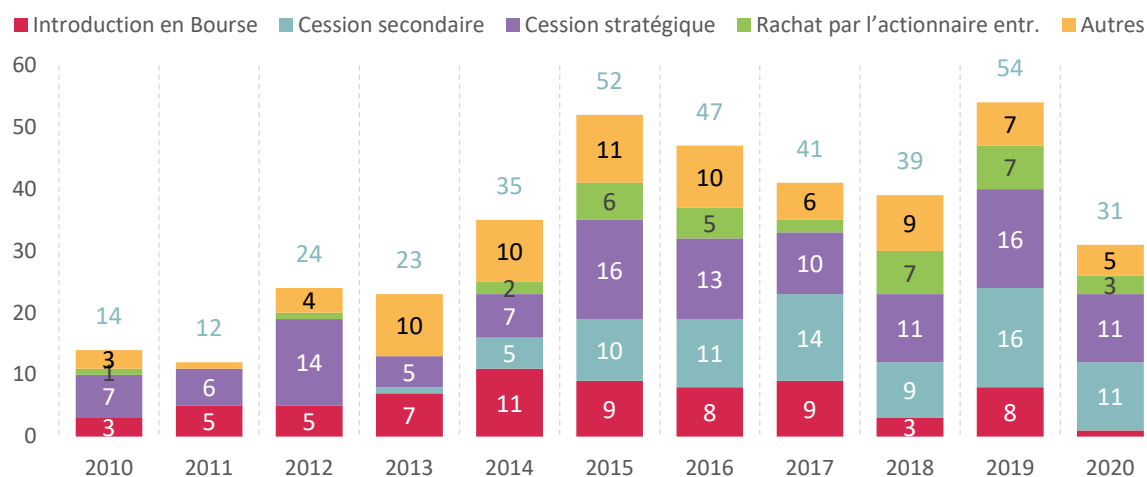
Si la pandémie a eu peu d'effet sur le volume total des investissements en 2020, il semble bien qu'elle ait modifié les choix sectoriels. Ainsi, le secteur de la santé, destinataire de 4 % des investissements (en moyenne sur trois ans) de 2016 à 2019, a vu sa part de marché bondir à 14 % en 2020, son record absolu à cette date. L'informatique, dont la part de marché n'avait jamais dépassé 1 % par an entre 2011 et 2019, a connu une embellie similaire en 2020, en recueillant 12 % des investissements totaux. Enfin, comme nous l'avons vu, le secteur des services financiers a augmenté sa part de marché en 2020. L'activité de capital-investissement a donc la capacité de contribuer à une réaffectation rapide des financements entre les secteurs lorsque les circonstances changent.

Stratégies de sortie

Pour le capital-investisseur, la rentabilité de son investissement dépend des options de sortie adaptées qui s'offrent à lui. Les principales stratégies de sortie sont la cession stratégique, la cession « secondaire », l'introduction en Bourse et le rachat par l'actionnaire entrepreneur. Dans la cession stratégique, l'investisseur en capital-investissement ou en capital-risque vend sa participation à un acteur du secteur qui se porte acquéreur de l'entreprise dans un but stratégique. La cession « secondaire » consiste à vendre sa participation à un autre capital-investisseur – un autre fonds de capital investissement – qui a vocation à soutenir une nouvelle phase de croissance de l'entreprise. Entre dans cette catégorie toute cession à un autre investisseur financier qui n'a pas pour activité la gestion de fonds classiques. L'introduction en Bourse implique la cotation ou la négociation sur

un marché boursier du capital de l'entreprise, généralement par le biais d'une offre au public d'actions, d'une introduction en Bourse avec augmentation de capital ou d'une cotation directe sans offre publique. Enfin, le rachat par l'actionnaire entrepreneur est une opération financière dans laquelle l'investisseur revend sa part du capital à l'actionnaire initial ou à l'équipe dirigeante en place.

Figure 8 : Total des entreprises cédées par type de sortie



Source : GPCA.

Le mode de sortie le plus courant en Afrique ces 13 années a été la cession stratégique à un autre acquéreur du secteur, avec 122 sorties sur 389. Deuxième stratégie de sortie privilégiée : la cession secondaire à un autre acteur du capital-investissement, fonds ou société financière (79 sorties). Il y a eu 72 cessions par offre au public, mais moins de la moitié concernait des introductions en Bourse avec admission à la cote, lesquelles ne représentent généralement que trois ou quatre sorties chaque année. Le rachat par l'actionnaire entrepreneur a été la stratégie de sortie dans 35 cas. Les 81 sorties restantes sont classées dans la catégorie « autres », qui comprend les rachats d'actions, le remboursement d'actions privilégiées et les sorties non divulguées.

La pandémie a vraisemblablement joué sur le nombre des sorties en 2020, qui est tombé à 31, contre 54 en 2019 (figure 8). Certes, le chiffre de 2019 était exceptionnellement élevé, mais le recul reste valable si l'on compare avec 2017 et 2018 (respectivement 41 et 39 sorties). Il est intéressant de noter que les deux catégories les plus affectées par ce recul sont l'introduction en Bourse et le rachat par l'actionnaire entrepreneur, qui totalisent quatre sorties en 2020. La grande majorité des sorties se sont faites par cession stratégique ou cession secondaire, les deux catégories enregistrant des niveaux proches de ceux de 2017-2018.

Les cessions secondaires étaient rares avant 2014, mais, avec l'essor du secteur du capital-investissement en Afrique s'est créé une véritable activité de cession de participations entre capital-investisseurs, en fonction des différents stades de développement des entreprises bénéficiaires. Cependant, le niveau des levées de fonds indique la taille du marché secondaire potentiel ; aussi, si l'activité de levée de fonds ne se redresse pas après la pandémie, les possibilités de sortie, pour les fonds existants, pourraient se réduire encore. Le nombre des introductions en Bourse a été au plus haut entre 2013 et 2017 ; ces dernières années, en revanche, il a été moindre. La forte baisse du nombre total de sorties pour l'Afrique en 2020 contraste avec la hausse de 8 % des cessions pour l'ensemble des marchés émergents et des économies en développement.

Les possibilités limitées de sortie par introduction en Bourse sont une caractéristique du marché africain qui décourage les opérations en capital-investissement. La tendance générale à la baisse du nombre des sorties (si l'on exclut le pic de 2019) se constate alors même que le nombre d'opérations augmente (figure 6), d'où l'on peut déduire que la durée de détention des investissements s'allonge, ce qu'elle ne peut pas faire à l'infini. La valeur des investissements non cotés est liée à la valorisation des actions ; à moins qu'il n'y ait des possibilités de sortir au moment où la valorisation est favorable, les entrées d'investissements risquent de se trouver restreintes.

Défis et possibilités

Les défis

Comprendre les défis auxquels est confronté le marché africain du capital-investissement et du capital-risque pourrait aider à enrayer le déclin de la part du continent dans l'investissement non coté mondial. Groh et al., 2018 ont réalisé la plus récente d'une série d'études de l'IESE Business School qui tente de classer les pays au niveau mondial en fonction de l'attractivité de leurs marchés de capital-investissement et de capital-risque. Le classement se fait sur les critères suivants (dont la pondération au sein de l'indice global est indiquée entre parenthèses) : *Activité économique* (14 %), *Profondeur du marché des capitaux* (32 %), *Fiscalité* (5 %), *Protection des investisseurs et gouvernance* (14 %), *Environnement humain et social* (14 %), et *Culture entrepreneuriale et potentiel d'opérations* (23 %). L'étude établit également un classement des régions sur ces mêmes critères, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Attractivité de la région pour le capital-risque et le capital-investissement

Région	Indice du capital-risque/capital-investissement	Activité économique	Profondeur du marché des capitaux	Fiscalité	Protection des investisseurs et gouvernance	Environnement humain et social	Culture entrepreneuriale et potentiel d'opérations
Amérique du Nord	96,8	95,4	96,5	103,2	99,0	99,6	94,1
Australasie	89,2	84,8	82,8	107,8	104,6	98,5	83,9
Europe occidentale	78,7	78,5	70,6	112,7	85,3	83,0	78,9
Asie	69,1	88,8	65,1	95,9	69,6	61,0	64,9
Moyen-Orient	60,5	71,1	54,6	93,2	64,1	65,3	53,8
Europe orientale	57,5	73,8	46,7	100,1	63,2	58,6	57,2
Amérique latine	51,5	72,0	45,9	88,6	53,0	46,5	46,2
Afrique	43,0	62,9	31,2	82,8	54,8	46,1	39,0

Source : tableau repris de Groh et al., 2018.

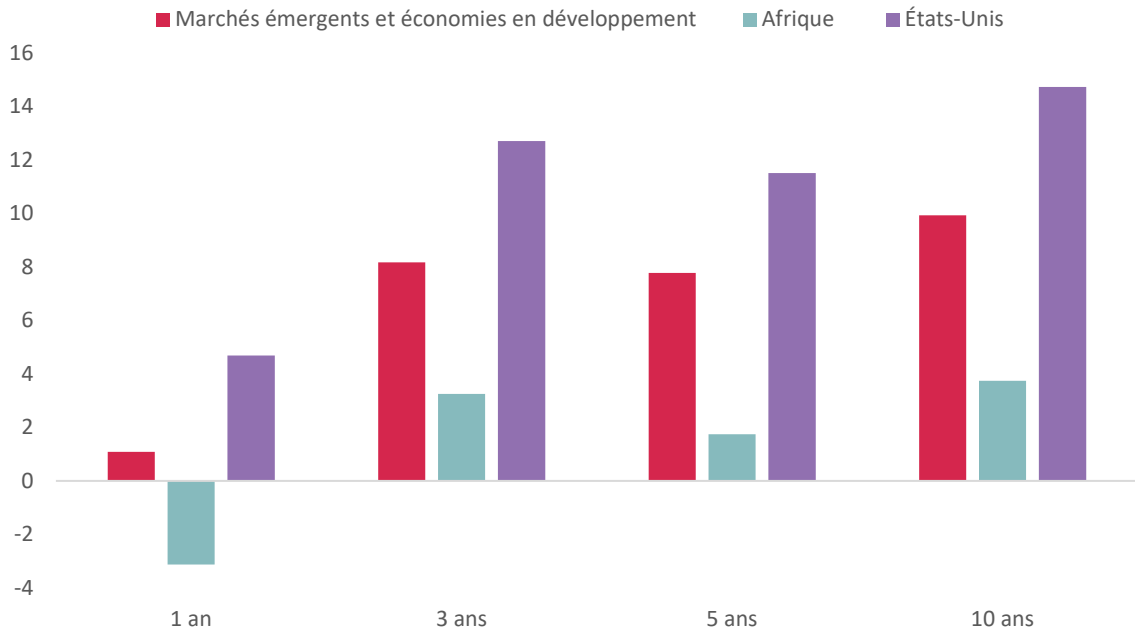
Parmi les huit régions du monde, l'Afrique se classe dernière pour tous les indicateurs, sauf la protection des investisseurs et la gouvernance, pour lequel elle devance de peu l'Amérique latine (tableau 1). C'est pour les critères de *profondeur du marché des capitaux* et de *culture entrepreneuriale et potentiel d'opérations*, soit les deux premières pondérations de l'indice, que l'écart avec les autres régions est le plus grand. Les indicateurs qui mesurent la *culture entrepreneuriale et le potentiel d'opérations* concernent l'innovation, la facilité de créer ou de fermer une entreprise, et l'activité de recherche-développement ; sans ces éléments, de nouvelles entreprises susceptibles d'être ciblées par les fonds de capital-investissement et de capital-risque ont moins de chances de voir le jour. La *profondeur du marché des capitaux* se mesure par la taille du marché boursier, les introductions en Bourse (et leur potentiel de sortie avec plus-value pour le capital-investisseur), l'accès aux financements et les performances du secteur financier. Or, comme indiqué précédemment, l'effet de levier est beaucoup plus faible dans les opérations africaines, ce qui s'explique peut-être davantage par la taille réduite des opérations que par les contraintes de financement. La petite taille des marchés d'actions peut aussi inciter les capital-investisseurs à s'exposer à des secteurs non représentés dans l'indice boursier. De ce point de vue, le marché africain présente sans doute certaines particularités qu'il convient de garder à l'esprit.

Au-delà des facteurs mis en évidence par Groh et al., 2018, la baisse de la rentabilité du capital-investissement ces dernières années a probablement modifié l'attractivité relative des investissements non cotés en Afrique.

Quel que soit l'horizon d'investissement, les marchés avancés offrent des rendements plus élevés que les marchés émergents et les économies en développement (figure 9), mais en Afrique, la rentabilité à un horizon de trois à dix ans est comprise entre 2 % et 4 %, ce qui est nettement inférieur aux 8 à 10 % de l'ensemble des MEED. Les rendements ont, en outre, pâti de l'évolution défavorable des taux de change (figure 10) ; plusieurs grandes monnaies du continent se sont en effet considérablement dépréciées au cours des dix dernières années.

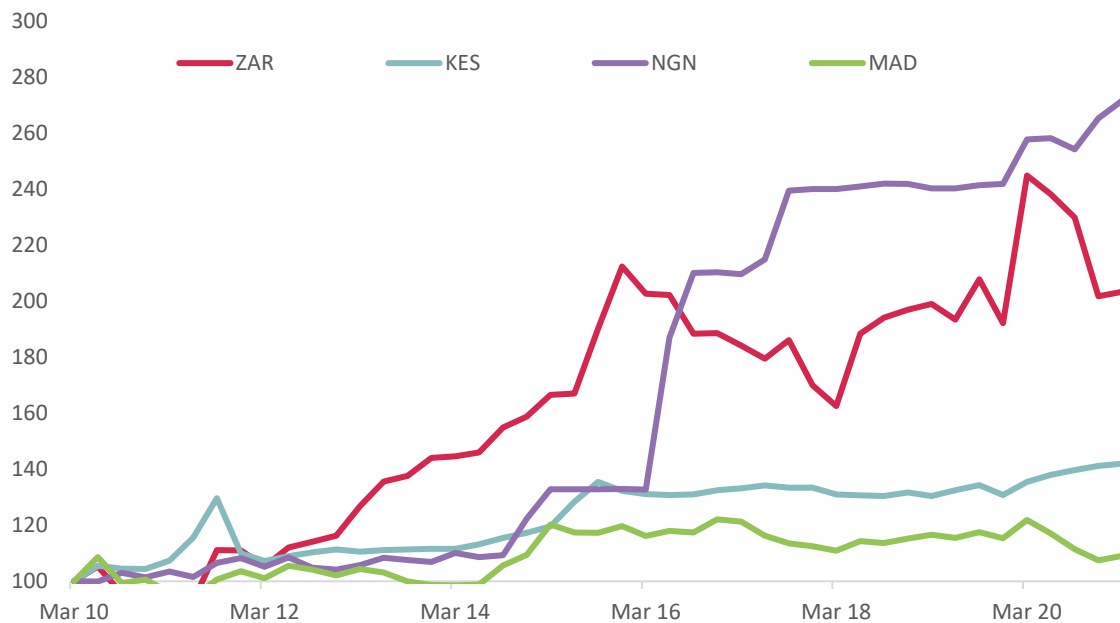
Il est probable que, tant que le risque de change restera élevé, certains investisseurs hésiteront à entrer sur le marché africain.

Figure 9 : Rendements du capital-investissement et du capital-risque par région (pour des participations conservées de bout en bout, en %)



Source : Cambridge Associates LLC (données reproduites avec l'autorisation spéciale de la société).

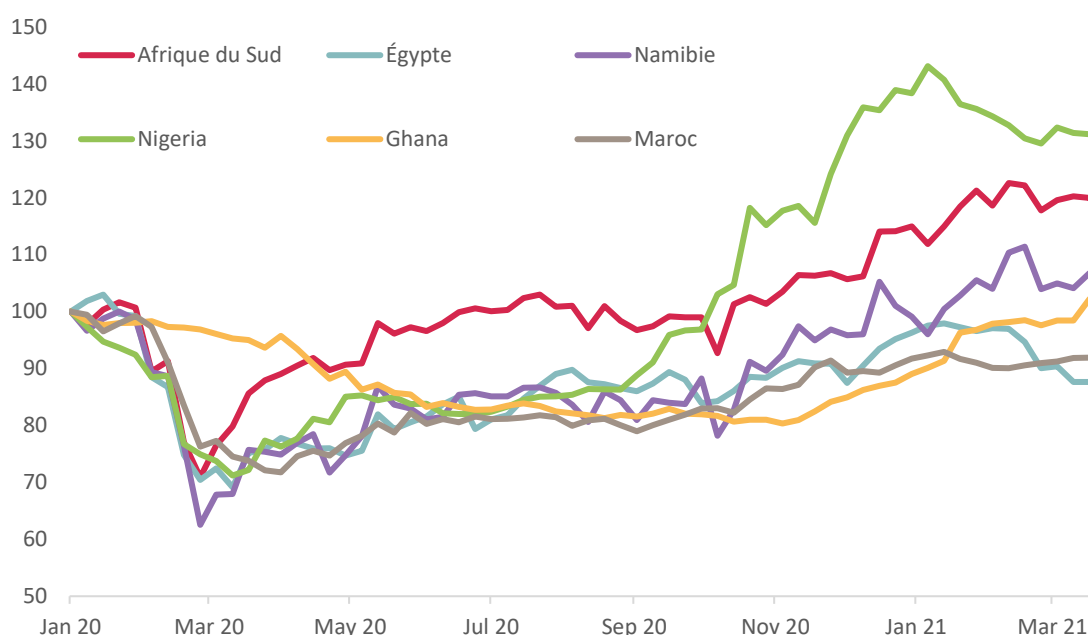
Figure 10 : Taux de change de quelques monnaies par rapport à l'USD (base : 2010 = 100 ; un point plus élevé sur la courbe indique une dépréciation)



Sources : Bloomberg ; calculs de l'auteur. Remarque : ZAR = rand (Afrique du Sud) ; KES = shilling kényan, NGN = naira (Nigeria) ; MAD = dirham marocain.

Un autre problème auquel sont confrontés les investisseurs dans toutes les régions est le niveau général élevé des valorisations, réaffirmé par le rebond rapide des indices boursiers après le début de la pandémie. La figure 11 montre l'évolution de l'indice boursier d'un échantillon de pays africains. Presque tous ont d'ores et déjà retrouvé, voire dépassé, leur niveau d'avant la pandémie. Les Bourses de valeurs de l'Afrique du Sud et du Nigeria – deux des plus grands marchés africains pour les flux de financements privés – ont enregistré des hausses respectives de 19 % et 31 % entre janvier 2020 et avril 2021. Deux exceptions à cette tendance haussière sont l'Égypte et le Maroc, dont les marchés d'actions sont en recul de 11 % et 8 %, respectivement, par rapport à janvier 2020. Étant donné la forte corrélation qui existe habituellement entre les valorisations des sociétés cotées et non cotées, la valeur élevée des marchés boursiers rend plus difficile, pour les investisseurs, de discerner les possibilités d'investissements rentables.

Figure 11 : Évolution de l'indice boursier de quelques pays (base : janvier 2020 = 100)



Sources : Bloomberg ; calculs de l'auteur.

Les possibilités

La taille du marché africain du capital-investissement ne pourra pas croître sans une plus grande participation locale et internationale. Les investisseurs locaux ne se heurtent pas aux obstacles des taux de change et ils peuvent avoir une préférence pour les actifs locaux. Abstraction faite du recul du PIB par habitant en 2020 dû à la pandémie, une combinaison de facteurs (croissance démographique, urbanisation et montée des classes moyennes) a donné lieu à une augmentation des actifs gérés par les fonds de pension qui pourrait alimenter les marchés du capital-investissement et du capital-risque. Irving, 2020 calcule que le total des actifs sous gestion dans le secteur des pensions du Nigeria (le plus grand d'Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud) a été multiplié par plus de 9,5 entre la fin de 2006 et la fin de 2019, où il atteignait un montant estimé à 33,3 milliards d'USD. D'autres pays, notamment le Kenya, la Namibie, le Botswana et le Ghana, ont également connu une forte hausse de cet indicateur – jusqu'à 30 % par an dans certains cas. Au Nigeria et au Kenya, les actifs nationaux représentaient 99 % des actifs sous gestion au 31 décembre 2019. Un fort biais domestique persistant dans l'allocation d'actifs de fonds de pension en pleine expansion ne peut que profiter au secteur africain du capital-investissement.

Aux États-Unis, une décision de 1987 autorisant pour la première fois les caisses de retraite à détenir des actifs de capital-investissement a été un catalyseur majeur pour la croissance de ce marché. Dans certains pays

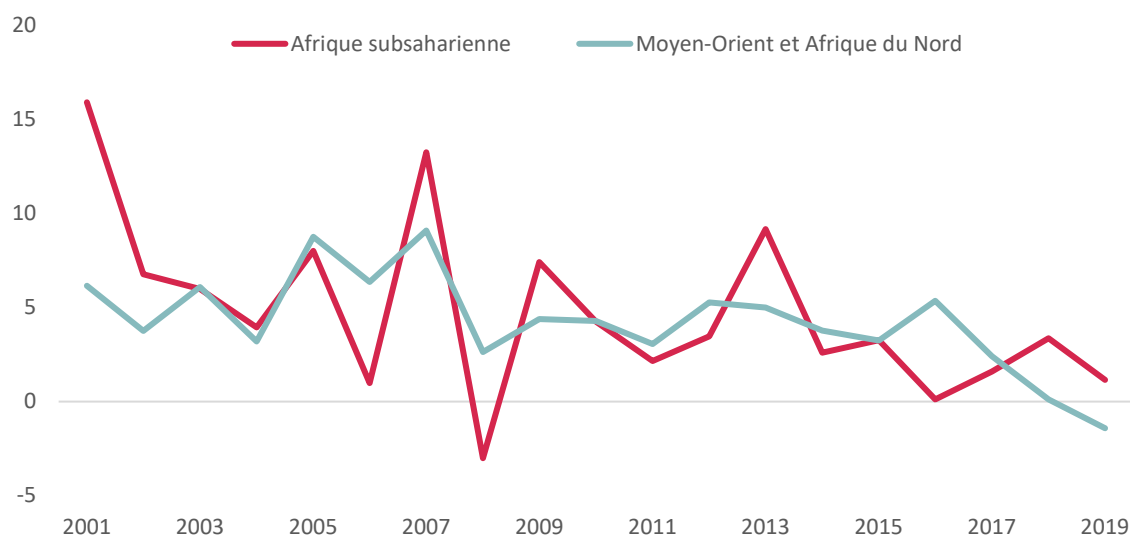
africains également, les règles ont été assouplies pour autoriser l'allocation d'actifs au secteur du capital-investissement ou relever le plafond d'une telle autorisation. Barry, 2017 note que le Nigeria a modifié sa réglementation sur les fonds de pension afin d'inclure spécifiquement le capital-investissement dans les catégories d'actifs que peuvent détenir ces investisseurs institutionnels, tandis que l'Afrique du Sud a relevé, de 2,5 % à 10 %, le pourcentage de leurs actifs totaux que les caisses de retraite sont autorisées à allouer au capital-investissement.

En général, les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont un aspect important des opérations en capital-investissement, en Afrique, en partie grâce au rôle des institutions de financement du développement dans la création et la promotion de cette activité sur le continent. Ces institutions ont très tôt mis l'accent sur les critères ESG, qui font donc partie de la stratégie du capital-investissement depuis la création de ce secteur. Dans une enquête menée en 2020 par la Société financière internationale (IFI) auprès des fonds de pension sud-africains, 119 des 139 répondants ont déclaré avoir une partie de leurs actifs allouée au capital-investissement. L'enquête a en outre révélé que le capital-investissement était un véhicule courant pour les investissements verts des fonds de pension. Dans une enquête plus large effectuée en 2017 par l'Africa Venture Capital Association, abordant le capital-investissement dans sa dimension ESG et couvrant 28 % de toutes les entreprises accompagnées par cette forme d'investissement, 60 % des sociétés de capital-investissement de l'échantillon ont déclaré rendre compte des aspects ESG à leurs investisseurs. En outre, 80 % des entreprises bénéficiaires d'investissements avaient intégré des considérations ESG dans leurs processus dès le début de l'accompagnement. Ces résultats n'ont rien à envier à ceux d'une étude mondiale à tropisme européen (66 % des sociétés de capital-investissement interrogées avaient leur siège en Europe), réalisée en 2016 par PwC, dans laquelle, malgré un questionnaire légèrement différent, 60 % des sondés ont répondu qu'ils examinaient le profil risques-perspectives ESG des entreprises ciblées avant de procéder à l'acquisition.

Ce souci des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance pourrait être un atout pour séduire davantage de capital-investisseurs étrangers et compléter la mobilisation de fonds locale. En Europe, la taxinomie de l'UE est un nouveau système de classification des activités économiques écologiquement durables. Obliger les investisseurs à divulguer la part des actifs durables dans le total de leurs participations a des chances de les amener à accroître ce type d'investissements. Cet intérêt particulier des investisseurs des marchés développés pour les questions ESG peut être profitable au capital-investissement africain. L'Afrique du Sud travaille actuellement aussi à la mise au point d'une taxinomie similaire, dont l'application réduira le coût du suivi des investissements ESG, coût que l'enquête de l'IFI, 2020 citait comme un obstacle majeur aux investissements verts par les fonds de pension. Les États-Unis ont récemment évolué dans la direction opposée, le ministère du travail ayant publié en novembre 2020 une décision qui décourage l'utilisation de critères non financiers dans le choix des investissements des fonds de pension (Bain, 2020). Cependant, le nouvel élan de soutien aux mesures pour l'environnement constaté dans la foulée de l'élection de M. Biden à la présidence des États-Unis peut laisser espérer que les investisseurs américains en viendront à porter le même intérêt aux critères ESG.

Des données récentes indiquent, de plus, que les investissements ESG génèrent de solides rendements. Cole et al., 2020 examinent les investissements en fonds propres de l'IFI (membre du Groupe de la Banque mondiale) dans les marchés émergents et les économies en développement, y compris l'encours de l'institution sur les pays très pauvres dont le PIB réel par habitant est inférieur à 1 000 USD. Ils concluent à des rendements cumulés supérieurs de 15 % à ceux de l'indice S&P 500 sur la période 1957-2019, et à des rendements plus élevés dans les pays les plus peuplés. Ils notent avec intérêt que si les facteurs macroéconomiques tels que la croissance du PIB ou la dépréciation de la monnaie ont eu une influence sur les rendements, les éléments du risque pays, comme l'aléa politique, le degré de corruption perçu et la facilité dans la pratique des affaires, au moment de l'investissement n'ont pas eu d'incidence notable.

Figure 12 : Dépenses de consommation des ménages (croissance annuelle en %)



Source : FMI.

Une autre incitation à l'investissement en Afrique est l'expansion de la classe des consommateurs. Quantifier le potentiel de ces marchés de consommateurs dans les différents pays africains est d'autant plus difficile que les indicateurs officiels excluent la part – importante – des revenus issus des activités informelles. Ce que l'on sait néanmoins, c'est qu'entre 2000 et 2019, la consommation des ménages a crû en moyenne de 4,8 % en Afrique subsaharienne et de 4,3 % en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, avec toutefois un ralentissement notable dès avant la pandémie. Le résultat de ces deux décennies de progression ininterrompue de la consommation est un marché de consommateurs en expansion, qui a nourri le développement du capital-risque sur les marchés africains du non-côté ces dernières années. Si la pandémie a inopportunistement fait basculer dans la pauvreté des millions de personnes, les entreprises peuvent toujours compter, dans l'immédiat, sur des financements privés, pour peu qu'elles soient agiles et sachent adapter leur modèle commercial à l'environnement actuel, y compris en misant davantage sur la transformation numérique. Le poids croissant de la santé, de l'informatique et de la finance-technologies financières dans les affectations sectorielles en 2020 montre que la classe des consommateurs reste au cœur des priorités de l'investissement non coté et souligne la nécessité de mesures de relance économique et de soutien au pouvoir d'achat.

Conclusion

Les apports de fonds propres sont une source importante de financement pour les entreprises, et il reste encore, en Afrique, une demande de capitaux qui n'est pas satisfaite. Les fonds de capital-investissement et de capital-risque jouent un rôle essentiel dans la réponse à cette demande, mais la pandémie crée un environnement ingrat pour les levées de fonds, qui ont chuté de 34 % entre 2019 et 2020. L'un des principaux obstacles – qui persiste en 2021 – est la difficulté pour les investisseurs potentiels d'instruire les dossiers à distance, dans le contexte des restrictions de déplacement imposées par la situation sanitaire. Malgré tout, le niveau d'activité relatif aux opérations est resté globalement le même en 2020 qu'en 2019, la seule réaction à la pandémie étant la réorientation des investissements vers les secteurs de l'informatique et de la santé. Le nombre de sorties du marché africain a fortement reculé avec l'arrêt des introductions en Bourse et la baisse des rachats par l'actionnaire entrepreneur. Si les levées de fonds ne reprennent pas, les cessions secondaires pourraient elles aussi se raréfier.

Au-delà du niveau des levées de fonds, les marchés africains sont confrontés à d'autres défis – le faible degré de développement du secteur financier, la rentabilité généralement jugée trop basse des investissements non cotés et la valorisation élevée des actions –, qui font qu'il peut être difficile de repérer des occasions d'investissements suffisamment rentables sur le marché du non-coté. Mais les marchés africains disposent aussi de certains avantages qui ouvrent le champ des possibles, tels que la masse croissante des actifs nationaux sous gestion, dont une partie pourrait être canalisée vers les investissements non cotés, la performance relativement élevée des investissements ESG, ou encore le développement de la classe consommatrice. Pour exploiter ces possibilités, il faudra avoir jugulé la menace que représente le COVID-19 : plus lent sera le déploiement des vaccins, plus tardive sera la reprise des investissements non cotés et des autres activités économiques – sans parler, bien sûr, des conséquences humaines. L'accélération du déploiement des vaccins en Afrique est une nécessité, et il y a urgence à ce que les pays développés y pourvoient, dans la perspective d'un bénéfice important dépassant les limites du continent.

Bibliographie

Africa Venture Capital Association (2017). « 2017 Africa Sustainability Study: ESG, Job Creation and Job Quality. »

Bain and Company (2021). « Global Private Equity Report 2021. »

Barry, K. (2017). « Africa Focus – Unlocking international investment opportunities in Africa. » White and Case Insight Series.

Biesinger, M., Bircan, C. et Ljungqvist, A. (2020). « Value Creation in Private Equity. » Disponible à l'adresse : <https://ssrn.com/abstract=3587559>.

Cole, S., Melecky, M., Molders, F. et Tristan R. (2020). « Long-run Returns to Impact Investing in Emerging Market and Developing Economies. » Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques n° 9366.

Davis, S. J., Haltiwanger, J. C., Handley, K., Lipsius, B., Lerner, J. et Miranda, J. (2019). « The Economic Effects of Private Equity Buyouts. » Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3465723>.

Diop, I. (2018). « The Road Ahead for African Private Equity. » EMPEA Briefs, Global Private Capital Association (GPCA).

Groh, A., Liechtenstein, H., Leiser, K. et Biesinger, M. (2018). « The Venture Capital and Private Equity Country Attractiveness Index 2018. » IESE Business School, 2018 [l'indice a été publié une première fois dans le *Journal of Corporate Finance*, 2010, vol. 16(2), pp. 205–224].

Irving, J. (2020). « How the COVID-19 crisis is impacting African pension fund approaches to portfolio management. » Document de recherche de l'IFC.

International Finance Corporation (IFC) (2020). « Sustainable Finance Practices in South African Retirement Funds. » Document de recherche de l'IFC.

Katz, S. (2020). « Africa Mid-Year 2020 Data Insight. », EMPEA Data Insight, Global Private Capital Association.

Katz, S. (2021). « Africa 2021 Data Insight. » EMPEA Data Insight, Global Private Capital Association.

Pavlova, E. et Signore, S. (2019) « The European venture capital landscape: an EIF perspective volume V (The economic impact of VC investments supported by the EIF). » Document de travail n° 2019/55, FEI, 2019.

Pavlova, E. et Signore, S. (2021). « The European venture capital landscape: an EIF perspective volume VI (The economic impact of VC on the exit and innovation outcomes of EIF-backed start-ups). » Document de travail n° 2021/70, FEI, 2021.

PwC (2016). « Are we nearly there yet? Private equity and the responsible investment journey. » PricewaterhouseCoopers.

Services financiers numériques

Claudio Cali¹
Laura Wollny²
Arthur Minsat³
Elisa Saint Martin³

¹ Banque européenne d'investissement.

² Université Goethe, Francfort.

³ Centre de développement de l'OCDE.

Les auteurs tiennent à remercier Andrea Tizzani et Vincenzo Langella pour leur soutien lors de l'analyse. Leurs remerciements vont également à Colin Bermingham Frank Betz, Carmelo Cocuzza, Pedro de Lima et Nina Fenton pour leurs commentaires sur les premières ébauches.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

Introduction

La transformation numérique des secteurs financiers africains présente un énorme potentiel de stimulation du développement et de la croissance, même si les risques qui y sont associés doivent être gérés de manière appropriée. L'essor des services financiers numériques sur le continent, qui s'inscrit dans le cadre plus large d'une transformation numérique de nombreux pans des économies et des sociétés africaines⁴, favorise l'inclusion financière de groupes précédemment non desservis ou insuffisamment desservis⁵, contribuant ainsi à augmenter les revenus et à réduire la pauvreté. Par exemple, une étude réalisée en 2016 a révélé que le système de paiement mobile M-PESA faisait progresser la consommation et la résilience financière des ménages kényans en leur permettant d'économiser davantage et d'affecter leurs fonds de manière plus efficace. Les auteurs de l'étude estiment que l'introduction de M-PESA aurait aidé 200 000 ménages kényans à se hisser au-dessus du seuil de pauvreté⁶. Les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent également bénéficier plus que proportionnellement de la fourniture de services financiers moins chers et plus efficaces grâce à la transformation numérique (Disse et Sommer, 2020 ; Sahay et al., 2020), ce qui leur permet de tirer la croissance économique. Par exemple, avec la baisse des coûts administratifs, il peut devenir plus rentable pour les banques de s'adresser aux petites entreprises. Par ailleurs, la concurrence de nouvelles sources de financement, telles que les plateformes de financement participatif, peut inciter les bailleurs de fonds à se tourner vers les PME afin de faire face à la concurrence (Benni, 2021 ; Disse et Sommer, 2020 ; Jurd de Girancourt et al., 2020). En outre, la transformation numérique du secteur financier peut avoir des effets positifs plus larges sur la croissance et le développement, par exemple en aidant à intégrer les petites entreprises dans le secteur formel, avec à la clé une augmentation de la capacité des États à percevoir des recettes. Elle peut également aider les institutions financières à devenir plus efficaces en permettant une prestation de services plus ciblée et en renforçant la transparence et la traçabilité des flux financiers. Inversement, la transformation numérique des services financiers comporte un certain nombre de risques nouveaux ou accentués. Il s'agit notamment des risques pour les particuliers et les ménages, qui doivent bénéficier d'une protection des consommateurs suffisante, du danger de voir apparaître une fracture numérique si l'accès à ces services est inégal et d'aléas de niveau systémique, examinés plus en détail ci-dessous. Compte tenu de son rôle de catalyseur dans la promotion de l'accès aux services financiers et du développement durable, ainsi que de la nécessité d'une action et d'une coopération réglementaires pour atténuer les risques, la transformation numérique occupe une place de premier plan dans l'agenda politique en Afrique⁷.

La crise du COVID-19 a accéléré la transformation numérique des secteurs financiers africains. En réponse à la pandémie, de nombreux décideurs politiques ont encouragé les paiements numériques afin de réduire l'utilisation de l'argent liquide et de permettre aux entreprises et aux ménages de faire face aux restrictions des déplacements et de l'activité économique. L'évolution en cours vers des sociétés sans argent liquide s'en est trouvée renforcée. Par exemple, l'État nigérian s'attache à mettre en place une infrastructure pour l'identification numérique afin de renforcer l'économie numérique du pays. L'identification numérique améliore les processus de certaines institutions financières, notamment s'agissant des exigences de connaissance des clients et de l'évaluation du risque de crédit⁸. Autres exemples, la Banque centrale du Kenya a levé le plafond appliqué au volume des virements numériques et la Banque centrale du Ghana a mis en place une solution universelle de paiement utilisant les codes QR, connectée aux comptes bancaires des clients, pour effectuer des paiements dans les commerces (GSMA, 2021a). La Banque centrale de la République de Guinée a assoupli les exigences en matière d'identification pour l'ouverture de comptes de monnaie électronique et a recommandé de réduire les frais facturés pour les services électroniques (FMI, 2020c). De nombreux fournisseurs de services financiers africains ont également procédé à des ajustements pendant la crise afin de promouvoir et de faciliter l'utilisation des canaux numériques. On peut notamment citer la réduction des frais de transaction, le relèvement des limites appliquées aux opérations et aux soldes, la facilitation de l'ouverture des comptes et la simplification des procédures des opérations (Benni, 2021 ; FMI, 2020c ; Sahay et al., 2020). Bien que, pendant la crise, les

⁴ Commission de l'Union africaine et OCDE, 2021.

⁵ Les comptes d'argent mobile constituent des moteurs importants de l'inclusion financière, puisqu'ils atteignent les personnes précédemment non bancarisées comme les habitants des zones rurales et les femmes (Benni, 2021 ; Disse et Sommer, 2020 ; Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale, 2019 ; Sy et al., 2019).

⁶ Suri et Jack, 2016.

⁷ Voir, par exemple, la *Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)* de l'Union africaine : <https://au.int/en/documents/20200518/digital-transformation-strategy-africa-2020-2030>.

⁸ <https://www.eib.org/fr/projects/pipelines/all/20180298>.

prestataires de services d'argent mobile aient subi une baisse significative de leurs recettes, qui proviennent principalement des frais facturés à la clientèle (GSMA, 2021a), les services de paiement numériques ont connu une hausse marquée du nombre d'utilisateurs et du volume des opérations, et l'utilisation du commerce en ligne par les clients et les fournisseurs a enregistré une hausse sensible (Benni, 2021 ; GSMA, 2020a ; Kazeem, 2020 ; Sahay et al., 2020).

La transformation numérique était à l'origine portée par de nouveaux entrants dans les secteurs financiers africains, mais les résultats de l'enquête 2021 de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur le secteur bancaire en Afrique révèlent que le secteur bancaire élargit actuellement son offre numérique. Cette évolution a été motivée en partie par la demande des clients et en partie par les défis posés par le COVID-19. Au départ, le secteur bancaire n'était pas à l'avant-garde de la révolution de la finance numérique, dont les pionniers ont principalement été les prestataires de services d'argent mobile. Toutefois, au début de l'année 2021, près de 90 % des banques interrogées indiquaient que la pandémie avait accéléré la transformation numérique de leurs processus internes et 89 % estimaient que le passage des clients vers les canaux numériques survivrait à la pandémie. Ces résultats concordent avec ceux d'autres enquêtes récentes, dans lesquelles des cadres bancaires d'Afrique et du monde entier déclaraient être convaincus que la transformation numérique serait le principal facteur à l'œuvre dans l'évolution du secteur (Deloitte, 2020 ; Economist Intelligence Unit, 2020 ; PwC, 2019). Les acteurs non bancaires continuent de combler les lacunes en matière de finance numérique et coopèrent de plus en plus avec les banques. En outre, la diffusion des smartphones peut apporter de nouveaux changements dans la fourniture de services financiers mobiles, puisque les services basés sur des applications devraient multiplier les possibilités pour les institutions financières ainsi que les plateformes internationales de paiement (Institut de la finance internationale, 2021).

Le présent chapitre fournit des détails sur l'utilisation des services financiers numériques en Afrique, sur les rôles joués par différents prestataires de services et sur la nécessité d'améliorer et d'actualiser la réglementation afin d'atténuer les risques. Il présente également de manière synthétique certaines des possibilités offertes par les services financiers numériques et les défis qu'il convient de relever pour libérer tout le potentiel de la révolution numérique et améliorer le fonctionnement du secteur financier. Les conclusions du module sur la transformation numérique de l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique ont également servi de base au rapport sur la finance numérique dans le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME) et la résilience et l'innovation durant la pandémie de COVID-19, élaboré par le Forum mondial des PME (SME Finance Forum, 2021, à paraître) pour le compte du Partenariat mondial pour l'inclusion financière (Global Partnership for Financial Inclusion – GPFi) du G20.

Encadré 1 : Qu'est-ce que la FinTech ?

Le terme FinTech, ou technologie financière, recouvre l'utilisation des avancées technologiques, telles que l'accès aux téléphones portables et à l'internet, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle, pour offrir une gamme de services financiers en ligne ou sur des téléphones mobiles. Ces services comprennent les paiements numériques (argent mobile, par exemple) et les produits d'épargne, les technologies de l'assurance et de la gestion de patrimoine (tels que les conseillers-robots), l'octroi de prêts en ligne par l'intermédiaire de marchés numériques, la levée de capitaux au moyen du financement participatif et les services d'approvisionnement des marchés, tels que l'identification numérique et la notation de crédit alternative (Cambridge Centre for Alternative Finance (CCAF) et al., 2020). De nombreux produits numériques sont utilisés en Afrique : services de virement et de paiement, plateformes de négociation en ligne et technologies de l'assurance (Cambridge Centre for Alternative Finance (CCAF) et al., 2020).

Le nombre d'entreprises de technologie financière et de services qu'elles fournissent s'est multiplié rapidement depuis la fondation du prestataire de services d'argent mobile M-PESA, l'exemple de FinTech africaine le plus connu. Créée en 2007 par Vodafone et Safaricom au Kenya et en Tanzanie, M-PESA a depuis étendu ses activités à des pays comme le Lesotho, le Mozambique et le Ghana. Des fournisseurs de services d'argent mobile sont désormais actifs dans toute l'Afrique (tels que MTN Mobile Money, Tigo et Airtel) et proposent une large gamme de services (Disse et Sommer, 2020 ; GSMA, 2021a), souvent dans le cadre de partenariats avec des banques, des services de transfert de fonds et des services d'assurance (Ahmad et al., 2020 ; GSMA, 2021a ; Sy et al., 2019). M-PESA, par exemple, fournit non seulement des services de virement et de paiement numériques, mais aussi des produits d'épargne, des prêts, des assurances maladie et des solutions pour les propriétaires de petites entreprises. Certaines entreprises de technologie financière s'associent également avec des États ou des organisations humanitaires pour la gestion de transferts sociaux. C'est notamment le cas de M-Birr et de HelloCash en Éthiopie (GSMA, 2021a). Les entreprises de technologie financière ont pénétré d'autres pans du secteur financier, palliant

ainsi des lacunes des marchés. Les prestataires de services d'assurance tels que MicroEnsure⁹ et Inclusivity¹⁰ utilisent la technologie pour mettre différents produits d'assurance à la disposition des ménages à faible revenu en facilitant les paiements et la collecte de données. En outre, un certain nombre de plateformes de financement participatif axées sur l'Afrique, telles qu'Afrikwity (basée à Paris), Fundkiss (basée à Maurice) et Thundafund (basée en Afrique du Sud), constituent une nouvelle source de financement, qui peut bénéficier à des initiatives innovantes ou de petite taille et à des groupes auparavant non desservis ou insuffisamment desservis¹¹.

Au-delà des services financiers, les solutions de technologie financière proposées par un certain nombre d'entreprises innovantes pourraient potentiellement révolutionner divers secteurs de l'économie. Jumia, le premier marché en ligne d'Afrique, fournit une plateforme de commerce électronique aux vendeurs et propose des solutions de paiement, de logistique et commerciales. Sokowatch fournit des services d'analyse de données aux entreprises informelles des grandes villes du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Rwanda. Toujours au Kenya, Twiga renforce l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en utilisant des solutions numériques pour relier les fournisseurs de denrées alimentaires aux vendeurs¹².

Le secteur financier joue un rôle majeur pour orienter les financements vers les investissements dans la transformation numérique et l'innovation. Les fonds de capital-investissement et de capital-risque jouent un rôle particulièrement important en fournissant des financements à long terme qui absorbent les risques aux entreprises jeunes et innovantes dans ce secteur relativement nouveau. La BEI soutient le secteur du capital-investissement et du capital-risque en Afrique, notamment via l'initiative Boost Africa. Ce partenariat conclu avec la Commission européenne et la Banque africaine de développement vise à stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation dans toute l'Afrique, à développer les compétences des jeunes entrepreneurs et à soutenir les start-ups et les entreprises innovantes du domaine du numérique, en mettant l'accent en particulier sur les jeunes entrepreneurs et les femmes. L'initiative vise à permettre et à renforcer l'entrepreneuriat et l'innovation sur l'ensemble du continent d'une manière commercialement viable en combinant des financements destinés aux phases initiales de développement des entreprises et l'accès aux mécanismes locaux de soutien technique, au renforcement des compétences et aux réseaux d'aide aux entrepreneurs locaux. Le soutien de la Commission européenne permet à la Banque d'effectuer des investissements subordonnés absorbant les risques dans des fonds de capital-risque à fort impact et de proposer une assistance technique et des opportunités de formation aux fonds et aux sociétés et entrepreneurs qu'elle soutient.

Adoption des services financiers numériques en Afrique

L'essor des services financiers numériques a été l'un des principaux moteurs de la progression récente de l'inclusion financière en Afrique. Entre 2014 et 2017, l'inclusion financière numérique¹³ en Afrique subsaharienne¹⁴ a fait un bond en avant, tandis que l'inclusion financière au moyen des canaux traditionnels (non numériques) a marqué le pas (Sahay et al., 2020). En 2017, une moyenne de 42 % de la population âgée de 16 ans et plus détenait un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile en Afrique, contre seulement 30 % en 2014 (Banque mondiale, 2017). L'Afrique compte maintenant 560 millions de comptes mobiles enregistrés, qui ont mobilisé près de 500 milliards d'USD en 2020, ce qui représente 65 % de la valeur totale des opérations mobiles au niveau mondial (GSMA, 2021a).

⁹ Société financière internationale, 2016.

¹⁰ <https://inclusivitysolutions.com/company/>.

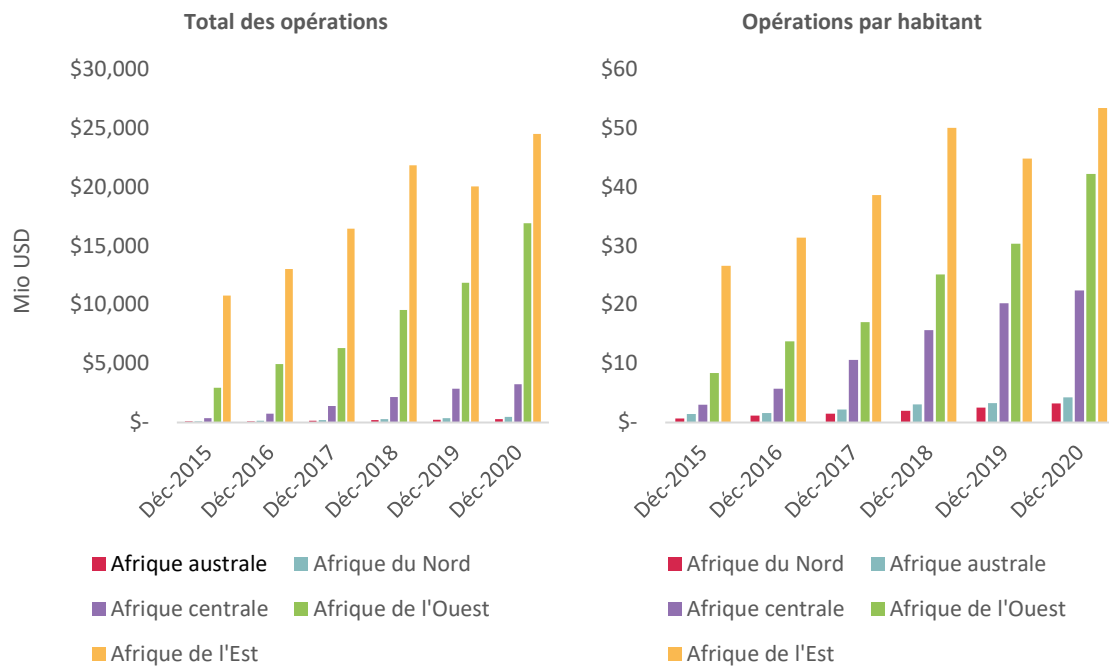
¹¹ Voir www.afrikwity.com, www.fundkiss.mu, www.thundafund.com.

¹² Voir www.group.jumia.com, www.sokowatch.com, www.twiga.com.

¹³ L'inclusion financière se mesure à l'aune de l'accès aux services financiers et de leur utilisation (FMI, 2020b).

¹⁴ L'article de Khera et al., 2021 porte sur l'Afrique, mais tous les pays africains qu'il couvre se situent en Afrique subsaharienne.

Figure 1 : Valeur des opérations en argent mobile en Afrique, 2017-2020, données mensuelles pour décembre



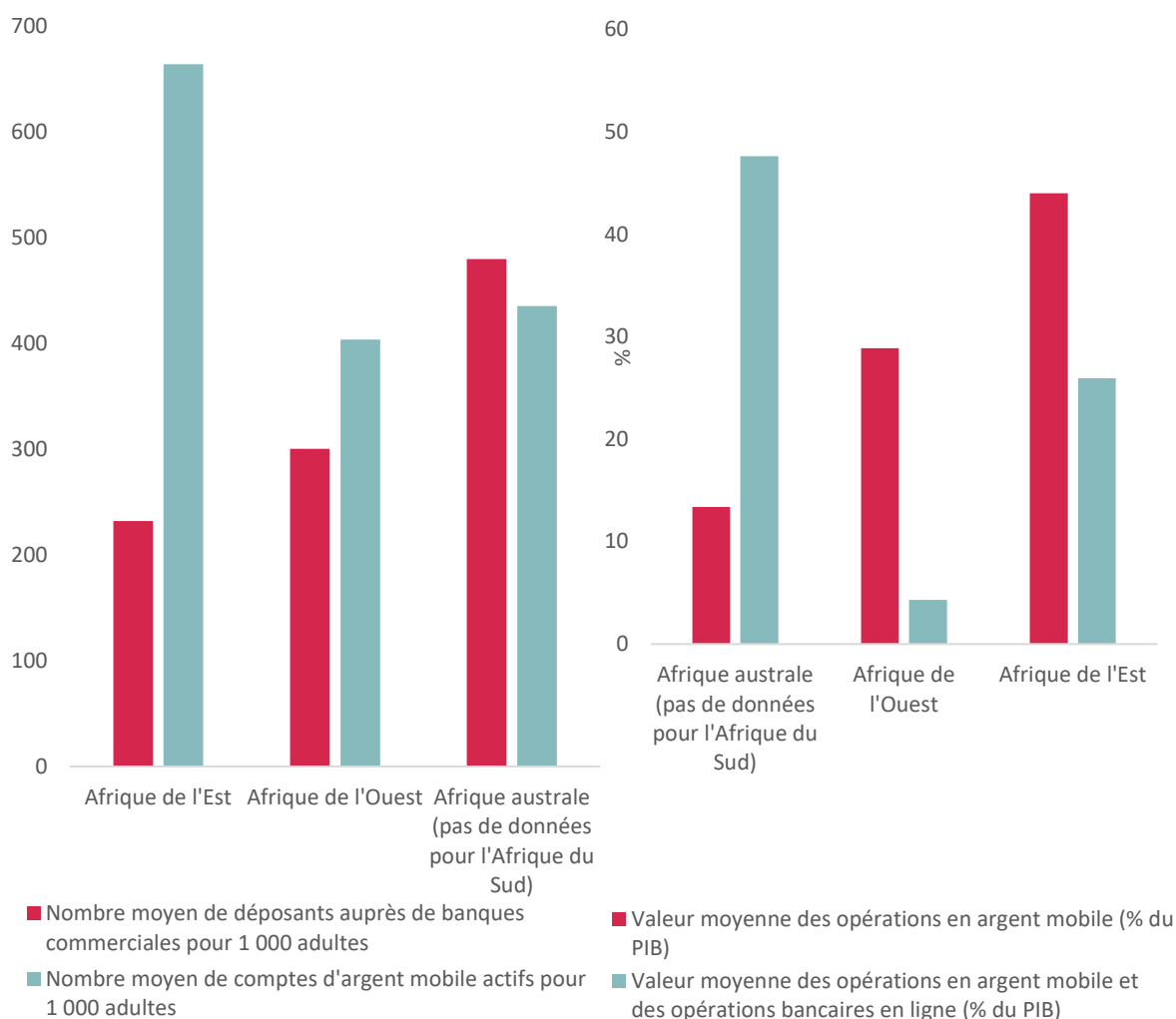
Source : GSMA, 2021b.

L'argent mobile joue un rôle clé dans le développement des services financiers numériques en Afrique, soit en complément soit en remplacement des prestataires de services financiers existants. L'utilisation de l'argent mobile a augmenté de plus de 200 % sur l'ensemble du continent entre décembre 2015 et décembre 2020, la plupart des régions ayant enregistré une hausse chaque année (figure 1). L'Afrique subsaharienne est le chef de file mondial des comptes d'argent mobile, avec 53 % de l'ensemble des comptes de ce type qui sont actifs au niveau mondial (160 millions de comptes) et près des deux tiers du total des opérations mondiales effectuées en décembre 2020, qui s'élève à 70 milliards d'USD (GSMA, 2021a et 2021b)¹⁵. La réussite de l'argent mobile en Afrique s'explique en partie par son accessibilité accrue par rapport aux services financiers traditionnels : en 2019, on comptait 109 fois plus de points de vente actifs de comptes d'argent mobile que de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes (FMI, 2020a)¹⁶.

¹⁵ Par « comptes actifs », on entend les comptes sur lesquels une activité a été enregistrée au cours des 30 derniers jours (données mensuelles de décembre 2020).

¹⁶ Calcul réalisé sur la base de la moyenne des dernières données disponibles pour les pays africains.

Figure 2 : Déposants auprès de banques commerciales, comptes d'argent mobile actifs, opérations en argent mobile et opérations bancaires en ligne en 2019



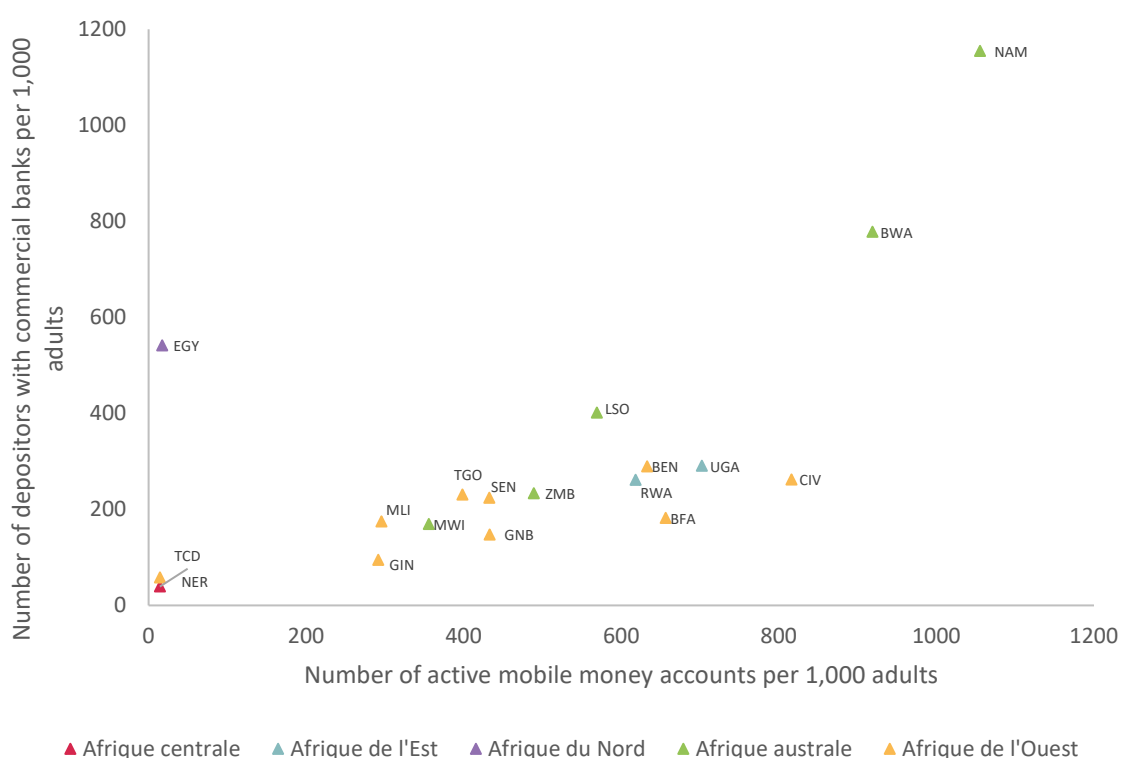
Source : FMI, 2020a¹⁷.

Dans de nombreux pays, les services d'argent mobile sont de plus en plus utilisés en dépit d'un accès généralisé aux services bancaires traditionnels. Dans certains pays, cependant, l'argent mobile compense la faible accessibilité des bailleurs de fonds traditionnels. En moyenne, la corrélation entre l'accès aux comptes bancaires commerciaux et l'argent mobile est positive, notamment dans un certain nombre de pays d'Afrique

¹⁷ Les dernières données disponibles sont utilisées. L'Afrique du Nord et l'Afrique centrale sont exclues en raison du peu de données disponibles par pays. Pour l'Afrique australe, les données sur l'Afrique du Sud, Eswatini et Madagascar ne sont pas disponibles. Pour l'Angola et le Lesotho, les données sur la valeur des opérations en argent mobile et les opérations bancaires en ligne font défaut, tandis que les données sur le nombre de comptes d'argent mobile actifs ne sont pas non plus disponibles pour l'Angola. Pour l'Afrique de l'Ouest, les données sur le Ghana, le Nigeria et la Sierra Leone ne sont pas disponibles. Pour Cabo Verde et la Mauritanie, il n'y a pas de données sur la valeur des opérations en argent mobile. Pour le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Niger et le Togo, les données sur la valeur des opérations en argent mobile et des opérations bancaires en ligne font défaut. Pour la Gambie et le Liberia, les données sur le nombre de déposants auprès de banques commerciales manquent également, tandis que, pour Cabo Verde et la Mauritanie, il n'y a pas de données sur le nombre de comptes d'argent mobile actifs. Pour l'Afrique de l'Est, les données sur le Burundi, l'Éthiopie, le Soudan et la Tanzanie ne sont pas disponibles. Pour Djibouti, le Kenya, le Soudan du Sud et l'Ouganda, il n'existe pas de données sur la valeur des opérations en argent mobile et des opérations bancaires en ligne, tandis que, pour Djibouti et le Soudan du Sud, il manque également les données sur la valeur des opérations en argent mobile. Pour le Kenya, Djibouti et le Soudan du Sud, les données sur le nombre de comptes d'argent mobile actifs font défaut, tandis que, pour le Kenya, les données sur le nombre de déposants auprès de banques commerciales ne sont pas non plus disponibles. En outre, les données relatives à Maurice, au Mozambique, aux Seychelles et au Zimbabwe ne sont pas prises en compte étant donné qu'elles présentaient des valeurs aberrantes extrêmes pour une ou plusieurs variables.

australe tels que la Namibie et le Botswana, qui combinent des niveaux relativement élevés d'accès aux banques traditionnelles et une utilisation importante de l'argent mobile (figure 3). En Afrique de l'Est et de l'Ouest, en revanche, les services d'argent mobile semblent remédier aux difficultés d'accès aux services financiers traditionnels. Ces régions se caractérisent par des volumes relativement importants d'opérations en argent mobile, tant du point de vue du total que par habitant (figure 1), et par un accès relativement faible aux comptes auprès des prestataires de services financiers traditionnels (figure 2). Dans des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Rwanda, l'accès relativement limité aux services bancaires commerciaux a sans doute été à l'origine du vif intérêt pour l'argent mobile. La situation est différente dans les pays d'Afrique du Nord et en Afrique du Sud, où une plus grande proportion de la population a accès aux services financiers traditionnels. C'est probablement cette réalité qui explique l'adoption limitée de l'argent mobile dans le cas de l'Afrique du Sud et, partant, le faible volume des opérations en argent mobile par habitant pour l'ensemble de l'Afrique australe (comme le montre la figure 1).

Figure 3 : Déposants auprès de banques commerciales et comptes d'argent mobile, par pays



Source : FMI, 2020a¹⁸.

Les banques commerciales mettent également des canaux numériques à la disposition de leurs clients. Les données disponibles sont limitées, mais donnent à penser que les banques d'Afrique australe, même en dehors de l'Afrique du Sud (mais à l'exclusion des Seychelles et de Maurice), proposent déjà d'importantes offres de services numériques, les opérations de banque mobile et de banque en ligne représentant en moyenne près de 50 % du produit intérieur brut (PIB) en 2019 (figure 2). L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest semblent moins avancées, même si cette impression pourrait être le reflet de l'absence de données pour les marchés les plus développés (Nigeria et Kenya). Il convient de noter que le développement de l'offre de services numériques par

¹⁸ Les dernières données disponibles sont utilisées. Maurice, le Mozambique, les Seychelles et le Zimbabwe sont exclus parce que leurs données étaient aberrantes. L'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Burundi, Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Liberia, Madagascar, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, le Nigeria, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie, la Tunisie et le Zimbabwe ne sont pas inclus car les données font défaut pour au moins l'une des deux variables.

les banques traditionnelles n'indiquent pas nécessairement qu'elles touchent de nouveaux clients – dans de nombreux cas, il s'agit plus probablement de la traduction de la sophistication croissante des services offerts aux clients existants, qui sont déjà relativement bien desservis.

Prestataires de services financiers numériques en Afrique

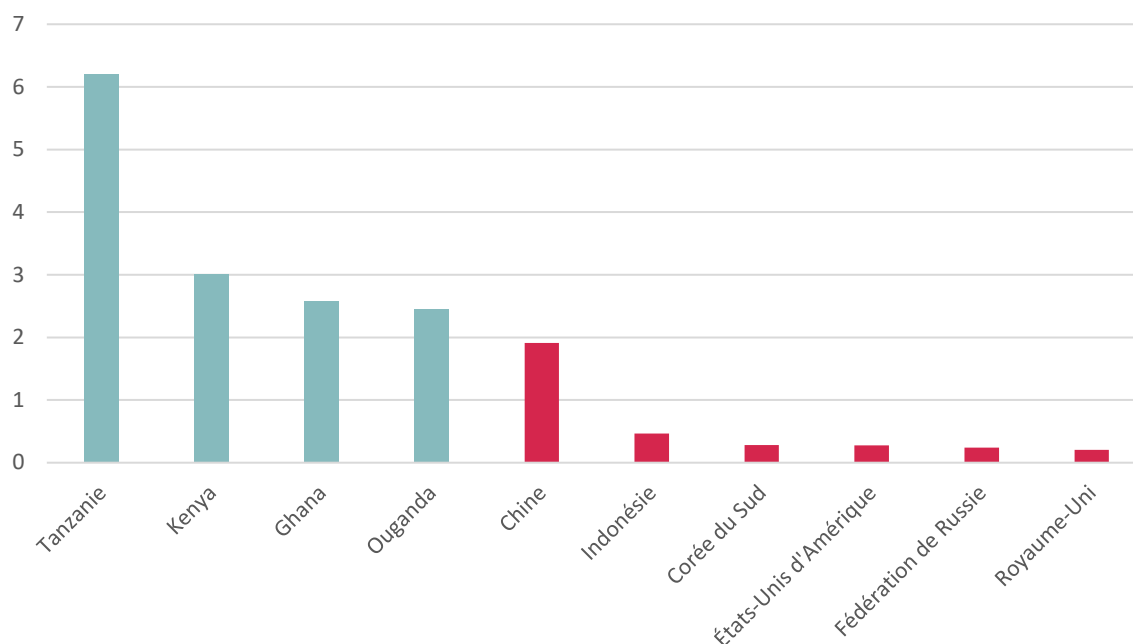
Prestataires de services financiers non bancaires : entreprises de technologie financière et grandes entreprises technologiques

Ce sont les acteurs non bancaires qui ont fait office de pionniers dans la fourniture de services financiers numériques sur la plupart des marchés africains. Les entreprises de technologie financière qui sont récentes et souvent de petite taille sont en concurrence ou coopèrent avec des entreprises technologiques établies (grandes entreprises technologiques), qui ont également commencé à fournir des services financiers numériques. L'importance de ces nouveaux prestataires va croissant. En offrant une large gamme de services, ces prestataires ont largement répondu à la demande non satisfaite et n'ont donc pas ébranlé la concurrence, d'autant plus que les prestataires traditionnels ont beaucoup investi dans les entreprises de technologie financière ou s'y sont alliés (Benni, 2021 ; Economist Intelligence Unit, 2020 ; He et al., 2017 ; Sahay et al., 2020).

À l'heure actuelle, les services liés à l'argent mobile sont divers. Jusqu'en 2019, l'argent mobile était principalement utilisé pour des virements qui étaient encaissés par le destinataire par l'intermédiaire d'un agent, l'envoi et la réception des transferts de fonds des travailleurs émigrés jouant un rôle important (Ahmad et al., 2020 ; FMI, 2020b). Dans certains cas, il arrive que ces opérateurs en croissance concurrencent les banques traditionnelles, ce qui pourrait inciter ces dernières à élargir leur propre offre numérique. Toutefois, les entreprises de technologie financière continueront également de coopérer avec les banques traditionnelles, d'autant plus que la réglementation limite les services que l'une ou l'autre de ces deux catégories d'entreprise peut offrir. Aujourd'hui, les opérateurs de services d'argent mobile recherchent de plus en plus des partenariats avec des banques, des agences publiques, des entreprises de services collectifs et des commerçants afin d'élargir leur offre et d'assurer l'interopérabilité entre différents services. En retour, ils offrent un large réseau d'agents bien établis, la pénétration universelle permise par la téléphonie mobile et l'accès à une clientèle plus vaste. Il existe encore un fort potentiel de croissance pour l'argent mobile et d'autres solutions de technologie financière (Disse et Sommer, 2020 ; GSMA, 2021a ; Sahay et al., 2020 ; Sy et al., 2019). Par exemple, en 2019, on a estimé qu'environ 45 % des habitants de l'Afrique subsaharienne disposaient d'un téléphone portable et que 26 % d'entre eux utilisaient l'internet mobile. Ces chiffres devraient atteindre respectivement 50 % et 39 % d'ici à 2025. En outre, les technologies et services mobiles ont contribué à hauteur de 9 % du PIB en Afrique subsaharienne en 2019 (GSMA, 2020b).

Les solutions de crédit non traditionnelles, telles que celles offertes par les plateformes de prêt participatif et les prestataires de services d'argent mobile, prennent de plus en plus d'importance dans certaines économies africaines. En 2019, 4,043 milliards d'USD de crédits non traditionnels (hors financement participatif) ont été accordés dans les pays africains, le Kenya (51 %), le Ghana (24 %) et la Tanzanie (15 %) représentant la majeure partie de cette somme. Cornelli et al., 2020 ont constaté qu'en 2018, ce sont des pays africains qui ont enregistré les quatre montants les plus élevés de crédits non traditionnels au monde en pourcentage du volume total de crédits accordés au niveau national : 6,2 % en Tanzanie, 3 % au Kenya, 2,6 % au Ghana et 2,5 % en Ouganda. La Chine s'est classée cinquième (1,9 %).

Figure 4 : Total des crédits non traditionnels en pourcentage des crédits octroyés par le secteur financier national en 2018 (dix premiers pays)



Source : Cornelli et al., 2020. Le crédit non traditionnel comprend à la fois les crédits proposés par les entreprises de technologie financière et les grandes entreprises technologiques, mais exclut le financement participatif.

D'autres sources de financement numériques gagnent en popularité, mais elles continuent à cibler principalement les ménages. Il s'agit notamment des dons et du financement participatif fondé sur des récompenses, du microfinancement participatif, des modèles de prêts de gré à gré et des investissements immobiliers (Ziegler et al., 2018). La plupart (88 %) des financements non traditionnels (y compris le financement participatif) investis en Afrique proviennent de plateformes basées en dehors du continent. Sur le total des investissements financiers non traditionnels, seulement 32 % (58,04 millions d'USD) vont à des entreprises (Ziegler et al., 2018, données portant sur 2016), le reste des fonds levés bénéficiant, par exemple, aux particuliers ou à des œuvres de bienfaisance. Les prestataires locaux de services de financement participatif sont plus susceptibles de s'adapter aux infrastructures locales, comme les paiements au moyen d'argent mobile, et de se concentrer davantage sur le financement des PME (Disse et Sommer, 2020).

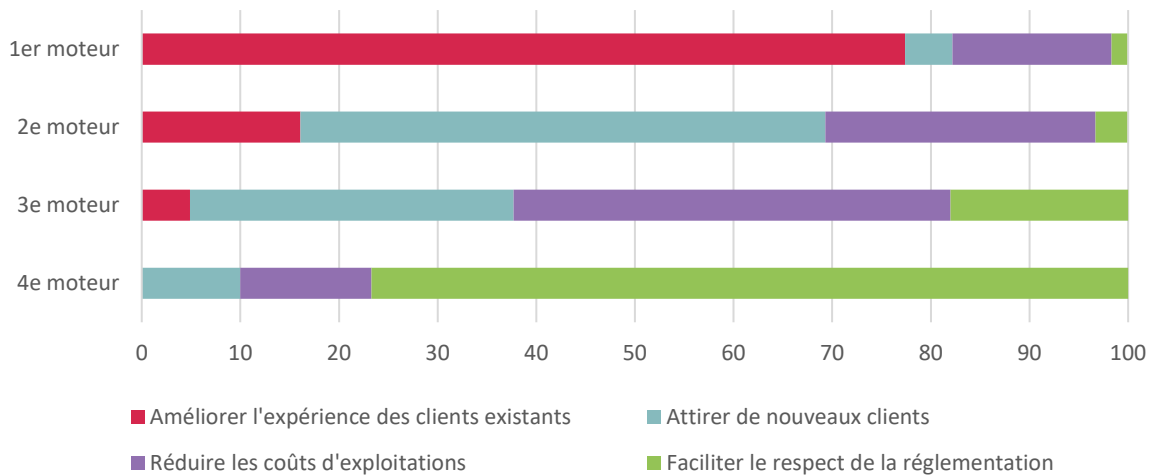
Banques

La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement imposées en réaction ont provoqué l'accélération de la transition numérique du secteur bancaire en Afrique, comme ailleurs. Dans l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, la majorité des banques interrogées ont signalé un basculement vers le numérique du fait de la pandémie, qui, selon la plupart d'entre elles, sera permanent. Les banques reconnaissent l'importance de la transformation numérique et envisagent d'investir pour saisir les possibilités qu'elle recèle. Les banques africaines ont indiqué qu'elles envisageaient de consacrer en moyenne 5 millions d'USD (soit 1,26 % des actifs déclarés) à la transformation numérique au cours des 12 prochains mois, les banques d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale prévoyant d'investir plus que cette moyenne. Un certain nombre de banques ont également déclaré souhaiter recevoir l'aide d'institutions financières internationales pour poursuivre la transformation numérique de produits et de processus, considérant qu'il s'agissait là d'un domaine prioritaire dans lequel elles pourraient bénéficier d'une assistance technique.

L'amélioration de l'expérience des clients existants est le principal moteur de la transformation numérique : il s'agit du facteur le plus important selon 77 % des banques. Plus de la moitié des banques interrogées ont cité le fait d'attirer de nouveaux clients comme le deuxième des principaux facteurs les poussant à passer au

numérique, suivi par l'abaissement des coûts d'exploitation (troisième facteur par ordre d'importance pour 44 % des banques interrogées). La facilitation du respect de la réglementation est considérée comme l'élément le moins important justifiant la transformation numérique, bien que la suite du présent chapitre indique que les nouvelles technologies pourraient jouer un rôle à cet égard. Plus de 70 % des banques interrogées offrent à leurs clients particuliers et professionnels des informations sur les services numériques ou des conseils et des formations sur la manière d'utiliser ceux qui leur sont proposés.

Figure 5 : Moteurs de la transformation numérique (% des banques interrogées)

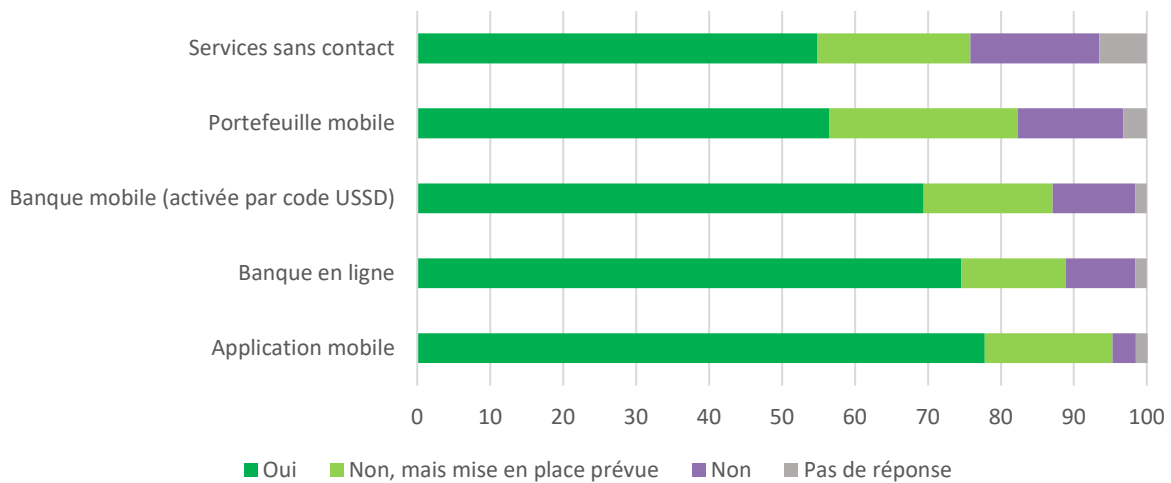


Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les applications numériques sont répandues : 93 % des banques interrogées offrent au moins une application numérique. Environ 80 % des banques permettent à leurs clients d'accéder à leurs services bancaires traditionnels par des canaux numériques, soit en utilisant leur téléphone (banque mobile) soit en ligne (banque en ligne) ; elles sont déjà 78 % à proposer leur propre application de banque mobile. Plus de 50 % des banques interrogées proposent des portefeuilles mobiles¹⁹. En Afrique de l'Ouest, 87 % des banques offrent au moins une application numérique, la plus courante étant la banque en ligne ou la banque mobile. L'Afrique australe compte la plus grande proportion de banques offrant des applications numériques, puisqu'environ quatre banques sur cinq en proposent, contre environ trois sur cinq dans toute l'Afrique subsaharienne. L'offre de services diffère également d'une région à l'autre. L'Afrique australe est aux avant-postes s'agissant des services sans contact (64,3 % contre 54,8 % pour l'ensemble de l'échantillon), des applications mobiles (85,7 % contre 77,8 % globalement) et des portefeuilles mobiles (64,3 % contre 56,5 % au total). En Afrique de l'Est, la banque mobile domine l'offre de services. En effet, 90 % des banques fournissent ce type d'application (contre 69,4 % pour l'ensemble de l'échantillon). En revanche, trois des banques d'Afrique centrale interrogées n'offrent que des services de banque en ligne et seulement une d'entre elles propose une application mobile, un portefeuille mobile et des services sans contact.

¹⁹ Les portefeuilles mobiles permettent aux clients de stocker de l'argent dans un format facilement accessible tout en étant sécurisé et crypté, et peuvent être utilisés pour les paiements et les achats. L'argent est généralement détenu par un tiers travaillant en partenariat avec une banque.

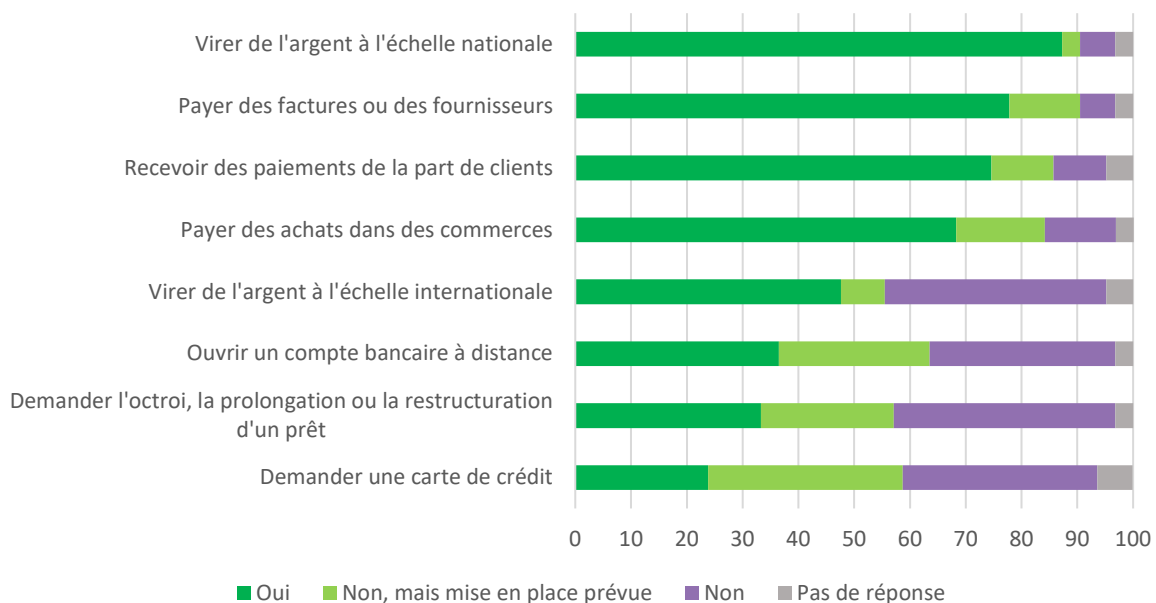
Figure 6 : Mise à disposition d'applications numériques (% des banques interrogées)



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les banques d'Afrique subsaharienne offrent des services numériques aux particuliers et aux entreprises à l'appui de l'activité économique. En ce qui concerne la fourniture de services numériques, le transfert d'argent à l'échelle nationale est le service le plus couramment offert aux clients dans toutes les régions (environ 90 % des banques interrogées). S'agissant des services numériques pour les entreprises, quelque 80 % des banques permettent à leurs clients de régler les fournisseurs et leurs factures ainsi que de recevoir des paiements de la part de leurs clients. La majorité des banques interrogées n'offrent toujours pas via des canaux numériques des services tels que la demande d'émission d'une carte de crédit, l'ouverture d'un compte bancaire et les demandes d'octroi ou de restructuration de prêts.

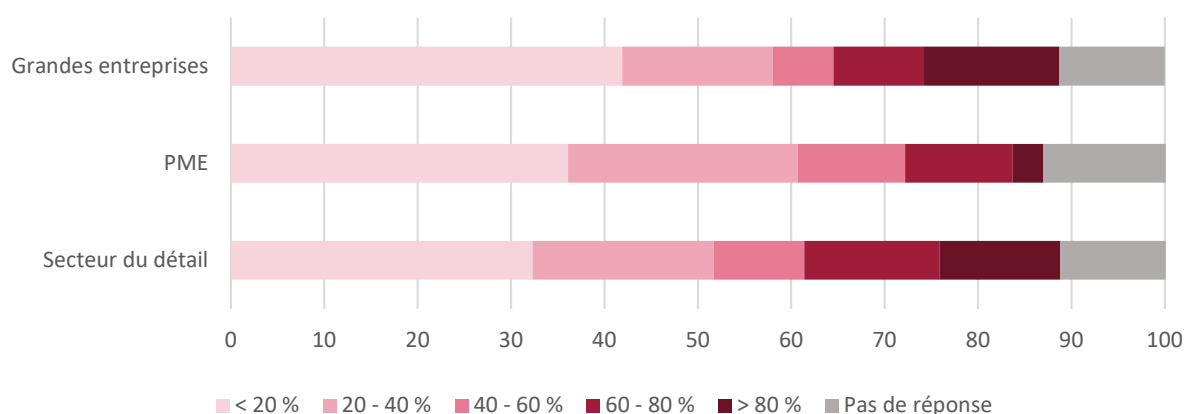
Figure 7 : Mise à disposition de services numériques (% des banques interrogées)



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les opérations physiques représentent toujours la majorité des flux d'argent, mais les banques interrogées ont indiqué qu'environ 30 % des opérations utilisent des canaux numériques. Le secteur du détail est à la pointe de l'intégration des opérations numériques, plus de 40 % de ses opérations étant désormais numériques pour plus de 37 % des banques interrogées, suivi du secteur des grandes entreprises (>40 % des opérations pour 31 % des banques interrogées) et des PME (>40 % des opérations pour 26 % des banques interrogées). Les banques d'Afrique australe font état de volumes plus élevés de transactions numériques. Parmi les groupes de clients, les opérations numériques sont plus courantes dans les pays à revenu intermédiaire que dans les pays à faible revenu, et il existe des différences régionales. Par exemple, plus d'un tiers des PME d'Afrique australe effectuent plus de 40 % de leurs opérations au moyen de canaux numériques, contre seulement un quart en Afrique de l'Ouest.

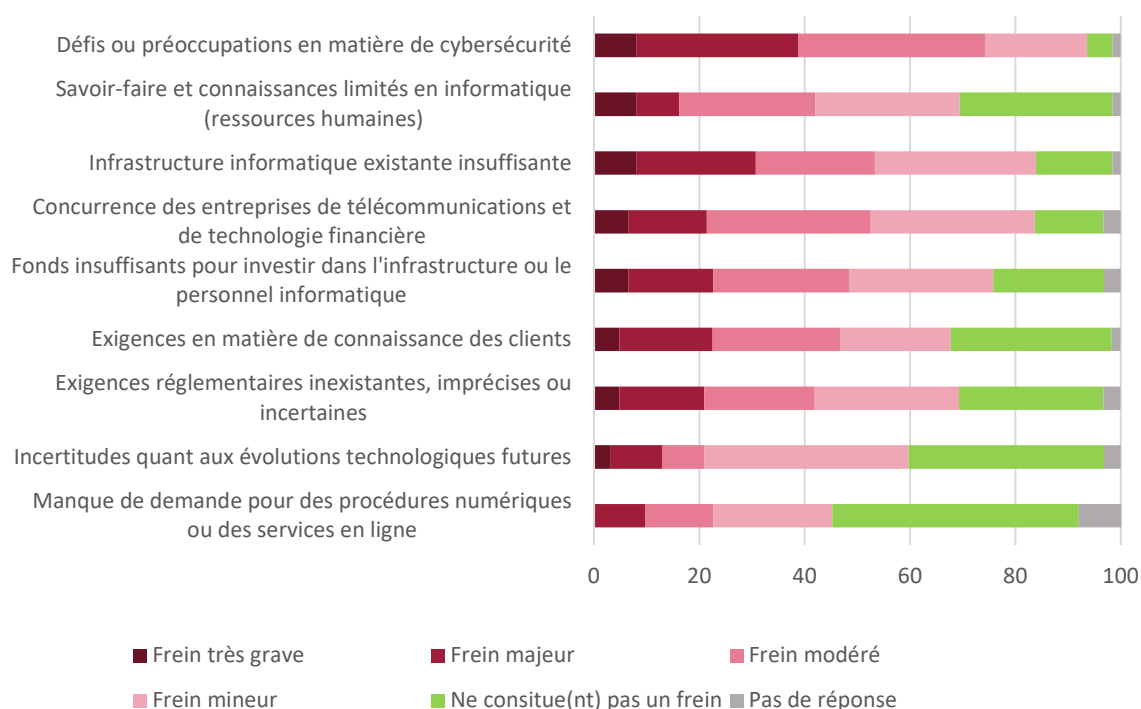
Figure 8 : Opérations réalisées par les clients à l'aide de canaux numériques



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

À l'avenir, pour soutenir la transformation numérique dans le secteur bancaire, il sera primordial de répondre aux préoccupations liées à la cybersécurité et d'améliorer l'infrastructure informatique. La cybersécurité constitue le frein le plus communément cité par les banques interrogées, et ce quelle que soit la région : en moyenne, elles sont plus de 74 % à estimer qu'il s'agit au moins d'un frein modéré. 53 % des banques interrogées considèrent que l'insuffisance de l'infrastructure informatique existante et la concurrence des entreprises de télécommunications et de technologie financière constituent au moins des freins modérés. Moins de 50 % des banques interrogées citent les exigences réglementaires et relatives à la connaissance des clients, les ressources humaines en informatique ou le manque de financement comme des freins. Enfin, le manque de demande et l'incertitude quant aux évolutions technologiques futures sont perçus comme un frein uniquement par environ 20 % des banques.

Figure 9 : Facteurs qui freinent la transformation numérique



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les résultats de l'enquête de la BEI sont largement confirmés par d'autres études. Par exemple :

- 98 % des PDG en Afrique estiment que la pandémie fera progresser la transformation numérique (Deloitte, 2020) ;
- une enquête menée à l'échelle mondiale auprès de cadres bancaires²⁰ a révélé que l'amélioration de l'expérience des clients constitue la principale raison incitant les banques à mettre en œuvre l'intelligence artificielle (Economist Intelligence Unit, 2020). Ce résultat concorde avec la constatation de la BEI selon laquelle l'amélioration de l'expérience des clients existants est le principal moteur de la transformation numérique ;
- la même enquête indique que la principale priorité des investissements technologiques est la cybersécurité (priorité de 35 % des répondants), ce qui confirme les préoccupations exprimées par les banques d'Afrique subsaharienne dans l'enquête de la BEI ;
- dans une étude de McKinsey & Company, il est estimé qu'environ 9 % des prêts personnels sont vendus au moyen de canaux numériques sur les marchés en développement, contre 53 % sur les marchés développés (Jurd de Girancourt et al., 2020). De même, l'étude de la BEI a permis de constater que les demandes d'octroi, de prolongation et de restructuration d'un prêt n'étaient pas des services numériques couramment proposés en Afrique subsaharienne ;
- dans le cadre de l'enquête d'OpenWay Consulting et d'Ovum, 2020, 69 % des banques et 75 % des commerçants en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Nigeria, au Rwanda et en Tanzanie ont indiqué qu'ils investiraient dans une infrastructure de paiement au cours des deux prochaines années.

²⁰ Parmi les cadres interrogés, 16 % sont basés en Afrique et au Moyen-Orient.

Adaptation des cadres réglementaires aux services financiers numériques en Afrique²¹

Le développement des services financiers numériques peut entraîner une augmentation des risques macrofinanciers, qui ne sont pas encore suffisamment pris en compte par la réglementation. Les principaux risques systémiques sont résumés dans le tableau 1. La montée en puissance de la technologie financière entraîne des risques opérationnels nouveaux ou accrus, dont ceux liés à la cybersécurité et aux défaillances informatiques. Elle modifie également les structures du marché et les incitations à prendre des risques pour les établissements financiers, deux conséquences susceptibles de donner lieu à un risque systémique. Les modèles économiques des entreprises de technologie financière reposent sur l'offre de produits et de services financiers innovants, tels que les prêts de gré à gré et les transferts d'argent mobile, qui, souvent, ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation en vigueur. Les entreprises de technologie financière africaines interrogées par une équipe du Cambridge Centre for Alternative Finance en 2017 n'étaient que 17 % à estimer que la réglementation en vigueur en matière de financements non traditionnels était suffisante et appropriée (Ziegler et al., 2018). Plus de la moitié d'entre elles (51 %) ont indiqué que leur pays ne disposait d'aucune réglementation relative aux financements non traditionnels, tandis que 10 % considéraient la réglementation existante comme excessive et trop stricte. En 2021, 33 pays africains seulement disposent d'une législation complète sur les opérations électroniques, 25 sur la protection des consommateurs et 28 sur la protection des données et de la vie privée, tandis que 39 pays disposent d'une réglementation visant à lutter contre la cybercriminalité (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 2021). La mise en œuvre de réglementations claires contribuerait à protéger les consommateurs, à promouvoir une concurrence effective et à garantir la stabilité financière en réduisant les risques macrofinanciers. In fine, toutes ces évolutions stimuleraient le développement des services financiers numériques, ce qui favoriserait l'inclusion financière.

²¹ Arthur Minsat et Elisa Saint Martin, Centre de développement de l'OCDE. La présente section s'appuie sur les constatations de la Commission de l'Union africaine et de l'OCDE, 2021.

Tableau 1 : Aperçu des risques systémiques associés à la technologie financière

Type de risque	Sous-type de risque	Description
Risque lié à la structure du marché	Modification du rapport au risque des institutions financières traditionnelles	Les pressions exercées sur les bénéficiaires des acteurs historiques pourraient les inciter à prendre davantage de risques.
	Amplification du risque de réputation	Des dépôts non stables signifient que des chocs de réputation pourraient nuire à la stabilité du financement des banques.
	Risques liés à la décentralisation et à la désintermédiation	Les petites institutions financières faiblement diversifiées pourraient être moins résistantes que les grands établissements qui disposent de coussins de fonds propres plus importants et d'activités plus variées.
	Difficulté à réglementer et à coordonner les petites entités	La surveillance réglementaire de nombreuses petites entités nécessite davantage de ressources et de coordination et est plus difficile à réaliser.
	Capacité des grandes entreprises technologiques à atteindre une échelle systémique	La capacité des grandes entreprises technologiques à utiliser leurs réseaux pour atteindre rapidement une échelle systémique dans un contexte de faible couverture réglementaire pourrait constituer une menace pour la stabilité financière.
Incitations excessives à prendre des risques	Transfert du risque par les entreprises de prêt de gré à gré	Il se peut que les plateformes de prêt basées sur des technologies financières n'assument pas le risque des prêts qu'elles facilitent ou qu'elles octroient en raison de leur modèle commercial. Cette situation pourrait entraîner une croissance excessive du crédit.
	Structure de marché « à un seul gagnant »	La structure de financement d'une plateforme de technologie financière pourrait être orientée vers une croissance rapide plutôt que vers la viabilité.
	Arbitrage réglementaire au sein des systèmes juridiques	Des lacunes réglementaires pourraient conférer un avantage indu aux plateformes de technologie financière en permettant le contournement des mesures macroprudentielles.
	Manque de connaissances financières et accès accru aux produits financiers	Un accès accru aux produits financiers pourrait entraîner une prise de risques excessive si les consommateurs n'ont pas connaissance des risques qui y sont associés.
Coopération internationale	Arbitrage réglementaire entre des systèmes juridiques	Le champ d'action transfrontalier des entreprises de technologie financière pourrait entraîner des irrégularités sur le plan de la couverture de la supervision et de la réglementation ; certains systèmes juridiques pourraient avoir des normes macroprudentielles moins strictes que d'autres.
Risques opérationnels	Cybersécurité et défaillances informatiques	Une dépendance accrue à l'égard des technologies numériques pourrait accroître la vulnérabilité aux défaillances informatiques d'échelle systémique.
	Externalisation	Le recours accru à des fournisseurs de services externes peut constituer une menace pour la stabilité financière en raison de la concentration du marché s'agissant de la fourniture de certains services numériques et de l'absence d'accès réglementaire.
	Comportements grégaires dus aux algorithmes	Les plateformes de négociation algorithmiques, ou gestionnaires d'actifs automatisés, peuvent renforcer la volatilité en raison de boucles de rétroaction entre des algorithmes similaires qui optimisent les décisions d'investissement en fonction des conditions du marché en temps réel.

Source : OCDE, 2021.

La mise en place d'un environnement réglementaire favorable peut renforcer l'adoption des services financiers numériques et réduire les risques associés. Les décideurs politiques doivent trouver le juste équilibre entre la réalisation de divers objectifs stratégiques (tels que la promotion de l'innovation, la protection des consommateurs et la mise en place d'une politique macroprudentielle) et la prévention de la surcharge

réglementaire pour les petites entreprises. Les données recueillies dans 22 pays en développement montrent qu'une démarche réglementaire équilibrée influe fortement sur le succès de l'argent mobile (Evans et Pirchio, 2015). Le Ghana offre une illustration utile : en 2015, le pays a assoupli sa réglementation régissant les émetteurs de monnaie électronique, ce qui a déclenché une accélération des investissements des opérateurs de téléphonie mobile. Les instances réglementaires ghanéennes ont également introduit une approche fondée sur les risques pour les exigences en matière de connaissance des clients²², ce qui permet aux personnes n'ayant que peu ou pas de moyens d'identification officiels d'être intégrées dans le secteur financier formel. Par conséquent, entre 2014 et 2017, la pénétration de l'argent mobile a triplé au Ghana, passant de 13 % à 39 %, alors que l'accès global aux comptes bancaires a augmenté de 41 % à 58 % (Izaguirre et Mazer, 2018 ; Mattern, 2018 ; Banque du Ghana, 2015).

Réglementation au niveau national

Adopter une approche du type « tester et apprendre » pour la réglementation des services financiers numériques au moyen de sas réglementaires. Les sas réglementaires permettent de tester en conditions réelles des services financiers et des modèles commerciaux novateurs sous surveillance réglementaire. Ces initiatives peuvent renforcer les capacités et connaissances réglementaires tout en signalant au marché que les autorités souhaitent encourager l'innovation, ce qui incite à la création de produits financièrement inclusifs (Wechsler et al., 2018). Selon une enquête menée dans 111 systèmes juridiques du monde entier, les sas réglementaires aident les instances réglementaires à améliorer leur compréhension des nouvelles technologies financières et à établir des relations plus solides avec les innovateurs du secteur (Banque mondiale et CCAF, 2019). Plusieurs sas réglementaires sont déjà en place dans des pays africains, tels que l'Égypte, le Kenya, Maurice, le Mozambique, le Rwanda, la Sierra Leone et la Tunisie. Pour réaliser leur potentiel, les sas réglementaires doivent avoir un axe thématique et des objectifs stratégiques clairs, et les processus et exigences permettant aux entreprises d'y avoir accès doivent être transparents et normalisés.

Renforcer la protection et l'éducation financière des consommateurs afin de prévenir une croissance du crédit et une prise de risques excessives. Compte tenu de la maigre législation sur la protection des consommateurs et du peu d'éducation financière qui existent dans les pays en développement, la montée en puissance des technologies financières pourrait donner lieu à des défis tels que le surendettement des consommateurs ou des pratiques prédatrices en matière de prêt de la part des plateformes de technologie financière. Au Kenya, par exemple, la croissance rapide du crédit numérique est allée de pair avec des taux de défaillance élevés et de nombreux remboursements tardifs (Izaguirre et Mazer, 2018). Les instances réglementaires peuvent encourager un crédit numérique plus responsable, conformément aux recommandations du groupe de travail du G20 et de l'OCDE sur la protection financière des consommateurs, 2018, i) en établissant des exigences visant à améliorer la transparence des modalités et conditions des prêts ; ii) en fournissant des orientations pour renforcer l'évaluation du risque de crédit ; iii) en améliorant l'échange d'informations entre les institutions financières et les instances réglementaires. Les prestataires de services financiers numériques peuvent également aider les populations ayant peu de connaissances financières à améliorer leur compréhension des produits financiers et à réduire les comportements d'emprunt risqués. En Tanzanie, par exemple, la mise en place d'un système interactif de SMS consacré à l'éducation financière a amélioré les comportements d'épargne et d'emprunt parmi les petits exploitants agricoles. En moyenne, les utilisateurs ont contracté des prêts plus volumineux, les ont remboursés plus rapidement et ont procédé à de premiers paiements plus importants (Dyer et al., 2017).

Exploiter les technologies numériques pour renforcer la surveillance réglementaire. Les technologies réglementaires (technologies de régulation et de supervision) exploitent le potentiel de technologies telles que l'informatique en nuage et les mégadonnées pour aider les autorités à surveiller les activités financières. Ces technologies peuvent renforcer l'efficacité et l'efficience de la réglementation du secteur financier traditionnel, mais elles sont particulièrement prometteuses pour ce qui est de combler les lacunes décrites ci-dessus dans la réglementation du secteur des technologies financières. La Banque nationale du Rwanda, par exemple, utilise

²² À cette fin, les comptes ont été classés selon trois niveaux. Pour les comptes relevant des exigences minimales en matière de connaissance des clients (tels que ceux dont le solde maximal est fixé à 1 000 GHS ou cedis ghanéens, la limite totale des opérations quotidiennes à 300 GHS et la limite totale des opérations mensuelles à 3 000 GHS), les clients doivent indiquer leur nom, leur date de naissance, l'adresse de leur domicile et leur numéro de téléphone et fournir un type quelconque de pièce d'identité pourvue d'une photo qui permet de les identifier de manière fiable. Un justificatif de domicile n'est pas requis.

un entrepôt électronique de données pour automatiser et rationaliser la supervision de plus de 600 institutions financières, dont des banques, des organismes de microcrédit et des organisations coopératives d'épargne et de crédit. Le système contrôle automatiquement les données toutes les 24 heures, voire toutes les 15 minutes pour les prestataires de services d'argent mobile (Broeders et Prenio, 2018). La Banque centrale du Nigeria et le Système des règlements interbancaires du Nigeria ont pour leur part mis au point un entrepôt de données et des tableaux de bord permettant une supervision du secteur financier fondée sur les risques et en temps réel (di Castri et al., 2018).

Renforcement de la coordination de la surveillance entre les autorités réglementaires. Il est nécessaire de délimiter les missions des différents acteurs afin d'éviter les chevauchements et les inefficacités en matière de surveillance réglementaire. Au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, par exemple, l'instance réglementaire régionale du secteur bancaire fixe la réglementation des services financiers, tandis que d'autres réglementations, telles que celles relatives à la protection des données et à la protection des consommateurs, sont établies à l'échelle nationale, ce qui pourrait entraîner des chevauchements ou des conflits. Pour éviter de tels problèmes, la Banque nationale du Rwanda et l'Autorité de régulation des services d'utilité publique du Rwanda ont signé un mémorandum d'accord pour définir la répartition des responsabilités en matière de surveillance des marchés financiers.

Émergence d'une coopération régionale en matière de réglementation

Accélérer l'harmonisation des cadres relatifs à la protection des données et à la réglementation du secteur financier à l'échelle du continent. La *Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)* de l'Union africaine (Union africaine, 2020b) reconnaît la nécessité de créer un environnement réglementaire harmonisé propice au développement des services financiers numériques (Union africaine, 2020). Elle vise à accélérer l'adoption de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, qui n'a été respectivement signée et ratifiée que par 14 et 8 États membres de l'Union africaine. Des efforts supplémentaires sont requis pour parvenir aux 15 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la convention (Union africaine, 2020). Parmi les autres objectifs de la Stratégie de l'Union africaine figurent le renforcement du dialogue public-privé sur la politique et la réglementation financières numériques ou la garantie de l'interopérabilité des systèmes des services financiers numériques. Bien qu'il n'existe pas encore de cadre panafricain, certaines régions progressent dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données à caractère personnel. Par exemple, la Communauté de développement de l'Afrique australe a adopté une loi type pour ces questions émergentes dans le cadre de l'initiative HIPSSA²³, soutenue par l'Union européenne et l'Union internationale des télécommunications (Commission de l'Union africaine et OCDE, 2021).

La promotion de la coopération internationale et la facilitation des activités transfrontalières pourraient renforcer la surveillance réglementaire des services financiers numériques. Le prochain protocole sur le commerce électronique de la Zone de libre-échange continentale africaine offre l'occasion d'améliorer la coopération en matière d'harmonisation des réglementations régissant les paiements numériques et d'assurer l'interopérabilité des systèmes au niveau continental. Ce protocole comprend l'adoption de réglementations communes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que d'exigences en matière de connaissance des clients alignées sur les normes internationales telles que la norme ISO 2022. Une autre possibilité serait d'établir un cadre réglementaire régional pour faciliter l'interopérabilité et la surveillance transfrontalières des solutions financières numériques. Le cadre réglementaire de l'Union européenne, par exemple, permet aux entreprises (comme les prestataires de services de transfert de fonds) d'établir une présence ou d'exercer des activités dans des pays de l'UE autres que celui où ils mènent la majeure partie de leur activité²⁴.

²³ Soutien à l'harmonisation des politiques en matière de TIC en Afrique subsaharienne (Union internationale des télécommunications, s.d.)

²⁴ Autorité bancaire européenne, s.d.

Défis et perspectives

Les solutions et les prestataires de services financiers numériques en Afrique suscitent un vif intérêt de la part des investisseurs, mais le resserrement des conditions de financement risque de ralentir leur développement.

Les technologies financières sont perçues comme une possibilité majeure pour les investisseurs en capital-risque, y compris sur les marchés émergents et en développement. Selon l'Association de capital-investissement pour les marchés émergents²⁵ (Emerging Markets Private Equity Association – EMPEA, 2021), les entreprises de technologie financière ont bénéficié de la part la plus élevée d'investissements en capital-risque en 2020, avec 32 opérations représentant 25 % (120,4 millions d'USD) du total des investissements sur le continent, ce secteur apportant ainsi « une lueur d'espoir pour le continent pendant cette année de crise »²⁶. Des acteurs tels que l'entreprise de paiement Flutterwave, qui s'est associée à Alipay en 2019, continuent d'attirer de gros investissements en capital-risque. JUMO, société de technologie financière établie à Maurice qui octroie des prêts aux PME, a reçu un investissement de 55 millions d'USD, soit l'une des plus importantes transactions enregistrées en Afrique. Un certain nombre de désengagements notables ont également eu lieu : par exemple, Interswitch et Paystack, au Nigeria, ont été acquises par d'autres sociétés de services financiers (EMPEA, 2021 ; GSMA, 2020a). Toutefois, les données sur le secteur du capital-investissement présentées dans le chapitre 3 indiquent que les conditions de financement risquent de se durcir sensiblement dans les années à venir à la suite de la crise du COVID-19. Cette évolution pourrait notamment peser sur les jeunes entreprises de technologie financière (African Private Equity and Venture Capital Association, 2021 ; EMPEA, 2021 ; CCAF et al., 2020). Dans ce contexte, des investisseurs comme la BEI s'efforcent de promouvoir l'investissement à l'appui des sociétés de technologie financière grâce à la fourniture d'instruments de fonds propres et de panachage patients offrant des horizons plus longs.

Des investissements dans l'infrastructure numérique et le renforcement des capacités seront également nécessaires pour que la transformation numérique du secteur financier apporte les avantages escomptés sur le plan de la croissance inclusive.

Des mesures et des investissements stratégiques seront requis pour renforcer et élargir l'adoption des solutions financières numériques par la population dans son ensemble, y compris parmi les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, afin d'éviter une fracture numérique dans le secteur financier, qui pourrait exacerber l'exclusion financière (Disse et Sommer, 2020). L'éducation financière est essentielle pour garantir un accès inclusif aux services financiers numériques et protéger les utilisateurs contre les fraudes et les escroqueries (Benni, 2021 ; Disse et Sommer, 2020 ; Sahay et al., 2020). La mise en place adéquate de l'infrastructure et la fourniture de connexions abordables sont également primordiales. Pour qu'ils soient abordables pour 75 % de la population africaine, il faudrait que les prix actuels des services de données soient réduits de moitié (Commission de l'Union africaine et OCDE, 2021). Toutefois, l'investissement public risque d'être hypothéqué au cours de la reprise post-COVID-19, les États africains étant aux prises avec une charge de la dette élevée (se reporter au chapitre 1 du présent rapport). Les institutions financières internationales telles que la BEI devraient continuer à collaborer avec des partenaires africains pour soutenir l'élaboration de stratégies numériques, fournir des orientations pour la mise en place d'un environnement favorable et veiller à ce que les investissements essentiels dans l'infrastructure et les compétences numériques ne soient pas sacrifiés.

Enfin, il sera indispensable de poursuivre le développement de la réglementation pour soutenir l'innovation, celle-ci pouvant stimuler l'inclusion financière et la croissance tout en préservant la protection des consommateurs et en atténuant les risques systémiques.

Comme l'a démontré l'enquête de la BEI, la cybersécurité est une préoccupation majeure pour les banques : les incertitudes qui l'entourent sapent la confiance, condition sine qua non de l'adoption des services financiers numériques (He et al., 2017 ; FMI et Banque mondiale, 2019 ; Sahay et al., 2020). Les entreprises africaines de technologie financière reconnaissent également la nécessité d'un soutien réglementaire approprié pour atténuer les risques dans le secteur (CCAF et al., 2020). Ce soutien devra non seulement établir un équilibre entre les risques et les possibilités au niveau national, mais aussi tenir compte du caractère de plus en plus mondialisé des secteurs financiers. Les instances réglementaires africaines peuvent passer par les organisations régionales et internationales pour collaborer avec leurs partenaires internationaux afin d'éviter de faire naître des possibilités d'arbitrage entre les réglementations²⁷.

²⁵ L'EMPEA est maintenant connue sous le nom de Global Private Capital Association.

²⁶ Henderson, 2021.

²⁷ OCDE, 2021.

Bibliographie

African Private Equity and Venture Capital Association (2021). « 2020 Annual African Private Equity Data Tracker. »

Ahmad, A. H., Green, C. et Jiang, F. (2020). « Mobile money, financial inclusion and development. A review with reference to African experience. » *Journal of Economic Surveys*, vol. 34(4), p. 753 à 792.

Autorité bancaire européenne (sans date). « Passporting and supervision of branches. » Disponible à l'adresse : <https://www.eba.europa.eu/regulation-and-policy/passporting-and-supervision-branches>. Consulté le 18.8.2021.

Banque du Ghana (2015). « Guidelines for E-Money Issuers in Ghana. » Disponible à l'adresse : <https://www.bog.gov.gh/banking-and-payments-system/agent-guidelines/>.

Banque mondiale (2017). « The Global Findex Database 2017 ». Disponible à l'adresse : <https://globalfindex.worldbank.org/>.

Banque mondiale et Cambridge Centre for Alternative Finance (2019). « Regulating Alternative Finance: Results from a Global Regulator Survey. » Disponible à l'adresse : <https://documents1.worldbank.org/curated/pt/266801571428246032/pdf/Regulating-Alternative-Finance-Results-from-a-Global-Regulatory-Survey.pdf>.

Benni, N. (2021). « Digital finance and inclusion in the time of COVID-19. » Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Broeders, D. et Prenio, J. (2018). « Innovative technology in financial supervision (suptech) – the experience of early users. » FSI Insights on policy implementation n° 9, Banque des règlements internationaux, Institut pour la stabilité financière. Disponible à l'adresse : <https://www.bis.org/fsi/publ/insights9.pdf>.

Cambridge Centre for Alternative Finance, Banque mondiale et Forum économique mondial (2020). « The Global Covid-19 FinTech Market Rapid Assessment Report. » Université de Cambridge.

Commission de l'Union africaine et OCDE (2021). « Dynamiques du développement en Afrique 2021 – Transformation digitale et qualité de l'emploi », Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/dynamiques-du-developpement-en-afrique-2021_cd08eac8-fr.

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2021). « Summary of Adoption of E-Commerce Legislation Worldwide ». Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/ecommerce-law-reform/summary-adoption-e-commerce-legislation-worldwide>.

Cornelli, G., Frost, J., Gambacorta, L., Rau, R., Wardrop, R. et Ziegler, T. (2020). « Fintech and big tech credit: a new database. » BIS Working Paper n° 887.

Deloitte (2020). « Africa CEO Survey 2020. Pathways towards the emergence of an African business model. »

di Castri, S., Grasser, M. et Kulenkampff, A. (2018). « Financial Authorities in the Era of Data Abundance: Regtech for Regulators and Suptech Solutionsz. » Disponible sur le site de SSRN : <https://ssrn.com/abstract=3249283> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3249283>.

Disse, S. et Sommer, C. (2020). « Digitalisation and its impact on SME finance in Sub-Saharan Africa: Reviewing the hype and actual developments. » Discussion Paper n° 4/2020, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, Bonn, ISBN 978-3-96021-115-0. Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.23661/dp4.2020>.

Dyer, J., Mazer, R. et Ravichandar, N. (2017). « Increasing Digital Savings and Borrowing Activity with Interactive SMS: Evidence from an experiment with the M-PAWA savings and loan mobile money product in Tanzania. » Disponible à l'adresse : https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/cgap_m-pawa_paper_may_11_2017_d_0_dis.pdf.

Economist Intelligence Unit (2020). « Forging new frontiers: advanced technologies will revolutionise banking. »

Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) (2021). « 2021 Data Insight: Africa. » Disponible à l'adresse : <https://www.empea.org/research/africa-2021-data-insight/>.

Evans, D., Pirschio, A. (2015). « An Empirical Examination of Why Mobile Money Schemes Ignite in Some Developing Countries but Flounder in Most. » Coase-Sandor Working Paper Series in Law and Economics n° 723. Disponible à l'adresse : https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2413&context=law_and_economics.

Fonds monétaire international (2020a). « Financial Access Survey. » Disponible à l'adresse : <https://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C>.

Fonds monétaire international (2020b). « Financial Access Survey. 2020 Trends and Developments. »

Fonds monétaire international (2020c). « Financial Access Survey. COVID-19 Policy Tracker. »

Fonds monétaire international et Banque mondiale (2019). « Fintech: The Experience So Far. » Policy Paper n° 19/024.

Groupe de travail du G20 et de l'OCDE sur la protection financière des consommateurs (2018). « Considerations for the Application of the G20/OECD High-Level Principles on Financial Consumer Protection to Digital and Alternative Financial Services. » Disponible à l'adresse : [https://one.oecd.org/document/DAF/CMF/FCP/RD\(2017\)2/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAF/CMF/FCP/RD(2017)2/FINAL/en/pdf).

GSMA (2020a). « State of the Industry Report on Mobile Money. »

GSMA (2020b). « The Mobile Economy. Sub-Saharan Africa. »

GSMA (2021 a). « State of the Industry Report on Mobile Money. »

GSMA (2021b). « Global Mobile Money Dataset. » Disponible à l'adresse : <https://www.gsma.com/mobilemoneymetrics/#global>.

He, D., Leckow, R. B., Haksar, V., Mancini-Griffoli, T., Jenkinson, N., Kashima, M., Khiaonarong, T., Rochon, C. et Tourpe, H. (2017). « Fintech and Financial Services: Initial Considerations. » Staff Discussion Note n° 17/05, Fonds monétaire international.

Henderson, R. (2021). « Fintech Bright Spot Africa Catches Up in Bumper Funding Year. » Bloomberg. Disponible à l'adresse : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-05-06/fintech-bright-spot-africa-plays-catch-up-in-bumper-funding-year>.

Institut de la finance internationale (2021). « CEEMEA Views: Mobile Money in Sub-Saharan Africa. » Disponible à l'adresse : https://www.iif.com/Portals/0/Files/content/1_IIF20210804_CMV.pdf.

Izaguirre, J. C. et Mazer, R. (2018). « How Regulators Can Foster More Responsible Digital Credit. » Digital Credit: Borrower Experiences and Emerging Risks (blog), Consultative Group to Assist the Poor.

Jurd de Girancourt, F., Kuyoro, M., Nazon, L., Raounak, Y. et Tagemouati, D. (2020). « African banking after the crisis. » McKinsey & Company.

Kazeem, Y. (2020). « African e-commerce is getting a much needed boost from coronavirus lockdowns. » Disponible à l'adresse : <https://qz.com/africa/1855227/africas-e-commerce-boosted-by-coronavirus-lockdowns/>.

Khera, P., Ng, S. Y., Ogawa, S. et Sahay, R. (2021). « Digital Financial Inclusion in Emerging and Developing Economies: A New Index. » Document de travail n° 2021/090, Fonds monétaire international.

Mattern, M. (2018). « How Ghana Became One of Africa's Top Mobile Money Markets. » 2017 Global Findex: What You Need to Know (blog), Consultative Group to Assist the Poor.

OCDE (2021). « Strengthening Macroprudential Policies in Emerging Asia: Adapting to Green Goals and Fintech. » Objectif développement, éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/6f1ed069-en>.

OpenWay Consulting et Ovum (2020). « Digital Payments in Africa. Opportunities and Challenges. »

PwC (2019). « East Africa Banking Survey 2019. »

Sahay, R., von Allmen, U. E., Lahrèche-Révil, A., Khera, P., Ogawa, S., Bazarbash, M. et Beaton, K. (2020). « The Promise of Fintech: Financial Inclusion in the Post COVID-19 Era. » Departmental Paper n° 20/09, Fonds monétaire international.

SME Finance Forum (2021, à paraître). « MSME Digital Finance: Resilience and Innovation during COVID-19. »

Société financière internationale (2016). « MicroEnsure. IFC Inclusive Business Case Study. » Disponible à l'adresse : www.ifc.org/wps/wcm/connect/45cbb797-70d4-4c9a-8d8b-3212c37c0b92/MicroEnsure_Builtforchangereport.pdf?MOD=AJPERES&CVID=lv1T-qV.

Suri, T. et Jack, W. (2016). « The long-run poverty and gender impacts of mobile money. » Sciencemag.org, vol. 354(6317). Disponible à l'adresse : https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/new_jack_and_suri_paper_1.pdf.

Sy, A. N. R., Maino, R., Massara, A., Perez-Saiz, H. et Sharma, P. (2019). « FinTech in Sub-Saharan African Countries. A Game Changer? » Departmental Paper n° 19/04, Fonds monétaire international.

Union africaine (2020). « Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré – Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. »

Union africaine (2020). « Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030). » Disponible à l'adresse : <https://au.int/en/documents/20200518/digital-transformation-strategy-africa-2020-2030>.

Union internationale des télécommunications (sans date). Disponible à l'adresse : https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects/ITU-EC-ACP/HIPSSA/Pages/Projet_HIPSSA_fran%C3%A7ais.aspx.

Wechsler, M., Perlman, L. et Gurung, N. (2018). « The State of Regulatory Sandboxes in Developing Countries. » Disponible à l'adresse : <https://dfsobservatory.com/sites/default/files/DFS0%20-%20The%20State%20of%20Regulatory%20Sandboxes%20in%20Developing%20Countries%20-%20PUBLIC.pdf>.

Ziegler, T., Suresh, K., Garvey, K., Rowan, P., Zhang, B. Z., Obijiaku, A. Rui, H. et Alqahtani, F. (2018). « The 2nd Annual Middle East & Africa Alternative Finance Industry Report. » Cambridge Centre for Alternative Finance.

Verdir le secteur financier africain durant la reprise post-crise

Alberto Lemma¹
Judith Tyson¹
Andrea Tizzanni²

¹ Overseas Development Institute, Royaume-Uni.

² Banque européenne d'investissement.

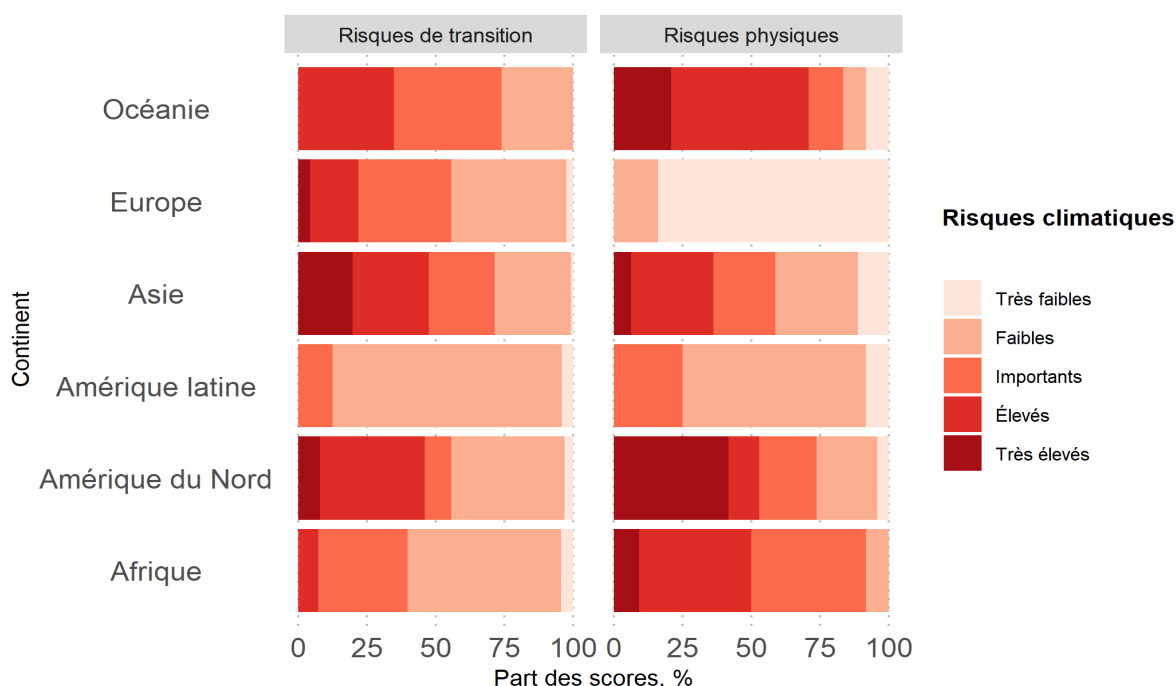
Les auteurs tiennent à remercier Vincenzo Langella pour son soutien lors de l'analyse. Leurs remerciements vont aussi à Colin Bermingham, Elina Väänänen et Dirk Willem te Velde (ODI) pour leurs excellents commentaires.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

Introduction

L’Afrique est très exposée aux risques liés aux changements climatiques. D’après les calculs du Centre africain pour la politique en matière de climat, une élévation des températures mondiales de 1 °C entraînerait une contraction de 2 % du produit intérieur brut (PIB) de l’Afrique. Dans le cas d’une hausse de 4 °C, la contraction du PIB de l’Afrique pourrait aller jusqu’à 12 %³. Il ressort d’une récente analyse de la Banque européenne d’investissement (BEI) que presque tous les pays africains sont exposés à des risques importants, élevés ou très élevés liés aux changements climatiques (Ferrazzi et al., 2021 ; se reporter à la figure 1). L’exposition aux risques physiques liés aux changements climatiques est particulièrement élevée. Par exemple, l’élévation des températures et les sécheresses plus fréquentes sur tout le continent sont susceptibles de réduire la productivité de l’agriculture, qui est le pilier de nombreuses économies africaines. Les infrastructures devront être améliorées pour faire face aux températures plus élevées, et les pays côtiers pourraient avoir à s’adapter à la montée du niveau des mers. Certains éléments donnent à penser que ces risques se matérialisent déjà en Afrique (Organisation météorologique mondiale, 2019)⁴. Les pays africains sont moins exposés aux risques de transition que les autres régions en raison d’un moindre niveau d’industrialisation. Toutefois, plusieurs d’entre eux sont de grands producteurs de combustibles fossiles et environ un tiers est exposé à des risques importants ou élevés de transition. Par conséquent, les changements climatiques risquent de porter un coup d’arrêt voire de réduire à néant les progrès en matière de développement et de réduction de la pauvreté (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2020 ; Niang et al., 2014). De surcroît, les répercussions de la pandémie de COVID-19 mettent en péril les avancées en matière de développement durable, y compris celles qui concernent les objectifs en matière de climat (Banque mondiale, 2020).

Figure 1 : Scores de l’indice des risques physiques et de transition selon le continent



Source : analyse de la BEI, résumée dans Ferrazzi et al., 2021.

³ ONU Climat, 2020.

⁴ Les risques physiques liés aux changements climatiques concernent des aléas physiques (par exemple, des sécheresses et des phénomènes météorologiques extrêmes comme les tempêtes) qui peuvent avoir des effets physiques sur un investissement, comme des dommages aux infrastructures. Les risques de transition existent lorsqu’une évolution des politiques, des obligations ou des technologies peut avoir une incidence négative sur un projet : ainsi, une législation environnementale peut être adoptée pour interdire un type de procédé de production ou l’utilisation de certains polluants (Société financière internationale (IFC), 2016b).

Les changements climatiques auront des répercussions sur les institutions financières africaines. Leurs actifs physiques risquent d'être endommagés ou détruits, tandis que le rendement d'autres actifs pourrait aussi être pénalisé. Dans un cas extrême, les banques risqueraient de se retrouver avec des « actifs échoués » non rentables⁵. Si l'on méconnaît les risques liés aux changements climatiques, la qualité des actifs (en d'autres termes, la probabilité que les emprunteurs remboursent) et, partant, la rentabilité s'en trouveront amoindries. Cela signifie qu'il est dans l'intérêt des institutions financières africaines de prendre en compte les risques climatiques et le potentiel de la finance verte.

Le verdissement du secteur financier est essentiel pour mobiliser des capitaux supplémentaires dans la lutte contre les changements climatiques. À l'échelle mondiale, les investisseurs manifestent un intérêt accru pour la durabilité environnementale : ainsi, la finance verte constitue une occasion d'attirer davantage de capitaux en Afrique pour financer la transition climatique. L'objectif de la finance verte est de trouver le juste équilibre entre viabilité financière et durabilité environnementale en soutenant des investissements financièrement viables qui contribuent à protéger l'environnement et à réduire les émissions de carbone. Pour séduire les investisseurs internationaux, il est essentiel que la finance verte respecte des normes reconnues et assorties d'un degré élevé de transparence.

Il est possible de faire plus pour que le secteur financier prenne en compte les risques climatiques et saisisse les possibilités offertes par le financement de l'action pour le climat. Ces efforts sont devenus particulièrement urgents dans le contexte de la reprise post-pandémie. Comme le montre l'analyse ci-après dans ce chapitre, les institutions financières africaines, les États, les banques centrales et les autorités de régulation sont de plus en plus conscients des risques posés par les changements climatiques et explorent le potentiel de la finance verte. Toutefois, le Fonds monétaire international, 2020 estime les besoins de financement supplémentaires de 30 à 50 milliards d'USD par an pour l'adaptation aux effets des changements climatiques rien que pour l'Afrique subsaharienne. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, 2020 souligne également l'importance de la lutte contre les changements climatiques dans la réponse à la crise liée à la pandémie de COVID-19, ainsi que la nécessité de consacrer d'importants financements supplémentaires à cet effet. Selon Buchner et al., 2019, en 2017 et 2018, le flux annuel moyen de financements destinés à l'adaptation au niveau mondial ne s'élevait qu'à 30 milliards d'USD, dont moins de 23 % sont allés à l'Afrique. La quasi-totalité de ces financements provenait d'organismes publics.

La crise sanitaire met aujourd'hui en péril le financement de l'action pour le climat dans les pays en développement. Les préoccupations concernant la capacité budgétaire, la viabilité de la dette et les possibilités d'accès aux marchés internationaux de certains pays en développement risquent de limiter la capacité à investir des États africains, comme il est indiqué au chapitre 1 du présent rapport. Même avant la crise, la perception d'une mise en concurrence des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques avec d'autres exigences freinait l'investissement dans les pays en développement (Allan et al., 2019). Dans ce contexte, il est essentiel que le secteur privé africain, soutenu par un secteur financier opérationnel, joue un rôle accru dans le soutien à l'action pour le climat et à l'investissement durable sur le plan environnemental. Le présent chapitre décrit les tendances et les évolutions actuelles en matière de financements verts et donne un éclairage sur les efforts supplémentaires nécessaires pour combler le déficit en la matière. Les données sur le financement de l'action pour le climat et la finance verte sur le continent demeurent également très lacunaires, ce qui limite l'analyse et la compréhension du secteur. Les organisations internationales peuvent jouer un rôle important en travaillant avec les institutions financières pour financer la transition climatique et en aidant à combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités afin que des produits financiers durables puissent être proposés.

⁵ L'Agence internationale de l'énergie (AIE) définit les actifs échoués comme des investissements qui ont déjà été effectués, mais qui, à un moment donné avant la fin de leur vie économique, ne sont plus en mesure d'obtenir un rendement économique en raison des changements du marché et de l'environnement réglementaire induits par la politique climatique (<https://carbontracker.org/iea-climate-energy-map-commentary/>).

Encadré 1 : Qu'est-ce que la finance verte ?

On entend par finance verte des financements structurés qui ont vocation à soutenir une amélioration des résultats environnementaux. La taxinomie de l'UE pour les activités durables établit une liste des activités qui peuvent être considérées comme relevant de la finance verte ; elle couvre les investissements qui favorisent l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à leurs effets, l'utilisation durable des ressources aquatiques, marines et terrestres, l'économie circulaire (recyclage accru, efficacité des matériaux, élimination efficace des déchets), la réduction de la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes (Union européenne, 2020).

La finance verte s'appuie à la fois sur des instruments de dette et des instruments de fonds propres. Les financements en fonds propres sont couramment utilisés aux premiers stades d'un projet ou pour des entreprises de création relativement récente. Les positions de second rang (c'est-à-dire les actions ou les parts dont le rang de priorité de paiement est inférieur dans la liquidation d'une entreprise) sont fréquemment utilisées dans de tels cas, car elles permettent aux investisseurs d'absorber plus de risques. Les institutions financières internationales jouent un rôle particulièrement important en investissant dans les tranches de fonds propres de rang inférieur, ce qui peut avoir valeur de signal de la viabilité financière de l'opération (Krushelnyska, 2017). Les flux de financement vers des investissements durables via la dette verte passent principalement par les prêts auprès d'institutions financières (y compris des banques commerciales et des institutions de financement du développement) et par le recours au marché obligataire.

La finance verte en Afrique

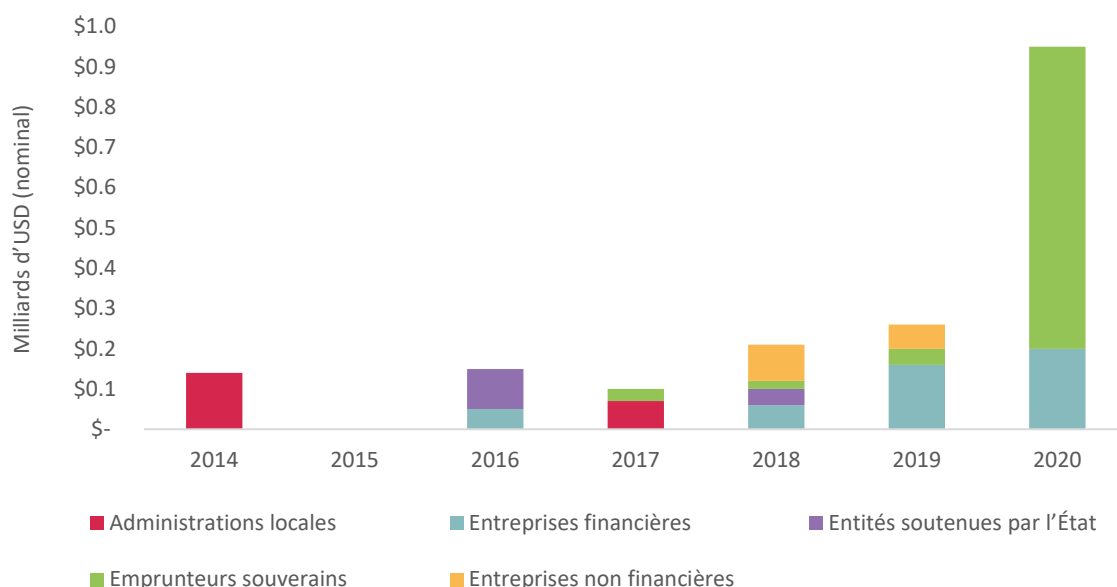
Marchés des capitaux

Les obligations vertes sont un moyen de collecter des ressources financières pour financer des projets qui prévoient une composante environnementale positive. Elles sont émises par divers acteurs, parmi lesquels des États souverains, des banques multilatérales de développement, de grandes entreprises et des banques commerciales. Les différentes catégories d'obligations vertes comprennent les obligations avec « usage spécifique des fonds levés » (le produit de l'émission obligataire sert à financer un projet vert), les obligations de projet (le financement est limité aux actifs et passifs du projet), les titres verts (obligations assorties d'une forme quelconque de sûreté) et les obligations vertes assorties d'un « mécanisme de paiement au résultat » (les investisseurs privés financent une intervention et sont remboursés, avec une prime, si le résultat convenu est atteint).

Le marché mondial des obligations vertes s'est rapidement développé depuis sa création en 2007, lorsque la BEI a émis la première obligation verte au monde, une obligation climatiquement responsable de 600 millions d'EUR. La première obligation verte de la Banque mondiale a été émise en 2008 (pour un montant équivalent à 346 millions d'USD), suivie d'un emprunt vert de 1 milliard d'USD de la Société financière internationale (IFC) en 2013 (IFC, 2016a). Selon les estimations de Climate Bonds Initiative (CBI), le marché des obligations vertes représentait quelque 1 000 milliards d'USD d'émissions cumulées en 2020 (Climate Bonds Initiative, 2021a). Cette croissance s'explique par la nécessité de financer des projets verts et par l'émergence d'une solide base d'investisseurs écoresponsables, composée non seulement de fonds spécialisés, mais aussi d'investisseurs généralistes qui cherchent à prendre en compte les risques climatiques dans leurs portefeuilles.

Le marché africain des obligations vertes se développe, le nombre et le montant des émissions augmentant presque chaque année (figure 2). La banque sud-africaine Nedbank a émis la première obligation verte du continent en 2012, pour un montant en principal initial de 5 milliards de ZAR (577 millions d'USD). Les fonds levés ont été réservés à des investissements visant à stimuler l'emploi dans des secteurs de l'économie verte : l'industrie manufacturière, la construction et les infrastructures. Au cours des années qui ont suivi, un certain nombre d'obligations vertes ont été émises par des États ou ont bénéficié de garanties souveraines. Les autorités municipales (qui cherchent à lever des fonds pour financer des infrastructures urbaines), les entreprises du secteur privé et les institutions financières ont elles aussi émis des obligations de ce type. Deux obligations vertes ont été émises en Afrique en 2020 – l'une d'un montant de 800 millions d'USD émise par l'État égyptien et l'autre de 200 millions d'USD émise par la Standard Bank en Afrique du Sud –, représentant 53 % du total des émissions à ce jour sur le territoire africain.

Figure 2 : Montant des obligations vertes africaines par type d'émetteur (en Mrd USD, nominal), 2014-2020



Source : base de données sur les obligations d'Environmental Finance, 2021.

Tableau 1 : Total des émissions d'obligations vertes par région, en cumul sur la période 2014-2020

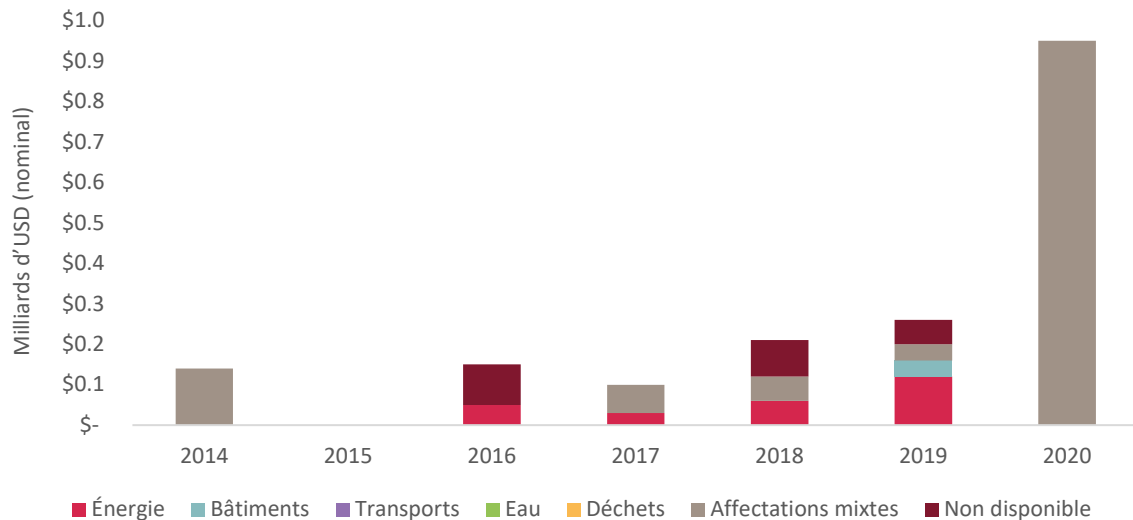
Région	Marchés des obligations vertes	Nb d'émetteurs	Nb de transactions	Valeur (en Mrd USD)
Europe	25	687	1 385	456,9
Amérique du Nord	2	561	4 628	247,8
Asie-Pacifique	18	619	844	217
Amérique latine	11	81	107	20,9
Afrique	6	17	20	1,9
Total	62	1 965	6 984	944,5

Source : Climate Bonds Initiative (2021a).

Le marché africain des obligations vertes reste peu développé par rapport aux autres régions. Entre 2014 et 2020, ce sont 20 obligations vertes qui ont été émises dans six pays africains pour un montant d'environ 2 milliards d'USD. Dans le même temps, les émissions d'obligations vertes atteignaient 1 000 milliards d'USD dans le monde. L'Afrique représentait environ 0,2 % du marché mondial des obligations vertes sur la période considérée, mais elle était à l'origine de 2,8 % du PIB mondial en 2020 (Fonds monétaire international, 2021) : ainsi, le potentiel du marché africain des obligations vertes n'est pas encore pleinement réalisé.

Les obligations vertes ciblent divers secteurs, en monnaies fortes et en monnaies locales. Jusqu'en 2020, les obligations vertes concernaient notamment des projets dans l'industrie manufacturière et dans les secteurs des déchets, de l'énergie, de l'eau, de la construction et des transports. Les obligations sont principalement libellées en USD, qui représente 53 % du total des émissions, suivi du rand sud-africain (23 %) et du dirham marocain (13 %) (Climate Bonds Initiative, 2021a). Des obligations vertes ont également été émises dans des monnaies telles que le shilling kényan, le dollar namibien, le dirham marocain et le naira nigérian. Les émissions en monnaie nationale permettent aux institutions de financer des projets verts qui génèrent des recettes en monnaie locale par l'octroi de prêts en monnaie locale, évitant ainsi de répercuter le risque de change aux promoteurs de projets.

Figure 3 : Montant des affectations des fonds levés par les obligations vertes africaines (en Mrd USD, nominal), 2014-2020



Source : base de données sur les obligations d'Environmental Finance, 2021.

Un certain nombre d'initiatives prévoient des normes communes, des plateformes de coopération et des infrastructures de soutien pour promouvoir le développement des marchés d'obligations vertes et de capitaux verts. En 2012, la Bourse de Johannesburg (Afrique du Sud) et la Bourse égyptienne ont compté parmi les membres fondateurs de l'initiative des Bourses pour un investissement durable (Sustainable Stock Exchanges – SSE⁶), dont l'objectif est de créer une plateforme mondiale permettant aux Bourses de promouvoir des investissements durables. Quatorze autres pays africains⁷ se sont raliés à cette initiative (initiative des Bourses pour un investissement durable, 2021). Les Bourses sont de plus en plus conscientes de l'importance de la durabilité et des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Par exemple, les places boursières du Botswana, d'Égypte, du Kenya, du Nigeria et d'Afrique du Sud publient chacune un rapport annuel sur la durabilité, celles du Botswana, du Nigeria et d'Afrique du Sud formulent également des orientations écrites sur la publication d'informations ESG et les possibilités de formation en la matière. Les Bourses de Namibie, du Nigeria, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe ont fait de la publication d'informations ESG une condition préalable à la cotation. Par ailleurs, les Bourses d'Afrique du Sud, du Kenya et du Nigeria ont mis en place des compartiments spécifiques pour les obligations vertes ou en envisagent l'introduction (Climate Bonds Initiative, 2021b). En Afrique du Sud, la Bourse de Johannesburg a déjà une cote verte.

Banques

Les banques africaines pourraient contribuer de manière notable à appuyer les besoins de financement de l'action pour le climat sur tout le continent. En Afrique du Sud, les banques commerciales fournissent déjà d'importants volumes de financement vert, de l'ordre de 1,3 milliard d'USD pour la période allant jusqu'à 2018 (Cassim et al., 2021). Cela est peu toutefois par rapport au crédit total au secteur privé : sur la base des données de la Banque mondiale, ce montant représenterait environ 0,4 % du crédit intérieur au secteur privé ou 0,5 % du financement bancaire en faveur du secteur privé (estimations d'après les données de la Banque mondiale, 2021). Étant donné que le secteur financier de l'Afrique du Sud figure parmi les plus développés du continent, il est

⁶ L'initiative des Bourses pour un investissement durable des Nations unies est un programme conjoint de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, du Pacte mondial des Nations unies, de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement avec le secteur financier et du réseau Principes pour l'investissement responsable. Les autres partenaires fondateurs sont le groupe américain Nasdaq OMX, la Bourse brésilienne B3 (Brasil, Bolsa, Balcão) et la Bourse turque Borsa Istanbul.

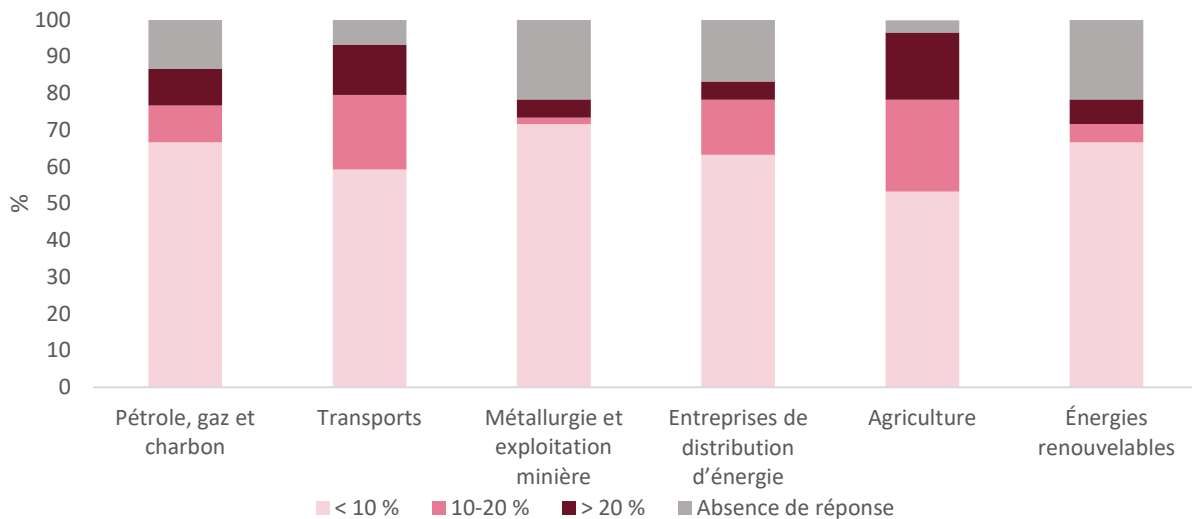
⁷ Zimbabwe, Tanzanie, Ouganda, Tunisie, Somalie, Seychelles, Rwanda, Nigeria, Namibie, Maroc, Maurice, Kenya, Côte d'Ivoire et Botswana.

probable que les volumes de financement mis à disposition par les banques privées dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques soient encore plus faibles sur les autres marchés africains. Il semble que les banques actives en Afrique du Sud et dans d'autres pays africains disposent d'une marge importante pour soutenir davantage la concrétisation des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris.

Les effets des changements climatiques et les transitions énergétiques représentent des risques notables pour les banques africaines. Au fil de l'abandon progressif des combustibles fossiles et de l'aggravation des phénomènes liés au climat, de nombreux secteurs économiques seront touchés. Par exemple, 90 % des réserves de charbon de l'Afrique devraient devenir des ressources échouées, avec à la clé d'importantes pertes pour un grand nombre de pays (Bos et Gupta, 2019). Selon l'agence de notation Moody's, près de 30 % du portefeuille total de prêts des banques africaines concernent des secteurs sensibles sur le plan environnemental⁸. Plus de 40 % des 78 banques interrogées dans le cadre de l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique ont déclaré que le secteur agricole – qui devrait être extrêmement touché par les changements climatiques – représentait au moins 10 % de leurs portefeuilles ; pour près de la moitié de ces banques, il en représentait plus de 20 % (figure 4)⁹. En outre, 20 % des banques ont déclaré détenir au moins 10 % de prêts au secteur pétrolier et gazier dans leurs portefeuilles. On peut donc s'attendre à ce que les risques climatiques aient une incidence considérable sur les portefeuilles de prêts et la rentabilité des banques en Afrique.

Les banques africaines accordent des financements verts, mais ceux-ci ne représentent toujours qu'une petite part du total de leurs portefeuilles. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe devançant légèrement les autres régions africaines lorsqu'il s'agit d'exploiter ce potentiel ; 12 % des banques présentes en Afrique de l'Est et 7 % de celles présentes en Afrique australe détiennent plus de 20 % de prêts en faveur des énergies renouvelables dans le total de leurs portefeuilles, contre 6 % pour l'ensemble de l'échantillon. Pour les deux tiers des banques toutefois, le secteur des énergies renouvelables continue de représenter moins de 10 % du portefeuille total, ce qui donne à penser que le potentiel de la finance verte reste encore inexploité globalement.

Figure 4 : Répartition sectorielle du portefeuille total (% des banques africaines interrogées)



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

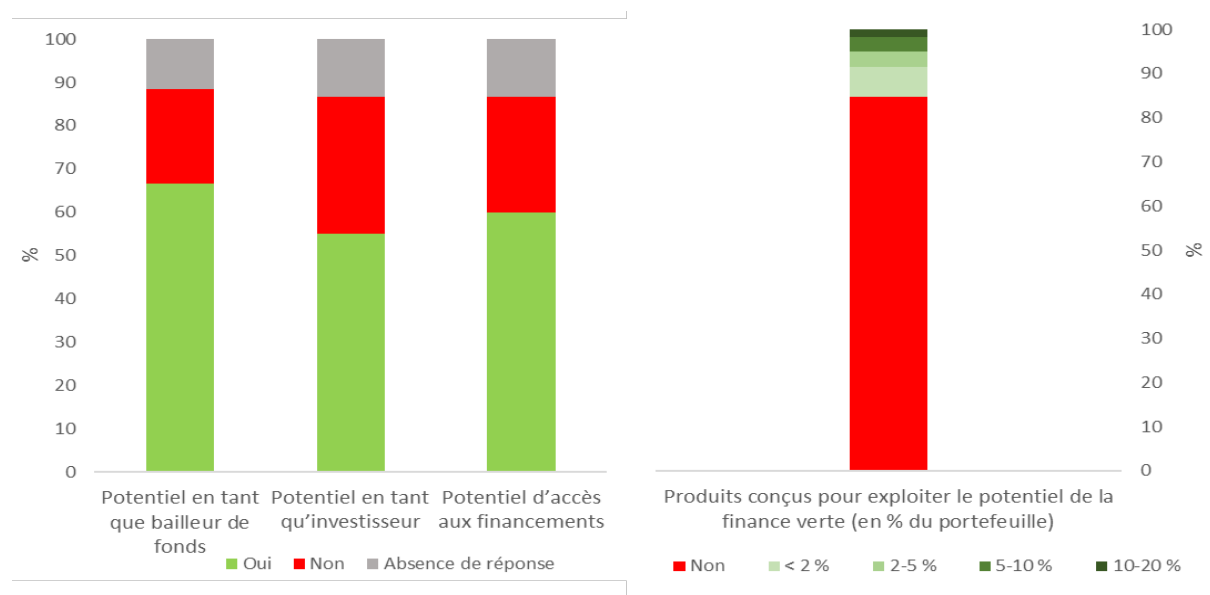
Les banques d'Afrique subsaharienne sont conscientes de l'importance d'adopter des principes sur la finance verte, dans l'optique de prendre en compte les risques et de profiter des nouvelles possibilités. Pour les

⁸ Bloomberg, 2021.

⁹ L'analyse exposée dans cette section s'appuie en grande partie sur l'enquête sur le secteur bancaire en Afrique, qui est décrite plus en détail au chapitre 1 de la présente publication.

banques commerciales, une stratégie de lutte contre les changements climatiques constitue un outil important pour promouvoir l'engagement dans des activités de finance verte et leur conférer une plus grande efficacité (Programme des Nations unies pour l'environnement, 2014). Les résultats de *l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique* font ressortir que 54 % des banques africaines mettent en œuvre des pratiques en matière de finance verte à différents niveaux, allant de l'intégration du climat dans une stratégie ESG en vigueur à la formalisation d'une stratégie autonome de lutte contre les changements climatiques. La majorité des banques (84 %) ont reconnu qu'une stratégie climatique en bonne et due forme pouvait ouvrir de nouvelles perspectives, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables. En outre, plus des trois quarts des banques savent que, pour réduire les risques de réputation et les risques financiers associés aux changements climatiques, il est essentiel de se doter de stratégies et de principes en matière d'action pour le climat et de les porter à la connaissance du public. Les deux tiers des banques interrogées voient dans les produits verts, comme les prêts hypothécaires verts et les prêts à l'appui de l'efficacité énergétique, une occasion d'élargir la gamme qu'elles proposent à leur clientèle. Plus de la moitié des banques reconnaissent que miser sur les portefeuilles verts, y compris les obligations vertes, pourrait constituer une bonne occasion de diversifier leurs sources de financement. Enfin, 60 % des banques interrogées considèrent que les émissions d'obligations vertes et les lignes de crédit vertes auprès d'institutions de financement du développement leur permettront d'accroître leurs ressources à l'avenir. Toutefois, à ce jour, elles ne sont que 17 % à avoir lancé des produits financiers verts spécifiques et, selon les estimations, ceux-ci représentent une part modeste du portefeuille – pas plus de 2 % pour 45 % d'entre elles, et entre 2 et 20 % pour les autres.

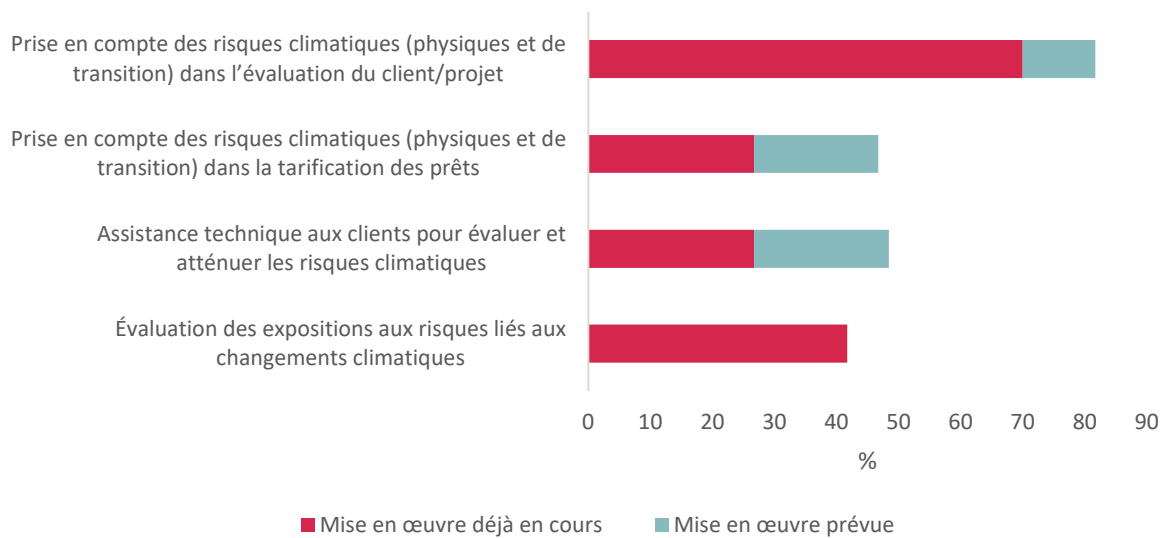
Figure 5 : Potentiel de la finance verte et produits financiers verts (% des banques africaines interrogées)



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les banques africaines évaluent l'incidence éventuelle des risques climatiques sur chaque prêt ou client, mais la quantification des risques au niveau du portefeuille est moins courante, et les liens avec la tarification ne sont pas encore intégrés de manière systématique. Les banques doivent évaluer les risques climatiques, car tout écart inattendu des résultats financiers en découlant risque d'avoir une incidence significative sur leurs bénéfices et leurs charges et, partant, d'obérer la viabilité financière (IFC, 2016b). La plupart des banques interrogées (70 %) ont indiqué tenir compte, lors de l'instruction d'un prêt, de l'incidence que pourraient avoir les risques physiques et de transition sur leurs clients ou leurs projets d'investissement, tandis que 42 % d'entre elles évaluent les risques au niveau du portefeuille (figure 6). Toutefois, les données de l'enquête ne montrent pas dans quelle mesure ces évaluations sont systématiques, et les banques ne sont que 27 % à déclarer intégrer les risques climatiques dans la tarification de leurs prêts.

Figure 6 : Approche des risques climatiques (% des banques africaines interrogées)



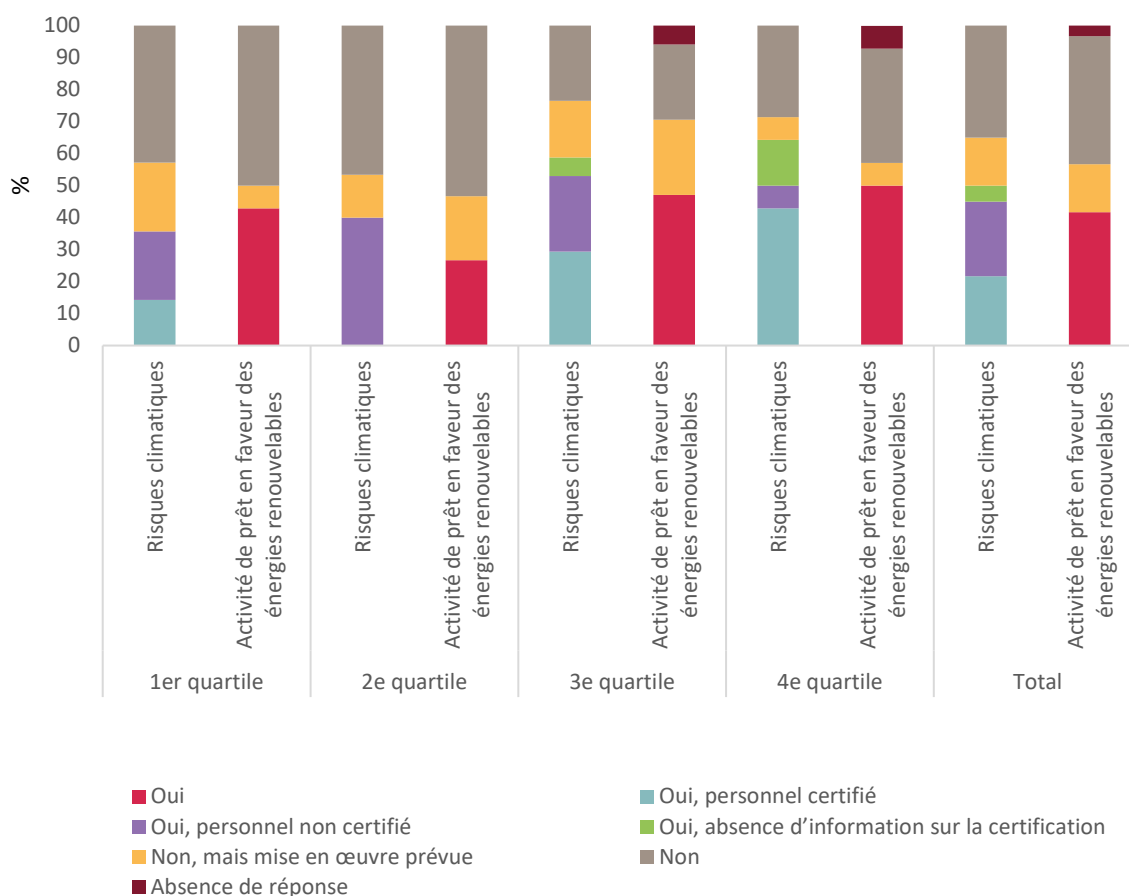
Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Il semble possible d'élargir les prestations d'assistance technique en matière de finance verte et d'élaboration de produits financiers verts (figure 6). Les banques pourraient améliorer leurs résultats financiers grâce à la fourniture d'une assistance technique aux clients, étant donné que les changements apportés pour promouvoir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets sont souvent susceptibles d'avoir une incidence financière positive sur les entreprises (Ellis et al., 2013), avec à la clé des rendements financiers plus élevés et une probabilité de remboursement accrue. Mais dans la pratique, les banques interrogées sont seulement 25 % environ à fournir une telle assistance technique et 22 % à envisager de mettre en œuvre cette prestation à l'avenir. À cet effet, les banques doivent non seulement reconnaître les risques, mais aussi comprendre comment les clients peuvent y faire face. Ce constat donne à penser qu'il existe peut-être aussi un besoin de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau des banques, afin de leur permettre d'apporter ce type de soutien aux clients. La prestation d'assistance technique pourrait en outre les aider à mettre au point des produits financiers verts qui, comme indiqué plus haut, restent rares.

Les banques se dotent de personnel spécialisé pour mieux exploiter le potentiel de la finance verte. Les banques dont le personnel possède des compétences en matière de lutte contre les changements climatiques sont plus à même de mener des activités dans la finance verte de façon satisfaisante (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, 2017). La moitié des banques interrogées dans le cadre de l'enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique était dotée d'un personnel spécialisé dans les risques climatiques et 15 % envisageaient d'embaucher du personnel pour travailler dans ce domaine (figure 7). Treize banques ont indiqué avoir embauché du personnel possédant une forme de certification en évaluation des risques climatiques ou avoir formé du personnel dans ce domaine (analyse des risques environnementaux et sociaux de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement avec le secteur financier, par exemple). Les grandes banques semblent mieux placées pour prendre en compte les changements climatiques, car elles sont plus susceptibles d'être dotées d'un personnel spécifique – 36 % seulement des banques de petite dimension disposent d'un personnel spécialisé dans le financement de l'action pour le climat, contre 64 % des grandes banques¹⁰. Parmi les banques interrogées, 42 % emploient actuellement du personnel axé sur la mise à profit du potentiel de prêts à l'appui des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et 15 % envisagent d'embaucher du personnel dans ce secteur en expansion.

¹⁰ Les banques ont été classées en fonction de la taille du total de l'actif. Les grandes banques se trouvent dans le quatrième quartile, qui recense les 25 % des observations les plus élevées concernant le total de l'actif. Les banques plus petites sont dans le premier quartile, qui correspond aux 25 % des observations les moins élevées.

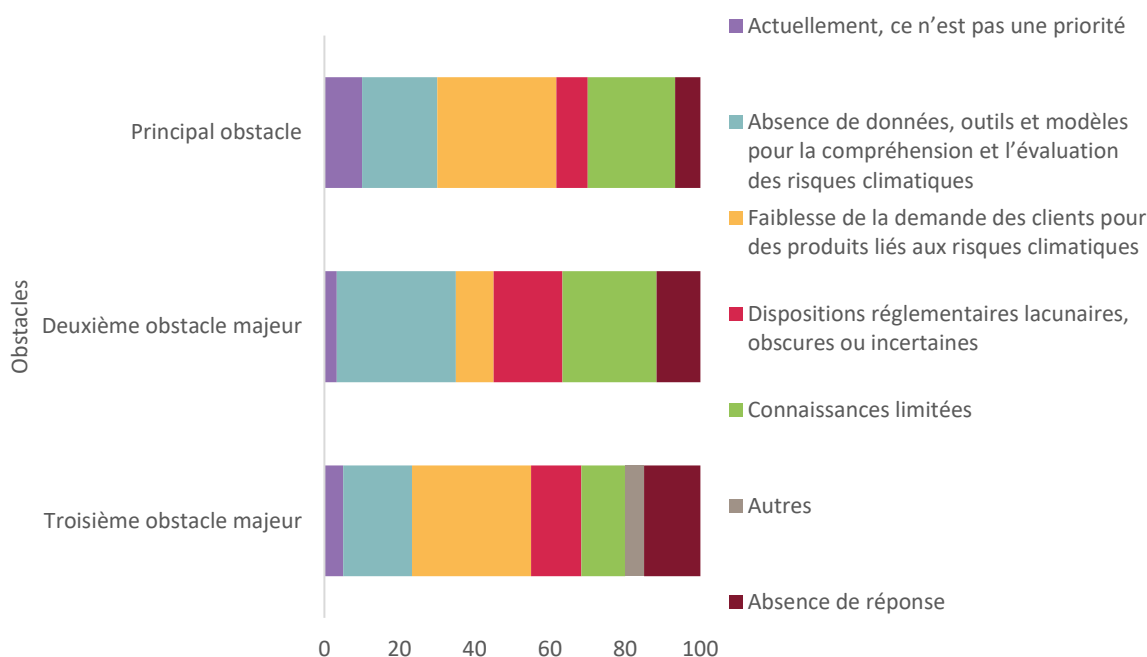
Figure 7 : Personnel spécialisé dans les changements climatiques selon l'actif total des banques réparti en quartiles (% des banques africaines interrogées)



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les banques africaines considèrent la faiblesse de la demande pour des produits financiers verts et le manque de compétences techniques parmi leur personnel comme les principaux obstacles à l'investissement dans ce secteur. La faiblesse de la demande pour de tels produits a été citée par 32 % des banques interrogées comme le principal obstacle aux efforts supplémentaires pour identifier, évaluer et prendre en compte les risques climatiques et les possibilités offertes par l'action pour le climat. En outre, 52 % des banques ont fait figurer l'absence de données, d'outils et de modèles permettant d'évaluer les risques climatiques au premier ou au deuxième rang des principaux facteurs limitants. Le manque de connaissances concernant ces produits est considéré comme le principal obstacle ou comme le deuxième obstacle majeur pour 23 % et 25 % des banques, respectivement. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que la demande augmente, étant donné que les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris pourraient inciter les États à adopter de nouvelles mesures législatives pour le secteur privé dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. Faire connaître le potentiel de la finance verte ainsi que les options et produits verts pourrait également contribuer à remédier à la faiblesse de la demande. Les compétences peuvent être renforcées par la mise en place de formations à l'intention des pays à faible revenu, telles que le cours sur les changements climatiques et la finance proposé dans le cadre de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement avec le secteur financier (PNUE-FI) ; une autre solution serait de créer des partenariats d'apprentissage entre banques, à l'image de Alliance for Green Commercial Banks de l'IFC.

Figure 8 : Principaux obstacles à l'identification, à l'évaluation et à la prise en compte des risques climatiques et des possibilités offertes par l'action pour le climat (% des banques africaines interrogées)



Source : enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Dans l'ensemble, les données de l'enquête de la BEI montrent que les banques africaines examinent avec soin les éventuelles incidences financières des changements climatiques et le potentiel de la finance verte. Elles prennent de plus en plus l'initiative d'intégrer les changements climatiques dans leurs activités, notamment en allouant des ressources en personnel pour travailler sur la question et, dans une moindre mesure, en fournissant une assistance technique ou des produits spécialisés. Cela peut constituer une base solide pour stimuler la croissance de la finance verte par l'entremise des banques africaines. Toutefois, les résultats de l'enquête mettent également en évidence la nécessité de progresser davantage dans l'étoffement des compétences et dans la réorientation des portefeuilles vers des secteurs qui atténuent les effets des changements climatiques ou y sont plus résilients. Les banques jugent la demande de financements verts faible à l'heure actuelle. Il pourrait par conséquent s'avérer nécessaire qu'elles promeuvent les produits financiers verts et sensibilisent davantage leurs clients aux risques climatiques et aux possibilités offertes par l'action pour le climat afin de stimuler la demande.

Autres institutions financières

Microfinance

Certes, les institutions de microfinance représentent des volumes de financement vert moins élevés que les banques, mais elles comblent une importante lacune sur le marché. Ces institutions aident les particuliers, les ménages et les microentreprises en situation d'exclusion financière et bancaire à investir dans des projets durables sur le plan environnemental et à atténuer les changements climatiques ou à s'adapter à leurs effets. Selon une enquête menée en 2019 par le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres, les investisseurs écoresponsables ont mis à la disposition des institutions de microfinance au sein du réseau du Groupe près de 7 % du volume total de financement de 10 milliards d'USD cette année-là ; la majeure partie de ces financements verts provenait d'institutions de financement du développement et de donateurs bilatéraux. Toujours en 2019, 2 milliards d'USD ont été réservés au microcrédit pour le financement agricole et rural. Ce sont là des priorités majeures pour l'adaptation aux effets des changements climatiques en Afrique, de sorte que cette activité de prêt a également une dimension verte (Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP), 2019).

Dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives, la microfinance est un outil pour renforcer la capacité de résilience et d'adaptation aux chocs climatiques des agriculteurs, par exemple en investissant dans des systèmes d'irrigation ou des cultures résistantes à la sécheresse. Les résultats se sont toutefois avérés mitigés. Différentes approches ont été adoptées pour fournir ce type de microcrédit vert. Ainsi, les financements directs mis à disposition des agriculteurs mozambicains pour investir dans une irrigation résiliente aux changements climatiques ont eu un impact limité en raison de la difficulté à entretenir l'équipement et à financer les intrants (Fonds d'investissement pour le climat, 2020).

Investissement non coté

Les capitaux non cotés peuvent soutenir un éventail d'investissements, des grands projets d'infrastructure aux start-ups à forte croissance, même si, en pratique, les infrastructures se taillent la part du lion. Entre 2016 et 2020, l'investissement non coté a représenté 2,2 milliards d'USD pour 115 transactions dans les secteurs des énergies renouvelables et des technologies propres en Afrique, selon les données de la Global Private Capital Association (GPCA)¹¹. Rien qu'en 2020, les investissements verts¹² se montaient à au moins 450 millions d'USD, soit 12 % du total des investissements non cotés en Afrique. Les actifs d'infrastructure représentaient plus de la moitié de ces transactions, les flux de financement en faveur des start-ups étant bien plus modestes. Les fonds de capital-investissement, qui représentaient près de 40 % de l'activité globale du non-coté en 2020, ont alloué moins de 1 % de leur capital total investi aux entreprises du secteur des technologies propres.

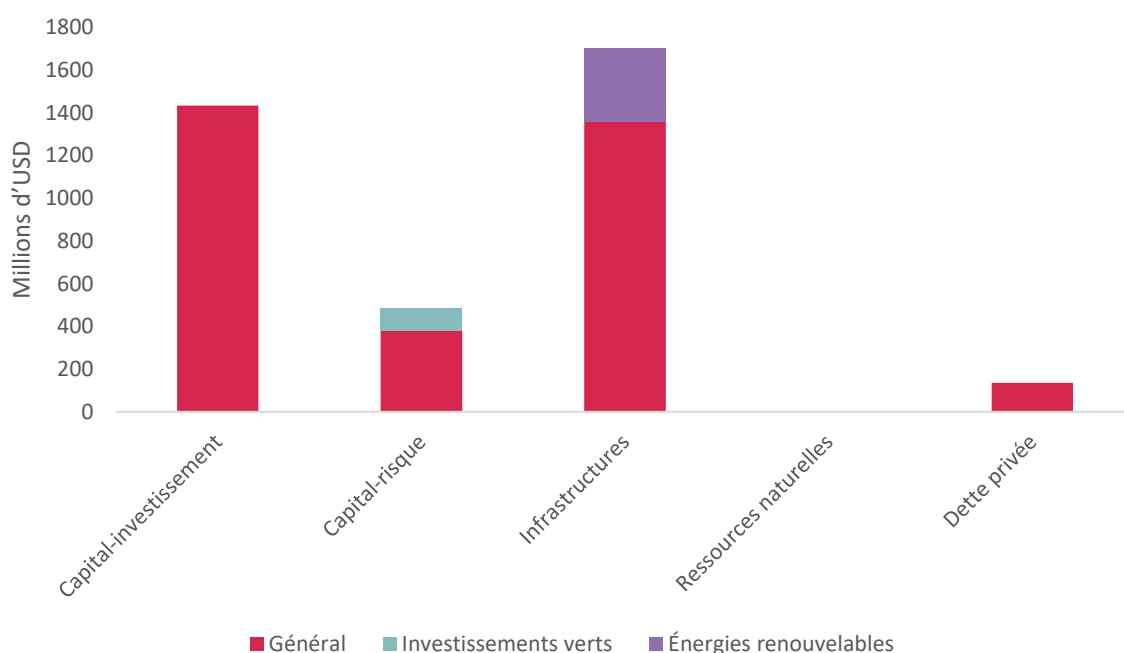
Les fonds de capital-risque se concentrent sur la mise à disposition de capitaux d'amorçage pour financer les premiers stades d'une entreprise. Ils peuvent revêtir une importance particulière pour les idées novatrices et les applications technologiques. Quelques fonds de capital-risque sont axés spécifiquement sur le potentiel de la finance verte en Afrique. Par exemple, le fonds d'investissement CI Ventures¹³ met des capitaux à la disposition de start-ups et de petites et moyennes entreprises (PME) en phase de croissance qui ont leurs activités dans des zones naturelles protégées, notamment au Kenya et en Afrique du Sud. Il cible des entreprises axées sur la préservation qui ne peuvent obtenir de financement traditionnel en raison de leur profil de risque et fournit des prêts à court terme, du capital de croissance ou des fonds propres pour soutenir la mise en œuvre d'approches novatrices en matière de préservation. En 2020, les capital-risqueurs ont alloué 56 millions d'USD (soit 5 % du total de leurs investissements) à 18 start-ups et entreprises innovantes du secteur des technologies propres et des énergies renouvelables (Global Private Capital Association, 2021). L'un de ces investisseurs est la société d'investissement ghanéenne Wangara Green Ventures, qui concentre son activité sur les PME à forte croissance et à fort impact actives dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, du recyclage et de l'agriculture climato-intelligente. Autre exemple, le fonds GreenTec Capital Partners opère dans 12 pays africains et investit dans des start-ups et des PME spécialisées dans les technologies vertes, qui fournissent par exemple des cuisinières éco-efficaces ainsi que des systèmes de transport et des biens agricoles durables sur le plan environnemental.

¹¹ Sur la base de l'analyse des données exclusives de la Global Private Capital Association (données accessibles aux seules entreprises membres), telle que décrite à l'adresse <https://www.globalprivatecapital.org/gpc-analytics/> (données extraites en mai 2021).

¹² Il est difficile d'évaluer la taille effective du marché des investissements verts, étant donné que les transactions sont généralement classées par secteur économique et par type d'investissement. Par souci de commodité, notre classement des investissements verts comprend toutes les transactions dans les secteurs des énergies renouvelables et des technologies propres.

¹³ Conservation International Ventures LLC.

Figure 9 : Investissement dans les entreprises africaines par catégorie d'actifs, 2020



Source : Global Private Capital Association, 2021. Données au 31 décembre 2020.

Assurance

Une assurance verte peut couvrir les régions ou les États souverains contre les effets des changements climatiques et des chocs climatiques. Par exemple, l'African Risk Capacity (ARC) est une mutuelle de gestion des risques établie par l'Union africaine et dont le régime est fondé sur des indices météorologiques. Cette initiative fournit aux États africains une assurance contre les catastrophes naturelles. Elle repose sur un système d'alerte précoce en combinaison avec un mécanisme d'assurance qui déclenche de manière objective et rapide le versement de fonds à la suite d'une catastrophe. Les régimes tels que celui de l'ARC permettent de ne plus faire peser la charge du risque météorologique sur les États et les aident ainsi à renforcer leur résilience et à améliorer leur planification, leur préparation et leur réponse aux phénomènes météorologiques extrêmes. Toutefois, ces régimes sont en proie à des difficultés, parmi lesquelles les capacités restreintes des pouvoirs publics, le coût des primes perçu comme élevé par rapport à la probabilité des versements de fonds, la concentration excessive des risques dans certaines régions et le manque de coordination avec les stratégies nationales dans le secteur agricole (Oxford Policy Management, 2017 ; Clarke et al., 2013).

D'autres régimes d'assurance aident les ménages à faire face aux risques de chocs climatiques. La microassurance météorologique ou agricole a vocation à couvrir les pertes dues aux mauvaises récoltes ou à la baisse des prix en raison de phénomènes météorologiques, avec à la clé d'importants avantages potentiels pour les petits exploitants agricoles fortement exposés aux aléas climatiques. Par exemple, le régime d'assurance pour la résilience aux catastrophes en Afrique et en Asie (African and Asian Resilience in Disaster Insurance Scheme) fournit une couverture des risques climatiques aux familles rurales et aux petits exploitants agricoles, l'objectif étant d'apporter des fonds pour soutenir la reprise en cas de choc climatique. Il est soutenu par un éventail d'agences de développement et d'institutions de financement du développement, telles que le ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, la FMO néerlandaise et la KfW allemande. D'autres régimes privés d'assurance contre les risques météorologiques de moindre envergure ont été mis en place. Toutefois, l'efficacité de ces dispositifs s'est avérée limitée en raison de la faible adhésion des petits agriculteurs africains (Nshakira-Rukundo et al., 2021). En outre, des problèmes dans la construction des indices météorologiques et des difficultés de conception et de mise en œuvre ont été observés (Roznik et al., 2019 ; Weber, 2019). Ce constat a conduit à mettre davantage l'accent sur les régimes d'assurance contre les

intempéries à l'échelle nationale mis en place par des prestataires tels que la mutuelle régionale de gestion des risques souverains de l'ARC (Syroka, 2015).

Comblent les lacunes du marché de l'assurance à plus haut niveau peut également faciliter les financements verts. Le Fonds de garantie en faveur de l'énergie en Afrique, soutenu par la BEI, cible une lacune sur le marché de la réassurance, en collaboration avec Munich Re et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique. L'initiative a vocation à stimuler fortement l'investissement privé dans les projets d'énergie durable en donnant accès à une couverture du risque politique et du risque de crédit pour ce type de projets¹⁴. Ce faisant, elle vise à catalyser plus de 1 milliard d'EUR de financements pour des projets relevant de l'enveloppe « Énergie durable pour tous ».

Initiatives des pouvoirs publics

Initiatives nationales

Les États jouent un rôle essentiel en encourageant et en facilitant l'affectation de ressources financières intérieures aux investissements verts, tout en interdisant ou en contrôlant les investissements dans les activités qui portent atteinte à l'environnement. Cela passe notamment par le recours à des mandats juridiques, par des incitations fiscales positives ou négatives et par des initiatives stratégiques telles que des mécanismes de partage de risques. À l'heure actuelle, plusieurs pays africains mettent en œuvre des initiatives visant à promouvoir la finance verte. Les banques centrales sont généralement les principaux décideurs et responsables de la mise en œuvre des politiques applicables au secteur financier, y compris dans le domaine de la finance verte.

Certains pays ont élaboré leurs propres principes bancaires durables ou se sont joints à des initiatives internationales en faveur d'un secteur bancaire durable. Par exemple, le ministère sud-africain des finances a publié en 2020 sa stratégie de financement d'une économie durable (Financing a Sustainable Economy)¹⁵. Cette stratégie encourage les initiatives volontaires de finance verte des institutions financières du pays et préconise la création d'une taxinomie de la finance verte pour le système financier sud-africain. L'Association bancaire d'Afrique du Sud a également mis en place les principes volontaires pour la gestion des risques environnementaux et sociaux (Réseau bancaire durable, Sustainable Banking Network (SBN), 2019a). Les principes bancaires durables du Nigeria, mis en place par la Banque centrale du Nigeria en 2012, traitent de la gouvernance et de la gestion des risques environnementaux et sociaux et couvrent l'empreinte environnementale des prestataires de services financiers dans le pays (SBN, 2019c). En 2015, l'Association des banquiers du Kenya a publié ses principes et lignes directrices sur la finance durable et, en 2019, elle a adjoint un modèle de rapport (volontaire) à la boîte à outils (SBN, 2019e). En 2019, la Banque du Ghana a mis en place des principes bancaires durables, comprenant des lignes directrices pour l'évaluation des risques environnementaux (SBN, 2019d). Au Maroc, la banque centrale Bank Al-Maghrib élabore actuellement des règles visant à ce que les institutions financières publient des informations sur leur impact environnemental (SBN, 2019f). La Banque centrale d'Égypte est également en train d'adapter et de mettre en œuvre les Principes pour une banque responsable établis par le PNUE-FI (SBN, 2019b).

Les pays africains font également appel aux banques nationales de développement et à d'autres institutions financières publiques pour lever et canaliser des financements verts. La Banque de développement de l'Afrique australe (Development Bank of Southern Africa (DBSA)) – la banque nationale et internationale de développement appartenant à l'État sud-africain – est devenue une banque d'investissement verte en 2021, avec sa première émission d'obligations vertes¹⁶. Les fonds levés sont réservés à des projets qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à leurs effets, appuient la transition vers une économie sobre en carbone ou répondent aux objectifs de développement durable des Nations unies ; tous les projets doivent également satisfaire à un jeu de critères ESG. L'État rwandais met actuellement en place la Facilité d'investissement vert pour le Rwanda (Rwanda Green Investment Facility), qui accordera des prêts et des

¹⁴ <https://www.eib.org/fr/projects/pipelines/all/20120168>.

¹⁵ Ministère des finances de la République d'Afrique du Sud, 2020.

¹⁶ DBSA, 2021.

lignes de crédit aux banques commerciales pour des projets de finance verte (Banque africaine de développement, 2021).

Certains pays africains s'emploient à lutter contre les répercussions des changements climatiques sur les personnes et les ménages, notamment en tenant compte des changements climatiques et de la croissance verte dans leur stratégie nationale d'inclusion financière¹⁷. Le Réseau bancaire durable de l'IFC recense trois pays africains dont les stratégies présentent un intérêt particulier pour la finance verte : le Maroc, la Tanzanie et le Rwanda. Le Maroc s'est doté d'une feuille de route nationale, avec pour ambition stratégique de promouvoir des instruments et produits financiers durables en tant que vecteur du développement durable. Sa stratégie nationale d'inclusion financière cite aussi spécifiquement l'assurance, la microassurance et l'assurance agricole pour les secteurs vulnérables du pays comme outils potentiels de lutte contre les changements climatiques. La Bank Al-Maghrib encourage les institutions financières nationales à orienter les prêts vers l'appui au développement de technologies vertes, conformément aux objectifs de la stratégie nationale d'inclusion financière (SBN, 2019f). La stratégie nationale d'inclusion financière de la Tanzanie vise à intégrer la réduction des inégalités entre les sexes dans la lutte contre les changements climatiques, étant donné que les femmes seront les plus vulnérables aux chocs climatiques. Enfin, la Banque nationale du Rwanda fait spécifiquement référence aux changements climatiques dans sa stratégie nationale d'inclusion financière, notamment en ce qui concerne leurs effets sur l'agriculture. Elle souligne en conséquence l'importance de mettre au point des produits d'assurance agricole afin de réduire au minimum les risques pour les agriculteurs¹⁸.

Initiatives régionales et internationales

Les économies africaines rallient les initiatives de dimension internationale et en établissent de nouvelles au niveau régional. Les banques centrales et les autorités de supervision de certains États africains (le Maroc, les Seychelles et l'Afrique du Sud, ainsi que les États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine) sont membres du Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System (NGFS)), dont l'objectif est de promouvoir les meilleures pratiques en matière de finance verte, notamment les techniques de gestion et la supervision des risques¹⁹. L'Initiative d'adaptation pour l'Afrique, instituée par les chefs d'État africains en 2015, a également pour priorité de trouver des moyens de mobiliser les capitaux verts. Actuellement dans sa troisième phase, elle a vocation à combler le déficit de financement pour l'adaptation sur le continent en partageant les connaissances et en mettant en commun les ressources financières. Son programme de travail pour la période 2020-2030 prévoit une contribution à la réalisation de l'objectif de 1 milliard d'USD d'investissements dans les services d'échange d'informations sur le climat et un soutien à l'émission de la première obligation panafricaine thématique « climat ».

Encadré 2 : Soutien de la BEI à la finance verte en Afrique

En tant que banque européenne du climat, la BEI investit dans de nombreuses initiatives de finance verte, y compris en Afrique. La BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds multilatéraux de l'action pour le climat à l'échelle mondiale. Toutes ses opérations sont pleinement conformes aux principes et aux objectifs de l'accord de Paris. L'accent mis sur le climat se reflète dans les opérations de la Banque en Afrique, dont beaucoup reposent sur des partenariats avec des institutions du secteur financier pour canaliser les financements vers l'action pour le climat. Par exemple, en 2020, la BEI et Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ont engagé 300 millions d'USD dans un fonds de relance post-COVID-19 destiné aux secteurs les plus durement touchés par la pandémie en Afrique, réservant 25 % des capitaux aux projets verts²⁰. La BEI a également mis une ligne de crédit à la disposition de la Banque de développement de l'Afrique australe dans le cadre de l'opération DBSA Climate Action Facility²¹. En outre, elle est un partenaire de mise en œuvre du City Climate Finance Gap Fund²², qui accorde des financements aux villes pour leurs investissements à faible intensité de carbone et résilients aux changements climatiques. Ce fonds a déjà confirmé l'octroi de subventions à des villes en Éthiopie, au Maroc et en République démocratique du Congo. La BEI s'est également associée à l'État luxembourgeois pour créer la plateforme du financement climatique Luxembourg-BEI, qui a déjà investi dans plusieurs fonds visant à lutter

¹⁷ Banque mondiale, 2015.

¹⁸ En 2020, sur les 17 % d'adultes rwandais qui détenaient ou utilisaient des produits d'assurance, 1 % seulement en avaient demandé la souscription pour s'assurer contre le risque agricole (Access to Finance Rwanda, 2020).

¹⁹ <https://www.ngfs.net/en>.

²⁰ <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-218-eib-and-afreximbank-direct-eur-300m-of-support-to-african-covid-response>.

²¹ <https://www.eib.org/fr/projects/pipelines/all/20190296>.

²² <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-245-city-climate-finance-gap-fund-launches-to-support-climate-smart-urban-development>.

contre les changements climatiques, y compris en Afrique²³. En 2021, la BEI a annoncé sa collaboration avec la BAfD pour constituer une réserve commune de projets d'investissement ayant trait notamment à la lutte contre les changements climatiques et à la durabilité environnementale (BAfD et Banque européenne d'investissement, 2021).

Les organisations internationales jouent également un rôle crucial en élaborant des orientations et des définitions dans le domaine de la finance verte, tandis qu'un nombre croissant d'institutions financières africaines se rallient aux initiatives en la matière. Par exemple, en 2021, la Banque africaine de développement (BAfD) et le Global Centre on Adaptation (Centre mondial sur l'adaptation) ont uni leurs forces pour mettre au point le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique, dont l'objectif est de mobiliser 25 milliards d'USD pour financer des activités de résilience, allant des technologies numériques intelligentes sur le plan climatique aux infrastructures résilientes aux changements climatiques²⁴. La BAfD a également créé l'Alliance financière africaine sur le changement climatique, qui rassemble les Bourses, les fonds souverains, les banques centrales et d'autres institutions financières en Afrique, dans le but de mobiliser des capitaux et de réorienter leurs portefeuilles vers des investissements verts²⁵. Trente-quatre institutions financières africaines de neuf pays ont rejoint le PNUE-FI et participent à ses différents programmes. Il s'agit notamment de l'Alliance bancaire zéro émission nette, dont les banques membres s'engagent à aligner leurs portefeuilles sur l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050²⁶. La Kenya Commercial Bank (KCB) et la Commercial International Bank (CIB) d'Égypte ont adhéré à cette alliance. En outre, 16 banques de six pays africains ont adhéré aux Principes pour une banque responsable, tandis que dix compagnies d'assurance de cinq pays africains ont signé les Principes pour une assurance durable. Enfin, le PNUE-FI a mis sur pied l'Engagement collectif pour le climat dans le cadre de ses Principes pour une banque responsable. Toutefois, sur les 38 banques signataires qui se sont engagées à aligner leurs portefeuilles sur les objectifs de l'accord de Paris, la Kenya Commercial Bank est actuellement la seule représentante africaine (Initiative de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement avec le secteur financier, 2019).

Les institutions internationales s'associent à des institutions financières commerciales pour soutenir la finance verte. Cela passe notamment par de gros investissements dans des projets d'infrastructure et des investissements de moindre ampleur dans des PME. Par exemple, en 2020, l'IFC et la FMO néerlandaise ont accordé un prêt de 225 millions d'USD à FirstRand Bank pour financer des infrastructures respectueuses du climat et des projets manufacturiers faisant intervenir des PME sud-africaines. L'IFC a également soutenu les émissions d'obligations vertes d'institutions financières africaines, telles que l'emprunt vert de 200 millions d'USD de Standard Bank – la première obligation verte internationale d'une entité africaine cotée à la Bourse de Londres. En 2015, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a lancé le cadre pour les énergies renouvelables privées dans la région SEMed, un mécanisme de 250 millions d'USD destiné au financement de projets verts par l'intermédiaire de banques partenaires locales en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie et Égypte) et en Jordanie²⁷. En outre, les mécanismes de financement de l'énergie durable de la BERD prévoient l'octroi de financements aux partenaires nord-africains dans le domaine de l'action pour le climat. Dans le cadre de cette initiative, la BERD a accordé une ligne de crédit de 20 millions d'EUR au groupe marocain BMCE pour financer des projets ayant trait au climat²⁸. En 2020, la BERD a noué un partenariat avec l'Union européenne afin d'aider les institutions financières en Égypte et au Maroc à financer les investissements d'entreprises locales dans les technologies vertes²⁹. La BERD a annoncé en 2021 qu'elle renforcerait son soutien aux mécanismes de financement des énergies vertes qui aident les institutions financières locales à financer des projets en rapport avec le climat ; les pays participants comprennent notamment l'Égypte, le Maroc et la Tunisie³⁰.

Le Fonds vert pour le climat (FVC), l'un des plus importants fonds mondiaux pour le climat, est également actif en Afrique. Le FVC a pour mandat d'investir ses ressources pour 50 % dans l'atténuation et 50 % dans l'adaptation, dont au moins la moitié dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, y compris les États africains. Il a en conséquence mis l'accent tout particulièrement sur les opérations en Afrique. En mars

²³ <https://www.eib.org/fr/projects/pipelines/all/20170945>.

²⁴ <https://www.afdb.org/fr/documents/eoi-multinational-african-adaptation-acceleration-fund-aaap>.

²⁵ <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-financial-alliance-on-climate-change-afac>.

²⁶ <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>.

²⁷ <https://www.ebrd.com/work-with-us/projects/psd/semmed-private-renewable-energy-framework.html>.

²⁸ <https://www.ebrd.com/news/2016/creating-green-financial-markets-in-africa.html>.

²⁹ <https://www.ebrd.com/news/2020/ebd-and-eu-join-efforts-to-boost-green-finance.html>.

³⁰ <https://www.ebrd.com/news/2021/ebd-and-green-climate-fund-extend-cooperation-by-us-500-million.html>.

2021, il avait consacré environ 3,1 milliards d'USD (37 %) de son portefeuille total à des projets dans les pays africains (Fonds vert pour le climat, 2021). Globalement, 34 % des ressources du FVC sont acheminés par le secteur privé, en particulier par des institutions financières ; 19 établissements financiers actifs en Afrique, dont un certain nombre de banques nationales et panafricaines, sont agréés pour accéder directement aux financements à l'appui de projets au titre du FVC. Plus d'une trentaine de pays africains ont bénéficié des financements du FVC, dont l'Égypte, le Maroc, le Rwanda, le Kenya et l'Afrique du Sud.

Les institutions bilatérales de financement du développement soutiennent également le verdissement du secteur financier africain. Par exemple, en 2017, la FMO néerlandaise a signé un protocole d'accord avec les membres de l'Association des banquiers kenyans pour développer le secteur de la finance verte au Kenya³¹. La FMO collabore également avec des investisseurs privés et d'autres institutions de financement du développement, telles que la KfW allemande et l'OeEB autrichienne, pour soutenir le Fonds Eco.business, qui investit dans des entreprises durables en Afrique subsaharienne (et en Amérique latine) directement ou par l'intermédiaire d'institutions financières locales³².

Conclusion

Un verdissement actif du secteur financier est déjà à l'œuvre en Afrique. La plupart des banques et des acteurs non bancaires sont conscients des risques liés aux changements climatiques et explorent le potentiel de la finance verte, parfois avec le soutien d'institutions bilatérales ou multilatérales. Les banques centrales et les autorités de régulation contribuent à l'essor du marché de la finance verte. Les partenaires internationaux jouent un rôle de soutien important, non seulement en fournissant des financements, mais aussi en établissant des définitions et des normes.

Toutefois, le secteur africain de la finance verte reste relativement peu développé. Le soutien au développement des marchés obligataires contribuerait à catalyser des volumes de financement plus importants. L'adoption de principes reconnus en matière de finance verte et de normes de transparence rigoureuses pourrait également contribuer à stimuler la demande des investisseurs pour des produits financiers verts en Afrique, ce qui permettrait aux institutions financières de bénéficier de taux de financement favorables. Même si les ressources disponibles sont suffisantes, les institutions financières africaines peuvent avoir besoin d'un soutien pour renforcer leurs activités axées sur le potentiel de la finance verte, par exemple en mettant au point des produits spécifiques ou en proposant des formations et des actions de sensibilisation à leurs clients. Bon nombre des banques interrogées ont cité la faiblesse de la demande de produits financiers verts comme un obstacle à la croissance de l'activité dans ce secteur. Les banques et leurs partenaires pourraient être en mesure de faire davantage pour sensibiliser leurs clients aux risques climatiques et aux possibilités offertes par l'action pour le climat afin de stimuler la demande.

³¹ <https://www.fmo.nl/news-detail/5253f3e7-09f6-4edb-ad39-1af4ae119155/fmo-to-promote-green-finance-innovation-in-kenya>.

³² <https://www.ecobusiness.fund/fr/>.

Bibliographie

Access to Finance Rwanda (2020). « Financial Inclusion. ». Disponible à l'adresse : https://www.bnr.rw/fileadmin/user_upload/Rwanda_Finscope_2020.pdf.

Affaires économiques et sociales des Nations unies (2020). « The Sustainable Development Goals Report 2020. ».

Allan, S., Bahadur, A. V., Venkatramani, S., Soundarajan, V. (2019). « The Role of Domestic Budgets in Financing Climate Change Adaptation. » Rotterdam et Washington, DC. Disponible à l'adresse : www.gca.org.

BAfD (2021). « Potential for Green Banks & National Climate Change Funds in Africa: Scoping Report. »

BAfD et Banque européenne d'investissement (2021). « AfDB-EIB Indicative Joint Action Plan for 2020-2022. » Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/sites/default/files/2021/01/20/eib_afdb_joint_action_plan_2020-2022_final_19.01.2021.pdf.

Banque mondiale (2015). « Overview: National Financial Inclusion Strategies. » Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/brief/national-financial-inclusion-strategies#:~:text=%20The%20effective%20design%20and%20execution%20of%20a,during%20the%20formulation%20and%20implementation%20of...%20More>.

Banque mondiale (2020). « Poverty and Shared Prosperity 2020. » (« Rapport 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée »). Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/publication/poverty-and-shared-prosperity>.

Banque mondiale (2021). « Indicateurs du développement dans le monde. » Disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

Bloomberg (2021). « Moody's flags environmental risk on \$218 billion of Africa loans. ». Disponible à l'adresse : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-03-22/moody-s-flags-environmental-risk-on-218-billion-of-africa-loans>.

Bos, K. et Gupta, J. (2019). « Stranded assets and stranded resources: Implications for climate change mitigation and global sustainable development. » *Energy Research & Social Science*, Vol. 56, 101215. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1016/j.erss.2019.05.025>.

Buchner, B., Clark, A., Falconer, A., Macquarie, R., Meattle, C., Tolentino, R. et Wetherbee, C. (2019). « Global Landscape of Climate Finance 2019. » Climate Policy Initiative. Disponible à l'adresse : <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2019/11/2019-Global-Landscape-of-Climate-Finance.pdf>.

Cassim, A., Radmore, J., Dinham, N. et McCallum, S. (2021). « South African Climate Finance Landscape 2020. » Climate Policy Initiative, janvier 2021.

Clarke, D. J. et Hill, R. V. (2013). « Cost-benefit analysis of the African Risk Capacity Facility. » Document de travail n° 1292 de l'IFPRI, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.

Climate Bonds Initiative (2021a). « Interactive Data Platform. » Disponible à l'adresse : <https://www.climatebonds.net/market/data/> (consultation en mars 2021).

Climate Bonds Initiative (2021b). « Green Bond Segments on Stock Exchanges. » Disponible à l'adresse : <https://www.climatebonds.net/green-bond-segments-stock-exchanges> (consultation en mars 2021).

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (2020). « Building Forward Together: Financing a sustainable recovery for the future of all. »

Conservation International Ventures LLC (CI Ventures). Disponible à l'adresse : <https://www.conservation.org/projects/conservation-international-ventures-llc>.

DBSA (2021). « DBSA Launches Green Bond. » Disponible à l'adresse : <https://www.dbsa.org/press-releases/dbsa-launches-green-bond>.

Ellis, K., Lemma, A., Keane, J., Scott, A., Pichdara, L., Adhikari, R., Subedi, A. et Wanyonke, R. (2013) « Low Carbon Competitiveness in Kenya, Nepal and Cambodia. » Overseas Development Institute.

Environmental Finance Bond Database (2021). « Environmental Finance Bond Database. » Disponible à l'adresse : <https://www.bonddata.org/> (consulté en mars 2021).

Ferrazzi, M., Kalantzis, F. et Zwart, S. (2021). « Assessing climate change risks at the country level: the EIB scoring model. » Document de travail de la BEI n° 2021/03, mai 2021.

Fonds d'investissement pour le climat (2020). « Impact evaluation early evidence series: Irrigation to enhance yields and climate-resilience. » Disponible à l'adresse : https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/cif_enc/files/knowledge-documents/cif_early_evidence_usage_patterns.pdf.

Fonds monétaire international (2020). « Regional economic outlook: adapting to climate change in sub-Saharan Africa. » Washington, DC. Disponible à l'adresse : www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420#Chapter2.

Fonds monétaire international (2021). « IMF Datamapper. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/external/datamapper/> (consulté en mai 2021).

Fonds vert pour le climat (2021). « GCF Spotlight Africa. » Avril 2021.

Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) (2019). « 2019 Funder Survey. » Disponible à l'adresse : https://www.cgap.org/sites/default/files/publications/2021_02_Focus_Note_2019_Funder_Survey.pdf.

Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (2017). « Recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat. » Juin 2017.

Initiative de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement avec le secteur financier (2019). « Collective Commitment to Climate Action. »

Initiative des Bourses pour un investissement durable (2021). Disponible à l'adresse : <https://sseinitiative.org/> (consulté en mai 2021).

Krushelnyska, O. (2017). *Introduction to green finance (English)*, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Washington, DC., Groupe de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/405891487108066678/Introduction-to-green-finance>.

Ministère des finances de la République d'Afrique du Sud (2020). « Financing a Sustainable Economy. » Disponible à l'adresse : <https://sustainablefinanceinitiative.org.za/>.

Niang, I., Ruppel, O. C., Abdrabo, M. A., Essel, A., Lennard, C., Padgham, J. et Urquhart, P. (2014). « Africa », dans : *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B : Regional Aspects*. Contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Barros, V. R., Field, C. B., Dokken, D. J., Mastrandrea, M. D., Mach, K. J., Bilir, T. E., Chatterjee, M., Ebi, K. L., Estrada, Y. O., Genova, R. C., Girma, B., Kissel, E. S., Levy, A. N., MacCracken, S. Mastrandrea, P. R. et White L. L. (éd.)), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni/New York, États-Unis.

Nshakira-Rukundo, E., Kamau, J. et Baumüller, H. (2021). « Determinants of uptake and strategies to improve agricultural insurance in Africa: A review. », *Environment and Development Economics*, pp. 1–27.

ONU Climat (2020). « Climate Change Is an Increasing Threat to Africa. » Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/news/climate-change-is-an-increasing-threat-to-africa>.

Organisation météorologique mondiale (2019). « State of the Climate in Africa 2019. » Disponible à l'adresse : https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10421.

Oxford Policy Management (2017). « Independent Evaluation of the African Risk Capacity (ARC). » Premier rapport d'évaluation formative. Disponible à l'adresse : <https://www.opml.co.uk/files/Publications/a0603-independent-evaluation-african-risk-capacity/arc-evaluation-report.pdf?noredirect=1>.

Programme des Nations unies pour l'environnement (2014). « Financial Institutions Taking Action on Climate Change. » Septembre 2014.

Réseau bancaire durable (2019a). « Country Progress Report: South Africa. » Octobre 2019.

Réseau bancaire durable (2019b). « Country Progress Report: Egypt. » Octobre 2019.

Réseau bancaire durable (2019c). « Country Progress Report: Nigeria. » Octobre 2019.

Réseau bancaire durable (2019d). « Country Progress Report: Ghana. » Octobre 2019.

Réseau bancaire durable (2019e). « Country Progress Report: Kenya. » Octobre 2019.

Réseau bancaire durable (2019f). « Country Progress Report: Morocco. » Octobre 2019.

Roznik, M., Brock Porth, C., Porth, L., Moyd, M. et Roznik, K. (2019). « Improving agricultural microinsurance by applying universal kriging and generalised additive models for interpolation of mean daily temperature. » *The Geneva Papers on Risk and Insurance - Issues and Practice*, Vol. 44, pp. 446-480. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1057/s41288-019-00127-9>.

Société financière internationale (2016a). « Mobilizing Private Climate Finance – Green Bonds and Beyond. » EMCompass, note 25, décembre 2016.

Société financière internationale (2016b). « How Banks Can Seize Opportunities in Climate and Green Investment. » EMCompass, note 27, décembre 2016.

Syroka, J. (2015). « Weather Index Insurance and Transforming Agriculture in Africa: Challenges and Opportunities. » Document de référence aux fins de la conférence organisée par la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies.

Union européenne (2020). « Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. » Journal officiel de l'Union européenne L198/13, juin 2020.

Weber, E. J. (2019). « Weather Index Insurance in Sub-Saharan Africa. » Disponible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3396489>.

Coopérer avec les secteurs financiers africains pour soutenir les entreprises face à la crise du COVID-19

Claudio Cali¹
Nina Fenton¹
Giulia Scammacca del Murgo¹

¹ Banque européenne d'investissement.

Remerciements : Roberto Arnò, Inga Bleiere, Enrico Canu, Mariella Ciuffreda, Carmelo Cocuzza, Matthieu Ducorroy, Olivier Edelman, Yolanda Embid Segura, Marion Hoenicke, Sabine Kayser, Christophe Litt, Sonja Mohnen, Emma-Jayne Paul, Andreea Popescu, Carmen Sainz, Anne-Gaëlle Schoeneberger, Dragan Soljan, Michael Steidl, Markus Schulte, Deborah Vouche et Peter Zajc.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

Les investissements de la BEI en Afrique

Présente à l'échelle mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) est active dans plus de 140 pays à l'extérieur de l'Europe et dans presque tous les pays africains. Elle compte des dizaines d'années d'expérience au service du développement. En 2020, 71 % des opérations de la BEI en dehors de l'Europe ont été menées dans des pays en situation de fragilité et de conflit et des pays parmi les moins avancés. Les opérations de la BEI représentent près de 30 % de l'aide publique au développement versée par les institutions de l'UE².

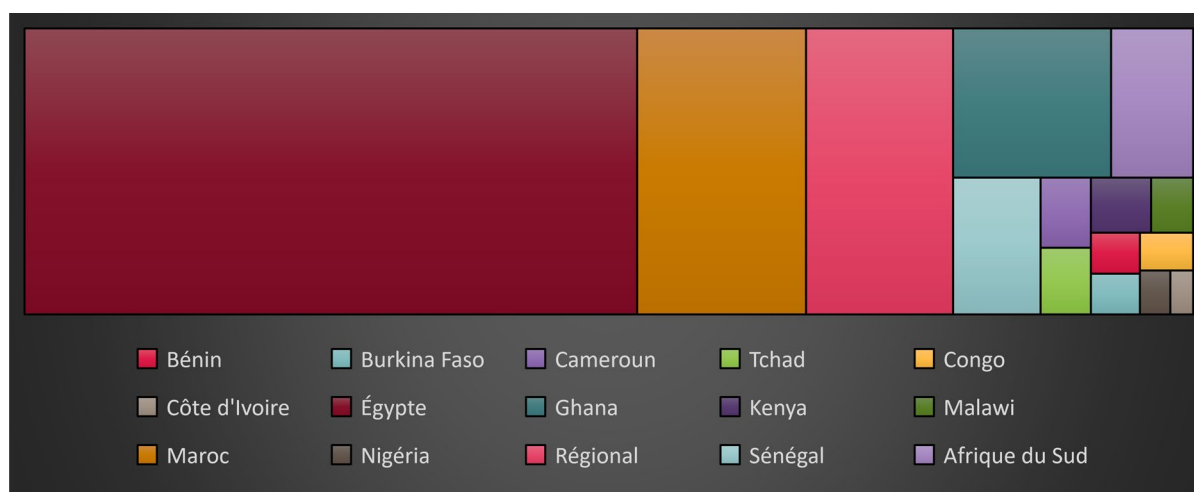
La BEI investit sur le continent africain depuis 1963. Elle y finance un large éventail de projets qui soutiennent le développement économique durable, notamment des initiatives du secteur privé visant à créer et à maintenir des emplois. À cet effet, elle utilise ses ressources propres, dans le cadre du mandat de prêt extérieur et de l'Accord de partenariat ACP-UE (Cotonou)³. En outre, la BEI prête au secteur privé, directement ou en passant par des intermédiaires, via un fonds renouvelable hors bilan – la Facilité d'investissement ACP. La Banque recourt à l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, dans le cadre de cette Facilité, quand il s'agit de projets plus risqués et à plus fort impact. La répartition géographique des opérations menées en Afrique en 2020 est présentée à la figure 1.

Les études de la BEI fournissent une base solide pour sa compréhension des marchés où elle intervient. Sur la base de données tant macro que microéconomiques, nous évaluons les obstacles et les besoins d'investissement en tenant compte du contexte macroéconomique et institutionnel propre à chaque pays et en mettant l'accent sur des domaines thématiques d'une importance stratégique, tels que l'accès au financement, l'innovation, les changements climatiques, les infrastructures et l'inclusion. Par exemple, *l'Enquête 2021 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique* fournit un aperçu des dernières tendances de l'activité bancaire en Afrique subsaharienne. Les conclusions de l'enquête menée au début de l'année 2021 sont présentées dans le présent ouvrage et dans un rapport du SME Finance Forum, qui a été rédigé dans le cadre du Partenariat mondial pour l'inclusion financière du G20 (SME Finance Forum, 2021, à paraître). En collaboration avec des institutions financières internationales comparables, nous encourageons le partage des connaissances afin de mieux comprendre les besoins et les possibilités d'investissement des pays. Par exemple, nous avons lancé des enquêtes sur les entreprises en Europe et au-delà, notamment en Afrique du Nord, en coopération avec la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Les informations recueillies viennent étayer des recherches fondées sur des données probantes et permettent de cerner les difficultés et les possibilités de promouvoir le développement dans les économies ciblées. Avec la BERD, le Groupe de la Banque mondiale (dont la Société financière internationale – IFC) et les agences de développement du Royaume-Uni et de la Suède, nous avons créé un groupe de travail chargé des études diagnostiques par pays afin d'échanger nos points de vue et notre expérience en la matière et d'établir une collaboration interinstitutionnelle. La BEI s'associe également à la Banque africaine de développement et à la BERD pour réaliser une étude diagnostique sur le Maroc.

² Banque européenne d'investissement, 2021a.

³ ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique.

Figure 1 : Couverture géographique des opérations de la BEI en Afrique, 2020



Note: L'importance du volume d'opérations en Égypte reflète le fait que l'Égypte est le plus grand pays dans le voisinage méridional immédiat de l'UE, tant en termes de sa population que de la taille de son économie.

Les investissements de la BEI combinent une incidence élevée sur le développement et la viabilité financière (figure 2). La BEI investit en Afrique pour soutenir la réalisation des priorités stratégiques de l'UE et des objectifs de développement durable. Les projets signés en Afrique en 2020⁴ devraient contribuer à la vaccination de 210 millions de personnes contre le coronavirus, à l'alimentation en électricité de 595 400 ménages grâce à de nouvelles installations énergétiques, à l'amélioration de l'approvisionnement en eau de 778 000 personnes ainsi qu'à l'irrigation de 26 500 nouveaux hectares de terres et à la reforestation de 3 076 hectares que les agriculteurs pourront exploiter. Comme les résultats escomptés le démontrent, la Banque aide l'Union européenne à rester à l'avant-garde dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le soutien à l'Agenda 2063 de l'Afrique. En tant que banque de l'UE, la BEI se consacre pleinement à l'amélioration continue de l'impact de ses opérations sur le développement.

Figure 2 : Le soutien aux objectifs de développement durable en quelques chiffres

<p>5 GENDER EQUALITY</p>	<p>75 570 prêts à des entrepreneuses</p>	<p>8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH</p>	<p>790 000 emplois préservés dans les microentreprises, PME et ETI soutenues</p>
<p>6 CLEAN WATER AND SANITATION</p>	<p>1 251 107 personnes bénéficiant d'une eau potable saine 39 000 raccords au réseau d'eau nouveaux ou modernisés</p>	<p>7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY</p>	<p>Une production d'électricité suffisante pour alimenter 595 400 ménages</p>
<p>11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES</p>	<p>4 135 ménages vivant dans des logements sociaux et intermédiaires neufs ou rénovés</p>	<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p>	<p>210 millions de personnes vaccinées contre le COVID-19 34 millions de personnes bénéficiant de services de santé améliorés 55 établissements de santé neufs ou rénovés</p>

La BEI effectue tous ses investissements dans le cadre de partenariats⁵. En général, le financement de la BEI ne représente pas plus de la moitié du coût total d'un projet. La Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure et plusieurs États africains sont des partenaires clés de longue date pour toutes les opérations menées en Afrique. La BEI compte également d'autres partenaires, parmi lesquels : les institutions bilatérales

⁴ Banque européenne d'investissement, 2020a.

⁵ Banque européenne d'investissement, 2020a, p. 38.

européennes de financement du développement, d'autres banques multilatérales de développement, les agences des Nations unies, l'Union africaine et des fondations philanthropiques. Cette coopération avec des partenaires européens, africains et multilatéraux lui permet de maximiser les retombées positives de ses financements et de véritablement influencer favorablement la vie des populations sur tout le continent.

Dans le cadre de l'Équipe Europe⁶, la BEI a accru son intervention financière et atteint des niveaux records afin d'aider les partenaires africains à réagir à la crise sanitaire et économique liée au COVID-19 en 2020. La BEI a soutenu des mesures destinées à aider les pays à parer à l'urgence sanitaire immédiate et d'autres visant à faire face aux conséquences économiques. Sa riposte à la crise a permis de renforcer la résilience sanitaire et économique, notamment en soutenant les infrastructures socio-économiques vitales. Elle a ciblé les groupes exclus, vulnérables et défavorisés, y compris les femmes et les jeunes, qui ont été touchés de manière disproportionnée par la crise. Au cours de la pandémie, la BEI a continué à soutenir les entreprises du secteur privé local, en particulier les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME), par le canal d'intermédiaires financiers. Ce concours s'est avéré crucial, car ces entités ont été les plus durement touchées par les mesures de confinement et d'autres incidences économiques du COVID-19. Étant donné que ces petites entreprises jouent un rôle clé dans les économies africaines en contribuant au maintien de l'emploi et des moyens de subsistance et, en fin de compte, à la réduction de la pauvreté, le soutien continu de la BEI à leur égard a permis d'atténuer les graves conséquences économiques.

La BEI coopère avec des établissements financiers africains pour acheminer ses financements vers des entreprises qui améliorent les conditions de vie et créent des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. La plupart des prêts de la Banque au secteur financier (87 %) sont mis en œuvre en partenariat avec des banques commerciales. Ils ciblent ainsi les entreprises du secteur privé mal desservies (figure 3), en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres groupes mal desservis. La BEI collabore également avec des banques publiques de développement africaines et tire parti de leurs capacités et de leurs connaissances locales pour contribuer à la réalisation des priorités de l'UE, telles que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. En 2020, par exemple, la BEI s'est associée à la Development Bank Ghana. Elle a mis à sa disposition les moyens financiers à long terme indispensables pour renforcer la résilience de l'économie ghanéenne en appuyant les fonds de roulement et les investissements des microentreprises, des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) actives dans l'agro-industrie, le secteur manufacturier, les technologies de l'information et de la communication et le tourisme. C'est l'Afrique du Nord qui a bénéficié des plus grands volumes de financement en 2020 (figure 4), notamment des lignes de crédit destinées à soutenir le secteur privé, des investissements dans des fonds d'impact et un soutien aux institutions de microfinance, tous visant à aider les micro, petites et moyennes entreprises.

⁶ L'Équipe Europe (*Team Europe*) appuie un train de mesures lancé par l'Union européenne pour soutenir les pays partenaires dans la lutte contre la pandémie de coronavirus et ses conséquences. Ce train de mesures fait désormais partie intégrante de la programmation de l'UE au-delà de ses frontières. L'objectif de l'Équipe Europe est de combiner les ressources de l'Union européenne, de ses États membres et des institutions financières, en particulier la BEI et la BERD. De plus amples informations sur l'approche de l'Équipe Europe sont disponibles à l'adresse suivante : https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/76341/coronavirus-news-eu-action-team-europe-support-disinformation-repatriation-and-solidarity_en.

Figure 3 : Répartition public-privé des opérations de la BEI dans le secteur financier, 2020

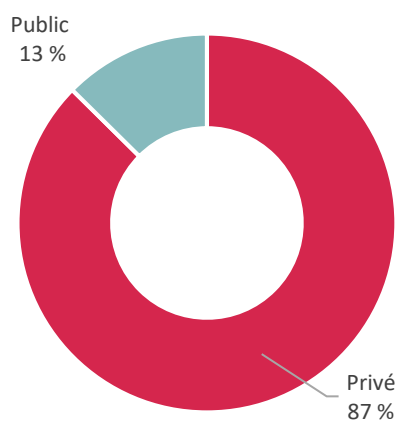
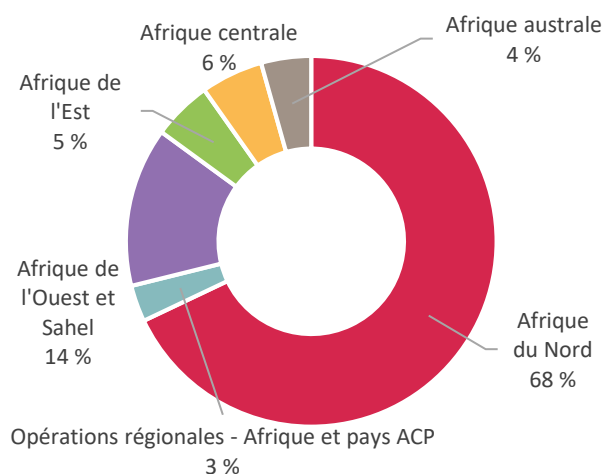


Figure 4 : Répartition régionale des opérations de la BEI dans le secteur financier, 2020



La BEI exerce ses activités conformément aux politiques de l'UE, applique des normes environnementales et sociales élevées et vise à apporter une contribution positive à l'action pour le climat, à la durabilité environnementale et à l'inclusion sociale. Dans le cadre de sa Feuille de route de la banque du climat 2021-2025, la BEI s'est engagée à consacrer 50 % de ses financements à l'action climatique et à la durabilité environnementale. Et avec les 50 % restants, elle ne soutiendra pas d'opérations susceptibles de nuire à l'environnement. Tous les prêts de la BEI sont alignés sur les principes et objectifs de l'accord de Paris. En 2020, 68 % des opérations de la Banque dans le secteur financier comportaient un volet destiné à l'action en faveur du climat. La BEI a également contribué à la mise en place d'un cadre mondial pour le financement du développement durable. Par exemple, la BEI a été la première institution à émettre des obligations vertes et elle a contribué à l'élaboration de la taxinomie de l'UE pour les investissements verts durables et à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière de publication d'informations non financières qui soutiennent le développement et le renforcement du secteur du financement de l'action climatique⁷. Celui-ci renforce la capacité des institutions financières, y compris celles d'Afrique, à saisir les possibilités offertes par le financement de la lutte contre les changements climatiques.

Afin de renforcer l'impact de ses activités sur les femmes et les filles, la BEI a adopté une stratégie en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes ainsi qu'un plan d'action en matière d'égalité hommes-femmes qu'elle appliquera à ses activités de prêt, de panachage et de conseil, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. SheInvest⁸ est une initiative lancée en 2019 qui a permis de mobiliser jusqu'à présent plus d'un milliard d'EUR d'investissements tenant compte de la dimension de genre en Afrique et favorisant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes sur tout le continent. Compte tenu du succès de SheInvest, la BEI s'est engagée, en 2021, à doubler son ambition et à mobiliser 2 milliards d'EUR d'investissements intégrant la dimension de genre dans toute l'Afrique, en coopération avec ses partenaires africains⁹. L'importance accrue que la Banque accorde aux opérations en faveur de la transition numérique en Afrique crée également des débouchés pour les jeunes, les femmes et les populations rurales en leur donnant accès à des services essentiels, à des financements et à des clients.

⁷ Pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et les objectifs du pacte vert pour l'Europe, les investissements doivent être orientés vers des projets et des activités durables. La taxinomie de l'UE fournit un système commun de classification des activités économiques durables (Banque européenne d'investissement, 2020b).

⁸ Selon la définition du Programme des Nations unies pour le développement, la prise en compte de la dimension de genre se réfère aux résultats qui reflètent une compréhension des rôles et des inégalités entre les sexes et qui encouragent une participation égale et une distribution juste et équitable des avantages (PNUD, 2020).

⁹ Banque européenne d'investissement, 2021c.

Coopérer avec des établissements financiers pour soutenir le secteur privé africain

La BEI adapte ses financements et ses programmes d'assistance technique pour aider ses clients à produire un impact sur le développement. Comme nous le verrons plus loin dans cette section, chaque opération est conçue pour aider les pays partenaires de la BEI à atteindre les objectifs de développement durable, tout en promouvant d'autres priorités de l'UE telles que l'action pour le climat, la transformation numérique et l'égalité hommes-femmes. La BEI cherche également à mobiliser des fonds auprès d'autres acteurs du marché.

Les opérations menées avec des partenaires du secteur financier devraient produire d'importantes retombées en matière de développement en soutenant des entreprises du secteur privé mal desservies. Les nouvelles lignes de crédit ouvertes en 2020 permettront aux banques locales et régionales d'accorder environ 61 000 prêts à des PME et ETI africaines. L'échéance moyenne de ces prêts devrait être de près de six ans – bien plus que la durée habituelle des prêts disponibles sur les marchés locaux. Grâce à ces prêts, les entreprises bénéficiaires devraient pouvoir maintenir quelque 700 000 emplois.

La BEI peut déployer toute une gamme de produits d'investissement pour aider ses partenaires du secteur financier à exercer un impact sur le développement. Ces produits comprennent des prêts directs et des investissements directs en fonds propres, des prêts intermédiés par des banques et des organismes de microcrédit, ainsi que des investissements dans des fonds de capital-investissement et de capital-risque. La BEI fait également appel à des produits innovants avec partage des risques afin de drainer des fonds du secteur privé. Une part non négligeable des prêts consentis par la BEI, notamment en Afrique subsaharienne, est libellée en monnaie locale. Nos clients peuvent ainsi répondre aux besoins de bénéficiaires finals qui opèrent essentiellement en monnaie locale (souvent les plus petites entreprises et celles actives dans des secteurs comme l'agriculture) sans répercuter le risque de change.

La BEI peut octroyer des prêts directs à certaines grandes entreprises, mais elle soutient les petites entreprises du secteur privé africain principalement via des intermédiaires financiers. Les investissements intermédiés de la BEI permettent aux bénéficiaires finals d'investir et d'innover, tout en créant et en préservant des emplois. Comme cela a été souligné dans les chapitres précédents, en Afrique, les entreprises privées ont du mal à trouver des sources de financement pour leurs investissements productifs, en particulier sur des durées plus longues ou sous forme de fonds propres. Les défaillances sur les marchés financiers impliquent souvent que les jeunes entreprises de petite taille et celles aux activités novatrices sont mal desservies ou n'ont pas du tout accès aux financements. La BEI collabore avec des intermédiaires pour répondre aux besoins de ces entreprises. En 2020, le total des financements intermédiés signés en faveur de MPME (y compris les prêts aux banques, aux fonds et aux institutions de microfinance) a atteint 805 millions d'EUR en Afrique subsaharienne et en République d'Afrique du Sud, et 1,706 milliard d'EUR en Afrique du Nord, ce qui représente une augmentation de 60 % et de 77 % par rapport aux niveaux respectifs en 2019. Ces chiffres témoignent de la volonté de la BEI de soutenir les entreprises du secteur privé en Afrique tout au long de la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent provoquée par la pandémie.

Encadré 1 : Évaluation de l'impact des projets de la BEI

Nous utilisons trois méthodes complémentaires pour mesurer notre impact et notre contribution au développement durable.

- Notre Cadre de mesure des résultats permet d'effectuer le suivi des retombées de nos financements, des résultats auxquels ils contribuent et de leur conformité avec les objectifs stratégiques de la Banque dans les pays ciblés.
- Nous recourons à la modélisation macroéconomique pour étudier l'incidence économique au sens large de nos prêts.
- La BEI investit également dans des recherches microéconomiques approfondies sur le terrain pour comprendre l'impact de ses opérations. Dans le cadre d'un programme pilote mené en partenariat avec le Global Development Network (GDN), des chercheurs talentueux d'Afrique et des Caraïbes ont réalisé des études sur les incidences des

investissements d'impact dans le secteur privé¹⁰. Fondées sur les méthodes les plus récentes, ces études d'impact rigoureuses ont été supervisées par des experts renommés, qui ont fourni des conseils techniques. Cette approche a contribué à renforcer et à soutenir les capacités locales des communautés de chercheurs en Afrique et dans les Caraïbes. Les efforts conjugués de 30 chercheurs d'Éthiopie, du Rwanda, du Sénégal, du Mali, du Cameroun, du Ghana, du Nigeria, du Kenya et de Gambie ont permis de réaliser 16 études d'impact. Ces recherches approfondies ont évalué divers effets, notamment la fourniture d'un accès internet gratuit dans les écoles kényanes, une petite entreprise privée prestant des services de santé maternelle et infantile au Sénégal ou encore des microfinancements au service de l'autonomisation et du bien-être économique des femmes.

Coopérer avec les banques en faveur des petites entreprises

Exemple : le Mécanisme d'intervention rapide COVID-19 en Afrique centrale et occidentale consacre 200 millions d'EUR pour faire face aux conséquences négatives de la pandémie sur le secteur privé, en particulier les PME. Il vise principalement à appuyer la rétrocession de fonds par des intermédiaires financiers en faveur d'entreprises du secteur privé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Ce mécanisme de la BEI permet aux intermédiaires d'emprunter en monnaie locale, ce qui élimine le risque de change pour les banques partenaires et leurs clients, y compris les PME. Le mécanisme permet également aux banques intermédiaires d'accéder à des financements assortis de durées plus longues que celles qu'elles sont généralement en mesure d'obtenir sur le marché. Elles peuvent ainsi fournir aux entreprises privées des financements adéquats à long terme à l'appui de leurs dépenses d'investissement. Les solutions de financement et de liquidité à court terme que ce mécanisme offre sont également indispensables pour maintenir l'activité économique, l'objectif premier étant de protéger les emplois et d'aider les entreprises à survivre dans un contexte économique difficile.



Exemple : le Mécanisme de portée régionale axé sur les PME en Afrique de l'Est fournit 150 millions d'EUR à des intermédiaires financiers qui rétrocéderont les fonds principalement à des PME situées en Afrique de l'Est. Les financements ont été entièrement affectés dans le cadre de partenariats avec des banques du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda, et les fonds devraient être intégralement utilisés d'ici trois ans. Les pays ciblés sont ceux à faible revenu (à l'exception du Kenya, un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure), qui présentent un indice de développement humain faible et sont fortement tributaires de l'agriculture. Ces pays affichent un taux de croissance démographique relativement élevé, ce qui exerce des pressions sur le chômage des jeunes. Le secteur privé offre de vastes possibilités pour soutenir le développement économique et la création d'emplois, mais l'accès au financement constitue l'un des principaux obstacles. Afin de répondre aux besoins des bénéficiaires finals (principalement les PME), le mécanisme octroiera des prêts de longue durée en monnaie locale. Dans le cadre de ce mécanisme, la BEI accorde pour la première fois en Afrique subsaharienne une attention particulière à l'égalité des sexes dans ses partenariats avec les banques¹¹. La Banque de développement de l'Ouganda et la Development Finance Company of Uganda (DFCU) se sont engagées à affecter au moins 30 % des ressources d'une ligne de crédit ou d'un fonds d'investissement soutenus par la BEI à des entreprises détenues ou dirigées par des femmes, à des entreprises qui créent des emplois de qualité pour les femmes ou à celles qui, grâce à leurs projets et à leurs services, remédient à une situation d'inégalité avérée entre les sexes. Le concours de la BEI aidera également la DFCU à renforcer sa stratégie en matière d'égalité hommes-femmes dans le cadre de l'initiative SheInvest. En outre, le partenariat avec la DFCU soutiendra des PME ougandaises. Dans l'ensemble, ce mécanisme s'inscrit dans le contexte de la réponse accélérée de la BEI pour aider les entreprises touchées par les conséquences économiques du COVID-19 et renforcer la résilience à long terme.



¹⁰ Le programme BEI-GDN sur la finance appliquée au développement. Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications-research/economics/impact/eib-gdn/index.htm>.

¹¹ « Ouganda : un matelas financier pour une fabricante d'oreillers. » Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/stories/africa-gender-equality>.

Exemple : Le Mécanisme en faveur de la chaîne de valeur dans le secteur agricole kényan combine un prêt de 50 millions d'EUR et une subvention de l'UE de 10 millions d'EUR afin d'intégrer les petits exploitants dans la chaîne de valeur agricole. Le secteur agricole du Kenya n'a pas accès au financement dans des modalités et des conditions appropriées, notamment en monnaie locale. La subvention de la Commission européenne fournira des ressources en monnaie locale (sans risque de change) aux banques emprunteuses, ce qui permettra aux bénéficiaires finals du secteur agricole de réaliser des investissements à des taux acceptables. La BEI collabore avec TCX, un dispositif de couverture du risque de change, pour mettre le mécanisme à disposition en shillings kényans. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour l'emploi et les moyens de subsistance des femmes kényanes¹², l'opération devrait contribuer indirectement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté et de la faim.



Exemple : l'opération Kulima Access to Finance fournira 25 millions d'EUR à des projets du secteur privé destinés à intégrer les petits exploitants agricoles aux chaînes de valeur commerciales de l'agriculture au Malawi. Elle sera complétée par un mécanisme de partage des risques d'un montant de 10 millions d'EUR, qui est un accord de partage des pertes entre la BEI et la Plateforme d'investissement pour l'Afrique. Grâce à ce mécanisme, l'exposition au risque du portefeuille de prêts bénéficiant de l'opération sera réduite. Cette opération vise à remédier aux défaillances du marché dans le secteur agricole en fournissant et en améliorant l'accès au financement pour les petits exploitants mal desservis. Le financement sera complété par une formation et un soutien technique destinés aux intermédiaires financiers participants et aux bénéficiaires finals, afin de renforcer leur capacité à opérer dans des chaînes de valeur commerciales à plus forte valeur ajoutée. Ils pourront ainsi accroître leurs revenus et devenir plus résilients sur le plan économique.



Exemple : l'opération Development Bank of Southern Africa Climate Finance Facility permettra de mettre jusqu'à 22 millions d'EUR à disposition de projets admissibles menés par des entreprises privées. Cette ligne de crédit améliorera l'accès à des financements appropriés pour la mise en œuvre de projets liés à l'action climatique dans le cadre du mécanisme de financement pour le climat de la Banque de développement de l'Afrique australe, financé par le Fonds vert pour le climat qui cible des investissements du secteur privé en faveur du climat. La majeure partie des financements devrait soutenir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau en Afrique australe. L'opération de la BEI appuiera des projets en Afrique du Sud, qui est le plus grand marché et le pays d'origine de l'intermédiaire financier.



Exemple : la BEI soutient les PME égyptiennes par le biais d'un partenariat avec la Banque du Caire, qui rétrocède 90 millions d'USD à des entreprises privées dans les secteurs des produits et des services afin de financer des projets d'investissement, y compris des besoins en fonds de roulement. La Banque du Caire est particulièrement bien placée pour répondre aux besoins des PME implantées dans les régions moins prospères d'Égypte, comme la Haute-Égypte et les zones du delta du Nil et du canal de Suez, qui sont souvent mal desservies. La moitié de ses 222 agences sont situées dans ces régions et elle est la première banque égyptienne pour ce qui est de l'octroi direct de microcrédits, qui ont souvent un impact majeur sur le développement dans les régions moins favorisées.



¹² L'agriculture, y compris la sylviculture et la pêche, représente actuellement environ 30 % du produit intérieur brut (PIB) et 60 % de l'emploi au Kenya. <https://www.usaid.gov/kenya/agriculture-and-food-security>; <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=KE>; <http://www.fao.org/kenya/fao-in-kenya/kenya-at-a-glance/en/>.

Exemple : la BEI s'associe au Crédit Agricole du Maroc, une institution financière spécialisée, pour soutenir l'agriculture et la bioéconomie au Maroc. Le prêt de 200 millions d'EUR de la BEI permettra à l'établissement bancaire marocain d'offrir des financements à plus long terme à ses clients, principalement de petits exploitants agricoles. Le soutien aux microentreprises et aux PME du secteur de la bioéconomie, qui comprend l'agriculture primaire, la transformation et la logistique, devrait avoir un impact positif important sur la génération de revenus et l'emploi. Bien que la bioéconomie représente jusqu'à 20 % du PIB et 40 % de l'emploi au Maroc, les entreprises du secteur peinent souvent à accéder à des financements à long terme. En tant que banque majoritairement publique, le Crédit Agricole du Maroc est particulièrement bien placé pour répondre aux besoins de ces entreprises. Quatrième banque du pays et chef de file national vis-à-vis du secteur agroalimentaire, elle est très présente dans les zones rurales. L'opération s'accompagne d'une assistance technique destinée à soutenir la stratégie de transition numérique de la banque et à renforcer ses capacités de financement de la lutte contre les changements climatiques.



Exemple : afin d'aider les PME et les ETI égyptiennes à surmonter la crise du COVID-19, la BEI coopère avec la Banque nationale d'Égypte et la Banque Misr dans le cadre de l'Équipe Europe. Les deux prêts, qui s'élèvent respectivement à 800 millions d'EUR et 750 millions d'EUR, pourvoiront aux besoins d'investissement et de fonds de roulement des entreprises du secteur privé et sont spécialement adaptés pour soutenir les PME pendant la pandémie. La Banque nationale d'Égypte et la Banque Misr sont les deux principales banques du pays et exploitent un vaste réseau d'agences dans tous les gouvernorats, notamment les régions les plus mal desservies. Elles jouent donc un rôle clé dans la stratégie de l'État égyptien visant à améliorer l'accès des PME aux financements. Ces opérations s'appuient sur les partenariats fructueux que la BEI entretient depuis longtemps avec les deux banques, lesquels ont déjà bénéficié à de nombreuses entreprises du secteur privé. Plus précisément, entre 2014 et 2020, les sept opérations signées avec la Banque nationale d'Égypte et la Banque Misr, d'un montant total de 3,9 milliards d'EUR, ont permis de financer plus de 3 700 PME et ETI en Égypte.



Exemple : l'opération Morocco SME Public Support COVID-19 Response comprend un prêt de 150 millions d'EUR accordé au Royaume du Maroc afin de soutenir un mécanisme public de garantie mis en œuvre par la Caisse centrale de garantie (CCG). Elle contribuera à élargir l'offre de produits, dont de nouvelles garanties face à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à accroître le volume annuel de garanties que la CCG peut émettre. La CCG s'attend à ce que le volume annuel de garanties émis sur la période 2020-2021 représente plus du double du volume garanti en 2019. Ces garanties aideront les banques commerciales à étendre leur activité de prêt aux MPME en réduisant les risques, ce qui améliorera l'accès au financement.



Prêts aux institutions de microfinance

En octroyant des prêts à des institutions de microfinance, la BEI peut atteindre même les plus petites entreprises. Les microcrédits accordés en Afrique en 2020 devraient soutenir plus de 169 000 microentrepreneurs, dont 75 570 femmes.

Exemple : en 2020, la BEI a appuyé le compartiment « prêt » de l'InsuResilience Investment Fund avec un prêt de 10 millions d'USD. Ce fonds prête à des institutions financières et des agrégateurs (principalement des institutions de microfinance) en contrepartie d'une participation au développement et à la distribution de produits d'assurance couvrant les risques climatiques. Cet investissement fait suite à la participation de 10 millions d'USD de la Banque dans le compartiment « fonds propres » en 2019. La stratégie innovante du fonds porte sur l'une des thématiques les plus urgentes du moment : les effets des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles. En particulier, le compartiment « prêt » vise à améliorer la résilience des ménages démunis et vulnérables ainsi que des MPME face à ces phénomènes extrêmes. Un soutien est accordé aux institutions financières établies ou actives dans des pays à faible revenu (ceux qui peuvent bénéficier de l'aide publique au développement) qui proposent à leurs clients un prêt complété par une assurance agricole ou une assurance couvrant les événements météorologiques et les catastrophes naturelles.



Capital-investissement et capital-risque

Les investissements dans des fonds de capital-investissement et de capital-risque permettent à la BEI de soutenir les entreprises en phase de démarrage ou celles qui se lancent dans des secteurs innovants ou sur de nouveaux marchés, à savoir celles généralement perçues comme présentant un risque élevé. Grâce aux financements qu'elles ont reçus en 2020, les entreprises figurant dans les portefeuilles des fonds de capital-investissement soutenus par la BEI en Afrique et dans les pays voisins de la Méditerranée devraient permettre de créer 6 000 emplois.

Exemple : le Janngo Capital Startup Fund, qui cible les start-ups technologiques ainsi que les entreprises en phase de démarrage qui présentent un risque plus élevé en Afrique, bénéficie d'une participation en fonds propres de 15 millions d'EUR au maximum. Il figurera parmi les premiers fonds de capital-risque axés sur l'Afrique de l'Ouest. L'une des nouveautés du fonds est qu'il privilégiera des entreprises bénéficiaires qui renforcent l'infrastructure du marché au moyen de la technologie. Il facilitera ainsi l'activité des PME locales pour les exportations (la logistique, par exemple), les paiements à effectuer ou à recevoir, la vente en ligne et l'accès aux contreparties. Le fonds a pour objet de générer des rendements financiers associés à un impact important sur le développement, notamment parmi les jeunes et les femmes. Son équipe est dirigée par une femme et constituée d'une part non négligeable de femmes. Au-delà de la fourniture de capitaux, Janngo permettra d'investir activement dans les activités des entreprises en portefeuille en leur fournissant un soutien technique et des conseils. Il contribuera également à l'amélioration des écosystèmes locaux pour les entrepreneurs.



Combiner les prêts avec une assistance technique et des services de conseil pour aider les intermédiaires à atteindre les segments mal desservis

Le présent rapport, ainsi que l'enquête auprès des banques africaines sur laquelle il s'appuie, vise à enrichir les données probantes qui soutiennent nos opérations. Il donne une vue d'ensemble des possibilités et des défis que rencontrent les banques et autres institutions financières sur tout le continent. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la faiblesse des capacités du secteur financier constitue un obstacle majeur au développement. C'est pourquoi nous avons conclu un partenariat pour le développement des capacités avec le Fonds monétaire international (FMI) en 2017. Doté d'une enveloppe de 3 millions d'EUR, il vise à promouvoir la stabilité macroéconomique, le développement financier et l'accès au financement en Afrique subsaharienne.

L'un des piliers essentiels de ce partenariat est un nouveau cours en ligne sur le développement financier et l'inclusion financière¹³. Élaborée conjointement par la BEI et le FMI, cette formation allie les connaissances du FMI quant aux politiques macroéconomiques et financières et le savoir-faire de la BEI en matière d'instruments. Elle permet aux fonctionnaires et aux intermédiaires financiers d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'accès aux financements et l'inclusion financière, les produits et services financiers conçus pour répondre aux besoins des entreprises du secteur privé, ainsi que les méthodes de gestion des risques employées généralement dans le contexte de prêts aux PME. Depuis le lancement du cours en 2019, près de 1 000 personnes invitées par la BEI se sont inscrites, représentant 33 pays (dont la République dominicaine et la Somalie) sur cinq continents. Le cours est proposé de manière continue et sera accessible au moins jusqu'en décembre 2022.

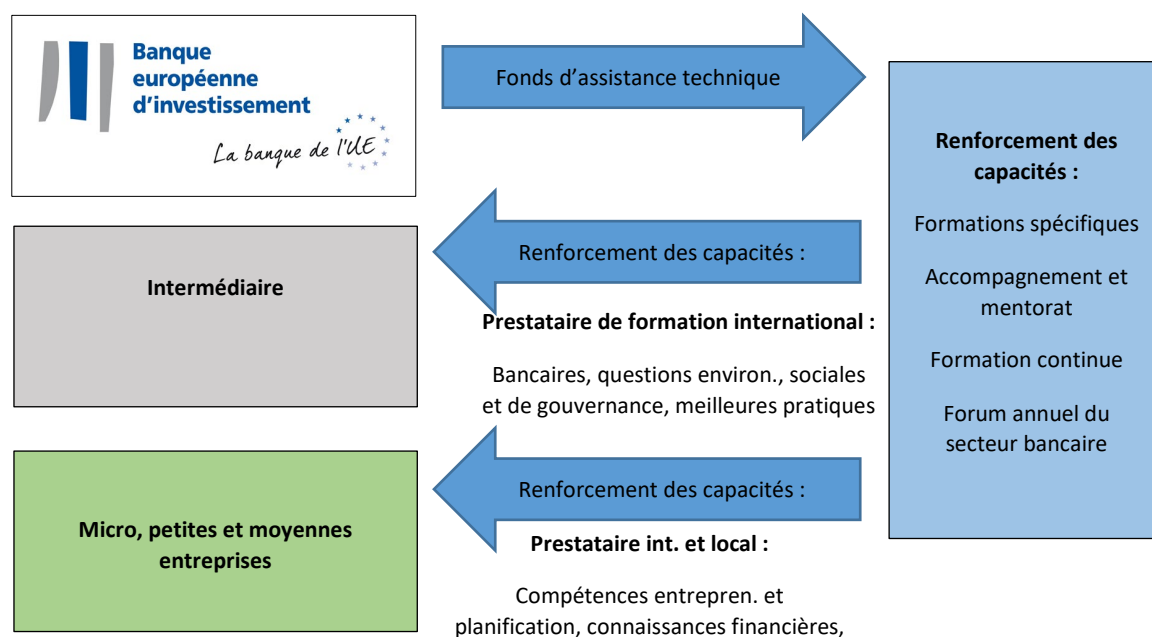
De nombreux clients de la BEI bénéficient d'une assistance technique parallèlement au financement, ce qui permet à la Banque de promouvoir le développement du secteur financier afin d'améliorer, de manière durable, l'accès aux financements et l'inclusion financière. L'offre d'assistance technique de la BEI est décrite plus en détail à la figure 5. Elle contribue à renforcer à la fois les entreprises qui reçoivent un financement et les secteurs financiers locaux et régionaux. Associer les prêts ou apports de fonds propres à une assistance technique permet à la Banque d'apporter son savoir-faire à l'appui de projets et de fournir des conseils sur la manière de les financer. À l'échelle locale, les programmes d'assistance technique de la BEI peuvent contribuer au renforcement des capacités et des compétences de ses banques partenaires locales, qui peuvent ensuite travailler directement avec des entreprises de petite ou de très petite dimension. L'assistance technique aide les intermédiaires financiers de la BEI à améliorer leurs pratiques de travail. Elle peut également cibler les entreprises qui empruntent auprès de ces intermédiaires financiers, en renforçant leurs capacités en matière de durabilité, de gestion financière et de gestion des risques, entre autres. Ce soutien passe souvent par des prestataires de formation locaux, dont des universités et des instituts bancaires. La BEI travaille avec des prestataires locaux et met l'accent, dans la mesure du possible, sur la fourniture de programmes de « formation des formateurs », l'objectif étant d'assurer la prestation de services de formation et de renforcement des capacités à l'échelle locale à l'issue des programmes d'assistance technique de la BEI. Par exemple, la BEI, via son programme d'assistance technique, soutient une Académie virtuelle dédiée aux banques de PME et à la microfinance pour les institutions financières locales et les petites entreprises en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest¹⁴.

En 2020, la BEI a signé cinq opérations d'assistance technique dans le secteur financier, pour un montant total de 10,1 millions d'EUR. Ces opérations ont soutenu des intermédiaires financiers bénéficiant de prêts intermédiés et d'apports de fonds propres de la Banque, ainsi que des MPME en tant que bénéficiaires finals (figure 5). Si l'on tient compte des opérations signées les années précédentes, 23 opérations d'assistance technique financées par la BEI ont permis d'appuyer activement des intermédiaires financiers africains en 2020, dont cinq dans le secteur de la microfinance. Il s'agissait, pour l'essentiel, de programmes régionaux destinés au secteur financier en Afrique australe, en Afrique de l'Est et, plus récemment, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

¹³ <https://www.eib.org/fr/publications-research/open-learning/financial-development-inclusion.htm>.

¹⁴ <https://www.msmeфинансета.eu/>.

Figure 5 : Modèle de prestation de l'assistance technique de la BEI au secteur financier pour les prêts intermédiés



Ces opérations d'assistance technique ont un impact important, qui fait l'objet d'un suivi au moyen d'un ensemble d'indicateurs concrets. Par exemple, dans le cadre du programme d'assistance technique à l'appui du secteur financier en Afrique de l'Est (2014-2020), plus de 500 formations ont été organisées au profit de 11 000 employés de banques et d'institutions de microfinance. Parmi ceux-ci, 243 étaient des formateurs internes, qui pourront désormais continuer à dispenser des formations spécialisées au personnel bancaire¹⁵. Plus de 25 000 MPME ont bénéficié d'une formation en matière d'entrepreneuriat et de leadership au cours des six années de ce programme, dont 1 500 petits agriculteurs formés dans le domaine du financement de la chaîne de valeur agricole et plus de 1 700 réfugiés qui ont suivi un programme d'éducation financière en Ouganda¹⁶. Les programmes d'assistance technique pour l'activité de prêt en Afrique occidentale, centrale et australe (4,2 millions d'EUR au total) portent notamment sur l'amélioration des connaissances financières des MPME financées et sur l'organisation de formations dans des universités locales, afin de favoriser l'entrepreneuriat et la viabilité des investissements. La plupart des opérations d'assistance technique devraient être fortement axées sur l'égalité des sexes et contribuer à accroître la résilience face aux changements climatiques.

Exemple : le programme d'assistance technique de la BEI pour l'autonomisation des femmes africaines, dans le contexte de l'initiative African Women Rising, a été lancé en 2020. Il vise à faciliter l'accès des entrepreneuses aux services financiers en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en Ouganda et au Rwanda par des activités de renforcement des capacités, de mentorat et de réseautage. La BEI aidera également les intermédiaires financiers, existants ou potentiels, à concevoir, mettre en place et promouvoir activement des services financiers adaptés aux entrepreneuses. Doté d'un budget de 2 millions d'EUR, ce programme de trois ans cherchera à combler l'écart entre le renforcement des capacités destiné aux entrepreneuses et l'amélioration de l'offre de services financiers et non financiers répondant à leurs besoins. Il aura également des répercussions positives plus larges sur la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Sa réussite globale contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable et des ambitions de la Stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes.



¹⁵ Banque européenne d'investissement, 2020c.

¹⁶ Banque européenne d'investissement, 2020c.

Exemple : Boost Africa est un instrument thématique, doté d'une enveloppe de 30 millions d'EUR, qui devrait mobiliser plus de 180 millions d'EUR. L'objectif est de soutenir les stades les plus précoces et les plus risqués de la chaîne de valeur entrepreneuriale en investissant des capitaux dans des fonds de capital-risque qui couvrent les phases de démarrage ou de croissance. Cette initiative menée conjointement avec la Banque africaine de développement bénéficie du soutien de la Commission européenne, ce qui permet aux partenaires financiers d'investir dans ces fonds relativement risqués. Le volet d'assistance technique vise à fournir un soutien et une formation technique et entrepreneuriale aux sociétés bénéficiaires et aux gestionnaires de fonds ainsi qu'à créer des réseaux d'investisseurs. Les groupes cibles sont les start-ups subsahariennes qui opèrent dans des secteurs où l'innovation peut améliorer la qualité de vie, en particulier pour les ménages les plus pauvres, en donnant accès à des produits et des services abordables.



Exemple : la BEI fournit une assistance technique à la Banque africaine d'import-export (Afreximbank). Le prêt de 300 millions d'EUR accordé par la BEI à Afreximbank vise à financer des investissements du secteur privé dans des infrastructures liées au commerce en Afrique subsaharienne, dont au moins 25 % de projets ayant trait à l'action pour le climat. Ces investissements seront directement financés par Afreximbank ou, pour les prêts destinés aux PME, par l'intermédiaire de banques commerciales locales. Cette opération permettra aux entreprises de tout le continent d'accéder à des financements d'une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans en faveur de projets relevant de l'action pour le climat, ainsi que des fonds de roulement destinés à préserver l'emploi et maintenir les importations vitales. Le volet d'assistance technique lié au prêt vise à aider Afreximbank à monter des projets et comprend des orientations et conseils d'experts sur la faisabilité financière, la conception technique, le cadrage des incidences environnementales et sociales (notamment la dimension de genre) et les questions juridiques.



La marche à suivre

À partir de 2021, les opérations seront menées dans le cadre du nouvel accord de partenariat entre l'UE et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et au titre des activités de la BEI sur risques propres. Jusqu'en 2027, les ressources proviendront du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – L'Europe dans le monde¹⁷. La BEI soutiendra également les investissements du secteur privé en Afrique dans le cadre du mécanisme appelé à succéder à la Facilité d'investissement ACP, qui vise à financer des projets à haut risque et à fort impact, y compris en monnaie locale. Ces investissements aideront les pays africains à continuer de tirer le meilleur parti des possibilités de croissance économique durable et inclusive, dans le droit fil des objectifs de l'UE.

Bien que les économies africaines devraient commencer à se redresser en 2021, les effets persistants du choc économique sans précédent subi pendant la pandémie rendront la reprise extrêmement difficile. Le PIB s'est contracté en moyenne de 2,3 % en Afrique en 2020 (Fonds monétaire international, avril 2021), une tendance qui concerne la grande majorité des pays. Les États africains ont intensifié leur soutien aux populations et au secteur privé, mais la chute de la croissance a entraîné une baisse spectaculaire des revenus, et l'augmentation de la dette qui en a découlé a aggravé l'endettement déjà élevé de nombreux pays. Ces circonstances limitent la

¹⁷ Proposé par la Commission européenne, l'IVCDI est un nouvel outil de financement qui vise à regrouper, dans un seul instrument, le financement de programmes relevant de différents domaines de l'action extérieure de l'UE. Le cadre budgétaire des programmes menés dans les domaines du développement, de la coopération internationale et du voisinage au titre de cet instrument s'appuiera sur une approche inclusive et fondée sur des politiques. (Immenkamp, 2021).

capacité des gouvernements africains à soutenir la reprise¹⁸. Bien que les flux de financements extérieurs privés se redressent après une chute brutale en 2020¹⁹ et que la communauté internationale apporte un allègement de la dette et d'autres aides financières, cela ne suffira pas à couvrir tous les besoins. Comme le présent rapport l'a montré, les secteurs financiers nationaux de l'Afrique sont restés relativement résilients, mais ils risquent de ne disposer que de capacités limitées pour appuyer la reprise, notamment en raison de problèmes de qualité des actifs.

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 pourraient également compromettre la capacité des secteurs public et privé à financer l'action pour le climat et la transition numérique. Pour faire face aux effets de la pandémie à l'extérieur de l'Europe, le Groupe BEI a encore augmenté ses financements à l'appui des soins de santé. Plus particulièrement, il s'est engagé à fournir jusqu'à 6,54 milliards d'EUR (à fin mars 2021) pour soutenir le secteur privé et des investissements urgents dans le domaine sanitaire, dans le contexte de la réponse de l'Équipe Europe déployée par la Commission européenne²⁰. Une récente publication de la BEI²¹ sur les effets néfastes de la pandémie indique que des investissements plus intelligents et présentant un meilleur rapport coût-efficacité sont nécessaires pour améliorer les technologies et les solutions numériques face au COVID-19. Dans une autre publication concernant l'Initiative pour l'accès des PME aux financements²², la BEI montre comment les solutions de financement à moyen et à long terme et le partage des risques peuvent soutenir des centaines de PME et préserver des milliers d'emplois, notamment en Afrique.

En tant que banque de l'Union européenne ayant pour uniques actionnaires les États membres de l'UE, la BEI met en œuvre la politique de l'UE. Comme l'a mentionné le président Hoyer lors des Journées européennes du développement 2021²³, l'Union européenne doit jouer un rôle plus important pour relever les défis mondiaux de notre époque. Le financement du développement est un élément clé du renforcement de la visibilité de l'UE à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, il est essentiel que les institutions financières et les banques de développement investissent dans cette transformation en qualité de partenaires de l'Afrique de manière à avoir un impact en matière de création d'emplois, d'action climatique et de lutte contre le COVID-19, des problèmes véritablement planétaires auxquels nous devons faire face tous ensemble. Le *Rapport 2021 de la BEI sur le développement*²⁴ donne une vue d'ensemble du soutien adapté que la BEI apporte à différentes régions du monde, allant des pays en phase de préadhésion dans les Balkans aux voisins orientaux et méridionaux de l'Europe, en passant par l'Amérique latine et l'Asie. Le rapport intitulé *Un partenariat avec l'Afrique*²⁵ examine de manière plus approfondie les idées stratégiques et politiques en jeu. Il illustre en particulier notre participation enthousiaste à l'initiative de l'Équipe Europe lancée par la Commission européenne.

La BEI réorganise actuellement ses activités en dehors de l'Union européenne afin d'améliorer sa mise en œuvre du financement du développement, en étroite coopération avec la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure. Le 15 septembre, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé une proposition de créer une branche de la BEI dédiée au financement du développement²⁶. Le but est de renforcer l'engagement de la Banque en matière de développement à l'extérieur de l'Union européenne. Un objectif essentiel de cette branche est d'intensifier la présence locale de la Banque dans les délégations de l'UE, en mettant davantage de banquiers et d'ingénieurs à la disposition de l'Équipe Europe sur le terrain. Nous augmenterons ainsi l'impact de la BEI sur le développement, en répondant à la nécessité croissante de resserrer les liens entre l'Europe et l'Afrique, en intensifiant les relations économiques et commerciales entre les deux continents et en mettant en œuvre les objectifs de l'UE en matière de lutte contre les changements climatiques et de développement sur le terrain. Cette réorganisation renforcera également notre rôle dans la réalisation des aspirations ambitieuses exprimées dans les stratégies de nos partenaires africains.

¹⁸ Le déficit budgétaire moyen de l'Afrique subsaharienne est passé de 4,1 % du PIB en 2019 à 6,9 % en 2020, alors que ratio de dette rapportée au PIB a augmenté de 6 points de pourcentage en 2020 (FMI, 2021).

¹⁹ Les financements extérieurs privés pour les pays en développement se sont effondrés de 700 milliards d'USD en 2020, sachant que selon les estimations, les envois de fonds des travailleurs émigrés ont baissé de 20 %, les investissements étrangers directs de 35 % et les entrées nettes au titre des investissements de portefeuille de 80 % (Organisation de coopération et de développement économiques, 2020).

²⁰ Banque européenne d'investissement, 2021a.

²¹ Banque européenne d'investissement, 2020d.

²² Banque européenne d'investissement, 2020e.

²³ <https://www.eib.org/fr/press/speeches/president-hoyer-speech-at-edds>.

²⁴ Banque européenne d'investissement, 2021d.

²⁵ Banque européenne d'investissement, 2021b.

²⁶ <https://www.eib.org/fr/press/all/2021-304-eib-strengthens-global-development-focus-and-backs-eur-4-8-billion-new-financing-for-energy-transport-covid-vaccines-and-business-investment>.

La BEI continuera à approfondir sa connaissance et sa compréhension des marchés africains. Cette publication sera mise à jour en 2022 afin d’y inclure des analyses thématiques des difficultés que rencontrent les entreprises africaines du secteur privé pour accéder aux financements dont elles ont besoin pour prospérer et créer et maintenir des emplois. Elle comprendra également des informations sur les études en cours et les résultats des enquêtes et de la collecte de données.

Bibliographie

- Banque européenne d'investissement (2020a). « Afrique, Caraïbes et Pacifique et pays et territoires d'outre-mer. » Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/africa-caribbean-pacific-annual-report-2019>.
- Banque européenne d'investissement (2020b). « Rapport de la BEI sur la durabilité. » Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/general/reports/sustainability_report_2020_en.pdf.
- Banque européenne d'investissement (2020c). « Rapport annuel 2020 sur les activités d'assistance technique de la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou. » Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/projects/regions/acp/applying-for-loan/technical-assistance.htm>.
- Banque européenne d'investissement (2020d). « COVID-19 : les solutions numériques de l'Afrique. » Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/country/africa_s_digital_solutions_to_tackle_covid_19_fr.pdf.
- Banque européenne d'investissement (2020e). « Initiative pour l'accès des PME aux financements. » Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/thematic/sme_access_to_finance_initiative_fr.pdf.
- Banque européenne d'investissement (2021a). « L'appui de la BEI au développement – Tour d'horizon. » Disponible à l'adresse : https://www.eib.org/attachments/thematic/eib_support_for_development_overview_2021_fr.pdf.
- Banque européenne d'investissement (2021b). « Un partenariat avec l'Afrique – Comment la Banque européenne d'investissement met en œuvre les politiques de l'UE en Afrique et envisage l'avenir pour le développement et le partenariat sur l'ensemble du continent. » Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/projects/regions/acp/partnership-with-africa/index>.
- Banque européenne d'investissement (2021c). « EIB president sees climate action, digital transformation and gender equality as levers to boost the African economy. » Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/press/news/eib-president-sees-climate-action-digital-transformation-and-gender-equality-as-levers-to-boost-the-african-economy>.
- Banque européenne d'investissement (2021d). « Rapport 2021 de la BEI sur le développement. » Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/online/development-report-2021>.
- Fonds monétaire international (2021). *Perspectives de l'économie mondiale*, « Reprise : des situations divergentes à gérer. » Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2021/03/23/world-economic-outlook-april-2021>.
- Immenkamp B. (2021). « A new neighbourhood, development and international cooperation instrument – Global Europe. » Note d'information du Parlement européen. Disponible à l'adresse : [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI\(2018\)628251](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI(2018)628251).
- Organisation de coopération et de développement économiques (2020). « Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2021: A New Way to Invest for People and Planet. » Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1787/e3c30a9a-en>.
- PNUD (2020). « Gender Responsive Indicators: Gender and NDC Planning for Implementation. » Disponible à l'adresse : <https://www.ndcs.undp.org/content/ndc-support-programme/en/home/impact-and-learning/library/gender-responsive-indicators-gender-and-ndc-planning-for-implementation.html>.
- SME Finance Forum (2021, à paraître). « MSME Digital Finance: Resilience and Innovation during COVID-19. »

Addendum : actualisation de données et évolutions récentes

Les dernières évolutions présentées dans les Perspectives de l'économie mondiale, les Perspectives économiques régionales (Afrique subsaharienne, Moyen-Orient et Asie centrale) et le Rapport sur la stabilité financière dans le monde du FMI, ainsi que les négociations qui se sont tenues à Washington lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale et à Glasgow à l'occasion de la COP26, ont renforcé les conclusions et l'urgence des recommandations d'action contenues dans le présent rapport. Il convient notamment de tenir compte des éléments ci-après.

Les trajectoires de reprise divergent entre les économies en développement et les économies avancées. Le revenu moyen par habitant (PIB par habitant) en Afrique subsaharienne ne devrait pas renouer avec son niveau de 2019 avant 2023 et les économies africaines peineront à rattraper la perte de croissance. En 2024, le revenu par habitant en Afrique subsaharienne devrait être près de 6 % inférieur au niveau qu'il aurait dû atteindre selon les projections établies en 2019. En revanche, on s'attend à ce que les économies avancées compensent rapidement les pertes de revenu subies pendant la pandémie. D'ici à 2023, le revenu dans les économies avancées devrait être supérieur à ce qui avait été prévu en 2019. Comme indiqué dans le rapport, cette divergence s'explique par diverses raisons. Premièrement, les États africains manquent de marge de manœuvre budgétaire et n'ont pas été en mesure de fournir le même type de relance budgétaire que de nombreuses économies avancées. Deuxièmement, l'accès aux vaccins reste très inégal. En octobre 2021, les économies avancées avaient entièrement vacciné quelque 60 % de leur population, tandis qu'en Afrique subsaharienne, le taux de vaccination s'élevait à 2,5 % environ. Le Maroc et la Tunisie ont atteint des taux de vaccination plus élevés, mais, en Égypte et en Algérie, la population n'est vaccinée qu'à 11 % environ. La lenteur du déploiement des vaccins compliquera particulièrement le rétablissement du secteur du tourisme africain et rend le continent vulnérable à de nouvelles perturbations économiques, dans le cas où de nouveaux confinements devraient être imposés. Elle fragilise également l'Afrique et le monde entier face à l'émergence de nouveaux variants du virus SARS-CoV-2.

Les préoccupations concernant l'inflation occupent désormais le devant de la scène. Les perspectives d'évolution de l'inflation pour l'Afrique subsaharienne ont été revues à la hausse d'environ 2 points de pourcentage, pour 2021 et 2022. L'inflation en Afrique est principalement due à la hausse des prix des denrées alimentaires. Dans un contexte où le revenu par habitant a diminué, cette situation pourrait compromettre la sécurité alimentaire et provoquer des troubles sociaux. Par ailleurs, si les autorités réagissent à la montée de l'inflation en durcissant la politique monétaire, les perspectives de prêts au secteur privé, en particulier aux petites et moyennes entreprises, pourraient encore être plus mauvaises que prévu au moment de la rédaction du rapport.

Les pouvoirs publics africains font face à l'augmentation du fardeau de la dette, tandis que les conditions des financements externes se durcissent. Comme indiqué dans le rapport, la crise causée par le COVID-19 a inversé le recul du fardeau de la dette de l'Afrique qui était anticipé. Au cours de la crise, la suspension, par le G20, du service de la dette et le soutien du FMI sous forme d'aides non remboursables ont aidé de nombreux pays africains à gérer leur dette. Toutefois, à compter du début de 2022, les pays africains devront reprendre le paiement des intérêts et régler les arriérés sur les paiements suspendus, à moins qu'ils ne demandent à intégrer le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette, ce qui pourrait nuire à leur accès au financement sur le marché. Pour l'heure, seuls trois pays africains ont demandé à y participer. L'Afrique sera confrontée à ces prochaines échéances de remboursement dans un contexte financier mondial plus difficile, puisque les économies avancées commencent à réduire leurs mesures de relance monétaire.

Les risques pour la stabilité financière ont été largement maîtrisés, mais les préoccupations concernant la qualité des actifs dans les secteurs financiers africains commencent à se cristalliser. La dernière édition en date du Rapport sur la stabilité financière dans le monde n'a apporté que de légers ajustements aux indicateurs de solidité et de stabilité financières pour les banques africaines. Les niveaux d'adéquation des fonds propres restent élevés en moyenne. En effet, les banques de la moitié des pays africains qui ont communiqué des données ont continué à renforcer leurs niveaux moyens de capitalisation au cours de la crise du fait du ralentissement de l'activité de prêt. En revanche, la qualité des actifs était déjà faible dans de nombreux pays africains avant la crise, ce qui s'accompagnait de niveaux élevés de prêts non productifs. Les ratios de prêts non

productifs ont encore augmenté pendant la crise dans la moitié des pays ayant répondu à l'enquête. Les données préliminaires pour 2021 indiquent que la situation pourrait s'aggraver au fur et à mesure du retrait des mesures mises en place par les pouvoirs publics. Comme indiqué dans le rapport, une qualité moindre des actifs réduira la capacité des banques à financer le secteur privé puisque cela les incitera à maintenir et à reconstituer des coussins de fonds propres.

Les perspectives à long terme de l'Afrique dépendront de sa capacité à assurer la transformation numérique, à faire face aux risques climatiques et à gérer la transition vers la neutralité carbone. L'édition 2021 du Rapport sur la stabilité financière dans le monde du FMI se concentre sur le COVID-19, le climat et les crypto-actifs, ce qui prouve que la transformation numérique et les changements climatiques sont actuellement considérés comme les enjeux critiques pour la stabilité et la solidité du secteur financier. Le dernier rapport en date du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat insiste sur l'urgence de la crise climatique, notant que 2020 était la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée. Les discussions qui ont eu lieu à Glasgow lors de la COP26 ont mis en lumière la vulnérabilité des pays en développement face aux effets des changements climatiques et l'importance de leur rôle dans l'action pour le climat. Les institutions financières africaines devront saisir les possibilités que les promesses de financement faites à la COP26 pourraient offrir, tout en tenant compte du risque que les actifs puissent subir des dommages physiques ou devenir obsolètes.



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement

98 -100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

+352 4379-1

www.bei.org – info@bei.org

 twitter.com/EIB

 facebook.com/EuropeanInvestmentBank

 youtube.com/EIBtheEUBank

eBook: ISBN 978-92-861-5065-4

pdf: ISBN 978-92-861-5066-1

10/2021 – FR